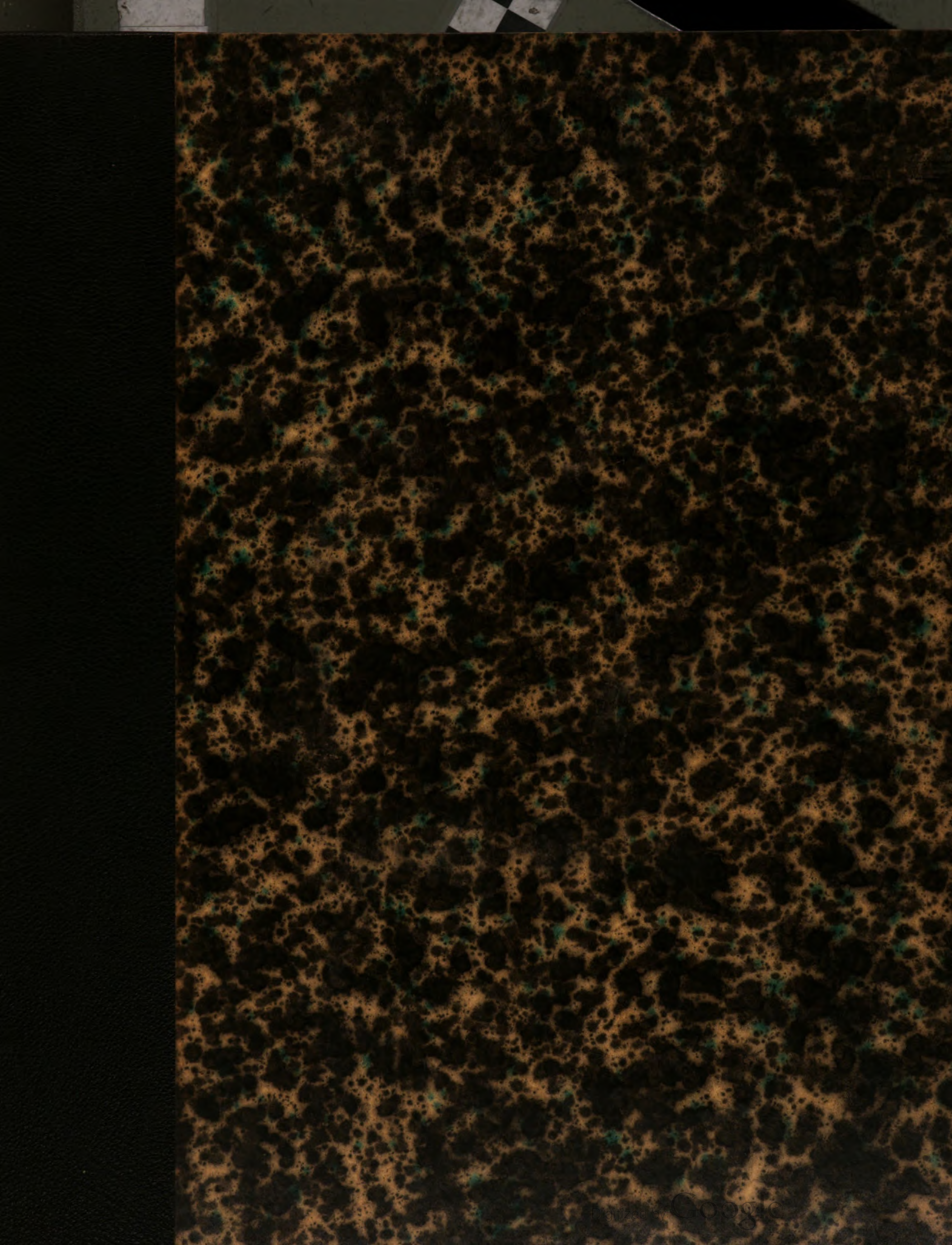
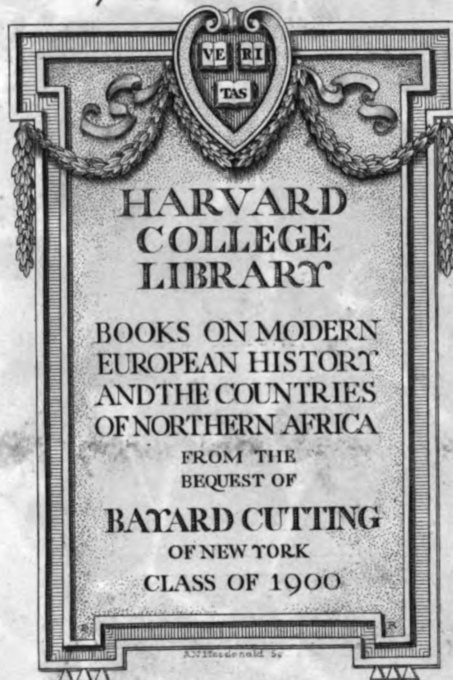
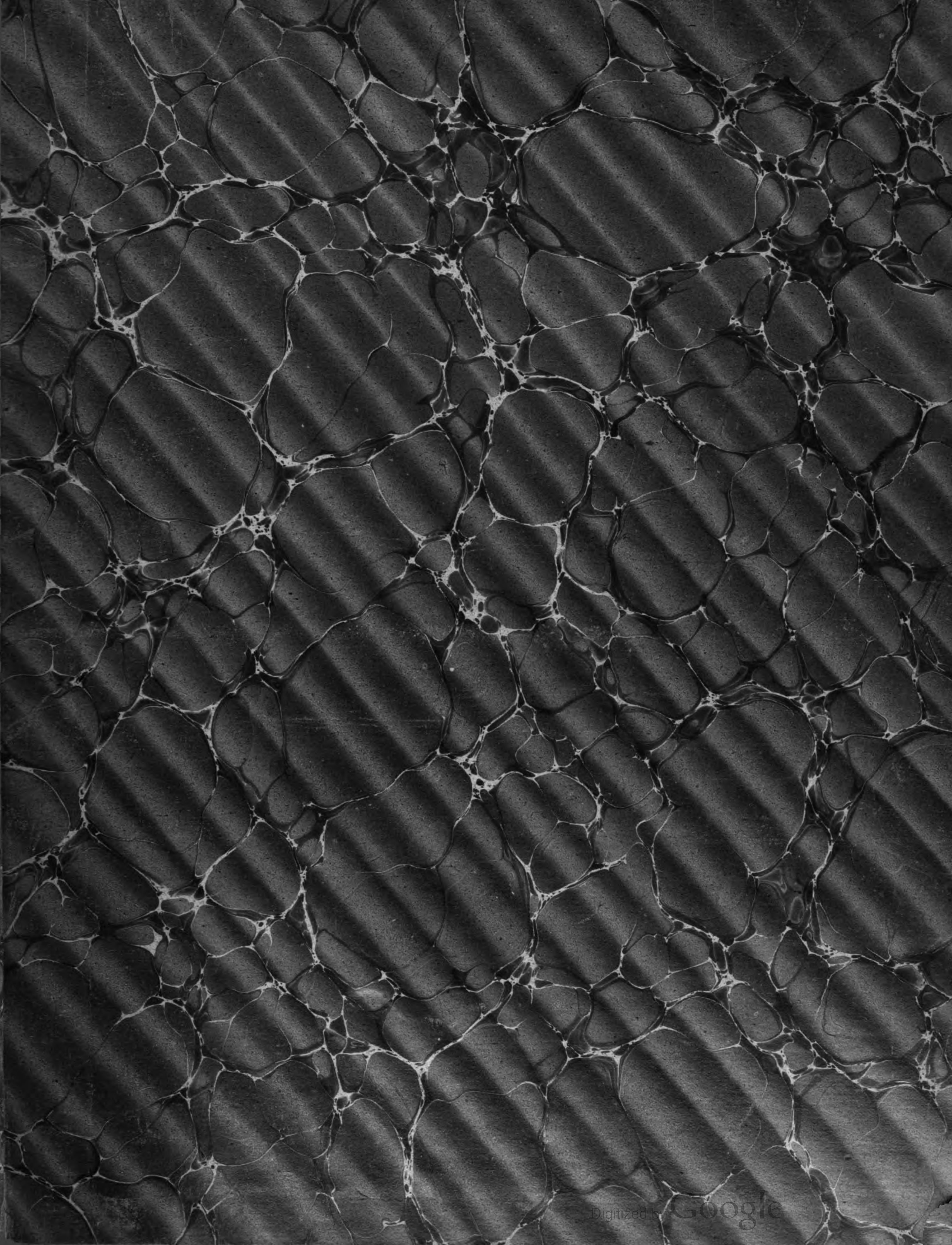








Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-UNIÈME ANNÉE

ALLIAUDI, chanoine, président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
BARBIER A., président de l'Académie de Savoie.
BORREL E.-L., architecte, à Moûtiers.
BOUCHAGE L., curé de Saint-Cassien (Savoie).
CARRET J., docteur-médecin, à Chambéry.
CHEVALIER J.-M., chanoine, à Annecy.
COMTE J., à Champigny (Indre-et-Loire).
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS C.-A., archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT C., président de la Société Florimontane.
DUPARC C.-M., docteur-médecin, à Annecy.
DURANDARD, avoué, à Moûtiers.
FALSAN et CHANTRE, géologues, à Lyon.
GONTHIER, vicaire, à Veigy (Haute-Savoie).
HOLLANDE, docteur ès-sciences, à Chambéry.
LOUSTAU G., ingénieur, à Crépy-en-Valois (Oise).
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de St-Germain-en-Laye.
OGIER J., homme de lettres, à Annecy.
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de l'arrondissement d'Annecy.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PISSARD C.-E., secrétaire de la Mairie d'Annecy.
REVIL J., pharmacien, à Chambéry.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
TAVERNIER H., avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TREMEY, vicaire, à Moûtiers.
TRUCHET FL., pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VULLIERMET P., antiquaire, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois, à Genève.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1880 — 21me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN
1880

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-UNIÈME ANNÉE

ALLIAUDI, chanoine, président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
BARBIER A., président de l'Académie de Savoie.
BORREL E.-L., architecte, à Moûtiers.
BOUCHAGE L., curé de Saint-Cassien (Savoie).
CARRET J., docteur-médecin, à Chambéry.
CHEVALIER J.-M., chanoine, à Annecy.
COMTE J., à Champigny (Indre-et-Loire).
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS C.-A., archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT C., président de la Société Florimontane.
DUPARC C.-M., docteur-médecin, à Annecy.
DURANDARD, avoué, à Moûtiers.
FALSAN et **CHANTRE**, géologues, à Lyon.
GONTHIER, vicaire, à Veigy (Haute-Savoie).
HOLLANDE, docteur ès-sciences, à Chambéry.
LOUSTAU G., ingénieur, à Crépy-en-Valois (Oise).
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de St-Germain-en-Laye.
OGIER J., homme de lettres, à Annecy.
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de l'arrondissement d'Annecy.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PISSARD C.-E., secrétaire de la Mairie d'Annecy.
REVIL J., pharmacien, à Chambéry.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
TAVERNIER H., avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TREMEY, vicaire, à Moûtiers.
TRUCHET FL., pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VULLIERMET P., antiquaire, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois, à Genève.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1880 — 21me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN
1880


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

BEAUX-ARTS

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

MÉTÉOROLOGIE

VARIÉTÉS

CONGRÈS D'ANNECY EN 1879 (SUITE)

CONGRÈS DE CHAMBÉRY EN 1880

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS

BULLETIN

DONS ET ÉCHANGES

PLANCHE HORS TEXTE

ERRATUM

21me Année. — No 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES [1]

(Suite)

CONFÉRENCE DE M. JULES CARRET

(Résumé)

II

ACCROISSEMENT DE LA TAILLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nous avons tous entendu dire que les hommes d'aujourd'hui sont inférieurs aux hommes d'autrefois, que les hommes d'autrefois étaient plus grands et plus robustes. J'ai vainement cherché des preuves de dégénérescence. Je n'aurai pas de peine à montrer, qu'en ce qui concerne le département de la Savoie, les hommes d'aujourd'hui sont remarquablement plus grands que ceux du commencement du siècle, et donnent une proportion d'infirmes notablement moindre.

Grâce à la bienveillance de MM. les officiers du bureau de recrutement de Chambéry, j'ai pu relever sur les registres de ce bureau les tailles et une partie des signalements de douze mille conscrits environ — ceux des sept dernières années. Durant l'époque antérieure à ces sept années, les signalements des conscrits n'étaient notés ni en Savoie, ni ailleurs en France.

Le gouvernement sarde a publié, dans les *Informazioni Statistiche* (Bibliothèque de Chambéry), les principaux faits relatifs aux opérations de recrutement, pour la période de dix années qui va de 1828 à 1837 inclusivement.

Enfin, je me suis servi des renseignements qu'on trouve dans les ouvrages de Verneilh et de Palluel (Biblioth. de Chambéry) sur les conscrits du département du Mont-Blanc, pour les années 1803, 1804, 1805 et 1806.

Je suis loin de considérer comme terminées mes études sur les conscrits de la Savoie. Elles sont très longues, de leur nature ; et le temps que j'y ai employé, est relativement court. J'espère pouvoir continuer mes recherches au bureau de recrutement. En outre, j'ai vu aux archives de Chambéry une soixantaine de registres, généralement bien tenus, lesquels contiennent les signalements de plus de vingt mille conscrits du département du Mont-Blanc, examinés de 1800 à 1812. C'est une riche mine à exploiter.

Les conscrits du département de la Savoie mesurés durant les six années qui vont de 1872 à 1877 inclusivement, sont au nombre de 9876. Leur taille moyenne est 1m,648m.m.

Traçons une ligne verticale, divisée en centimètres, et représentant la *toise* dont on se sert pour mesurer les conscrits. Traçons encore une série de lignes horizontales, ayant chacune son origine à l'une des divisions de la ligne verticale. Puis prenons sur les horizontales, des longueurs proportionnelles aux nombres des conscrits possédant les tailles indiquées. Et supposons mené un trait qui réunisse les extrémités libres des horizontales.

Les *schémas* obtenus par ce procédé varient leurs formes suivant les départements et suivant les époques.

Ici, les tailles extrêmes sont 1m,41 et 1m,89.

De 1m,89 jusque vers 1m,80, les hommes sont en petits nombres, et le trait sinueux qui passerait par les extrémités des horizontales s'écarte peu de la verticale. Le plus grand nombre des conscrits appartient à l'horizontale menée par la hauteur 1m,66. De 1m,80 à

[1] Le tirage en volume des communications relatives au second Congrès commencera le 1er mars. Les auteurs qui auraient des modifications à y introduire, sont priés de les faire parvenir au plus tôt.

1m,66, le trait s'écarte rapidement de la verticale, puis s'arrondit vers le maximum, comme le sommet d'une vague. Il est de nouveau proche de la verticale vers 1m,50, et se confond avec elle au-dessous de 1m,41. Au-dessus et au-dessous du maximum, les deux moitiés de la courbe sont sensiblement symétriques. Il n'y a pas lieu de remarquer deux maxima secondaires, formés aux hauteurs 1m,60 et 1m,70 ; ils sont dus à l'attraction produite par les nombres ronds sur le mesureur ; ces excès artificiels comblent assez exactement les vides qu'on voit aux nombres les plus voisins.

Le schéma des conscrits du département du Doubs présente deux maxima. M. Bertillon en a inféré que le département du Doubs est peuplé par deux races principales, distinctes par la taille.

L'unité du schéma de la Savoie n'est qu'apparente. Si, au lieu du département entier, nous ne prenons qu'un canton, un canton quelconque, le schéma des tailles des conscrits devient irrégulier, forme un maximum principal notablement au-dessus ou au-dessous de la hauteur moyenne, ou dessine quatre ou six maxima bien marqués, — dans le canton d'Ugines par exemple. Dans le schéma de la Savoie, des singularités multiples se compensent, et amènent un total presque régulier.

A l'aide de ce schéma nous pouvons facilement calculer le nombre des conscrits dont la taille est supérieure ou inférieure à telle ou telle mesure, ou les nombres compris entre deux limites quelconques.

Les *Informazioni Statistiche* divisent en cinq groupes les conscrits mesurés dans la période 1828-1837. Le premier groupe comprend les conscrits dont la taille est inférieure à 1m,541 ; le cinquième comprend ceux dont la taille est supérieure à 1m,732. Les groupes intermédiaires ont pour limites les hauteurs 1m,626 et 1m,668.

Les résultats sont donnés par provinces. Le territoire actuel du département de la Savoie répond à peu près à quatre de ces provinces : Savoie-Propre, Haute-Savoie, Maurienne et Tarentaise. Cependant, la somme des quatre provinces donne un territoire un peu trop grand ; il faudrait en déduire le canton de Faverges et les six communes d'Alby, Chainaz, Cusy, Héry-sur-Alby, Les Frasses et Saint-Félix, qui appartiennent au département de la Haute-Savoie. Les conscrits du canton de Faverges et des six communes sont en moyenne plus grands que ceux de la Savoie ; nous ne pouvons pas les retrancher ; ils vont élever un peu la taille moyenne du département pour l'époque considérée.

Durant les dix années 1828-37, on mesura 25,527 conscrits dans les quatre provinces.

Les *Informazioni Statistiche* mentionnent simplement les nombres des conscrits compris dans chacun des cinq groupes. Nous ne pouvons pas calculer leur taille moyenne, mais nous pouvons calculer la taille médiane.

Imaginons un nombre quelconque d'hommes rangés sur une seule ligne par ordre de stature. Leur taille médiane est la taille de l'homme qui occupe le milieu de la série : qui a autant d'hommes à sa droite qu'à sa gauche.

La taille moyenne des conscrits de la période la plus récente est, comme nous l'avons vu, 1m,648 ; ou, plus exactement, 1m,64826. Leur taille médiane est 1m,6484. C'est presque le même chiffre ; l'inégalité n'atteint pas deux dixièmes de millimètre.

La taille médiane des conscrits de la période 1828-37 est 1m,6187. Elle est inférieure de près de trois centimètres à la taille médiane des conscrits les plus récents.

Construisons un schéma formé de cinq rectangles, pour répondre aux cinq groupes des *Informazioni*, et construisons un second schéma semblable à l'aide des tailles de la période la plus récente. Nous voyons que le nombre des conscrits dont la taille est supérieure à 1m,732 a presque doublé, que les deux rectangles suivants ont augmenté, et que le rectangle des plus petits hommes a considérablement diminué. Sur 1000 mesurés, on avait 186 hommes de taille inférieure à 1m,541, on n'en a plus que 28,3.

Pouvons-nous conclure que la taille moyenne des conscrits du département s'est réellement élevée de trois centimètres entre les deux époques ? — Non, pour plusieurs raisons que je ne déduis pas dans ce résumé. Il demeure cependant certain que la taille s'est élevée, et considérablement élevée.

De Verneilh, qui fut préfet du département du Mont-Blanc vers 1804, publia en 1807 un ouvrage descriptif et statistique sur le département qu'il avait administré. Ce livre fut considéré comme un modèle. J'y puise les renseignements suivants.

En 1804, sur 4165 inscrits, 2299, c'est-à-dire plus de la moitié, furent réformés. La plupart de ces réformes, dit de Verneilh, eurent lieu pour défaut de taille. La taille exigée était alors 1m,598 (4 pieds, 11 pouces.) La levée de 1804 comprenait « deux exercices. »

En 1805, sur 2264 inscrits, on en réforma 565, le quart, pour défaut de taille, et la limite était 1m,543.

En 1806 on avait 3837 inscrits, pour un espace de 15 mois et 10 jours. Sur ce nombre, 1108 conscrits, soit 29 pour 100, furent réformés « pour défaut de semblable taille. »

Les annuaires de Palluel confirment ces données.

Le département du Mont-Blanc comprenait alors tout le territoire actuel du département de la Savoie, plus les cantons d'Annecy-Nord et Sud, de Faverges, de Rumilly et de Thônes, lesquels fournissaient un nombre d'inscrits presque égal au quart du total. D'après le tableau de Palluel, (Annuaire de l'an XIII,) les inscrits de ces cinq cantons ne donnaient que 21 pour 100 de statures inférieures à 1m,543.

Nous pouvons estimer à 278, pour 1000 inscrits, le nombre des statures inférieures à la limite 1m,541, pour le territoire qui forme le département actuel de la Savoie.

Si nous supposons que la taille 1m,541 soit la limite de l'insuffisance de stature pour les trois époques, nous trouvons que le département de la Savoie aurait donné, sur 1000 inscrits :

Entre 1803 et 1806, — 278 réfs pour défaut de taillle,
Entre 1827 et 1839, — 186 —
Entre 1872 et 1878, — 28 —

A l'aide de ces nombres, nous pouvons évaluer l'accroissement de la taille accompli depuis trois quarts de siècle.

Si l'on voulait estimer les tailles moyennes de diffé-

rents pays sur la seule donnée des plus petites tailles, on risquerait extrêmement de tomber dans l'erreur. Les divers cantons de la Savoie, ordonnés suivant les tailles moyennes, ne sont pas, à beaucoup près, ordonnés suivant les nombres des insuffisances de taille. Mais il s'agit ici d'un même pays : le département de la Savoie ; et les époques que l'on compare ne sont ni assez distantes ni assez inconnues pour qu'on puisse craindre l'adjonction subite de races nouvelles ni la disparition subite de races anciennes.

Nous avons plusieurs manières d'évaluer l'accroissement :

1° Déplacer la totalité du schéma récent le long de l'échelle verticale, de manière à laisser au-dessous de l'horizontale $1^m,541$ les proportions des conscrits indiquées, et mesurer les déplacements ;

2° Admettre un accroissement de trois centimètres entre l'époque moyenne et l'époque récente, et admettre qu'une diminution dans le nombre des petites tailles comporte une augmentation proportionnelle de la taille moyenne ;

3° Supposer que la taille moyenne se soit accrue de quantités égales dans des temps égaux.

Suivant ces trois méthodes, la taille moyenne des conscrits se serait accrue de près de cinq centimètres. Les fils auraient en moyenne deux centimètres de plus que les pères. Mais diverses raisons font cette évaluation fort imparfaite. Nous devons avoir plus gagné du côté des petites tailles que du côté des grandes ; le schéma se resserre à mesure qu'il s'élève. L'accroissement n'est peut-être que de quatre centimètres. Je ne pourrai donner un chiffre définitif qu'après avoir étudié les conscrits dont les signalements sont aux archives.

L'accroissement de la taille est dû à l'élévation du type de bien-être, et, plus spécialement, à l'augmentation de la quantité et de la qualité de la nourriture qui forme la part moyenne de chaque individu. Cette cause pouvait être prévue ; il est difficile d'en supposer une autre. Elle devient plus claire si l'on examine quels rapports existent entre la hauteur de la stature, le degré d'instruction et le nombre des cas de réforme pour infirmités.

Les conscrits illettrés ont une taille moyenne inférieure de un centimètre à la taille moyenne ordinaire. C'est qu'ils forment évidemment une catégorie où la nourriture est pauvre.

Les conscrits infirmes sont plus petits que les conscrits valides. Dans la période 1872-78, la taille médiane des ajournés pour infirmités et pour faiblesse (tous plus grands que $1^m,54$,) est $1^m,6212$. La taille médiane de tous les mesurés, si l'on élimine les mesurés inférieurs à $1^m,54$, est $1^m,6504$. Différence, trois centimètres.

Si, dans chacun des 29 cantons du département, nous recherchons la taille moyenne et le nombre des illettrés et des exemptés pour infirmités, nous découvrons facilement cette règle générale : *Que les nombres des conscrits illettrés et infirmes sont en raison inverse de l'élévation de la taille moyenne.* Les exceptions paraissent explicables par des différences de races.

Durant la période 1803-1806, les cantons de grande altitude : Lanslebourg, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers Nord et Sud, Beaufort, se signalaient par leurs petits nombres de conscrits à taille insuffisante ou infirmes. Ils paraissent n'avoir que peu gagné. Les progrès les plus considérables ont été accomplis, à tous les points de vue, par les cantons d'altitude inférieure : Ruffieux, Albens, Montmélian, Aix.

D'après le tableau de Palluel, en 1805, la portion du département du Mont-Blanc qui correspond au département actuel de la Savoie, avait 1739 inscrits, sur lesquels 343 furent réformés pour infirmités, sans compter 147 réformés provisoires.

Verneilh dit qu'en 1806, sur un total de 3837 inscrits, outre 1108 conscrits réformés pour défaut de taille, il en fut exempté 1419, soit 369 pour 1000, pour infirmités et difformités.

Le nombre des exemptés pour infirmités à cette époque, peut être évalué à 250 pour 1000 inscrits, et à 300 si nous comptons les réformés provisoires.

Dans la période 1872-70, on n'a exempté pour la même cause que 162 conscrits sur 1000 inscrits. Les ajournés pour infirmités et pour faiblesse ont été de 47 pour 1000 ; mais, sur ce nombre, 37 pour 1000 ont été repris par le service militaire.

Entre les deux époques, le total des infirmes a diminué d'au moins un tiers. Et, si l'on pense que les commissions du premier empire admettaient probablement au service militaire bien des conscrits qui seraient refusés par les conseils de révision d'aujourd'hui, on jugera cette évaluation plutôt atténuée qu'exagérée.

En 1806, suivant Verneilh, il y avait 5000 goîtreux et crétins des deux sexes seulement en Maurienne ; le département, pris dans son ensemble, avait un goîtreux pour 33 habitants environ. En 1801, d'après le recencement qui venait d'être terminé, on comptait un mendiant de profession sur 62 habitants. Suivant les dénombrements les plus récents, le département de la Savoie avait encore : 6020 goîtreux en 1861, 3992 en 1866, 2719 en 1872, et 948 en 1876, soit un sur 283 habitants. Les mendiants sont devenus rares.

Au commencement du siècle, 1000 inscrits ne fournissaient qu'environ 400 hommes en état de porter les armes. Aujourd'hui, 1000 inscrits donnent 800 soldats. En d'autres termes, pour obtenir 1000 soldats, il fallait examiner 2500 conscrits ; — il suffit actuellement d'en examiner 1250. Et les hommes d'aujourd'hui sont plus grands, plus forts, plus instruits, plus aptes à défendre le sol et plus aptes à le travailler que les hommes du commencement du siècle.

III

LES RACES SAVOYARDES

Si le précédent travail n'est pas terminé, celui-ci est à peine ébauché. Je ne possède encore qu'un petit nombre de résultats présentant un degré satisfaisant de certitude. Je n'exposerai que ceux-là.

D'après la carte ethnologique de la France, du docteur Lagneau, le département de la Savoie serait occupé par trois races principales, plus ou moins fondues, mais chacune possédant un territoire où elle domine. Les trois territoires sont : les hauts cantons

qui bordent la frontière italienne ; — les bords du Rhône et du Guiers, plus la vallée de Chambéry, jusqu'à l'Isère ; — et l'espace intermédiaire.

Le long de la frontière seraient les Ligures, — hommes à cheveux bruns ou noirs, brachycéphales (c'est-à-dire au crâne arrondi), de taille moyenne ou petite.

A mi-hauteur, seraient les Celtes, analogues aux Bretons et aux Auvergnats, mais de race plus pure, — les Savoyards proprement dits, les descendants de ces Asiatiques qui civilisèrent l'Europe, — hommes à cheveux châtains ou bruns, un peu plus brachycéphales que les Ligures, et de taille à peine plus élevée.

Enfin, dans le bas pays, seraient les descendants des derniers envahisseurs, de ceux qui refoulèrent les Celtes, les fils des races germaniques septentrionales, — grands, blonds, aux yeux bleus, et dolichocéphales, c'est-à-dire au crâne de forme allongée.

J'ai cru à cette répartition. Elle s'accorde avec les théories acceptées. Mais ce n'est qu'une vue de l'esprit, fort éloignée de la vérité.

J'ai divisé le département de la Savoie en quatre parties : la première est la vallée de l'Arc ; la seconde, la vallée de l'Isère ; la troisième, les sept cantons de la vallée de Chambéry ; la quatrième, les quatre cantons situés à l'ouest de la montagne de Lépine, et confinés par le Rhône et le Guiers ; — et j'ai cherché quelles sont les proportions des conscrits à cheveux des diverses nuances attribuées aux quatre divisions.

La nuance des cheveux, marquée au signalement de chaque conscrit, est fixée par le sergent de recrutement, lequel accompagne le conseil de révision dans les vingt-neuf cantons du département. Pour le sergent, les cheveux sont de neuf nuances : blond, blond foncé, châtain clair, châtain, châtain foncé, brun, noir, roux et rouge. Nous pouvons négliger les deux dernières nuances, qui n'appartiennent qu'à un très-petit nombre d'individus. Supposons mille conscrits, rangés sur une seule ligne, et ordonnés suivant la couleur de leur chevelure, du blond le plus clair au noir le plus foncé. Tel sergent de recrutement attribue l'appellation de blond aux cent premiers conscrits ; tel autre, seulement à cinquante ; on voit encore le même sergent varier dans ses appréciations et trouver plus de blonds ou plus de bruns une année que l'année suivante. Ces variations ne nuisent pas ; il suffit que chaque année une même règle soit appliquée à tous les cantons.

Or, à chaque année, il se trouve que les conscrits des nuances foncées abondent particulièrement dans les quatre cantons situés à l'ouest de Lépine et dans la vallée de Chambéry ; leur proportion y est plus nombreuse d'un tiers que dans le reste du département. Chaque année encore, les conscrits des nuances claires sont plus nombreux qu'ailleurs dans les vallées de l'Arc et de l'Isère. Ainsi, les cantons des montagnes sont en général moins bruns que les cantons d'altitude inférieure. Les chevelures, à l'opposé de ce qu'indiquerait la carte du docteur Lagneau, vont blondissant du nord-ouest au sud-est du département.

Si nous prenons en masse les conscrits des nuances plus claires que le châtain, les châtains et les conscrits à chevelures foncées, nous trouvons que les blonds sont un peu plus grands que les autres. La différence est faible. Mais, parmi les trois nuances principales, il est des groupes d'hommes très-grands, et des groupes d'hommes très-petits.

La Savoie possède au moins deux races à cheveux noirs. Quand le sergent ne désigne sous cette appellation qu'un nombre très-restreint de conscrits, la taille moyenne de ces conscrits est élevée. Quand le nombre des noirs augmente, presque subitement la taille moyenne tombe à un chiffre très-bas. Et, si le nombre augmente encore, la taille se relève. Il y a donc un groupe à cheveux très-noirs et à taille haute, — et un groupe à cheveux un peu moins foncés et à taille très-petite.

La Savoie possède également plusieurs races blondes et plusieurs races à cheveux châtains.

En ce qui concerne la répartition des statures dans le département, je ne puis mieux faire que de donner la liste des vingt-neuf cantons rangés suivant la grandeur des tailles des conscrits des six levées de 1872-77.

Ruffieux	1m,67105
Albens	1m,66312
Aix-les-Bains	1m,66210
Beaufort	1m,66139
Le Châtelard	1m,65833
Montmélian	1m,65614
Les Echelles	1m,65518
Saint-Genix	1m,65341
Chambéry-Nord	1m,65325
La Motte-Servolex	1m,65273
Saint-Jean-de-Maurienne	1m,65273
Yenne	1m,65214
Ugines	1m,65206
Chambéry-Sud	1m,65155
Albertville	1m,65095
Grésy	1m,64844
Pont-Beauvoisin	1m,64800
Bourg-Saint-Maurice	1m,64785
La Chambre	1m,64731
Lanslebourg	1m,64719
Chamoux	1m,64683
La Rochette	1m,64563
Saint-Pierre-d'Albigny	1m,64237
Bozel	1m,63967
Saint-Michel	1m,63929
Moûtiers	1m,63700
Modane	1m,63375
Aime	1m,62975
Aiguebelle	1m,62346

Pour calculer les chiffres de ce tableau, j'ai dû laisser de côté tous les conscrits de taille inférieure à 1m,54.

Ici, la taille des conscrits de Ruffieux dépasse de près de cinq centimètres la taille des conscrits d'Aiguebelle. La différence serait de plus de cinq centimètres si j'avais pu tenir compte des conscrits réformés pour insuffisance de taille ; — car ces derniers sont nombreux dans le canton d'Aiguebelle, plus que dans tout autre canton, tandis que, durant les six années, pas un seul conscrit du canton de Ruffieux n'a été réformé pour taille insuffisante.

Le nombre des illettrés dans chaque canton dépend de deux facteurs principaux : le degré de l'aisance

générale et la race. Nous avons vu que la taille moyenne des conscrits illettrés est inférieure d'un centimètre à la moyenne générale ; cette différence témoigne de la valeur de l'aisance.

Les proportions d'illettrés qu'on rencontre parmi les conscrits des diverses nuances de cheveux, montrent la valeur du second facteur. Supposons encore tous les conscrits du département rangés sur une seule ligne et ordonnés des blonds aux noirs. Les blonds composent un peu plus du quart de la ligne entière ; et les bruns un peu plus du cinquième. Toute la partie intermédiaire est formée des châtains. Nous ne retenons que les trois nuances principales. Cent blonds donnent 10,4 illettrés. Cent châtains en fournissent 8,4. Cent bruns n'en donnent que 5,8.

Ces résultats sont d'autant plus certains que les blonds sont en moyenne plus grands que les bruns, et que les cantons les plus hauts sont parmi ceux qui ont le moins d'illettrés.

Des nombres égaux des conscrits des trois nuances donnent les proportions suivantes d'ajournés pour infirmités et faiblesse : blonds, 22 ; châtains, 20,8 ; bruns, 10. Le chiffre des bruns n'atteint pas à la moitié des deux autres chiffres.

Le docteur Beddoe affirme que les chevelures d'Angleterre sont en voie de brunir. Il a examiné 737 femmes. La proportion des femmes ayant trouvé mari croît du 55 pour 100 pour les blondes, au 79 pour 100 pour les noires, en passant par des nombres intermédiaires pour les nuances intermédiaires. Si réellement les blondes gardent moins de chances de se marier que les brunes, on comprend que les enfants qui naissent et qui doivent naître en Angleterre donneront des proportions de plus en plus considérables de chevelures foncées.

Pour des motifs différents, et, je crois, plus sérieux, parce qu'ils échappent aux variations de la mode, on peut affirmer que les chevelures de Savoie tendent également à brunir : — les infirmités des blonds et leur difficulté d'apprendre sont de lourdes infériorités dans la lutte pour l'existence. *(A suivre.)*

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.)

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

La *Revue Savoisienne* a publié à diverses reprises des lettres inédites de saint François de Sales. Je suis heureux de pouvoir en faire connaître quatre autres.

Les originaux, qui se conservent dans les archives de la Grande Maîtrise des Saints-Maurice et Lazare, à Turin, m'ont été communiqués grâce à la bienveillance parfaite de MM. Luigi Cova, premier officier, et Filiberto Moris, secrétaire de cette Maîtrise.

La première est relative au séjour que saint François, de retour de Rome, fit à Turin, pour faire approuver par le duc de Savoie le bref apostolique sur l'emploi des biens de la religion des Saints-Maurice et Lazare, et pour l'exécution duquel le duc avait délégué le premier président du Sénat de Savoie et le grand prieur des Saints-Maurice et Lazare. Voir Hamou, I. p. 341 et 353 — 358.

La seconde rappelle un conflit d'intérêts entre le prévot de Montjoux, curé primitif des Allinges, et le desservant qu'y maintenait saint François, en suite de la distribution des biens de la religion des Saints-Maurice et Lazare, à laquelle se rapporte la première lettre.

On y voit que l'apôtre du Chablais, dont certains auteurs voudraient faire un saint à l'eau tiède, avait tout l'esprit de résistance et de tenacité qu'exigeaient les intérêts de son diocèse.

L'objet des deux dernières n'a pas besoin d'explication.

LÉON BOUCHAGE.

†	†
Très Illustre Seigneur	Molto Illre Sigre
Le Seigneur président de Rochette est en Savoie, et, moi-même, j'y serai bientôt, si Dieu le permet; il reste que Votre Très Illustre Seigneurie, de son côté, ne mette pas de retard à s'y rendre, afin d'expédier l'importante affaire qui intéresse le service de Dieu et des âmes dans ces bailliages de Thonon et Ternier. Aussi bien je vois que Votre Très Illustre Seigneurie a été nommée pour assister à l'exécution du bref du siége apostolique. Je supplie donc Votre Seigneurie de daigner considérer que dans cette conjoncture le retard de l'œuvre équivaut à sa ruine : car les ouvriers se trouvant sans provision ne peuvent demeurer ainsi que fort peu de temps. Il en résulte que Votre Seigneurie est tout à fait obligée en conscience de ne mettre aucun retard, puisque, de son arrivée dépend le succès de l'entreprise, et que, sans elle, on ne peut rien. Qu'elle veuille se rappeler qu'il s'agit ici du service de Dieu dans lequel la négligence est maudite, et me pardonner la liberté avec laquelle je l'invite à venir sans délai. Je me sens obligé de tenir cette conduite. D'ailleurs je pense négocier avec un personnage d'une prudence telle qu'il reconnaîtra facilement l'urgence de la nécessité. C'est pourquoi je m'enhardis à répéter qu'il faut laisser de côté toute considération soit d'épidémie contagieuse, soit d'autres obstacles. Votre Seigneurie est absolument obligée de se rendre au plus tôt où je vais l'at-	Il sigre presidente di Rochetta è in Savoia; et io vi saro presto volendo Iddio, restara che anco V. Sria molto Illre non tardi a venire per spedire quel tanto che tocco al servitio d'Iddio et delle anime in quelli balliagii di Thonone et Ternier. Gia che per quanto vedo V. S. molto Illre ë nominata per esser presente all' essecutione del breve della Sede Aplica. Supplico adunque V. S. che si degni considerare che tanto è in questa occurentia la ritardatione dell' opera quanto la destruttione poiche essendo gl' operatorii senza provisione non possono star cosi se non brevissimo tempo. Onde è ubligatissima in conscientia di non tardare a venire poiche dalla sua venuta depende il negotio et senza lei non si puo far altro. Si recordi che questo è servitio d'Iddio nel quale la negligentia è maleditione et mi perdoni se io con questa liberta, l'invito a venire senza indugio perche cosi mi sento ubligato di fare, et stimo di trattare con un sigr tanto giuditioso, che conosceva bene la necessita che preme. Et per tanto ardisco di replicare che lasciate da banda tutte le considerationе, o di contagü o di altri impedimenti. V. S. é ubligatissima di venire quanto prima, dove io vado aspettarla

*

tendre moi-même avec la volonté de rester là et partout où je me retrouverai à tout jamais

De Votre Très Illustre Seigneurie, le très affectueux et très humble serviteur dans le Seigneur

FRANÇOIS DE SALES,
Prévôt de Genève.

Turin où je lui souhaite du Seigneur l'éternelle félicité ce 21 mai 1599.

A mon Très Illustre et très vénéré seigneur monsieur de Ruffia, Grand prieur de la religion des saints Maurice et Lazare en Piémont, conseiller d'Etat et général de l'artillerie de S. A. S

con animo di restare et la et dovunque iomi ritruovaro giamai

Di V. S. molto Illre, affmo et humilisso servitore nel Signore

FRANCISCO DE SALES,
Preposto di Geneva.

Turino dove io glie pregho dal Sigre la felicita eterna alli 21 Maio 1599.

Al molto Illre Sigre mio ossermo il sigre di Rufia, Gran priore delia religion delli Sti Mauritio et Lazaro, in Piemonte consegliere di stato et generale della artigliera di S. A. S.

---

†

Monsieur

Je viens de recevoir une lettre de S. A. par laquelle elle me commande que je ne poursuive plus le procès qui est entre monsr de Montjou d'une part, et le curé des Alinges et moy de l'autre. Je proteste, monsieur, que le dict Sr prevost tient tort de l'audience du prince. Car je ne l'ay jamais tiré en instance et ne pensois guère en lui, quand tout aussi tost que je fus en cette charge, il me fit citer et le pauvre curé auquel il a fait faire de la despense fort hors de propos et à moy aussi. J'ai de l'advantage partout, car le dict Sr de Montjou a esté condamné devant les officiers de S. A., et je suis défendeur et en possession et respons non de mes actions, mais de celles de feu monsieur de Genève, mon prédécesseur, et en faveur d'un curé qui dès le fin commencement a servi fort utilement à la gloire de Dieu en cette paroisse là. Je m'asseure que sur ces fondemens S. A. aura aggréable mes procédures, et n'approuvera pas celles de mon adversaire, lequel ayant, de gayeté de cœur, ce semble, choysi le parti de l'assaillant, et l'exerçent de tout son pouvoir ne doit pas ni ne peut sans aucun tort de moy me faire prohiber celui du défendant. Monsieur j'ay veu que la lettre qu'il a pleu à S. A. m'envoyer estait sortie de votre main, qui ma fait croire que je devoys vous supplier de prendre en protection mon droit pour ce sujet, comme je vous supplie bien humblement, me resouvenant que vous m'avez fait l'honneur de maymer il y a long tems, et me promettant la mesme faveur encor maintenant que je suis

Monsieur
Votre serviteur plus humble
François e. de Geneve
XXXI Oct. 1604
Anneci

A Monsieur
Monsieur de Chastelargent
Conseiller et secrétaire d'Estat de
S. A.

A Son Altesse le Duc Charles-Emmanuel.

Monseigneur,

Puisque M. le President de Lescheraine aura l'honneur de vous faire la reverence et qu'il fût l'autre jour a Thonon pour voir de la part de S. A. l'état de la Sainte-Maison de N. D. de Compassion je m'asseure que V. A. désirera de sçavoir toutes les particularités des defauts qu'il y aura remarqués. Et je ne doute point qu'il ne represente a V. A. qu'entre tous les remedes par les quels on peut le mieux empecher la decadence de ce lieu de piété, l'introduction des Peres de l'Oratoire, seroit le plus propre, ainsi que étans a Thonon ensemblement, nous l'avions jugé, dont j'ay déja donné avis a V. A. Ser. la quelle je supplie tres humblement de proteger toûjours cette sainte Maison comme un œuvre de grande qualité pour la gloire de Dieu, et le lustre du nom de la Ser. Maison de S. A. de la Main de la quelle est sortie cette piece de devotion, affin qu'elle ne perisse pas ou du moins qu'elle ne perde pas faute de bon ordre, la grande reputation sous la quelle elle a étée fondée contre l'heresie, et pour l'accroissement de la sainte religion catholique. Je supplie encore V. A. Ser. de se resouvenir de l'etablissement des Prêtres de l'Oratoire en l'Eglise de Rumilly en l'occasion qui se presente maintenant que le sieur de Saunaz sujet de S. A. un jeune gentilhomme des plus sçavans Theologiens de son age y doive contribuer sa personne déja vouée à cette congregation, et son Prieuré de Chindrieu, et que le curé de Rumilly decrepite, et extremement malade est jugé à mort par les Medecins qui asseurent que dans bien peu de jours il decedera. Je supplie encore V. A. de jetter les yeux de sa bonté, et de son zele sur les monasteres de Citeaux, de saint Benoit et de saint Augustin de deçà les Monts, ou la regle n'est point observée. Et où elle ne peut être retablie, ni même es religions des filles où elle est si necessaire sans l'execution des projets que V. A. fit icy en cette ville dont je lui envoïay le memoire l'année passée. Et faisant en toute humilité la reverance a V. A. je demeure etc. 31. Août 1621. Annessi.

Monseigneur,

Entre toutes les œuvres de piété par les quelles V. A. a signalé sa devotion envers la trés sainte Vierge Mere de Nôtre Sauveur, il n'y en a peut être point de plus Illustre que celle de la fondation de la sainte Maison de Thonon. Mais pour l'affermir il faut remedier à quelques défauts qui y sont, et par ce que M. le President de Lescheraine qui vint sur le lieu aux fêtes de Pentecôte de la part V. A. en sçait toutes les particularités, je la supplie tres humblement de l'oüir ou faire oüir sur cela, et de seconder de sa protection une si digne fondation, qui suis invariablement etc.

31. Août 1621. Annessi.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

SÉPULTURES

(Suite)

Voyez cet homme grave, aux cheveux blancs, au milieu de deux autres qui ont un air non moins grave que lui. C'est le nestor du village, le maire, ou syndic, peut-être, et les deux autres sont ses aides, tous personnages des plus influents de l'endroit. Ils se mettent à la tête d'une longue table sur laquelle sont placées deux ou trois piles de pains d'un pied de diamètre et de deux pouces d'épaisseur ; à côté des pains une énorme

corbeille pleine de fromage découpé ; enfin un immense seau rempli de soupe. A un signal donné, le défilé commence. Chaque pauvre et non pauvre s'avance avec son toupin en main, va d'abord vers le vieillard qui lui donne la moitié d'un pain, puis vers un de ses adjoints, qui lui remet un gros morceau de fromage, enfin vers l'autre qui lui remplit son pot de soupe.

Même distribution, le jour anniversaire de la mort, mais ceux qui participent à la *fête* sont tenus de prier pour le défunt [1].

ETAT DES FAMILLES

Chaque famille est généralement composée d'un grand nombre d'individus ; par exemple, dans une commune on compte plus de trente familles, dans chacune desquelles il y a sous le même toit, et mangent à la même table plus de vingt personnes, sans compter les domestiques et les servantes, qui sont toujours traités comme gens de la maison. Dans une famille, entre autres, il y a père, mère avec leurs trois fils mariés et quatre de leurs filles ; le cadet est déjà père d'un enfant, le second de trois, et l'aîné de cinq : l'aîné de ces cinq est également marié et père de deux enfants. En tout vingt-quatre personnes.

Ces familles patriarcales ne connaissent qu'une seule volonté, celle du vieux père et, en son absence. celle de son fils aîné. Il est l'âme et la providence de tous ; on lui rend compte de tout. Le produit des travaux et de l'industrie personnelle de chacun vient grossir le petit trésor commun dont le chef de famille a seul la clé. C'est lui qui pourvoit aux besoins de tous. Y a-t-il un excédant de recette sur les dépenses, il l'emploie à l'amélioration des terres, à l'acquisition de nouvelles propriétés ou à l'augmentation des fonds spécialement affectés à la dotation des filles.

La nécessité d'en venir à des séparations y est envisagée comme la ruine des familles et la source de mille maux.

Aujourd'hui (1879) cet état de choses n'est plus, comme on peut s'y attendre, ce qu'il était, il y a quatre-vingts ans, cependant il n'a pas encore complètement disparu. Exemple : un entrepreneur, originaire de Morzine, avait eu, en 1863, l'adjudication d'un travail considérable dans un département voisin. Aussitôt il fait savoir à ses compatriotes qu'il a du travail pour cinq ou six hommes pendant deux ans. Cinq frères, tous maçons et tailleurs de pierre, comme le sont tous les Morziniens et les Samoëntains, se rendent à son appel. L'aîné des cinq traite au nom de ses frères ; c'est lui qui touche leur paie, qui fait les achats, et solde les dépenses. Chaque dimanche après la messe, il invite ses frères à boire une bouteille de vin, et, séance tenante, il leur remet à chacun une pièce d'argent pour le tabac de la semaine, et leur donne congé pour le reste de la journée.

Les travaux finis, nos Morziniens rentrèrent dans la maison paternelle où ils avaient laissé leur frère aîné avec deux frères en bas âge. Après le repas de réception où l'on fête leur retour, et où l'aîné des cinq a la place d'honneur, celui-ci dépose sur la table le pécule amassé, et de chef qu'il était, il redevient dès ce moment un simple membre de la famille.

Quinze ans plus tard, cette famille comptait vingt-deux personnes, vivant sous le même toit, mangeant à la même table sous la direction du frère aîné qui était marié, ainsi que deux de ses frères cadets.

RAPPORTS SOCIAUX

Chaque hameau ne semble former qu'une seule famille. Dès la mi-septembre jusqu'à la fin de mars, les habitants passent gaîment ensemble leurs soirées, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres. Une même lampe, un même feu, une même chambre suffisent à tous. Les femmes filent, cousent ou tricotent. Le plus instruit du village fait ou fait faire une lecture tout à la fois édifiante et récréative. Il fait réciter aux enfants la leçon du catéchisme que le curé expliquera, le dimanche suivant. Il expose ce qu'il en sait, chacun dit son mot, et jette son trait de lumière. Ensuite les hommes, surtout ceux qui ont été dans les pays étrangers, racontent leurs aventures, les usages des contrées qu'ils ont visitées et les curiosités qu'ils ont vues. Puis viennent les anecdotes amusantes, les histoires de revenants et de sorciers, qui sont toujours les bienvenues, quoiqu'on ait l'air de n'y pas croire. En attendant, les femmes et les enfants en sont toujours impressionnés, et leurs exclamations, leurs craintes amusent et font rire.

Vers dix ou onze heures, on récite la prière du soir en commun, et chacun rentre chez soi.

Les menuisiers, les tailleurs et les cordonniers vont travailler au domicile de leurs pratiques qui les nourrissent, et leur payent un modique salaire. Ceux qui exercent ces trois professions ne se font jamais payer entre eux ; ils travaillent les uns pour les autres, en temps opportun, et tout est dit.

On s'entr'aide également à l'époque des semailles, de la fenaison et des moissons. Ce sont des services mutuels qu'on se rend, sans prétendre au moindre salaire. On ne débourse jamais rien non plus pour faire tiller le chanvre, dresser la charpente d'une maison, descendre en hiver le foin des hautes montagnes. Quiconque refuserait son concours pour de pareils travaux, tomberait immédiatement dans l'isolement, et n'aurait plus d'amis.

Dans les veillées où l'on tille le chanvre, toutes les femmes du village s'y rendent, et dût-on veiller jusqu'au lendemain, elles ne décampent pas que la besogne ne soit terminée. Ces veillées ne sont pas les moins gaies, ni les moins bruyantes. La maîtresse de la maison en est quitte pour une bonne collation et pour rendre à ses voisines le service qu'elle en a reçu.

Dresser la charpente d'une maison est l'affaire des hommes. A l'heure indiquée, tous ceux du village et quelquefois tous ceux de la commune sont sur les lieux, et dans une demi-journée toute la charpente est placée. Un bon repas où la viande et le vin ne sont pas épargnés, est l'unique salaire qu'il soit permis d'attendre.

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

---

1 Aux Gets, ce n'est que quelque temps après l'enterrement et seulement à la mort d'un chef de famille, qu'on fait quelquefois des aumônes aux pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

Poésies, par Mlle Amélie Gex. Chambéry, 1880. 188 pages in-8°, prix 2,50 c.

Le caractère des *Poésies* de Mlle Gex est essentiellement féminin. Grâce, fraîcheur, sentiment musical, style facile, riant et imagé s'unissent en elle à un amour vrai de l'idéal et de la nature, de la nature surtout qu'elle interprète avec un charme tout particulier.

Dans les sujets qui sont plutôt du domaine de l'homme — *Cris dans l'ombre* — elle déploie souvent une certaine force virile de bon aloi ; mais elle ne se soutient pas longtemps à la même hauteur.

Il y a quelques pièces d'une originalité de forme et de pensée peu commune. Celles-là risquent fort de ne pas être comprises de ceux qui ne voient le beau qu'à travers les préjugés classiques ; de ce nombre sont *La Veille des Morts*, qui vous donne le frisson, et *Un Opéra dans un buisson* dont vous terminez la lecture en fredonnant — sans vous en apercevoir.

Les meilleures sont incontestablement celles qui ont été couronnées par l'Académie de Savoie et la Société Florimontane.

Somme toute, Mlle Gex est un talent poétique des plus remarquables, qui peut hardiment se comparer aux femmes poètes dont la France s'honore. Qu'elle reste dans le cercle d'idées qui convient le mieux à sa nature, et qu'elle cultive son gracieux talent, dont la Savoie peut à juste titre s'enorgueillir.

A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 janvier 1880.

Forcé de quitter la direction de l'Opéra, M. Halanzier s'est soucié moins que jamais de se mettre en règle avec son cahier des charges ; son successeur, M. Vaucorbeil, a du temps devant lui, et voilà pourquoi pendant toute l'année passée nous n'avons eu à l'Opéra qu'une seule nouveauté : le ballet *Yedda* représenté pour la première fois le 17 janvier. La plus importante des mesures prises par M. Vaucorbeil, c'est le changement de chef d'orchestre. Au temps où M. Pasdeloup était directeur du Théâtre Lyrique, il dirigeait lui-même l'orchestre dans les circonstances importantes. A l'Opéra M. Jevaërt a occupé le poste de directeur de la musique, avec le droit de prendre le bâton de chef d'orchestre, chaque fois qu'il le jugerait opportun. Il ne l'a jamais pris, mais son droit était expressément stipulé. Rien n'empêchait donc M. Vaucorbeil de se nommer lui-même son directeur de la musique, d'autant plus qu'il risque les capitaux de ses bailleurs de fonds. Puisqu'il ne convenait pas à M. Lamoureux d'accepter une position secondaire, il avait le droit de donner sa démission : c'est affaire d'appréciation personnelle. Nous attendrons que M. Altès, promu du rang de deuxième chef d'orchestre à celui de premier, sous la surveillance de M. Vaucorbeil, bien entendu, ait donné les preuves de la capacité que lui attribuent ses amis. Sa nomination est trop récente. pour qu'on puisse juger si le petit coup d'état de M. Vaucorbeil profitera à l'interprétation des œuvres.

Les nouveaux débutants ont été assez nombreux, mais une partie d'entre eux aurait pu être jugés sans que la presse s'en mêlât ; le plus important c'est Maurel que nous avons vu dans *Hamlet* et *Don Juan*. Sa voix, sans être aussi belle que celle de Faure, est bonne et suffisante ; il interprète ses rôles avec beaucoup de conscience et après en avoir étudié soigneusement le véritable caractère, sans chercher à imiter d'autres artistes ; c'est un mérite que personne ne saurait lui refuser. On peut lui reprocher de manquer parfois de distinction et de modération dans les gestes.

M. Carvalho continue à l'Opéra Comique son système consistant à exploiter le répertoire ancien et à donner le moins possible d'ouvrages nouveaux, à en donner même de trop faibles pour enrichir le répertoire, afin de se mettre tant bien que mal en règle avec son cahier des charges, sans déranger son système favori. En tout cas il n'est pas en règle pour l'année passée. Il n'a donné que six actes nouveaux au lieu de neuf et qui tous n'ont pas tardé à disparaître, y compris même le *Pain bis*, agréable lever de rideau et qui seul a réussi. *Dianova* ne compte pas, attendu que M. Carvalho a reçu la somme de dix mille francs pour monter sans frais de décors ni de costumes, ce petit ouvrage couronné au concours Cressent ; ce n'est d'ailleurs qu'une preuve nouvelle de l'inefficacité des concours à faire prospérer la composition musicale et dramatique. La pièce était insipide ; la musique était d'un jeune, trop jeune lauréat de l'Institut ; je parle au passé, car l'ouvrage est déjà oublié, quoiqu'il ne se soit écoulé qu'un mois depuis la première représentation.

La question du Théâtre Lyrique, ou Opéra populaire, comme on le nomme maintenant, en est toujours au même point.

L'administration municipale a accepté les propositions de M. Turquet ; il reste à faire voter la subvention de 200,000 francs par la Chambre des députés. M. Turquet a annoncé qu'il allait soumettre incessamment à son approbation, un projet élaboré de concert avec la municipalité. En attendant, MM. Husson et Martinet continuent l'exploitation du théâtre de la Gaîté, transformé en Opéra populaire. L'idée d'ouvrir le théâtre par *Guido et Ginevra*, d'Halévy, n'était pas heureuse ; cet ouvrage avait trop peu réussi à l'Opéra et au Théâtre Italien pour offrir des chances de succès ; *Lucie* de Donizetti est usée pour une partie du public ; peut-être ne l'est-elle pas pour celui de la Gaîté. *Rita* et le *Farfadet* ont peu d'importance ; on pouvait fonder le plus d'espoir sur *Paul et Virginie*, dont l'interprétation est fort convenable. Les directeurs se contentent de reprises en attendant que la situation de l'Opéra populaire soit réglée par la Chambre des députés. Ils ont plus d'un concurrent pour le privilége du théâtre subventionné ; mais en tout cas ils auront un certain droit acquis. En ce moment on répète *Pétrarque* de M. Duprat que M. Husson avait le premier monté à Marseille, où je l'ai vu représenter. M. Duprat en avait fait le scenario et la musique imitée de Donizetti, avant de faire faire les paroles. La partition est publiée.

Une entreprise qui s'annonçait avec des prétentions artistiques a échoué : c'est le Nouveau Lyrique (théâtre Taitbout). Ce n'est pas la *Colombe* de M. Gounod

représentée autrefois à Bade et à l'Opéra Comique qui pouvait le faire vivre. On dit que le directeur M. Vasseur, auteur de partitions d'opérettes, qui ont eu du succès, se propose de rouvrir le théâtre avec un ouvrage de sa composition. S'il le fait, il arrivera très probablement à se contenter d'opérettes et de bouffonneries; mais jusqu'à présent il y a toute apparence qu'il s'en tiendra à son premier essai manqué.

Un autre théâtre qui périclite, ce sont les Bouffes Parisiens ; il semble que ce théâtre a fait son temps. Ni une facétie graveleuse comme *Panurge,* ni une pièce embrouillée comme les *Noces d'Olivette* n'ont pu longtemps attirer le public. On en est revenu à *Fleur de Thé*, musique de M. Lecocq, représenté autrefois au théâtre de l'Athénée, pendant la courte période où ce théâtre était voué à l'opérette.

La vogue est toujours aux théâtres de la Renaissance et des Folies Dramatiques. La donnée fondamentale de la *Jolie Persane* est bien comique ; elle est tirée d'un usage oriental connu, où le *hulla* ou mari temporaire et pour la forme, joue un rôle capital. Mais les auteurs de la pièce se sont trop fiés à cette donnée et n'ont pas assez songé à l'assaisonner d'incidents; autrement, la musique de M. Lecocq aidant, l'ouvrage n'aurait pas cédé la place, au bout de deux mois, aux *Voltigeurs de la 32me*, musique de M. Planquette, l'heureux auteur de la partition des *Cloches de Corneville*. Les *Voltigeurs* n'atteindront sans doute pas la durée de la *Jolie Persane;* en tout cas ils ne la méritent pas.

Pâques-Fleuries n'a pas réussi aux Folies-Dramatiques, quoique la musique de M. Lacome méritât un sort meilleur. La pièce avec quelques corrections aurait pu être jouée un mois ou davantage ; on s'est empressé de la mettre de côté pour monter la *Fille du tambour-major*. Cette fois-ci, ce fut le contraire de la *Jolie Persane :* la donnée fondamentale n'était pas nouvelle, mais les auteurs l'ont compliquée d'incidents qui tiennent la curiosité du public en haleine, avec des mots plaisants qui le font rire. Je préfère la partition de M. Lecocq à celle de M. Offenbach, à qui l'on ne peut plus demander d'idées nouvelles ; mais la musique faite toujours avec les mêmes moyens plaît au public, et cela suffit.

Une des auditions les plus intéressantes a été celle de la *Prise de Troie* par Berlioz. Au mois de mars 1878 déjà, M. Pasdeloup avait demandé à l'éditeur, M. Choudens, l'autorisation et la musique nécessaire pour faire exécuter l'œuvre. Lorsque M. Colonne sut qu'elle était en répétition il alla, comme souvent, sur les brisées de M. Pasdeloup pour la faire entendre en même temps. L'effet produit ne pouvait être le même qu'il serait au théâtre, mais il a été très suffisant pour faire espérer que plus tard les *Troyens* seront représentés dans des conditions normales et comme opéra complet en cinq actes. Lorsqu'on l'a scindé en deux pour en faire exécuter une partie au Théâtre Lyrique sous le titre: les *Troyens à Carthage,* les deux premiers actes ont été divisés en trois actes et sont devenus: la *Prise de Troie*. D'après le calcul de Berlioz cette première partie de son œuvre ne durerait pas même une heure et demie, abstraction faite des entr'actes. Les *Troyens* en entier ne dépasseraient pas la durée d'un grand opéra ordinaire.

M. Pasdeloup a fait entendre aussi : *La Lyre et la Harpe* de M. Saint-Saëns. Ecrit l'année dernière pour le festival de Birmingham, cet ouvrage n'était connu que par la partition piano et chant qui a été publiée, M. Pasdeloup en a donné deux auditions intégrales. L'opposition entre la lyre et la harpe personnifiant l'une le paganisme et l'autre la religion chrétienne est une fantaisie de Victor Hugo; le dialogue entre les deux instruments n'est pas toujours très favorable à la musique ; M. Saint-Saëns en a déguisé les inconvénients par des contrastes heureux entre les différents morceaux. L'œuvre est d'un beau caractère ; c'est une des plus propres parmi celles de son auteur, à plaire au public.

Je terminerai en signalant deux publications nouvelles : l'une est intitulée *Clément Marot et le Psautier huguenot,* par M. O. Douen, (2 gros volumes in-8, Paris, à l'imprimerie nationale) ; elle contient des recherches historiques nouvelles et très détaillées ; l'autre publication, ce sont les chefs d'œuvre classiques de l'opéra français, partitions piano et chant (chez Michaëlis). La collection comprend maintenant *Thésée, Armide* et *Psyché* de Lully, l'*Europe galante* de Campra, *Castor et Pollux* et les *Fêtes d'Hébé* de Rameau. Parmi les ouvrages qui doivent paraître prochainement se trouvent *Didon* de Piccini et les *Danaïdes* de Salieri.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 JANVIER 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique : la prochaine réunion des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 31 mars au 2 avril; le 3, séance générale présidée par M. le Ministre. Les bulletins de circulation avec réduction de 50 p. °/o seront valables du 22 mars au 3 avril pour se rendre à Paris, et du 3 au 7 avril inclusivement pour le retour. — La Société délègue MM. Schitz et Revon. Les autres membres qui désireraient faire partie de la délégation voudront bien adresser leur demande à M. le Président avant le 12 mars.

M. ANTONIO GUTIERREZ Y VICTORY, membre correspondant à Tampico, fait hommage de plus de deux cents antiquités mexicaines. Le travail de l'obsidienne, verre volcanique qui remplaçait dans ces contrées nos silex européens, est représenté par toutes les phases de la fabrication, depuis le bloc brut et le nucleus d'où l'on a détaché les lamelles par percussion, jusqu'aux lames retaillées en couteaux, en scies, en pointes de lances et de flèches; ces dernières dénotent une singulière habileté chez les ouvriers qui détachaient patiemment une multitude de petits éclats pour arriver à un degré de fini remarquable. — Parmi les 180 terres cuites, où figurent de jolis vases à trois pieds, on observe une nombreuse série de statuettes et de têtes humaines du plus haut intérêt pour l'étude du costume, des armes, des parures : on voit des personnages porter un gros disque au milieu de l'o-

reille, convenablement déchirée pour l'introduction de cet ornement dont les Botocudos et d'autres peuplades se parent encore aujourd'hui. — Les modeleurs de figurines aztèques paraissent avoir partagé avec les Chinois et les Japonais le goût de la caricature, avec cette différence qu'ils reproduisaient plus souvent le côté mélancolique dans les grimaces humaines. Leurs bonshommes sont exécutés avec une grande vérité d'expression, et les caractères de la race sont très accentués. En montrant ces documents si précieux pour l'ethnographie et l'anthropologie, M. REVON signale encore d'autres points de comparaison, par exemple le rapprochement à établir entre une suite de figures à crâne bilobé et les têtes osseuses, offrant une déformation artificielle analogue, rapportées par M. Reynaud de l'île de Los Sacrificios, dans le golfe du Mexique; nous en avons un moulage au musée d'Annecy. — Parmi les autres dons que M. Gutierrez charge la Société de déposer dans nos collections municipales, se trouvent plusieurs produits végétaux peu communs, des reptiles, des insectes utiles : de ce nombre sont les *axayacatl,* avec les œufs desquels on fabrique du pain; et les *ages* ou *haches (coccus axin).* Cet insecte peu appétissant se mange frit à la graisse; il sert aussi à faire une boisson rafraîchissante, et l'efflorescence blanche qui l'enveloppe, adoucit la peau, et s'emploie en chirurgie comme le collodion.

La réunion vote des remerciements à M. Gutierrez; ce zélé archéologue et naturaliste a été déjà cité souvent dans la *Revue savoisienne* pour des envois nombreux et importants. Il partage avec notre concitoyen, M. J.-B. Tripp, l'honneur d'avoir fondé à Annecy une collection d'antiquités mexicaines que nous envierait plus d'une grande ville.

M. JEAN FLEURY, membre correspondant, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, envoie quatre publications littéraires dont il est l'auteur.

M. REVON expose trois fusains donnés au musée par le ministère de l'instruction publique. Leur auteur est M. Léon Saint-François.

M. DUCIS fait les communications suivantes :

1° Le notaire Bouvard, d'Alex, résidant à Duingt, a consigné dans ses minutaires que la peste a régné à Annecy en 1570, qu'il y eut, dans le mois de décembre, de grandes inondations, qui firent monter le lac à la porte du Secours des Mermet et à la porte de la cure de Duingt, aujourd'hui la mairie et l'école, et qu'enfin le duc de Savoie envoya 400 coupes de froment pour les pauvres d'Annecy.

2° Dans le minutaire de 1573 de Pierre Deservetaz, on voit que cette année le lac commença à geler en janvier, le 17, on passait de Sevrier à Veyrier, de Duingt à Talloires et à Verthier avec des bestiaux. Le dimanche gras, 1er février, le lac fut presque tout gelé. La circulation des barques devint impossible. La glace ne commença à se rompre que le 16 février. Pierre Falconnet, de l'Estrat, a mesuré la largeur du lac d'Annecy sur la glace, le 8 février 1573, entre la chapelle de Saint-Martin de Sevrier et la tour de la Collégiale à Veyrier, par 2,431 aunes. D'après ses opérations en comparaison avec la carte de l'état-major, M. Ducis conclut qu'on s'est servi de l'aune de Genève, usitée dans le mandement de Duingt, donnant 2,774 mètres.

3° Le même constate un nouvel acte de réception par le *Roi des Merciers* en faveur de Jean et Pierre Chappet le 18 mars 1572. — Voir la *Revue* 1879, p. 39.

4° L'existence d'une école secondaire à Annecy antérieurement à la fondation du collège chappuisien de 1549, par les titres de Messire Jean Adam, docteur ès-arts, recteur des écoles d'Annecy, de Claude Bernard, bachelier de ces écoles de 1508 à 1517, et de Claude Favre, bachelier, id., en 1517.

5° Les nombreuses lettres de noblesse accordées aux fabricants et marchands d'Annecy dans les XVe et XVIe siècles, sous la domination de la maison de Savoie, qui, depuis Amédée VIII, visa à diminuer le prestige de l'ancienne noblesse, d'abord hostile, en lui associant la richesse industrielle, pour rattacher à sa dynastie sa nouvelle acquisition du Genevois. Cette jeune noblesse conserva le droit de faire partie de l'administration municipale d'Annecy, et y fit admettre l'ancienne noblesse, autrefois exclue. Ce fut un rapprochement des classes sociales.

6° L'ordre cérémonial de la sépulture à Annecy de Marguerite, fille de Jacques de Genevois-Nemours, née en 1569 à Paris ; morte à Chasey et sépulturée à leur tombeau à Notre-Dame-de-Liesse, le 10 juillet 1572.

7° Le projet de transfert du chœur de la Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse où il est aujourd'hui, déjà en 1500, avec autorisation de Philibert II, duc de Savoie, du 5 juillet 1500, à cause des tombeaux de famille. Ce déplacement n'eut pas lieu.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : Jean Fleury, Histoire élémentaire de la littérature française; id., La grammaire en action; id., Krylov et ses fables; id., Un peuple retrouvé par la grammaire. — Chardon, Mont-Blanc ou Simplon. — V. Gross, Les dernières trouvailles dans les habitations lacustres du lac de Bienne. — G. Vallier, Découverte de médailles gauloises à Moirans. — Puton, Détermination du revenu des futaies jardinées. — Th. Dufour, Relations de deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742). — Almanach de la Suisse romande, publié par l'Institut genevois. — Musée Fol, 4me v., envoi de la ville de Genève.

Achats : La plaisante ville et chasteau de Anissi en Savoie, gravure par Chastillon. — Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève, par Mgr Biord. — Pericaud, Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours.

Annales : Société d'émulation de l'Ain. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société des sciences industrielles de Lyon. — Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins : Société de géographie de Paris. — Société d'agriculture de Poligny — Société des antiquaires de Picardie. — Société de Borda à Dax. — Société scientifique de la Corrèze. — Société académique de Brest. — Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — Société archéologique du midi de la France. — Société de statistique de l'Isère. — Société royale de botanique de Belgique. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'archéologie de la Drôme.

Journal : des savants; des connaissances médicales.

Mémoires : Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. —

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Société des antiquaires de France.

Revues : des Sociétés savantes des départements. — Archéologique. — Du Lyonnais. — De la poésie. — De la Société littéraire de l'Ain. — Bibliographique universelle.

Association scientifique de France. — L'éducateur. — Société des sciences et arts du Havre. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône

Tableau des maladies qui ont causé les décès à Annecy en 1879

CAUSES DE DÉCÈS	De moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	au-dessus de 90 ans	Total
Faiblesse congénitale des enfants.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
Variole	1	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	4
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Méningites	»	4	3	1	1	»	»	»	»	1	»	»	10
Fièvre typhoïde	»	1	2	3	»	1	»	2	»	»	»	»	9
Érysipèle	»	»	»	»	.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bronchite	3	3	»	»	2	1	.	4	4	7	2	»	26
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pneumonie	3	1	1	1	»	4	2	6	5	1	1	»	25
Phthisie	»	»	1	7	5	5	7	1	»	»	»	»	26
Diarrhée entérite	10	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
Cholérine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Angine couenneuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Affections puerpérales	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	2
Autres affections aiguës	3	3	»	1	1	3	2	4	6	2	2	»	27
Affections chroniques	1	1	1	4	3	2	8	9	28	27	16	3	103
Affections chirurgicales	»	»	»	2	1	»	2	1	»	»	»	»	6
Causes accidentelles	1	1	1	»	1	1	2	1	2	»	»	»	10
Totaux	27	17	9	22	15	17	23	29	45	38	21	3	266

Docteur Duparc.

ERRATUM

(Nº de décembre 1879)

Page 143, ligne 33, au lieu de 1608, *lisez :* 1508.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

—

5e ANNÉE

—

La Commission météorologique de la Haute-Savoie, réorganisée en suite de la circulaire ministérielle du 5 mars 1879, par arrêté préfectoral en date du 16 mai 1879, est composée ainsi qu'il suit sous la présidence de M. le Préfet :

MM. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;
Dunant, Président de la Société Florimontane ;
Le Lieutenant-Colonel du Génie ;
Le Directeur des postes et télégraphes ;
l'Inspecteur d'Académie ;
l'Inspecteur des forêts ;
Moron, Ingénieur des chemins de fer ;
Le Sous-Inspecteur des forêts ;
l'Inspecteur primaire de l'arrondissement d'Annecy ;
Tissot Eugène, Ingénieur civil ;
Revon, secrétaire de la Société Florimontane ;
Thonion, secrétaire du Conseil départemental d'hygiène ;
Mullin, professeur de sciences au Collège ;
Mangé, architecte de la ville d'Annecy ;
Le garde-mines d'Annecy.

Cette Commission, lors de sa première réunion, a nommé pour former le Bureau :

MM. Guez, Directeur des postes et télégraphes, Président ;
Voirin, Inspecteur des forêts, Vice-Président ;
Moron, Ingénieur des Chemins de fer, Secrétaire ;
Mangé, Architecte, Secrétaire-Adjoint ;
Tissot, Ingénieur civil, Archiviste-Trésorier.

Les membres du bureau, auxquels sont adjoints MM. Pérot, Inspecteur d'Académie, et Rouyer, Sous-Inspecteur des forêts, formeront la Commission exécutive.

Il est ensuite décidé que cette Commission se réunira le 15 de chaque mois, à 2 heures après midi, à la Préfecture.

—

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La Commission fait appel aux personnes de bonne volonté qui voudront bien prêter leur concours pour l'aider à noter les observations qu'il serait à désirer de voir faire sur le plus grand nombre de points possible de notre département. Les personnes qui voudront bien envoyer régulièrement leurs observations, seront nommées membres correspondants.

Les travaux de la Commission se diviseront d'après les indications données par le Bureau Central météorologique en deux parties ; les uns, considérés comme

réglementaires, comprendront au moins l'étude des orages, de la distribution des pluies et des températures extrêmes ; les autres, facultatifs, auront trait aux phénomènes de la végétation à l'arrivée et au départ des oiseaux migrateurs, au développement des insectes, etc.

Pour rendre complet le réseau des observations, il faudrait pouvoir créer dans le département 10 stations secondaires, et une station pluviométrique dans chaque canton dont les travaux seraient réglés ainsi qu'il suit :

TRAVAUX RÉGLEMENTAIRES

Stations secondaires. — Ces stations devront être munies réglementairement d'un thermomètre à maxima, d'un thermomètre à minima, d'un pluviomètre, et facultativement d'un baromètre, d'un thermomètre ordinaire ; on pourrait adjoindre, pour rendre la station plus complète un psychromètre, un évaporomètre et des thermomètres conjugués pour la mesure de l'éclairement du ciel.

Ces instruments devront être observés au moins une fois par jour, à 9 heures du matin, à l'exception des thermomètres conjugués qui devraient l'être à midi. Les observations, auxquelles seraient jointes la direction du vent et des nuages, l'état du ciel et les remarques diverses sur les phénomènes de la journée, seront inscrites sur un tableau mensuel, adressè à la Commission départementale.

Stations pluviométriques. — Ces stations ne comprendront qu'un pluviomètre destiné à déterminer la quantité d'eau tombée en 24 heures, l'observation devant aussi être faite à 9 heures du matin. En cas de chute de neige, il devrait en être tenu compte aussi exactement que possible, soit à l'aide de cylindres destinés à recueillir la neige, soit par le pluviomètre chauffé au moyen d'une veilleuse convenablement abritée. Ces observations pluviométriques devraient être complétées par l'indication du vent régnant et de la durée de la pluie.

Observations des orages. — Des observations sur les orages devraient être faites dans chaque canton, partout où il y aurait un pluviomètre.

L'observateur devrait autant que possible noter :

Les heures du début du plus fort de l'orage et de la fin ;

Le point d'où il vient et la direction dans laquelle il disparaît ;

La vitesse et la direction des nuages ;

La force et la direction du vent ;

L'intensité des éclairs, du tonnerre et la durée de la pluie ;

La grosseur de la grêle et sa durée ;

Il faudrait aussi indiquer si l'orage s'est étendu au loin, et, dans le cas de dégats, évaluer les pertes en francs. Ces renseignements seraient inscrits sur des bulletins mis à la disposition des observateurs.

TRAVAUX FACULTARIFS RECOMMANDÉS.

Observations relatives à la végétation, divisées en trois séries :

1° Observations des plantes communes dont les phases de végétation peuvent servir de renseignements météorologiques ;

2° Observations des plantes pour l'histoire et la distribution desquelles les observations météorologiques peuvent fournir d'utiles indications ;

3° Rapport des productions du sol avec les phénomènes météorologiques.

Observations relatives aux migrations des oiseaux de passage, et à l'éclosion des insectes.

Observations de la température du sol par des thermomètres enfoncés à diverses profondeurs, notamment à 30 centimètres, avec l'indication de la nature, l'exposition, l'altitude et l'état du sol. Observations sur la température des eaux, des lacs, rivières, etc.

A ces observations se relie l'étude des gelées, de leurs effets sur les plantes et des conditions dans lesquelles elles se produisent.

La Commission exécutive décide de donner dans son bulletin mensuel toutes les observations qu'elle sera assurée de recevoir régulièrement ; puis elle nomme membres correspondants les observateurs dont les noms suivent :

Pour les observations faites dans le bassin du lac Léman et du Rhône :

MM. Couly, Conducteur des ponts et chaussées, à Evian ;
Duboin, avocat, à Saint-Julien ;
Granger, Instituteur, à Douvaine ;
Frère Josephus, Instituteur, Aux Gets.

Pour celles faites dans le bassin de l'Arve :

MM. Bouchard, Instituteur, à Chamonix ;
Calligé, Conducteur des ponts et chaussées, à Sallanches ;
Dutro, Conducteur des ponts et chaussées, à Annemasse ;
Frère Léon, Instituteur, à Mégève ;
Montagnoux (l'abbé), à Mélan.

Pour celles faites dans la vallée des Usses :

M. Bouchet, pharmacien, à Cruseilles.

Pour celles faites dans le bassin du Fier et du lac d'Annecy :

Frère Réticien, Instituteur, à Thônes ;
Couvent de Tamié, à Tamié ;
Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Afin d'unifier autant que possible les observations demandées, il est décidé qu'une instruction sur la manière d'installer les instruments et de les observer sera faite et publiée dans le Bulletin.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. Mangé.

Vu : *Le Président,*
L. Guez.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

—

(Suite)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

(Suite et fin)

Le roi Louis XIII avait quitté Lyon, le 20 octobre, pour venir à Briare, où était Richelieu, puis à Paris, où il chargea deux religieux franciscains recollets de venir rendre son vœu au tombeau de saint François de Sales. Ils arrivèrent le 1er novembre et logèrent neuf jours au château d'Annecy.

La peste avait repris à Annecy dès le 6 octobre. Le Conseil présidial du Genevois siégeait à Brogny. Puis le voisinage de la léproserie lui fit décider d'aller à Duingt. Mais l'opposition des procureurs et la fin du fléau le ramena à Annecy.

La peste avait aussi fait sortir de Chambéry la Cour souveraine, qui siégea quelques jours à Aix, puis voulait venir à Annecy. Mais la reprise du fléau, du 6 octobre, la retint à Rumilly, d'où elle envoya une députation de trois conseillers en pèlerinage au tombeau de saint François de Sales, le 2 décembre. La peste, reprenant à Rumilly, toute la Cour vint à Annecy, le 15, et tint sa première séance, le 16, dans la maison de Chavanes, près le pont Morens. Le maréchal du Hallier, qui les avait accompagnés à Rumilly, les suivit encore à Annecy.

Le 4 septembre précédent, Mazarin avait fait accepter une trêve aux puissances belligérantes, l'Empire, la France, l'Espagne et le duc de Savoie. Dans le traité de Ratisbonne du 13 octobre, la restitution de la Savoie à ses princes avait été stipulée. Lorsque la nouvelle en parvint aux syndics d'Annecy, avant d'attendre l'exécution, ils se hâtèrent d'adresser, le 20 janvier 1631, à Victor Amédée, nouveau duc de Savoie, une lettre de condoléance pour la mort de son père Charles Emmanuel, arrivée le 26 juillet dernier, alors que comme sujets de la France, ils n'avaient pu le faire. Ils se disent « vos très humbles et très affectionnés obéissants sujets et serviteurs. »

Le 31 janvier, ils renouvelèrent leurs plaintes sur les concussions des soldats du château. Pour toute réponse, M. du Hallier vint, le 4 février, installer une garnison à Annecy. Effrayé, le conseil de ville délibéra de s'en délivrer, en faisant quelque cadeau à Madame.

Louis XIII avait désapprouvé Léon Brulard et le P. Joseph, négociateurs du traité de Ratisbonne. De Dijon il avait proposé à Victor Amédée, duc de Savoie, son beau-frère, une conquête en Italie, en échange de la Savoie, qui resterait à la France. Cette clause secrète, du 6 avril, qui donnait aux Suisses la garde provisoire des Alpes, ne put aboutir, et la restitution fut décidée à Cherasco, le 30 mai 1631, pour être exécutée le 11 juin.

Le conseil de ville d'Annecy reçut ordre de fournir des munitions à la garnison française du Bourg-Saint-Maurice, se retirant en France, et de préparer un feu de joie pour le 15.

Le 14, le conseil d'Annecy envoya au Conseil d'Etat de Savoie à Chambéry une lettre de félicitation d'être remis sous l'autorité de S. A. R. M. Millet de Challes y répondit le 17.

Les régiments de MM. de Choing et de Langeron, venant du Bourg-Saint-Maurice, passèrent à Faverges, Talloires, Annecy-le-Vieux, Epagny, etc., pour se rendre à Seyssel. La munition, adjugée le 13, leur fut portée à Annecy-le-Vieux, le 15 juin. C'était le dimanche de la Trinité. On chanta un *Te Deum* solennel d'actions de grâces. On procéda à l'élection du capitaine de ville, renvoyée du 23 avril, pour qu'il n'eût pas à prêter serment au roi de France à la veille

de changer de gouvernement. Ce fut M. de Songy. Le soir, les syndics et le président du conseil judiciaire mettaient la mèche au feu de joie préparé au Pâquier. On en publia une description avec allusions politiques contre la France.

Le 21, les syndics envoyèrent des lettres de félicitation et d'obéissance à Turin. MM. Pennet et Panisset y allaient, en outre, pour porter, cette fois sans crainte, les condoléances de la ville sur la mort de Charles Emmanuel, arrivée le 26 juillet de l'année précédente.

Victor Amédée y répondit le 7 juillet; le prince Thomas, le 6, puis arriva le 22, fit célébrer un service funèbre pour son père à l'abbaye de Talloires, le 25, à la cathédrale d'Annecy, le 31, à la collégiale de N.-D. de Liesse, le 1 août, et à l'église de St-Maurice du Château, le 4 août. A la cathédrale, Mgr Jean François de Sales officia, et son neveu, Charles Auguste, fit l'oraison funèbre de Charles Emmanuel.

La Savoie n'eut plus à subir d'occupation militaire jusqu'en 1690; nous en avons donné les détails dans cette *Revue*, 1872, p. 87, etc. C.-A. Ducis.

L'auteur serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui faire connaître d'autres détails locaux sur l'occupation française sous Louis XIII.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

II

PATOIS DE MORZINE ET DE St-PAUL, EN 1792 ET 1880

Le célèbre Max Müller, professeur à l'université d'Oxford, prétend, sur la foi de plusieurs voyageurs, qu'en l'absence d'une littérature écrite deux ou trois générations suffisent pour changer complètement l'aspect d'une langue. Cette assertion nous paraît bien hasardée, car elle n'est rien moins que justifiée par le document suivant, qui date de plus de quatre-vingts ans.

On pense généralement que les villages où l'émigration annuelle est considérable, modifient leur parler plus vite que ceux où elle n'a lieu que sur une faible échelle. Cette opinion est loin d'être confirmée par l'écrit que nous publions. Nous verrons plus loin que les changements survenus dans le parler de ces deux communes sont aussi peu sensibles à Morzine où l'émigration a toujours été considérable, qu'à Saint-Paul où elle est presque nulle [1].

Comme on peut facilement s'en apercevoir, les traductions suivantes renferment beaucoup de tournures et de mots français qui sont inusités en patois. Par exemple, *couchenet*, coussinet, n'est pas connu du tout; de même *ayant, étant* ne s'emploient pas en patois. On se sert d'une autre tournure : *quand j'avais, quand j'étais*, ou de *qui avait, qui était*, suivant le sens. Sous ce rapport, elles sont très défectueuses, parce qu'elles sont trop serviles; mais ce défaut est largement racheté par le soin que l'auteur a mis à nous laisser une fidèle représentation de la prononciation d'alors.

L'art typographique n'étant pas en état de reproduire les différents signes dont le manuscrit est surchargé, nous emploierons le système orthographique que nous avons exposé dans le no 12 de la *Revue* 1879 et dont nous allons rappeler les principaux traits.

Lisez le patois, comme on lit le français, mais notez que les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies du signe (') ou de (·) signe de la liaison. Ainsi *sur, d'abórd, il, él, à grands pas, ayant on pot, për, arrevâr* se prononcent *su, d'abó, i, é, a gran pa, a-yan on po, pë, arrevâ;* mais *cor't, poar'c, sans· encombro, për· aveyr, él· aveyt* se prononcent *cor, poar, san-zen-com-bro, pë-ra-vey, é-la-vey*.

L'accent tonique est toujours sur la dernière syllabe; mais quand le mot est terminé par un *e* muet, par *a* ou par *o* (*os* au pluriel), l'accent tonique tombe sur l'avant-dernière syllabe : Pérrëtt*a*, la tét*a*, la vëll*a*, l'homm*o*, habil*o*, lous sajh*os* (les sages), él· allâv*e* à la campagn*e*.

Les voyelles *a* et *o* sans accent se prononcent toujours comme dans : *Va à Paris, joli, poli*, même devant *r* : Cor't, jhor', pot, agila.

A avec l'accent grave (à) se prononce comme *a* sans accent; on s'en sert à la fin des mots pour indiquer que l'accent tonique est sur la dernière syllabe : Le sarà battu*à* (elle sera battue).

Ai se prononce toujours comme *é*, mais *ay, ey* comme *ai* dans *clair, chair, flair*.

En (*em*) comme *an;* mais *ên* avec l'accent circonflexe, comme *en* dans les mots latins *mens, gentes*.

E, surmonté du tréma (ë), représente un son intermédiaire entre l'*e* muet et l'*è* ouvert; *ëu* a le même son que *ào*, diphthongue, avec l'accent tonique sur *à*, qui se prononce comme la préposition française *à*.

L'*y*, placé entre deux voyelles, n'a jamais la valeur de deux *i;* il représente toujours un *i* bref, comme dans *Mayence, Cayenne*. Placé après une consonne, l'*y* indique que cette consonne a un son mouillé.

Çh, avec cédille sous le *c*, représente le *th* dur des Anglais, et *jh*, le *th* doux.

Qu se prononce toujours comme *k* : Quó. *Pron.* kó.

Quand deux *n* se suivent, la première appartient à la syllabe qui précède et qui est alors nasale, tandis que la seconde *n* appartient à la syllabe suivante.

Quand la première voyelle des diphthongues porte un accent, la seconde est brève, et s'entend à peine. Dans les diphthongues *ua, oa, uë, oë*, les voyelles *u* et *o* se prononcent à peu près comme *ou*.

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT

Fable de La Fontaine, VIII, 10.

Pérrëtta, sur sa téta ayant on pot de lafé
Bin posó sur on couchenët,
Prétendive arrevâr sans· encombro à la vëlla.
Lejhire ët cor't vétyà, l'allâve à grands pas,
Ayant mettó, cë jhor' intche, për· étre pl'agila,

[1] Morzine, commune de 1623 hab., à 13 kil. sud-est du Biot, à 34 kilom. de Thonon et à 946 m. d'altitude. Si l'on tire une ligne droite d'Evian à Chamonix, Morzine occupe le milieu de cette ligne.
Saint-Paul, commune de 1322 hab., à 9 kilom. sud-est d'Evian et à 827 m. d'altitude.

Cotëillon simplo ët solâr's plats.
Noutra leytire dintche trossâye
Contâve jhâ djans sa pensô
Tot le prix de son lafé, en· emplëive l'arjhent,
Açhetâve on cent d'oafs, fatcheyt très covées.
La soujha allâve à bin për son soin diligent.
Il m'ëst, dyët· lyë, facilo
D'élevâr dës polëts âotor' de ma mêyon ;
Le Renâr'd sarâ bin habilo
S'él ne m'en lache prëu për· aveyr on raton.
Le Poar'c për s'engraichir couterà pou de bren ;
El· îrët [1], quand de l'us, de grosseur' raiyenâbla :
D'aray, le revendant, de l'arjhent bal· ët bon.
Et quô 't-ey que m'empaçherâ de mettâr en notron bëu,
Ao prix qu'él· ëst, onna vaçhe et son vél,
Que de vérray sâotâr âo meytan d'âo tropél ?
Pérrëtta intche dessus sâotâ achebin transportâye :
Le lafé çhët ; adju vél, vaçhe, raton, covô.
La dama de celëux bins, lachant d'on· you plorëux
Sa forteuâ dintche repanduâ,
Va s'éscousâr vërs s'n hommo,
En grous danjhir d'étre battuâ.
Le récit en farça fot fait ;
On l'appalâ le pot dëu lafé.

Quint· ésprit ne bat la campagne ?
Quô ne fôt pâs de çhâtéls en· Espagne ?
Picrocholo, Pyrrhus, la leytire, enfin tus,
Aotant lous sajhos que lous fous,
Çhacon sonjhe en vëillant ; il n'ëst ren de pës dëux :
Onna flattëusa èrreur· empeurte adan noutres· ârmes ;
Tot le bin dëu mondo ëst· à nos,
Tus lous· honneur's, totes lés fënës [1]
Quand de seys sëul, de fais âo pës brâvo on défi ;
De m'écârto, de vais détrônâr le sophi ;
On me choeysit për rey, mon peuplo m'âme ;
Lous diadémos vant sur ma téta plovant ;
Quâque accident fôt que de rentro en më-mimo ;
De seys Grous-Jhean cment devant.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(St-Luc, chapitre 15.)

Verset 11. On· hommo aveyt dous· enfants,

12. Dont le plës joanno dyët à son pâre : Mon pâre, bailli-më la pâr't dëu bin que deyt me revenir. Et le pâre lëur fët le partchajho de son bin.

13. Pou de jhor's aprés, le plës joanno de celëux dous· enfants, ayant amassô cen qu'él· aveyt, s'n allâ voyajhir djans on païs bin élognâ yôvou él dissipâ tot son bin en· excès ët en débouçhe.

14. Aprés qu'él· ot tot dépensô, y arrevâ onna groussa famenâ djans cë païs intche, ët él cmentchâ d'étre djans l'indigence.

15. Alôr's él s'n allâ ët se mettâ âo serviço de yon dés· habitants dëu païs que l'envoyâ à sa mêyon dés çhamps për· égardâr lous poar'cs.

16. Et étant intche, él fot reduit à n'ache groussa misére qu'él· arët souhaytô de remplir son ventre de lés gorfes que lous cayons mejhîvant [1], mais nyon ne l'en baillive.

17. Enfin étant rentrô en lyu-mimo, él dyët : Combin y a-t-ey de vaulëts djans la mêyon de mon pâre qu'ant dëu pan en· abondance ; ët më, de moeyro tchë de fan.

18. Il faut que de cil pas de m'n allo trovâr mon pâre, ët que de lyë dyo : Mon pâre, d'ai péçhiâ contre le ciél· ët contro vos.

19. Et de ne seys pâs mais digno d'étre appalô voutron· enfe ; tratô-më cment yon dés vaulëts que sant à voutron gajho.

20. El partchët danc, ët s'en vegnët trovâr son pâre. Tandis qu'él· îrët oncor bin lyoan, son pâre l'apertchot, ët en fot toçhiâ de compassion ; ët corant vèr's lyu, él s'accouillët à son cou ët le baîyâ.

21. Et s'n enfe le dyët : Mon pâre, d'ai pêçhiâ contre le ciél· ët contro vos ; de ne seys pâs mais digno d'étre appalô voutron· enfe.

22. Alôr's le pâre dyët à son vaulët : Apportôz prontament la plës balla roba qu'y éche djans ma mêyon, et revetiz-l'en, et mettôz-lo onna veçhtâ âo dëgt ët de lés bottes à sous piads.

23. Amenôz on vél gras et tchôz-lo ; fachans buonna çhéra ët rejoheyssans-nos.

24. Pramâo que m'n enfe que veytchiâ îrët môr't, ët él· ëst ressoscitô ; él îrët pèrdu, ët él· ëst retrovô. Ils cmencharant danc à fâre groussa çhéra ët à se rejhoïr.

25. Pendant cé temps intche, le premir de sous· enfants qu'îrët és çhamps, revegnët ; ët, quand él fot prés de la mêyon, él· avoët le son dés· instruments ët le brouit de celëux que danfivant.

26. El· appalâ danc yon dés vaulëts, ët le demandâ cen quë îrët.

27. Le vaulët le repoëgnët : Y ëst que voutron frâre ëst revenu ; ët voutron pâre a tchô on vél gras, pramâo qu'él l'a recovrô en buonna sandô.

28. Ce que l'ayant façhiâ, él ne voleyt ren entrâr, mais son pâre étant sorti për l'en preïr,

29. Cil-chë prët la parola et le dyët : Dolé jhâ tant d'ans que de vos serveycho, ët de ne vos· ai jamais désobéi en ren de ce que vos m'iz cmandô ; cependant vos ne m'iz jamais denô on çhevrët për me dévertir avoéc mous· amis.

30. Mais d'abôrd que voutron· enfe qu'a mejhiâ son bin avoéc de lés fënës pèrduës, ëst revenu, vos· iz tchô për· lyu on vél gras.

31. Le pâre le dyët : M'n enfe, vos· étes tojhor's avoéc më, ët tot cen que d'ai, ëst· à vos.

32. Mais il failleyt bin fâre on festin, ët nos réjhoïr, pramâo que votron frâre que veytchiâ îrët môr't, ët él· ëst ressoscitô ; él· îrët pèrdu, ët él· ëst retrovô.

REMARQUES

Rapports entre le savoyard et le vieux français.

Le lecteur aura sans doute remarqué que le mot *enfant* se rend dans le patois de Morzine tantôt par *enfe,* (v. 21, 30, 31, 19) tantôt par *enfant* (v. 11, 13, 25). Ceux qui ont fait une étude spéciale du vieux français, ont dû éprouver une agréable surprise en découvrant qu'il est encore un coin de la terre où l'on parle le français du 10e et du 14e siècle, selon toutes

[1] L'accent tonique est sur l'avant-dernière syllabe ; en pareil cas, il est indiqué par une petite espace placée après la syllabe tonique.

les règles de l'ancien français. Ceux à qui les études philologiques sont étrangères, n'y auront probablement ajouté aucune importance ; s'ils ont remarqué ce fait, ils l'auront attribué à l'instabilité ou au caprice du parler populaire. Ils seraient bien étonnés si on leur disait que ceux qui emploient *enfe* au nominatif et au vocatif du singulier et *enfant* à tous les autres cas, s'expriment plus correctement que nous, c'est-à-dire d'une manière plus conforme aux principes qui ont présidé à la formation de notre langue.

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs [1], notre patois renferme la solution de bien des questions d'étymologie française, qui sont encore pendantes. Ainsi, Burguy pense que l'ancien mot français *giens* ou *gens* qui signifiait *pas*, vient du celtique ou du latin *genus*. Diez, au contraire, tout en étant moins affirmatif, penche pour le latin *gens, gentis*, nation. Mais sur quelles preuves historiques se basent-ils ? Sur aucune. Donc, la question n'est pas encore tranchée.

Il est vrai que Diez aurait pu donner en faveur de sa thèse, une raison qui n'est pas à dédaigner, quand les preuves historiques font défaut. Il aurait pu avancer que le génie de la langue française a toujours été de renforcer la négation *ne* par des substantifs qui signifient *une petite chose, un rien, une bagatelle. Je n'avancerai pas* est en effet pour *je n'avancerai d'un pas.*

De même, *je n'avancerai point* est pour *je n'avancerai d'un point.* Ces mots et autres semblables, comme *une personne, un rien, une mie, une goutte, un brin,* ont d'abord servi à renforcer la négation *ne;* ensuite ils ont pris un sens négatif. Le vieux français était riche en mots de cette espèce ; quelques-uns, comme *goutte*, *mie* [2], ne se sont conservés que dans quelques expressions ; d'autres, au contraire, sont complètement tombés en désuétude, et ne se rencontrent plus que dans quelques dialectes. De ce nombre est le mot *gens*, employé jusqu'au 15e siècle dans le sens de *pas ;* on le retrouve encore aujourd'hui en provençal sous la forme de *ges*, pron. *dzess*. En Savoie, quoiqu'il tende à disparaître, on le rencontre encore dans toutes les localités un peu éloignées : *De n'ên· ai jhins* (zins, zdins, dzins, dzin'ss), je n'en ai pas.

L'étymologie proposée par Diez est, comme on le voit, très probable, mais non établie. Pour être mise hors de doute, il lui faudrait une preuve vivante ou bien une preuve historique. Dans tous les anciens textes le mot *gens* se présente avec le sens actuel : *les hommes*, ou avec celui de *pas ;* il faudrait trouver au moins un passage où il aurait celui de *personne* (sens négatif). Il serait alors facile de voir comment ce mot a fini par avoir le sens de *pas*. Cette preuve qu'on a cherchée en vain dans les vieux documents de la langue, cette preuve, dis-je, existe ; mais pour la trouver il faut aller jusqu'à l'extrême frontière sud-est de la Savoie, il faut remonter le cours de l'Arc jusqu'au-delà du tunnel du Mont-Cenis. Arrivés à 1600 mètres d'altitude, vous y trouverez la preuve tant cherchée. Dans le parler des habitants de Bessans et de Bonneval, le mot *les gens* se prononce *lós dzin'ss*, et *Personne ne lui en donnait* se rend par *Dzin'ss ne li ên baillévont*, mot à mot, *(les) gens ne lui en donnaient*. Enfin, *je n'en ai pas* se rend par *dz'ên· ai dzin'ss*.

A défaut de preuve historique tirée des vieux documents, nous avons là une preuve vivante qui établit d'une manière irrécusable que l'ancienne particule négative *gens* (*giens*) qui avait le sens négatif de *pas*, est venu du substantif *les gens* (les hommes, les personnes), en passant d'abord par l'acception de *personne : Gens ne lui en donnaient.*

L'étude de notre patois, surtout de celui des vallées reculées, peut encore aujourd'hui apporter de précieuses données à la philologie française, mais c'est à une condition : c'est qu'on se garde de vouloir corriger le parler populaire. Ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale du vieux français ou qui ne sont pas au courant des questions philologiques, ne se doutent guère de l'importance que peut avoir une forme qu'elles considèrent comme surannée ou irrégulière. En effet, dans la traduction précédente, le mot *enfant* se présente tantôt sous la forme *enfe,* tantôt sous la forme *enfant*. Nous avons sous les yeux la même Parabole, traduite en 1862, dans le patois de Morzine ; le mot *enfant* y est toujours rendu par la forme *enfant*. Nous avions d'abord cru, en la lisant, que la forme *enfe* s'était perdue entre 1792 et 1862, mais il n'en est rien. A Morzine on emploie encore, comme en 1792, la forme *enfe :*

1° au vocatif singulier : M'n *enfe;*

2° au nominatif singulier : Et s'n *enfe* le dyët ;

3° lorsqu'il est employé comme attribut : De ne seys pâs mais digno d'étre appalô (que de sèyo appalô) voutron· *enfe*.

Pour tous les autres cas du singulier et du pluriel, on emploie la forme *enfant;* v. 11, 13, 15. Or, pour se faire une idée de la faute qu'a commise le traducteur de 1862, il faut savoir que, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du XVe siècle [1], le français employait *enfe* au nominatif et au vocatif du singulier et *enfant* aux autres cas du singulier et du pluriel, exactement comme on s'exprime encore aujourd'hui à Morzine [2].

Je mentionne ce fait pour montrer l'importance 1° de conserver textuellement les vieilles chansons telles que le peuple les chante et 2° d'avoir soin de toujours noter l'accent tonique, car, comme dans le cas présent, c'est à l'influence de l'accent tonique et non au besoin de distinguer le sujet des cas obliques, qu'est due la naissance de ces doubles formes *enfe* et *enfant*, *sire* et *seigneur*, *pâtre (pastre)* et *pasteur* , *gars* et *garçon,* dont la première vient du nominatif singulier.

En effet, *infans, pastor* ont l'accent tonique sur la première syllabe, parce qu'en latin l'accent tonique n'est jamais sur la dernière syllabe. Il ne peut tomber que sur l'avant-dernière, si celle-ci est longue, ou sur l'antépénultième si l'avant-dernière est brève ; ainsi dans *infans, pastor, senior,* l'accent tonique est sur la première syllabe, tandis que dans *infantem, pastorem, seniorem* il est sur l'avant-dernière,

1 Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Première session Saint-Jean-de-Maurienne, chez P. Vulliermet, 1879

2 Dans la traduction des sermons de saint Bernard, qui est en dialecte bourguignon du XIIe siècle, le mot *mie* est beaucoup plus usité que *pas*.

1 L'historien Froissard (1337-1410) disait encore : *C'est un enfes.*

2 Nous avons rencontré la même particularité pour le mot *enfant* à Saint-Jean-d'Aulph, et à La Vernaz, canton du Biot ; à La Côte-d'Arbroz, canton de Taninges ; à Saint-Jeoire ; à Saint-Jean-de-Sixt, canton de Thônes.

parce que celle-ci est longue. Or, selon le génie de l'ancienne langue française, la syllabe latine accentuée doit être en français la dernière syllabe SONORE : tout le secret de la formation des vieux mots français est là. Voilà pourquoi

infans	a donné	enfe
infantem	—	enfant
pastor	—	pastre (pâtre)
pastorem	—	pasteur
senĭor	—	sire
seniorem	—	seigneur
humĭlis	—	humble
lacrĭma	—	larme
fragĭlis	—	frêle

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

GAUDENZIO CLARETTA

UNE ENTREPRISE CONTRE GÊNES SOUS LE RÈGNE DU DUC LOUIS DE SAVOIE.

Au nombre des savants distingués que compte dans son sein la grande société d'histoire d'Italie, cette députation nationale qui a un beau renom et à laquelle nous devons, entre autres, les *Monumenta historiæ patriæ,* figure M. G. Claretta, connu par diverses publications importantes dont le mérite ne saurait être contesté. C'est un de ces chercheurs infatigables que la routine n'absorbe point, qui savent découvrir avec sagacité des documents nouveaux, ouvrir des voies nouvelles et rendre ainsi à la science des services signalés.

Qu'il me soit permis de parler, au moins brièvement, de cet écrivain, aux lecteurs de la *Revue savoisienne,* à propos d'une de ses publications les moins développées, les plus courtes. Cette publication jette un jour nouveau sur le règne d'un prince, à la fois fils indigne et successeur du célèbre Amédée VIII. C'est nommer suffisamment ce duc Louis de Savoie qui, dominé par l'irrésistible et capricieuse volonté d'Anne de Chypre, son épouse, femme aussi ambitieuse que belle, prépara à son pays de longues dissensions, des luttes pénibles et acharnées, de douloureux déchirements.

Il ne s'agit de rien moins, dans cet opuscule de M. Claretta, que d'une entreprise souterraine, cachée, peu loyale, dirigée contre la ville de Gênes, et à la tête de laquelle se trouvait Lancelot de Lusignan, cardinal de Chypre, qui paraît avoir été l'âme de ce complot international. C'était un de ces Cypriotes réfugiés en Occident, et installés dans les Etats du duc; il jouissait de toute la faveur d'Anne de Chypre, dont il était à la fois le compatriote et le parent, prenait une part active aux affaires politiques, jouait un grand rôle, était, en un mot, très puissant à la Cour. Son nom se trouve mêlé à plus d'un événement de ce règne peu glorieux.

Au milieu des divisions intestines de Gênes, de ces divisions si fréquentes alors dans les petits états et trop souvent renaissantes, une espèce d'alliance occulte, de traité secret prend naissance à Turin, le treize février 1449, dans la demeure de Lancelot de Lusignan. Il est signé, d'une part, par un personnage haut placé de Gênes, — personnage qui représente évidemment tout un parti politique de sa patrie, — et, de l'autre, par Lancelot lui-même, en sa qualité de mandataire officiel du duc Louis de Savoie. Sans aucun doute, l'original du traité ne sortit point de Turin ; je n'oserais pas affirmer que le duc Louis, qui abandonnait si volontiers à d'autres les rênes de l'Etat, en ait eu connaissance ; le travail des affaires pesait trop à son faible et indolent caractère. Quoi qu'il en soit, le pacte d'alliance qui assure, il est vrai, certains avantages au pays voisin, est au fond essentiellement dirigé contre l'indépendance d'une petite contrée que convoitait l'ambition politique envahissante de la maison de Savoie.

M. Claretta a eu la bonne chance de retrouver, dans les minutes du notaire De Crose (*De Clauso*), et il reproduit, textuellement et en détail, cette pièce curieuse et peu honorable ; il la fait précéder d'une introduction historique qu'on ne lira pas sans intérêt. Guichenon, historiographe de la cour, est muet sur cette affaire ; on retrouverait facilement, dans des circonstances plus ou moins analogues, un silence semblable, chez d'autres peuples, même très puritains en apparence.

Il ne s'agissait donc, ni plus ni moins, comme on le voit, que d'un acheminement direct à la perte de l'indépendance de Gênes ; le traité fut loin d'avoir un plein succès, et, sans examiner en ce moment si la moralité internationale de notre temps vaut mieux que celle du quinzième siècle, je crois pouvoir dire qu'une intrigue pareille n'était pas des meilleures et doit être sévèrement jugée. Il faut bien avouer, du reste, puisque Lancelot de Lusignan est sur la sellette, en face de ce tribunal suprême qu'on appelle la postérité, qu'il y avait, dans cette sournoise convention, quelques circonstances atténuantes en sa faveur, comme nous disons dans le langage contemporain. Les intérêts du royaume de Chypre, si fortement ébranlé alors, si menacé, et auquel il devait nécessairement s'intéresser encore, dans sa nouvelle position, n'avaient pas été mis en oubli, ils avaient été, dans une certaine mesure, sauvegardés ; mais le but ne justifie pas les moyens, c'est un principe constant.

Ajoutons aussi que cette espèce d'abdication du duc Louis de Savoie, en mains des Cypriotes qui abondaient à sa cour, était absolument antipathique au sentiment intime de son peuple, qu'elle ne fut triomphante qu'un certain temps et qu'une réaction puissante finit par se produire contre cette influence étrangère qui n'avait que trop duré ; l'aveuglement du pauvre duc a eu peu d'approbateurs.

Une autre charte, à peu près contemporaine de la précédente, puisqu'elle porte la date du dix-sept septembre 1448, jettera aussi quelque jour sur cette époque orageuse. Ce document, que j'ai sous les yeux, renferme une sentence de confiscation prononcée, en faveur du duc Louis, par le même Lancelot de Lusignan (*per..... consanguineum nostrum carissimum dominum lancellotum de Lusigniano),* et une donation faite par le duc, à son épouse, Anne de Chypre, des biens, mobiliers et immobiliers, confisqués à la suite de cette sentence. Le prince déclare qu'il ne procède ni par erreur ni à la légère, en faisant cette faveur *à sa très chère épouse (illustri consorti nostre carissime domine Anne de Chypro),* et il laisse insérer,

en toutes lettres, dans le parchemin original, que je crois inédit, ces mots significatifs : *contemplatione potissime rati nostri connubii amoris flagranter perseverantis*.

En rendant à M. Claretta une justice qu'il mérite et qu'il a obtenue d'hommes plus compétents que moi, je suis heureux de voir d'illustres historiens, comme M. Cibrario ou le comte Sclopis, avoir de dignes successeurs. Leur nom vivra dans le monde savant. Pour moi, je me souviendrai toujours des affectueux rapports que j'eus avec ce dernier, — cet ami intime d'un de mes plus intimes, de mes plus chers professeurs, — lorsqu'il vint à Genève pour présider le tribunal arbitral dans l'affaire de l'Alabama, et trancher, avec ses collègues, une question très grave qui se débattait entre deux des peuples les plus puissants de l'univers. Il m'avait écrit plus d'une fois dès lors, et, rappelant deux vers de mes poésies, il avait terminé l'une de ses lettres par ces mots d'une haute bienveillance et que je ne puis relire sans émotion : « Je n'abandonne pas « l'espoir de vous serrer encore la main aux bords « de l'Arve, et, en attendant, je répète avec vous :

« Mon amitié demeure et je sais, Dieu merci,
« Que la vôtre, à son tour, sera fidèle aussi ! »

JULES VUY.

NOTE DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE SAVOIE

Leur nom, patrie, âge, temps de service, occasions de guerre, qualités, habiletés personnelles, — selon l'ordre reçu du Roy, par lettre du 7 juillet 1736 ; — (dressée par le général CH-PH. DUVERGER, baron de Saint-Thomas-des-Esserts).

Colonels.

1° Le baron D'HÉRY, lieutenant, âgé de 52 ans, né dans sa terre de Vuache en Genevois, s'est trouvé en plusieurs occasions de la guerre passée et en Sicile. Dans la présente guerre, il fut aux siéges de Pesiqueton et Milan en qualité de capitaine des grenadiers, dans les deux campagnes de 1734 et 1735 en qualité de lieutenant-colonel. Il commandait le 2e bataillon à la bataille de Guastala où il s'est distingué.

2° Le baron DE CHABOD, major, natif de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis 1709, a fait la dernière campagne de Piémont, la guerre en Sicile, surtout au siége de Mélas, dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, de Milan. Il s'est trouvé dans les deux campagnes suivantes, à la bataille de Parme, dans le reste de la campagne, commandant des grenadiers, fut fait prisonnier à San Benedetto. Plein d'honneur et de bravoure, d'une conduite régulière, d'un talent à pouvoir parvenir aux premiers emplois.

3° DE LA SAULGE, major en second, de Thonon en Savoie, âgé de 52 ans, sert depuis 1709, s'est trouvé en Sicile ; dans la guerre présente a fait les siéges de Pesiqueton et Tortone ; officier de détail appliqué, d'une bonne conduite et très propre à l'état-major d'une place, d'un bon conseil et capable de bien seconder un gouverneur, mais hors d'état de continuer un service de campagne, à cause de ses infirmités.

4° DUCLOZ DE LA MARTINIÈRE, 1er capitaine de grenadiers, né en Chablais, de condition, âgé de 50 ans, s'est trouvé en quelques occasions de la dernière guerre et en Sicile, surtout à Messine et Mélas, dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, Milan, Tortone, les deux campagnes suivantes, surtout à la bataille de Guastala, commandant les grenadiers, très brave, d'une bonne conduite, mais d'un talent médiocre et hors d'état de service, ne pouvant plus agir.

5° DE MARCELLAZ, 2e capitaine de grenadiers, de condition, natif de Chambéry, âgé de 46 ans, sert depuis 1709, a été en Sicile ; dans la présente guerre assiégea Pesiqueton, Tortone, fit les deux campagnes suivantes, surtout à la bataille de Guastala. Officier de mérite, d'esprit et d'un talent à bien s'acquitter de toutes sortes de commission et à pouvoir parvenir, si sa santé des plus délabrées peut le lui permettre.

6° Le chevalier DE CHATEAUNEUF, de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis l'an 1713, a fait la campagne de Sicile, la guerre présente, les siéges de Pesiqueton et Milan étant lieutenant des grenadiers, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, fait prisonnier à San Benedetto. Officier de bonne conduite, de beaucoup d'esprit et de politesse, capable de réussir dans toutes les commissions, d'un talent à succès non seulement dans les troupes, mais à la cour même, et à la suite d'un jeune prince.

7° SIRACE, d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis 1711, a fait la guerre de Sicile, les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone en qualité de lieutenant, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme, a été fait prisonnier de guerre avec le bataillon à San Benedetto. Bon officier et brave, sur lequel on peut compter dans toutes les actions militaires, et de bonne conduite.

8° Le chevalier DE CHALLANT, né en la cité d'Aoste, âgé de 45 ans, sert depuis 1713, s'est trouvé dans les occasions en Sicile, a fait les siéges de Pesiqueton et Tortone en qualité de lieutenant, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme et fait prisonnier à San Benedetto. Officier très zélé et plein d'honneur, sage, poli et d'un talent à pouvoir parvenir, si son tempérament délicat et sa santé dérangée lui en donnent le temps et peuvent le lui permettre, étant maintenant hors d'état de faire des fatigues.

9° DE SONNAZ DE GERBAIS, d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 46 ans, est entré dans la garde du corps en 1712, et en 1714 fut fait prisonnier, s'est trouvé en Sicile aux siéges de Messine et de Mélas ; dans la guerre présente, il a fait ceux de Pesiqueton et Milan ; ensuite il devint capitaine et figura à l'attaque de Tortone, à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto. Bon officier, sage et d'une bonne conduite, estropié du bras droit par une saignée qui l'empêche de porter la pertuisane uniforme aux autres. Il a une pension de 200 livres comme gentilhomme de *bouche*, laquelle il a déjà proposé de céder et de se retirer, étant marié, aux conditions que le roi lui fasse la grâce de lui accorder la commanderie d'Ugine en Savoie, qu'avait le comte de Brassiaude, qui vaut 500 livres, tout au plus. Cette proposition m'a paru si modeste pour un vieil officier que j'ai cru devoir renouveler sa demande.

10° D'OSSAN, d'une famille de condition d'Annecy, âgé de 45 ans, sert depuis 1713, s'est trouvé en Sicile

dans toutes les occasions et dans la guerre présente aux siéges de Pisequeton, Milan et Tortone, en qualité d'enseigne et de lieutenant. Il a fait les deux dernières campagnes comme capitaine, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Son esprit et son talent sont médiocres, mais il est valeureux et bon officier dans les occasions.

11° De Cerisier, d'une famille de condition de Saint-Genix en Savoie, âgé de 35 ans, est entré au service, en 1713, s'est trouvé à l'affaire de Cartanisetta et au siége de Mélas en Sicile, étant enseigne, et dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone en qualité de lieutenant, a fait la campagne de 1734 étant capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto, n'étant pas encore échangé. Bon officier, appliqué, avec le talent de bien s'acquitter d'une commission militaire.

12° De Buttet, d'une famille de condition du Bourget près de Chambéry, âgé de 37 ans, sert depuis 1713, a fait les siéges de Pesiqueton et de Milan étant lieutenant, et les deux campagnes suivantes en capitaine, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Brave homme et bon officier, à qui il ne manque ni talent ni esprit, mais d'une médiocre éducation et manquant d'à-propos quelquefois.

13° Carrel, natif de Chambéry, âgé de 47 ans, au service dès 1708, en qualité de soldat, caporal et sergent, a fait quatre campagnes dans la guerre passée. Fait officier en 1718 en Sicile, il y fit le siége de Mélas, entra dans les nationaux, rentra au régiment en qualité de lieutenant en 1730, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan dans le même emploi. Fait capitaine à l'entrée de la campagne de 1734, a servi d'aide-de-camp pour le marquis d'Aix, et s'est trouvé à la bataille de Guastala. Officier brave, de détail et bon aide-de-camp.

14° Guigue, de Chambéry, famille de condition, âgé de 33 ans, a commencé de servir en cadet en 1720. Fait prisonnier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone. Il fut fait aide-major avec rang de capitaine pendant la campagne de 1734, s'est trouvé à Guastala, remplaça un capitaine tué. Cet officier a de l'esprit et du savoir, ayant quelques notions de la fortification, vif et brillant.

15° De Riddes, natif de Flumet en Faucigny, de condition, âgé de 38 ans, est entré cadet en 1720, fait officier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes, s'est trouvé à la bataille de Guastala et fait capitaine à la place d'un capitaine tué. Brave et bon officier pour le service ordinaire de la troupe, d'un talent médiocre.

16° Lazary, l'aîné, de famille de condition, de Chambéry, âgé de 35 ans, a commencé à servir en 1720, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan étant enseigne des grenadiers, a été à la bataille de Parme. Lieutenant fait prisonnier à San Benedetto avec le bataillon. A son retour il fut fait capitaine. Honnête homme, d'une bonne condition et très sage.

17° D'Anière, d'une famille de condition de Rumilly en Savoie, âgé de 28 ans, d'abord cadet en 1722, officier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan. La première campagne en qualité de lieutenant. S'est trouvé à Guastala où son frère fut tué. Il a fait la deuxième en qualité de capitaine. Officier d'une belle figure et d'une bonne conduite.

18° Le chevalier de Blancheville, neveu du lieutenant-colonel chevalier de Malte, né au Vuache en Genevois, âgé de 26 ans, entra au régiment comme officier le 2 avril 1733, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan, a été à la bataille de Parme, fut fait prisonnier à San Benedetto, a fait la campagne suivante en qualité de capitaine. C'est un officier de mérite, de talent, plein d'honneur et capable de pouvoir s'acquitter de toutes les commissions qu'on pourrait lui confier dans toutes sortes d'emploi.

19° De Lannoy d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 28 ans, entré cadet en 1723, officier en 1729. Son séjour en Sardaigne l'a fait oublier. Il a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme avec l'emploi de garde-major, rempli avec distinction. Prisonnier à San Benedetto. Il a beaucoup de talent, propre à l'état-major, homme d'esprit, mais d'une santé fort chancelante.

20° Le chevalier de Challes, de Chambéry, âgé de 29 ans, a eu l'honneur d'être page du roi, est entré ensuite au service en 1724. S'est trouvé aux siéges de Pesiqueton et de Milan, à l'attaque de Tortone, à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Bon officier, zélé et plein d'honneur, d'une conduite des plus sages.

Lieutenants.

1° Dadaz, premier lieutenant des grenadiers, de condition, natif de Corsinge en Chablais, âgé de 31 ans, cadet dès 1722, officier dès 1730, assiste aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, s'est trouvé à l'attaque de *Colorne (?)*, à la bataille de Guastala. Sage, de bonnes mœurs et appliqué pour le service ordinaire de la troupe, ayant pourtant l'esprit borné, peu de talents et petite figure. Cela fera hésiter à le nommer à la 1re compagnie vacante. Espérant cependant qu'on trouvera le moyen de le consoler par un accommodement ou par un emploi moins brillant, à sa portée.

2° Carron, 2e lieutenant des grenadiers, natif de Chambéry, de condition, âgé de 32 ans, cadet depuis 1722 environ, devint enseigne dans les nationaux, où il fut réformé des compagnies d'augmentation et revint cadet dans Savoie, fut fait enseigne en 1731, a fait les siéges de Pesiqueton et de Milan, les deux campagnes suivantes, où il s'est trouvé à la bataille de Guastala. Brave homme, de talent et d'esprit, capable de bien s'acquitter d'une commission.

3° Charrière, natif de Rumilly, d'une famille de condition, âgé de 30 ans, cadet dès 1727, officier dès 1732, fut aux siéges de Pesiqueton et Milan, fit les campagnes suivantes. Il reçut deux blessures à la bataille de Guastala, dont il reste estropié d'un bras. Jeune homme vif, actif et bon pour l'état-major, de même que pour s'acquitter d'une commission.

4° Lazary Charles (2d), frère du capitaine, de condition, né à Chambéry, âgé de 28 ans, cadet depuis 1728, officier dès 1733. Il assista aux siéges de Pesiqueton et Milan. A la 1re campagne il a fait le *partisan (?)*, assista à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Bon soldat, propre à toutes sortes d'expéditions militaires.

5° CARPINEL, de Chambéry, d'une famille de condition, âgé de 25 ans, cadet dès 1730, officier au siége de Pesiqueton, a fait ceux de Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes. Assista à la bataille de Guastala. Brave et déterminé, d'un passé peu régulier, mais corrigé depuis qu'il a tué Caudye son camarade.

6° DE BRUISET, de Chambéry, de condition, âgé de 24 ans, cadet dès 1730, officier dès 1734, fut aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone; la première campagne à la bataille de Parme, fut fait prisonnier à San Benedetto. De bonne conduite, intelligent et qui promet beaucoup.

7° MORAND, de Chambéry, de condition, âgé de 22 ans, cadet dès 1730, officier en mars 1734, assiégea Pesiqueton, Milan, fut à la bataille de Parme et prisonnier à San Benedetto. Officier vif, actif, de bonne volonté pour le service et qui peut réussir.

8° DE LA GRAVE JOSEPH, officier avant son aîné, d'Avusy en Genevois, de condition, âgé de 20 ans, entré au service l'an 1732, a fait les siéges de Milan et Tortone en cadet, et la première campagne en officier. Il fut à l'attaque de *Colorne* enseigne des grenadiers, blessé à la bataille de Parme. Officier brave, ferme dans l'occasion, d'une belle figure et d'une bonne espérance.

9° DUPASSIER, de la Bonneville en Savoie, âgé de 20 ans, cadet dès 1732, officier dès l'entrée en campagne de 1734, assista aux siéges de Pesiqueton et Milan, fit les deux campagnes suivantes, était enseigne des grenadiers à la Guastala, bien fait, appliqué et d'une belle espérance.

10° DE CERISIER, de Saint-Genix (Savoie), de condition, âgé de 23 ans, cadet dès 1732, en cette qualité assiége Pesiqueton, Milan et Tortone, officier en 1734, prisonnier à San Benedetto. D'un talent médiocre mais remplissant bien ses fonctions ordinaires.

11° DE LA GRAVE ALEXIS, l'aîné, d'Avusy (Genevois), de condition, âgé de 22 ans, cadet dès 1732, fut aux siéges de Milan, Tortone, officier dès 1734, s'est trouvé à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme, fait prisonnier de guerre à San Benedetto. D'une conduite sage, d'un service exact, mais il manque de vivacité.

12° DE SAINT-ANDRÉ, de condition, de Rumilly, âgé de 21 ans, cadet dès 1832, en cette qualité assiste aux siéges de Pesiqueton, Milan. Officier dès 1734, fit deux campagnes, s'est trouvé à Guastala. Officier de talent et de tactique, bon aide-de-camp, ou bon pour l'état-major.

13° DE LA BALME, de condition, natif de La Roche en Genevois, âgé de 24 ans, cadet dès 1733; il sert aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone. Officier dès 1734. Il fut à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Officier de bonne conduite, sage, dont on peut espérer beaucoup.

14° DE SALIN, de condition, de Chambéry, âgé de 23 ans environ, cadet dès 1733, assiste aux siéges de Pesiqueton et Tortone, officier en 1734, a fait les deux campagnes, fut à la bataille de Guastala, où son frère capitaine fut tué. Cet officier a de la vivacité et ne manque pas de talent et de bonne volonté.

DUVERGER.

Copie TREMEY.

(*La fin au prochain n°.*)

MOUVEMENT DE LA POPULATION D'ANNECY

(Recensement de 1876 : 10,976 habitants)

	1879	Moyenne de 5 années (1875-79)
NAISSANCES		
Garçons	115	126
Filles	102	118
Total	217	244
Naissances doubles	»	3
MARIAGES		
Entre garçons et filles	52	53
— garçons et veuves	2	4
— entre veufs et filles	5	6
— entre veufs	3	2
Total	62	65
Nombre d'époux illettrés	2	3
— d'épouses illettrées	4	10
DÉCÈS		
Garçons de 15 ans et au-dessous	28	31
Filles	28	29
	56	60
Garçons au-dessus de 15 ans	37	32
Filles	34	35
	71	67
Mariés : hommes	60	44
— femmes	30	34
	90	78
Veufs : hommes	21	24
— femmes	28	30
	49	54
Total des décès (1)	266	259
La proportion des décès, pour 1879, est de 24,2 par 1,000 habitants. La moyenne, pour les 5 années, est de 23,6 par 1,000 habitants.		
MORTS-NÉS		
Sexe masculin	9	12
— féminin	9	9
Total	18	21

C.-E. PISSARD,
Secrétaire de la Mairie.

(1) Il n'y a pas eu un seul cas de décès, en 1879, dans la garnison d'Annecy dont le chiffre arrive à plus de 1,(00 hommes. La moyenne, pour la période quinquennale, est de 2.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance: circulaire ministérielle relative à la réunion

des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Mêmes conditions que pour les sociétés savantes. — Règlement et programme du congrès de botanique et d'horticulture de Bruxelles, du 23 au 26 juillet 1880. — Programme des prix proposés par la société industrielle de Rouen pour être décernés en décembre 1880.

M. LE TRÉSORIER dépose les comptes de l'année écoulée.

Recettes perçues et à percevoir. . . fr.	2811,30
Dépenses payées et à payer	2538,20
Excédant de l'actif,	273,10

M. le docteur THONION présente les antiquités gallo-romaines offertes au musée par M. Francis Bachet : vase allongé en terre rouge, avec dessins noirs et cinq dépressions sur la panse ; moitié de petit vase ; gargoulette à anse ; coupe à vernis brun ; grande cuillère ronde en bronze avec portion du manche ; débris de fer ; fragments de têtes : mâchoire d'enfant de 7 ans, boite cranienne mince, frontal peu épais d'un adulte. Ces objets ont été trouvés en 1879 avec les ossements de 8 à 10 cadavres dans la propriété de M. Bachet à Seynod, hameau de Branchy, mas des Guttets, à 50 et 60 centimètres de profondeur. Les corps étaient orientés dans la direction Est-Ouest, et tous étaient étendus la face contre terre, de même que les squelettes exhumés antérieurement sur la même pente de terrain. M. Thonion fait observer que dans certains pays envahis, les habitants se faisaient enterrer ainsi la face contre terre, en signe de protestation et de mépris : à l'époque de la conquête de la Lorraine par les Français, les Lorrains donnèrent cette position à leurs morts.

M. Thonion offre au musée une lamelle en pierre retaillée et un fragment d'andouiller paraissant avoir servi de polissoir, avec trou d'emmanchement. Il a fait cette trouvaille en creusant la grève sous le hameau des Guerres (commune de Veyrier, lac d'Annecy), sur la partie de la station lacustre qui appartient à l'âge de la pierre. D'autres tranchées ont été ouvertes sans résultat ; au bord de l'eau il y avait des ossements et des poteries vernissées du moyen-âge.

Le même explorateur a fouillé, sans rien découvrir, un abri sous roche du Roc de Chère, près de l'endroit appelé la Grande muraille. Il n'a pas été plus heureux en explorant les grottes de la montagne de Veyrier, qui n'ont aucun rapport avec leurs homonymes du mont Salève pour les richesses archéologiques.

M. DUCIS : 1° présente un tableau commencé du personnel enseignant à Annecy dans les XV, XVI et XVIIe siècles. Les recteurs avaient la charge du logement des écoles. On les trouve à la Perrière, en 1360, à la rue N.-Dame, en 1433, hors la porte Perrière, en 1517, etc. Eustache Chapuys mit fin à ces déplacements, en fournissant des fonds pour acheter des familles de Crans, de Croyson, de Guyrod, etc., des maisons, places et jardins, dont l'ensemble approprié au service de l'enseignement forma un collége stable. Il le dota de manière à en augmenter le personnel. En 1561, on y voit des élèves du Bugey, de la Savoie, de la Maurienne, de la Tarentaise, et même de la val d'Aoste, en 1610 ;

2° fait connaître qu'il a trouvé dans l'un des minutaires de Pierre Deservetaz un inventaire très intéressant des magasins de noble François Ducrest, mort en 1552. On y voit le nom de toutes les étoffes usitées au milieu du XVIe siècle, et l'importance des affaires de cette maison d'Annecy, dont les créances s'étendaient de Chambéry à Berne. L'inventaire du mobilier de famille n'est pas moins remarquable ;

3° Dans un de ses minutaires, Etienne Riotton constate qu'étant au bord du lac à Duingt, le 9 octobre 1600, il vit passer en barque Henri IV, qui demanda des truites à messire Antoine Flocard, fermier du château. Le notaire pensait qu'Henri IV allait à Moûtiers. Mais le lendemain, 10 octobre, le roi arrivait à Beaufort pour couper le duc de Savoie par la haute Tarentaise, comme le fit, 30 ans plus tard, le maréchal de Bassompierre. Voir la *Revue* de 1871, page 94.

M. CONSTANTIN lit des extraits des procès-verbaux du conseil communal de Montmin, canton de Faverges, en 1793, entre autres, la description de la fête qui eut lieu à l'occasion de la prise de Toulon. Cette fête, comme on sait, avait été décrétée par la Convention.

M. SERAND présente un sceau rond du XIVe siècle, diamètre 24 millim., donné par M. Théodore Fivel.

S' IOH' D' CLAROMOTE *Sigillum Johannis de Claromonte.*

Ecu penché à l'antique : *De gueules à deux clefs hautes d'argent passées en sautoir,* timbré d'un heaume cimé d'un dauphin vu de profil et des deux clefs des armes de la maison de Clermont, terminés par une touffe de plumes.

Ce Jean Ier de Clermont, seigneur de Saint-Pierre-de-Souci et de Sainte-Hélène-du-lac, en Savoie, vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle ; il eut pour fils Jacques, seigneur des mêmes lieux, lequel épousa Jeanne de Menthon.

LE MÊME présente les inscriptions suivantes à graver dans l'intérieur du collége d'Annecy :

COLLÈGE DE LA VILLE D'ANNECY
Fondé en 1549
PAR
EUSTACHE CHAPUIS
Ambassadeur de Charles-Quint.

BIENFAITEURS

JUSTE GUÉRIN
Évêque et Prince de Genève.

ANNE CLÉMENCE DE GENÈVE

EMMANUEL CHARDON

JEANNE GOUJON

LOUISE FAVRE-JACQUEMET

JEAN-PIERRE BIORD
Évêque et Prince de Genève.

Louis Chapuis
Curé de Mésigny.

SUJETS ILLUSTRES SORTIS DE CE COLLÈGE

Claude de Granier
Évêque et Prince de Genève.

Saint François de Sales
Docteur de l'Eglise.

Pierre Fenouillet
Évêque, prédicateur de Henry IV.

Claude de Vaugelas
Grammairien, membre de l'Académie.

Philibert-Albert Bally
Évêque d'Aoste, Diplomate.

Jean d'Arenthon d'Alex
Évêque et Prince de Genève.

H.-S. Gerdil
Cardinal, Ecrivain controversiste.

Claude-Louis Berthollet
Chimiste, membre de l'Institut.

J.-F. Tochon
Archéologue, membre de l'Institut.

Germain Sommeiller
Ingénieur, directeur de la percée des Alpes.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : C. Duval, Les terres de Saint-Victor et Chapitre. Auteur. — J. Bellanger, Le corps considéré comme révélateur des impressions de l'âme. Auteur. — A Daguin, Les Prussiens à Nogent. Auteur. — Annuaire de la Haute-Savoie pour 1880. M. Perrissin, éditeur. — Procès-verbaux de la municipalité de Montmin, manuscr. de l'an II. M. Constantin. — Caricatures russes, de 1813. Le même.

Achat : De Resie, La Savoie, voyage à Chambéry et aux eaux d'Aix, 1847, 2 v.

Annales : Société d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société de géographie de Paris. — Société héraldique de France. — Société linéenne de la Charente-Inférieure. — Société archéologique du midi de la France. — Société des antiquaires de l'Ouest. — Société d'agriculture de Poligny. — Association scientifique de France

Journal : des connaissances médicales.

Mémoires : Société d'émulation du Doubs. — Société littéraire de Lyon.

Revues : du Lyonnais. — Société littéraire de l'Ain.

L'Investigateur. — Indicateur d'antiquités suisses. — L'éducateur. — Travaux de la société d'agriculture d'Agen. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Assemblée générale du 15 février 1880.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND, VICE-PRÉSIDENT

La Société d'histoire naturelle, désirant donner une impulsion plus active à ses travaux et avoir un organe de publicité tout dévoué à la science, étranger aux luttes politiques, s'est adressée à la *Revue savoisienne*.

M. Revon, après avoir consulté la Société Florimontane, fait à notre Société les offres les plus gracieuses et les plus désintéressées, qui sont acceptées avec reconnaissance.

En conséquence il est arrêté que, dès aujourd'hui, on transmettra à la *Revue savoisienne* un extrait des procès-verbaux de nos séances, ainsi que les principaux travaux scientifiques qui y seront communiqués.

Après avoir réglé quelques questions d'administration intérieure, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice de 1879, et vote le budget de l'année 1880.

Elle procède ensuite à l'élection des membres du bureau.

Sont élus :

Président : M. Marchand Henri, président du Conseil d'arrondissement de Chambéry ;

Vice-Président : M. Hollande, professeur au Lycée et à l'Ecole préparatoire ;

Secrétaires : MM. Pillet Louis, avocat, vice-président de l'Académie de Savoie ; Goddard Michel, garde-mines ;

Membres du Comité des finances : MM. Blanchard, avocat ; Révil, pharmacien ; Gauthier, professeur à l'Ecole primaire.

M. Paul Millet, sous-inspecteur des forêts, est reçu, à l'unanimité, membre de la Société.

Depuis la dernière séance administrative, M. Pillet s'est adressé à la *Chambre syndicale des entrepreneurs des travaux du bâtiment* de Chambéry, et lui a demandé de vouloir bien exposer dans la salle de géologie la belle collection des marbres de la Savoie, qui a été formée par la *Chambre,* et qui a mérité une médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

Une lettre de M. Galtier, président de la Chambre syndicale, nous annonce que cette demande a été favorablement accueillie. Non seulement la Chambre consent à nous prêter sa collection, mais elle a bien voulu en faire don au Musée ou plutôt à la ville de Chambéry, à laquelle doivent revenir, en définitive,

toutes nos collections. Une inscription placée au-dessus de cette collection, rappellera le don généreux de la *Chambre syndicale* et la médaille méritée à l'Exposition universelle.

Après cette communication, l'Assemblée décide qu'elle se réunira dorénavant, le premier dimanche de chaque mois, à sept heures et demie du soir, pour écouter les lectures et communications relatives aux sciences naturelles. Le professeur de géologie et les élèves qui suivent ses cours, y rendront compte des excursions qu'ils auront faites dans les environs. Il sera dressé un compte-rendu de ces séances, qui sera envoyé, chaque mois, à la *Revue savoisienne*.

Le Secrétaire annonce, en finissant, qu'un Congrès des Sociétés savantes de la Savoie se réunira à Chambéry, au mois de juillet prochain. La Société d'histoire naturelle devra y être représentée par un grand nombre de ses membres, et y donner un résumé de ses travaux pendant l'année écoulée. Faisons en sorte, dit-il, que ces travaux soient nombreux et honorables pour notre Société.

La séance est levée.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

JANVIER 1880

Pressions barométriques moyennes : 730.2 à Annecy et 714.2 à Mélan. Pressions maxima le 2 à Annecy et le 7 à Mélan. Excursion du mercure 14.6 à Annecy et 16.36 à Mélan. Cette hauteur exceptionnelle à laquelle le baromètre se maintient et qui a déjà été constatée le mois de décembre dernier, jointe à la continuité des vents dominants du nord, produit un temps sec et très froid.

Températures moyennes, 1°07 maxima — 8°29 au minima, à Annecy, où ce dernier donne le 27 — 16°5, la température étant ce jour-là à 9 h. m. de 14° en dessous de zéro. Selon les courants, le thermomètre, aux environs de la ville, atteint dans le courant du mois — 18°7.

Le lac gèle les derniers jours presque entièrement dans la partie sud. Le 27 la glace permet de passer de Duingt à Talloires.

Pluie : maximum d'eau tombée 41m en 3 jours de neige aux Gets. Minimum 2m5, en 2 jours, à Evian. En général peu de neige. Tous les travaux de la campagne sont interrompus par le froid. Le sol gazonné gèle à plus de 0,65 de profondeur.

JANVIER 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations:	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	458	334	
1	8	......	......	......	8 * / 9,2	40 * / 3	16,8	5,4	......	......	......	15	4,9		
2	......	......	......	......	......	......	2,7	7,9							
3															
4	......	2,3													
5	......	0,6													
6															
7				(Manquent.)							(Manquent.)				
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14	......	......	20 * / 2,4	......	......	......	......	......	50 * / 3	...... / 1,7	......	......	......	158 * / 8,7	Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
15	80 * / 6	......	......	......	......	......	40 * / 1,9	40 * / 1,4	......	......	......	60 * / 3	80 *		Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.
16															
17	350 * / 27	......	10 * / 0,1	......	150 * / 8,4	190 * / 10,1	......	220 * / 7	......	...... / 5,3	......	90 * / 5	20 * /	70 * / 4,5	
18	......	......	......	......	50 * / 4,6	20 * / 1,7	100 * / 7,2	200 * / 11,6	......	2,5	......	150 * / 8	110 * / 2,8	20 * / 0,8	
19	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	30 * / 1,4			
20	......	......	......	......	......	......	20 * / 1,9	40 * / 2,3	......						
21										3,5					
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
Totaux pluie.	41	2,9	2,5	......	22,2	18,4	30,5	35,6	3	13	......	32,4	7,7	14	
Totaux neige.	430	......	30	......	208	250	160	500	50	n. fond.	......	330	210	248	

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evapo-	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	ration en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	7°2	— 1°7	— 1°	732,2	4,9			4°	6°	4°4	?	E	faible	couvert		couvert	0,35	3°5
2	5,7	— 1,7	— 1	734,6	»			2,2	9,5	5	?	S	id.	couv.3/4		couvert	0.34	3,7
3	6,5	1	2,2	735	»			7	25	15	N	N	id.	beau		très beau	0,34	3,7
4	8,0	— 5,2	— 2,2	734	»			1.2	11	4	?	?	calme	brouilld	Brouillard (100) disparaît à 11 h. du m.	beau	0,34	2,4
5	3,3	— 5.2	— 4,2	733,1	»			— 1,3	11,5	4	O	O	fort	couv.1/2		beau	0,335	2,3
6	2.5	— 4,1	— 3	734	»			— 1,6	2,3	— 0.5	?	S-O	id.	couvert		très beau	0,33	2.2
7	— 0,5	— 6,7	— 5	736	»			— 4	0	— 3,6	?	?	calme	brouilld	Brouillard (200) disparaît avant midi.	couvert	0,32	1,3
8	— 2,5	— 4,7	— 4,6	734,3	»			— 3.6	2	— 1	?	N-N-O	fort	couvert		couvert	0,32	2,3
9	— 1.3	— 6,5	— 6,4	732,6	»			— 3,2	12	3,2	?	N	id.	couvert		couvert	0,31	1,7
10	— 0,5	— 5,3	— 4,6	732	»			— 2,6	2.5	— 0,8	?	N	id.	couvert		très beau	0,31	1,4
11	— 1.9	— 6,1	— 4,2	733	»			— 0,6	15	4,8	N	N	id.	beau		très beau	0,305	2,7
12	0,7	— 6.4	— 4	733,6	»			— 2,5	2	— 1	?	N-O	id.	couvert		couvert	0,30	0,8
13	— 1,5	— 6,5	— 6	735	»			— 3,3	4	— 0,4	?	N	id.	id.		couvert	0,29	0,8
14	— 1.3	— 6,7	— 5,8	728,7	»			— 2,8	1,5	— 1,8	?	N-O	id.	id.	Neige de 2 à 6 h. soir (hauteur 0.08).	couvert	0,29	2,6
15	— 1	— 4.5	— 3	726	»			3	21	10,8	N	N	id.	couv.1/2		très beau	0,285	1,7
16	3,5	— 13.7	— 10	724,9	»			— 1,8	17,5	6	O	N-O	id.	id.		couvert	0,285	1,4
17	1,7	— 8,2	— 3	723.8	»			— 1,2	3	0	?	E	id.	neige	Neige presque tout le jour (haut. 0,025).	couvert	0.28	1,5
18	0,3	— 1,5	0	720	»			1,8	5	2,2	?	S	id.	id.	Neige par bourr. avant midi (haut. 0,11).	couvert	0,28	2,4
19	3,5	— 6,8	— 4,2	722,8	2,8			— 2,2	5,5	0.3	?	N	id.	couvert		couvert	0,275	1,3
20	— 1	— 9	— 8,8	730	»			— 1,4	9	— 0,3	E	N	id.	couv.3/4	Canaux gelés. [dessus.	très beau	0.27	1,1
21	— 2,5	— 16,1	— 15,2	733	»			— 8.8	6	— 3,2	N	N	id.	beau	Lac pris à l'entrée des canaux On patine	très beau	0,26	0,8
22	— 2,5	— 16,1	— 12	730.8	»			— 6.4	2	— 3,2	?	N	id.	beau	Br. (200, dès 9 h m. à 11. La glace s'étend	très beau	0,26	1,2
23	— 4,5	— 10,5	— 7,6	725,5	»			— 3	12	2.8	S-E	N	id.	beau	Le vent de la nuit casse la glace. [jusqu'à	très beau	0,255	1,5
24	0,5	— 15,5	— 6,8	729,2	»			— 4,2	7,5	0.4	N	N	id.	très beau	[l'île.	très beau	0,25	1,4
25	1,5	— 15,7	— 12	727	»			— 8,6	7	— 1.6	?	?	calme	brouilld	Br. (100) disparaît à 9 h. Lac gelé surtout	beau	0,245	1,8
26	1,5	— 12 7	— 12.6	726,8	»			— 6,4	1,3	3,8	E	O-N-O	fort	beau	sur les bords du côté de la ville et entre	beau	0,25	2,8
27	1,3	— 16,5	— 14	726,8	»			— 6	11,3	1,4	?	N-O	id.	beau	On traverse le lac [Duingt et roc de Chère.	beau	0,245	2,4
28	— 1.5	— 14,7	— 11,6	729,9	»			— 4	15,5	6	S-E	O	id.	très beau	entre Duingt et Talloires sur la glace.	beau	0,24	1,7
29	0	— 11,8	— 5,8	729,8	»			— 2	17	8,2	?	N-O	id.	beau		couvert	0,23	1,5
30	5,5	— 9.5	— 7	730,9	»			— 1,2	6	1,4	S-E	N-O	id.	couv.1/2		très beau	0,225	1,5
31	2,5	— 8,5	— 6,8	731,3	»			3,8	20	10	—	N-O	id.	beau		très beau	0,21	2,3
Moyennes ou Totaux.	1°07	— 8°29	— 6°13	730,2	7,7												0,313	1°86

Le lac gèle, dès le 20, dans la partie Nord. Le 25 la glace prend le port, l'île et va à la presqu'île d'Albigny. Une zone de glace, entre le roc de Chère et Duingt, arrête la circulation des bateaux à vapeur. Le 27 la glace permet de traverser entre Duingt et Talloires. Elle augmente les jours suivants où elle a jusqu'à 0,15 d'épaisseur. La glace s'étend aussi sur la première partie du lac. Le sol gelé à 0,65 sous les gazons et à 1,10 sur les routes. Les arbustes à feuilles persistantes périssent en grande partie par le froid. Tous à l'exception des pins, sapins et autres conifères du pays perdent leurs feuilles. La neige résiste dans la plaine et sur les collines et disparaît entre 1000 et 1800m d'altitude presque entièrement.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **31 mars 1880.**

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

NOTES HISTORIQUES SUR LE BAS CHABLAIS

BALLAISON — BEAUREGARD

Le coteau de Ballaison qui sépare la plaine de Douvaine de la petite vallée de la Côte située au pied du mont des Voirons, dont le chef-lieu principal est Bons, ancienne judicature de paix sous le Ier Empire, fut dans le moyen âge et probablement dans les siècles antérieurs, et surtout après l'invasion des Burgondes, un point fortifié qui formait une barrière contre l'incursion des Helvètes, soit plus tard contre les invasions des grands barons possesseurs de fiefs acquis des rois de Bourgogne ou des empereurs d'Allemagne.

Le site de Ballaison, par sa position escarpée du côté de l'ouest ou nord-ouest, commandait un respect efficace et sérieux contre les agressions incessantes que ses seigneurs pouvaient redouter de leurs voisins. Le château de Thénières, aujourd'hui détruit et remplacé par une construction moderne très élégante d'où l'on découvre un point de vue des plus pittoresques et des plus gracieux que puisse offrir le bassin du lac de Genève, formait dans le moyen âge une défense qui puisait son mérite dans la situation sur laquelle il était assis.

Au bas du coteau, dans la plaine de Douvaine, existe encore un village qui a conservé le nom de Bourg (de Ballaison). C'était généralement la coutume, dans ces temps reculés, de voir les populations des campagnes se grouper au pied des maisons fortes, sous la sauvegarde du seigneur de l'endroit pour trouver un abri contre les rapines, les spoliations et souvent la destruction de corps et de biens de la part de bandes indisciplinées qui ne rêvaient que le pillage. Il était donc de l'intérêt et du salut de ces populations agricoles et inoffensives de se prémunir contre des dangers qui se présentaient fréquemment, et c'est dans ce but qu'ils venaient se mettre sous la protection d'un homme puissant et guerrier.

Au-dessus du château de Thénières existe, sur la sommité du coteau qui le domine, une élévation presque quadrangulaire ayant la forme d'un tumulus. La tradition prétend que dans cet amas de terre qui ne peut provenir que de la main de l'homme, des guerriers de l'ancien temps ont dû être enterrés dans cette localité. Aucune recherche que nous sachions n'a été faite par des fouilles intelligentes pour vérifier le récit de la tradition. Grillet, dans son *Dictionnaire historique,* n'en fait point mention. C'est regrettable, pour la science archéologique, que des tentatives n'aient pas été faites pour élucider ce point historique, si vraiment la tradition mérite quelque croyance. Ce tumulus, si c'en est un, proviendrait-il des Celtes, des Allobroges, des Gallo-Romains ou des Bourguignons qui possédèrent longtemps ce pays, c'est ce qu'il est difficile de prononcer : *adhuc sub judice lis est.* Nous laissons du reste le soin de rechercher la vérité sur ce fait à des hommes de science plus compétents que nous [1].

Sur le penchant de la colline, vers le sud-est, faisant face à la vallée de Bons, existe le château de Boisy qui n'est plus dans l'état où sa destination primitive l'avait fait édifier; il devait défendre la seigneurie de Ballaison du côté de cette vallée qui, prenant naissance à Annemasse, se prolonge jusqu'à Thonon. Cette vallée se trouve dominée par un mamelon sur lequel est assise la tour de Langin dont il reste de notables vestiges qu'on aperçoit de loin; les seigneurs de Langin jouèrent un certain rôle dans les conflits armés du moyen âge. Cette tour de Langin, flanquée de son château dont on ne connaît point l'origine, était un point de signal qui communiquait avec la tour des *Fées,* au-dessus de Massongy, dont il reste quelques fondations, et avec le fort des Allinges. De Langin, les signaux se communiquaient dans la direction de Genève et, d'après leur organisation stratégique, il donnait le signal d'une levée de boucliers, ban ou arrière-ban. On connaît les différends tantôt apaisés et aussitôt repris entre les maisons de Savoie, de

[1] Voir *Revue savoisienne* 1874, page 7. 1871, page 29 *(N. de la réd.).*

Genevois, du Faucigny et des Dauphins du Viennois.

Grillet, dans son *Dictionnaire historique* (1807), ne dit rien de la maison de Ballaison; les documents lui auront peut-être fait défaut. D'après des titres que nous avons compulsés avec toute l'exactitude que demande un travail historique, les archives du château de Beauregard, dont nous avons fait autrefois l'inventaire, nous fournissent certaines notions qui donnent une filiation partielle des seigneurs de Ballaison.

Le château de Beauregard, assis sur les rives du lac de Genève, à peu près à moitié côte d'un léger escarpement qui le sépare du plateau uniforme et très étendu de la commune de Chens-Cusy, fut construit, à une faible distance du lac qu'il dominait, sur une hauteur d'environ 30 à 40 mètres au-dessus du niveau de la nappe azurée du Léman. Une anse, ou petite baie, existant tout près de sa construction, devait avoir attiré l'attention du seigneur qui en fut le fondateur. On croit que ce domaine féodal faisait anciennement partie du mandement de Ballaison et des vastes domaines de la maison de Miolans. Voisin de la baronnie d'Hermance et des maisons fortes de Servette (Chens), de Massongy et de Nernier, dont l'histoire et la tradition ne donnent aucuns documents capables de satisfaire la curiosité légitime de l'historien avide d'apprendre, le manoir de Beauregard fut successivement possédé par diverses familles dont les documents existants ne donnent point l'origine et ne présentent qu'une généalogie partielle à dater du XIVe siècle.

Une reconnaissance du 11 novembre 1414, nous fournit le document le plus ancien sur l'existence du fief de Beauregard. On y voit ténorisé l'acte d'investiture (10 septembre 1393) en faveur de Pierre fils d'Etienne de Ballaison, déjà seigneur de Beauregard et de Ballaison, par l'anti pape Clément VII (dernier fils d'Amédée III, comte de Genevois.

Le 8 mars 1400, Humbert II de Thoire, comte de Genevois, inféoda au même Pierre de Ballaison la seigneurie de Beauregard avec toutes ses dépendances. Cet acte fut ratifié en 1403 par le comte de Savoie, et les nobles de Ballaison jouirent encore, pendant près d'un siècle et demi, des droits à eux concédés par les dites lettres patentes de 1400.

Divisés en plusieurs branches, comme il en appert par une reconnaissance de 1421, les descendants des premières souches de cette ancienne famille furent, les uns conseigneurs de Ballaison, de Sares et d'autres lieux circonvoisins. Claude de Ballaison, un des derniers rejetons de cette antique maison, acheta en 1529, de Claudine de Miolans, les droits que cette dame avait sur les seigneuries de Ballaison et en outre sur ceux de la baronnie d'Hermance, le tout pour le prix de *huit mille écus d'or* (somme énorme comparativement au numéraire de nos jours). Ces droits provenaient probablement de noble Claude-Jacques de Miolans qui en avait été investi, en 1497, par le duc Philippe de Savoie, en vertu de services par lui rendus.

Pierre de Ballaison laissa pour successeurs de son nom et de sa fortune Jean et Antoine qui furent seigneurs de Beauregard. Depuis les reconnaissances faites en leur faveur, en 1421, il n'est plus fait mention d'eux dans les livres terriers. Antoine eut de son mariage avec Guigonne de Beaufort deux enfants, Guigue et Françoise de Ballaison. Les reconnaissances de 1421 furent renouvelées en 1462 et acceptées par leur mère et tutrice, Guigonne de Beaufort.

Guigues de Ballaison mourut au commencement du XVIe siècle, et laissa la seigneurie de Beauregard à son fils, François de Ballaison. Il eut, en outre, une fille, nommée Marie, qui épousa, on ne sait à quelle époque, Claude de Mionnax. L'absence de titres ne permet pas de donner des détails sur cette alliance. On voit sur la charpente de la tour du château de Beauregard, incrusté sur une solive, la date de 1573. C'est celle qui coïncide avec la propriété du fief de Beauregard, qui constitue la possession de Claude de Mionnax, en vertu de son mariage avec Marie de Ballaison. Quant à l'origine de la possession de Beauregard par les seigneurs de Ballaison, nous n'avons trouvé d'autres titres que ceux que nous avons énumérés ci-dessus. Il n'y a qu'une descendance provenant d'Etienne et qui finit dans la personne de François de Ballaison, le dernier que nous voyons survivre, d'après les documents que nous avons compulsés.

Devenu successeur des droits de l'ancienne maison de Ballaison par Marie, fille de François, Claude de Mionnax, dernier rejeton mâle de cette ancienne famille, devint possesseur du fief de Beauregard, mais rien n'indique dans les titres que nous avons étudiés que Claude de Mionnax fût héritier direct de François de Ballaison.

Neveu de François de Ballaison par Marie de Ballaison la mère, Claude de Mionnax succéda à François de Ballaison en suite du mariage par lui contracté. Ce fut vraisemblablement cette alliance qui le mit en possession de la seigneurie de Beauregard dont les ancêtres de sa mère étaient propriétaires.

Aucun titre ne prouve que François de Ballaison ait laissé de propriétaire reconnu, donc Claude de Mionnax, par sa femme, se trouva seul habile à recueillir la succession de l'oncle de sa femme.

Les dernières reconnaissances faites en faveur de François de Ballaison, datent de l'année 1536 et on ne voit intervenir dans les actes féodaux qu'en 1543, reconnaissances en faveur des seigneurs de Berne qui s'étaient emparés du Chablais et du canton de Vaud et de Gex. Cet arrière fief doit avoir été stipulé à cause de Beauregard, puisque Claude de Mionnax n'acquit la seigneurie de Massongy qu'en 1552.

Le nouveau seigneur de Beauregard augmenta ses possessions en Chablais par l'acquisition de la seigneurie de Massongy dont il fit l'acquisition des *redoutés seigneurs de Berne* pour le prix de 800 écus d'or. La même année, ou peu après, une partie de la seigneurie de Ballaison fut annexée à ses domaines. Par un acte d'expropriation prononcé par le bailly du Chablais, Claude de Mionnaz fut mis en possession des droits délaissés par Charles de Cholex, héritier de Claude de Ballaison, seigneur de ce lieu et baron d'Hermance. Les dernières reconnaissances faites en sa faveur datent de 1561.

Françoise de Mionnax, fille et unique héritière de Claude de Mionnax son père, épousa, en 1563, illustre et puissant seigneur Bernard d'Allinges, fils de Jean d'Allinges, seigneur de ce lieu et des domaines de Coudrée, Larringes, Langin, Collombières, etc. Cette dernière seigneurie provenait de Marguerite de Col-

lombières (canton de Vaud) sa mère. Cette alliance accrut beaucoup la puissance déjà grande de la maison d'Allinges. Françoise de Mionnax eut de ce mariage Isaac, Esther, mariée à Bernard de Budé (Faucigny), en 1602, Georgette, mariée au seigneur du Rosay, et Elisabeth, mariée au seigneur de Pême.

Isaac d'Allinges, qui avait suivi les doctrines et embrassé la réforme prêchée par Calvin, épousa en premières noces Péronne Métral et en secondes Catherine Jacquemin, l'une et l'autre d'une lignée peu aristocratique. La dernière était fille d'un ministre réformé. Ces deux femmes ne lui donnèrent aucune postérité.

Par son testament du 14 janvier 1654, il institua héritiers de ses avoirs Jacques d'Allinges et Bernard de Budé, ses deux neveux. Il donna à Jacques les seigneuries de Coudré (Sciez) et de Servette (Chens-Cusy), et à Bernard toutes les autres possessions au nombre desquelles était comprise la seigneurie de Beauregard.

Le 8 novembre 1670, par acte, Greppaz notaire, à Chambéry, les frères Isaac, Guillaume et Bernard de Budé et petits-neveux d'Isaac d'Allinges vendirent soudainement la seigneurie de Beauregard avec toutes ses dépendances à noble et illustre Gaspard Costa, comte du Villars et président de la Chambre des comptes de Savoie. Son fils aîné, Jean-Baptiste Costa, qui fut aussi président de la Chambre des comptes, succéda aux droits acquis par son père.

En 1689, il fit procéder à un inventaire solennel de tous les titres qui concernaient le domaine de Beauregard et de Nernier dont il était conseigneur. Plusieurs de ces titres ont été égarés ou ont été portés dans des archives étrangères à celles de Beauregard.

Nous n'entrons pas dans les détails de la succession de Jean-Baptiste Costa ; la généalogie de cette ancienne et illustre famille a été établie par leurs successeurs. Nous nous bornons à mentionner Barthélémi, auteur d'un ouvrage d'agriculture : *Essai sur la culture dans les pays montueux;* ouvrage très rare, car il avait été tiré à un petit nombre d'exemplaires. A Barthélemi succéda Henry qui fut victime de la révolution de 1793. Nous renvoyons le lecteur au livre d'*Un homme d'autrefois*, par M. le marquis Albert Costa de Beauregard, arrière petit-fils du marquis Henri Costa, écrit avec esprit et de touchantes anecdotes, dont nous avons recueilli le récit par un homme dévoué qui avait accompagné l'illustre exilé dans les tourmentes de la révolution.

Nous donnerons plus tard quelques notes sur Nernier, Yvoire et Hermance.

M. le comte Amédée de Foras a eu l'heureuse inspiration de s'occuper de l'histoire des anciennes familles de la Savoie, honneur à son dévoûment! Un des amis de sa famille avait commencé ce travail ; mais les événements politiques de 1848 et ensuite sa mort prématurée ne lui permirent pas de mettre au jour un travail consciencieux et de longue haleine. Il a eu au moins le mérite de poser les bases d'une étude que M. le comte de Foras a embrassée avec une ardeur et un talent dont les amis de la science archéologique ont droit d'être fiers. Nous espérons nous procurer un jour ces documents qui nous rappelleront beaucoup de suites historiques que nous avons analysées en feuilletant de vieux parchemins et ils nous rappelleront les faits et gestes de notre chère Savoie que des destinées imprévues nous ont forcé de quitter pour une autre patrie. Mais le sentiment patriotique subsistera toujours : *Interea manent in pectore fixa.*

J^h Comte,
Ancien juge de paix de Beaufort.

Champigny (Indre-et-Loire), 10 février 1880.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Pour faire suite aux lettres publiées dans la *Revue,* n° de janvier, nous donnons six autres lettres copiées sur les originaux, dont les n°s 1, 3, 4 et 5 appartenaient à la Marquise Françoise Milliet d'Arvillars, dame d'honneur de la reine de Sardaigne et les n°s 2 et 6 à la Visitation de Turin. Tremey.

N° 1.

L'adresse est : *A Monsieur Monsieur Marin procureur fiscal en Chablais.*

Monsieur,

Puisque S. A. veut que les quarente heures se facent le quinziesme de ce moys et quelle veut quelles se facent le plus solemnellement que lon pourra baillant partant esperance de vouloir rembourser les frais que s'y feront ne voyant point d'argent prest il me semble que on ne pouroit point avoir de meilleur moyen pour lauger les musiciens et autres semblables personnes necessaires et les nourrir que de faire que les fermiers qui sont reliquateurs de plus de mille florins vaillant pour les pensions de ceste année respondent vers quelqu'un de la despence que les musiciens porront faire à rate de quoy ie les dechargeray de la dette et à ces fins ie fais trois mandatz un à Meynet, lautre à Vernaz et lautre à Castellani affin quilz respondent vers quelqu'un la despense qui se fera par les musiciens chacun jusques à la somme de cent florins restera quil vous plaise dessaier si l'on pourra trouver qui veuille fournir aux frais à ceste condition en aduançant et ie tiendrois main à les faire bien paier dans le terme quils prendroient et si vous le trouvies il faudroit faire marcher à combien par jour ils entretiendroient la personne honnestement et sans superfluite. Item ie vous prie de trouuer un logis parmi les catholiques pour mons^r l'euesque on paiera le louage a tant par iour en fournissant seulement le bois linge et vaiselle car quant au reste Monsr le R^me fera sa despense luy mesme mais il faut que ce soit chez un catholique et qu'on aye pour le moins trois chambres si ce nestoit quil ma tant recommandé que son hoste fut catolique J'eusse nomme mons^r d'Alemand touttefois au pis aller encor ne seroit il pas mal La si autrement ne se peut faire Jamais quarente heures neurent tant de difficultes que celle cy qui men fait tant mieux esperer Jay este beaucoup deplaisant de ne mestre pas trouue icy quand vous y aves esté pour jouir de vostre conversation et apprendre à sohait de vos nouuelles S. A. quoi que tresempeché me bailla une audience de quatre mots lundi et entre autres choses me promit de men bailler une plus grande aux quarente heures

de Thonon ou elle espéroit se trouver Dieu le voulust mais ie crains fort qu'il nen sera rien. Je vous salue de tout mon cœur avec toutte vostre compagnie et suis

Monsieur,

Vostre plus humble serviteur,
FRANÇOIS DE SALES.

Je baise tres humblement les mains a madame ma tante a mademoiselle du Maney et a toutte la conversation a laquelle ie me rendray dans 4 ou 5 jours.

A Sales le 6 d'aust 1598.

Il m'est aduis quil seroit bon que Monsieur Chevallier qui a commence a bellevaux poursuivit et que Monsr Clerici fut curé à Thonon ou il feroit rage a bien tenir l'église et instruire la jeunesse mais il faudroit que le P. Cherubin fit un peu de disposition a cela tout bellement Encor aurons-nous besoin dun logis pour sept ou huit personnes ecclesiastiques qui iront la en payant comme dessus sinon que celuy que fournira pour les musiciens fournit encor a cela comme il se pourroit bien faire.

N° 2.

Monseigneur,

Je donnais avis à V. A. du voyage que je devais faire en France et du sujet qui m'y portait pour lequel ayant presque inutilement employé plusieurs moys me trouvant maintenant de retour j'estime aussi lui en devoir donner avis affin qu'elle sache ou ses commandements me rencontreront, quand il luy plaira m'en honorer ce que je me sens toujours plus obligé de faire devant entrer en la charge d'Evesque par le trépas du bon et saint prélat duquel V. A. avait tant gousté la piété en la succession duquel (puisque ça été le bon plaisir du saint Siége et de V. A. de m'y appeler.) J'espère vivre heureusement parmi une infinité de travaux et de peynes qui s'y présentent sous la faveur et la protection de V. A. pour la prospérité de laquelle je feray toute ma vie prières à Notre-Seigneur et demeureray

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant sujet serviteur et orateur,
FRANÇOIS DE SALES
Elu Evêque de Genève.

Thorens, le 14 octobre 1602.

N° 3.

L'adresse est : *A Madame Madame De la Flechere*

Il vaut bien mieux ma tres chere fille vous escrire dans ce mauvais morceau de papier que ie treuve sur ma table que de ne vous escrire point du tout. Ce n'est pourtant que pour vous saluer, et temoigner que ie vous souhaite bon voyage avec toute sainte consolation et encor à toute votre barque. Cependant que nous irons attendant les saint iours de ladvent de N. Sr qui nous preparera beaucoup fera bien l'office ou avec vous ou sans vous selon que vous aviseres. Ma tres chere fille, ie suis infiniment tout vostre. Nous parlons souvent nostre mere et moy de vous. Ell'a un amour non pareil. Ce cousin va en intention de ne point voir M. le Comte, ie ne sçai si le sachant a moytie malade, cela luy fera point changer de dessein. De rechef ie vous salue de tout mon cœur ma tres chere fille que ie souhaite toute sainte en N. S.

Le 1er mars 1616.

(*A suivre.*)

NOTE DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE SAVOIE

Leur nom, patrie, âge, temps de service, occasions de guerre, qualités, habiletés personnelles, — selon l'ordre reçu du Roy, par lettre du 7 juillet 1736; — (dressée par le général CH-PH. DUVERGER, baron de Saint-Thomas-des-Esserts).

(Suite et fin)

—

Lieutenants.

15° Le baron DE VIRY, en Genevois, âgé de 21 ans, est venu au service en qualité d'officier, en 1734, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto; officier plein d'esprit, d'une belle figure, d'une bonne conduite et qui a tous les talents pour parvenir et s'acquitter de tous les emplois et commissions qu'on peut lui donner.

16° Le chevalier DE BLANCHEVILLE, second neveu du lieutenant-colonel, né au Vuache (Genevois), âgé de 17 ans, officier en 1734, a fait deux campagnes. Il était très fâché qu'une maladie l'empêchât d'être à Guastala, car il est plein d'honneur et de zèle, servant exactement, sage, plein d'esprit et de bon sens pour son jeune âge.

17° Le baron D'YVOIRE, de Thonon, âgé de 40 ans, officier dès 1734, fit les deux campagnes, s'est trouvé à Parme, prisonnier à San Benedetto. Cet officier est très appliqué, plein d'honneur, cherchant toujours à s'instruire, à se perfectionner dans le métier qu'il a commencé un peu tard, par la faute de ses parents qui en voulaient, contre son goût, faire un docteur plutôt qu'un guerrier, très fâché d'être le dernier lieutenant à son âge.

18° LAZARY JEAN-BAPTISTE, troisième frère du capitaine, de Chambéry, âgé de 18 ans, entra officier en 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto, officier de talent, d'esprit, dont on peut beaucoup espérer, si les passions de la jeunesse et les mauvaises compagnies ne le dérangent.

Enseignes.

1° DE LAUNEY LOUIS, enseigne-col., de condition, né à Cruseilles en Genevois, âgé de 28 ans, cadet dès 1731, officier dès 1734, fut aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes, s'est trouvé à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme. Il est encore prisonnier à San Benedetto, ce qui l'empêche d'être nommé lieutenant à son tour; devant l'être avant Joseph De la Grave, selon la réserve portée par les commissions du dit De la Grave. Officier servant bien, exact dans ses devoirs, à qui il ne manque ni esprit ni talent pour bien s'acquitter d'une commission.

2° DE LANNOY JOSEPH, frère du capitaine, de condition, natif de Chambéry, enseigne des grenadiers, âgé de 18 ans, officier dès 1734, le 20 avril. Il a fait les deux campagnes, s'est trouvé à Parme, prisonnier à San Benedetto. Officier porté de très bonne volonté, hardi, vif et prêt à tout entreprendre. Quant aux bon-

nes mœurs, il suit celles de ceux qu'il fréquente, bonnes ou mauvaises.

3° De la Pesse Charles, de condition, âgé de 20 ans, venu cadet, fait officier la même année 1734, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto, d'une bonne conduite, sage et de beaucoup d'espérance.

4° Grenaud de la Forest, né à Yenne en Savoie, de condition, âgé de 19 ans, entré officier en 1734, a fait la première campagne, fut fait prisonnier à San Benedetto, n'est pas encore échangé. Jeune homme sage, de bonnes mœurs, donnant beaucoup d'espérance.

5° Du Buttex, natif de Moûtiers (Bourg-Saint-Maurice), de condition, âgé de 21 ans, officier dès 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Officier sage et tranquille, servant exactement et de très bonnes mœurs.

6° De Vignod, de Moûtiers, de condition, âgé de 24 ans, officier dès 1734, a fait deux campagnes, fut blessé à Guastala. Brave de sa personne, vif, servant exactement, de bonnes mœurs, mais d'une figure médiocre.

7° De Launey Pierre-Georges (second), de condition, natif de Cruseilles, cadet dès 1733, officier dès 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à Parme, Guastala. Officier brave, vif et actif, servant exactement et de bonnes mœurs, mais d'une taille et d'une figure médiocre.

Aides-majors.

1° Garzin Jacques, de Tarentaise, âgé de 46 ans, entré au service en 1709, a fait trois campagnes, dans la guerre passée, en soldat et caporal, puis sergent des grenadiers aux siéges de Pesiqueton et Milan, à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto, à son retour fut fait enseigne des grenadiers, aide-major en 1735. Brave homme, intelligent et de bonne conduite, a bien mérité l'emploi qu'il a, et digne d'être placé dans la suite avantageusement.

2° Beauregard Hyacinthe, natif de Chambéry, âgé de 30 ans, entré au service en 1720, est resté soldat 10 ans, 4 années sergent des grenadiers, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, fut blessé à Parme, devint enseigne des grenadiers dans la même compagnie, à la bataille de Guastala, fit la campagne suivante. Brave homme, intrépide, déterminé et capable de toutes les expéditions militaires.

3° Bourlet, originaire de Tarentaise, natif de Turin, âgé de 21 ans, a fait la première campagne en cadet, s'est trouvé à la bataille de Guastala, et la dernière dans la qualité d'enseigne. A qui il ne manque pas de talent et d'esprit quand il voudra s'en servir et se fixer, mais sa jeunesse et les plaisirs le dérangent de temps en temps.

4° De Boëge Joseph, de condition, près d'Annecy, âgé de 21 ans, cadet dès 1733, assista aux siéges de Pesiqueton et Milan, officier après Guastala. De bonnes mœurs et sage. Ne pouvant encore connaître ses talents, par la cruauté de ses parents qui le laissent sans secours, ce qui le rend honteux et timide.

5° De la Grave François, le 3me frère, d'Avusy (Genevois), de condition, âgé de 19 ans, officier dès octobre 1734, fit la campagne de 1735. Sage, belle figure, bien élevé et d'une belle espérance.

6° Du Bourget, neveu du capitaine De Buttet, de condition, né au Bourget près Chambéry, âgé de 16 ans, officier crieur de 1735, a fait la même campagne. Sage, belle figure, aux inclinations et aux talents inconnus encore.

7° Buttet, de Thonon, âgé de 20 ans, en cadet fit la campagne de 1734, était volontaire aux grenadiers à Guastala, et la dernière campagne a servi en qualité d'enseigne, servant exactement, officier de bon sens et de bonne conduite.

8° De Saint-Amour Pierre, neveu du général de ce nom, de Megève en Faucigny, âgé de 20 ans, fait officier dès 1735, fit la campagne de 1735; aux talents inconnus, mais sage et de bonnes mœurs.

9° Du Freney de Monarque François, de condition, né à Sallanches, âgé de 20 ans, fait officier le 20 avril 1735, a fait la même campagne, de très bonnes mœurs, bien élevé, parlant juste et d'une belle espérance.

10° De Rochette Joseph, de condition, fils de l'ancien lieutenant-colonel du même régiment, de la ville d'Annecy, âgé de 20 ans, fait officier en avril 1735, en fit la campagne. Sage, belle figure, servant exactement, a beaucoup d'espérance.

11° Donzel Antoine, de Chambéry, âgé de 35 ans, venu au service en 1718, a été soldat et caporal 12 ans, sergent-major 4 ans, fait officier en avril 1735, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes après, surtout à la bataille de Guastala. Honnête homme, de bonnes mœurs, ayant l'emploi de garçon majeur, dont il s'acquitte très bien.

12° De la Grave Nicolas (4e frère), d'Avusy, de condition, âgé de 17 ans, fait officier au mois d'avril 1735, a fait les mêmes campagnes. Belle figure, bonne éducation, sage et d'une belle espérance.

13° De la Mollière Claude-Gabriel, de condition, natif de la Biolle en Savoie, âgé de 19 ans, cadet dès 1734, enseigne en 1735, a fait la campagne. Sa conduite n'est pas fixée, ses talents inconnus.

Il manque un lieutenant à la place de M. Carrel-Jaillet, mort chez lui des blessures reçues à Guastala, et un enseigne par le décès de Candye, mort en duel.

Milan, 13 juillet 1736. Duverger.

Copie Tremey.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1879

L'année 1879 occupe le dernier terme d'une série de 50 ans, commencée en 1830 par l'abbé Vaullet, et comprenant des expériences non interrompues sur la température et la pression barométrique. Il en résulte, pour l'appréciation de notre climat, des moyennes d'une certaine importance, que nous serons heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs. Les hauteurs barométriques ont été enregistrées à l'hôpital d'Annecy, qui est un peu plus élevé que l'observatoire actuel; nous les avons réduites à l'altitude de ce dernier, qui est, comme on sait, de 453m,10.

Quant aux observations de température, elles ont été prises vers 5 heures et demie du matin et vers

3 heures du soir, c'est-à-dire aux moments qui correspondent avec le plus d'exactitude aux maxima et aux minima de la journée. Des observations simultanées ont, d'ailleurs, été poursuivies à l'hôpital et au jardin public d'Annecy pendant les six premiers mois de l'année 1876, et elles ont montré, du moins pour les moyennes mensuelles, le parfait parallélisme des résultats. C'est ce qui nous encourage à les présenter dans leur ensemble, et sans leur faire subir, quant à présent, aucune correction. Plus tard, quand les nouveaux instruments auront fonctionné le temps nécessaire, leurs indications comparées avec celles des observatoires voisins feront connaître s'il y a lieu d'appliquer un coefficient aux moyennes calculées d'après les registres du chanoine Vaullet.

I. — Baromètre

Observations de 1879, faites à 9 heures du matin et réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453^{m})		St-JULIEN (462^{m})		MÉLAN (633^{m})	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	721,6	23,7	720,9	22,7	706,0	22,9
Février...	713,6	21,9	713,1	19,7	698,5	22,2
Mars.....	722,3	26,8	720,8	27,5	706,8	26,3
Avril.....	714,3	19,8	713,4	20,5	698,9	20,4
Mai......	720,6	16,6	719,5	15,7	704,9	15,3
Juin......	722,6	11,0	721,2	10,5	707,8	10,1
Juillet....	722,7	9,5	721,5	9,8	707,7	9,8
Août.....	723,1	6,0	721,8	6,0	708,6	6,7
Septembre.	723,3	11,0	722,3	10,1	708,6	11,3
Octobre...	725,1	14,3	724,0	12,7	709,7	15,0
Novembre.	724,5	20,7	723,2	23,1	708,6	24,0
Décembre	729,0	33,8	727,9	33,6	713,4	32,7
Année..	721,89	17,92	720,80	17,70	706,62	18,06
Extrêmes.	23 décemb.	739,3	23 décemb.	739,2	23 décemb.	724,0
	23 février.	701,3	17 février.	703,5	23 février.	685,2
	Ecart....	38,0	Ecart..	35,7	Ecart..	38.8

Observateurs : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

Ainsi qu'on va le voir par le tableau ci-après, la moyenne de cette année est peu différente de la normale ; elle est toutefois légèrement en baisse, à cause des faibles pressions enregistrées durant les mois de février et d'avril qui ont été, du reste, particulièrement pluvieux.

Voici maintenant les résultats de notre série demi-séculaire :

Moyennes barométriques déduites de 50 années d'observation.

	Pressions moyennes.	Excursion du mercure.		Pressions moyennes.	Excursion du mercure.
Janvier..	722,412	18,37	Juillet...	723,113	8,83
Février..	722,297	16,45	Août ...	722.881	9,05
Mars ...	720,786	16,83	Septembre	722,826	10,48
Avril....	720,747	13,08	Octobre..	721,945	15,20
Mai	720,845	10,97	Novembre	721.171	15,60
Juin.....	722,495	9,66	Décembre	722,202	16,50

Pression annuelle 721,977 ; moyenne des maxima 727,59 ; moyenne des minima 714,17 ; excursion moyenne 13,42.

Hauteur maxima absolue 740 millimètres, le 27 janvier 1854 ; hauteur minima 697, le 14 octobre 1875 ; plus grand écart constaté en cinquante ans : 43 millimètres.

II. — Vents

L'évolution signalée dans notre compte-rendu de l'année dernière s'est accentuée : les vents du Nord sont devenus de plus en plus fréquents et une période sèche tend à se dessiner. Déjà l'année 1879 a cessé d'être humide à partir du mois d'août, et dès le mois de septembre suivant, les jours de *bise* ont commencé à se multiplier de façon à faire pressentir que nous approchons, sous ce rapport, d'un maximum. On se souvient en effet que l'on eut en 1873 un minimum ; il ne fut relevé, cette année-là, que 4 jours de vent du Nord ; mais une progression ascensionnelle se manifesta assitôt après, qui aujourd'hui nous amène à un total de 89 jours. C'est 20 jours de plus qu'en 1878, et 46 de plus qu'en 1877.

Mais il y a une autre remarque à faire : c'est que les vents d'Est, qui étaient peu connus autrefois, et qui ne sont mentionnés qu'exceptionnellement par nos vieux observateurs, paraissent aussi en voie de s'établir ; or les vents d'Est sont froids, et bien qu'ils ne soufflent pas dans le milieu du jour, ils ont assurément pour effet d'abaisser les températures matinales, et par cela même la moyenne des mois et de l'année. Si ce régime se maintient, nous serions donc à l'origine d'une période sèche et relativement froide, qui n'exclurait pas, bien entendu, des maxima thermométriques élevés dans la saison estivale.

III. — Température de l'air

Ces conséquences apparaissent déjà dans le tableau suivant, qui résume pour Mélan et Annecy les températures maxima, minima et moyennes observées pendant l'année dernière. Comparées à celles des années précédentes, on verra que ce sont surtout les températures minima qui déclinent.

Observations thermométriques faites en 1879.

ANNÉE 1879	ANNECY (448^{m})			MÉLAN (629^{m})		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier....	4°04	— 3°48	0°28	2°65	— 6°40	—1°87
Février....	6,66	0,43	3,54	5,73	— 2,20	1,77
Mars......	13,46	5,84	9,65	12,30	— 1,48	5,41
Avril......	11,92	2,84	7,38	11,02	1,57	6.29
Mai	15,97	4,44	10,20	13,86	3,30	8,58
Juin......	25,57	10,86	18,21	22,87	8,69	15.78
Juillet....	23,21	10.98	17,09	20,90	8,90	14,90
Août......	28,49	13,99	21,24	25,81	11,62	18,72
Septembre.	22,64	10,74	16,69	19,78	8,95	14,36
Octobre ...	15,35	4,70	10,62	12,43	3,47	7,95
Novembre.	6.76	— 0,79	2,98	4,95	— 2,92	1,01
Décembre..	—0,93	—11,05	—5,99	—2,03	—14,30	—8,16
MOYENNES.	14°43	4°12	9°27	12°52	1°60	7°06
EXTRÊMES.	maximum 35°0 le 4 août.			maximum 31°3 le 28 août.		
	minim. — 16,1 le 11 déc.			minim. — 21,6 le 9 déc.		
	Ecart. 51°1			Ecart. 52°9		

Le tableau qui suit donne les moyennes mensuelles déduites des cinquante dernières années ; nous espérons le compléter un jour par les observations du docteur Joseph Despine qui se rapportent aux cinquante-six années antérieures ; mais tel qu'il est, il offre un moyen d'appréciation passablement sûr pour telle ou telle année que l'on considère ; il fait d'ailleurs pendant au tableau des pressions barométriques moyennes présenté ci-dessus.

Températures déduites de 50 ans d'observations.

Janvier........	0°212	Juillet........	20°070
Février........	2,129	Août..	19,236
Mars..........	5,277	Septembre	15,771
Avril.........	9,659	Octobre..	10,909
Mai...........	14,192	Novembre......	5,066
Juin..........	18,164	Décembre......	0,966

Année : 10°137. Températures extrêmes : 36°, le 11 juillet 1870, et —19°, le 2 février 1830 ; plus grand écart observé en cinquante ans : 55 degrés.

(A suivre.) E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE

Le prieuré de Chamonix. — ***Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M J.-A. Bonnefoy***, publiés et annotés par M. A. Perrin, Chambéry, 1879, tome Ier.

La vallée de Chamonix que bon nombre de voyageurs et d'écrivains croyaient, récemment encore, avoir été découverte, dans la seconde moitié du dernier siècle, nous réservait une grande surprise. Les Alpes du Mont-Blanc, ces *montagnes maudites*, comme on les appela longtemps, devaient tout à coup nous laisser apercevoir, dans le lointain des âges, des horizons nouveaux et inattendus.

Un habitant du Haut-Faucigny, un savant modeste, M. J.-A. Bonnefoy, étudiait en silence, avec suite et intelligence, les annales de son pays, plus ou moins négligées jusqu'à nos jours ; il arrachait à de vieux parchemins, presque oubliés, qu'avaient heureusement épargnés le temps et les incendies [1], bien des secrets curieux ; il retrouvait en quelque sorte l'histoire de Chamonix et des vallées voisines.

L'Académie de Savoie, comprenant toute l'importance de ce long et consciencieux travail, en décidait la publication ; M. A. Perrin, l'un de ses membres, dont le nom est déjà connu, prêtait à l'érudit et persévérant archéologue, un concours éclairé. Un premier volume de documents a paru en 1879 ; il fait honneur à la Savoie et mérite d'être bien accueilli. Les chartes qu'il renferme, vont de la fin du XIe siècle jusqu'au commencement du XVe. La suite, qui s'imprime actuellement, sera accueillie, je n'en doute pas, avec la même faveur.

Ce premier volume commence par la reproduction textuelle d'une pièce historique qui a des dimensions peu étendues, qui est à peine grande comme la main, et qui renferme cependant la donation de la vallée entière de Chamonix, faite, vers la fin du XIe siècle, par Aimon, comte de Genève, et son fils Gérold, au monastère de Saint-Michel de la Cluse. Les documents postérieurs à cette date présentent un intérêt différent, mais ils ont bien leur valeur. Ils nous permettent d'étudier, d'après nature, la féodalité et ses caractères spéciaux dans ces montagnes, d'assister au développement de cette population énergique des Hautes-Alpes, à ses tiraillements intérieurs, à ses luttes parfois dramatiques, aux mouvements qui se manifestèrent, dans ces régions retirées, comme presque partout ailleurs, à l'époque de la naissance des franchises communales, cette grande révolution du moyen âge, tantôt pacifique et plus ou moins régulière, tantôt orageuse et pleine de déchirements.

C'est assez dire que la publication de MM. Bonnefoy et Perrin est une publication sérieuse, importante, fort instructive pour celui que ne décourage point la sécheresse inévitable des documents originaux, très utile pour l'histoire de la Savoie. Quand je dis *histoire de la Savoie,* je me place à un point de vue relativement moderne ; car le Faucigny n'en faisait pas partie autrefois. Nous ne le saurions point que plusieurs de ces chartes nous l'apprendraient. On allait autrefois du Faucigny en Savoie *(apud sabaudiam),* comme on allait du Genevois en Savoie ; entre la Savoie d'alors et la Savoie contemporaine, au seul point de vue géographique, que de différences !

Il serait facile d'entrer, à propos de ce premier volume, dans de longs développements, mais il faut se borner. Qu'on me permette toutefois, avant de clore cet article, d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue savoisienne* sur un point particulier qui fait naître quelque surprise ; c'est la présence d'une population allemande, dans la vallée de Valorcine *(Theutonici de valle urcina),* en plein moyen âge. Cette population était entourée, de tous côtés, de populations françaises, *romandes ;* elle aboutissait, d'un côté, au Bas-Valais, de l'autre, à la vallée de Chamonix. Envisagée sous le rapport de la langue seulement, elle formait comme une île dans les Hautes-Alpes.

Elle était, comme on le voit, séparée par une assez grande distance, des autres populations allemandes. — Elle reçut en emphytéose *(abergement),* des prieurs de Chamonix, la moitié de la vallée de Valorsine. Parquée dans cette région solitaire et sauvage, elle paraît avoir été très pauvre ; mais elle avait, à d'autres égards, au moment où la féodalité était toute-puissante encore, d'incontestables avantages. Sa position, quant aux droits dont elle jouissait, était fort supérieure à celle de l'habitant des vallées de Chamonix et du Lac.

Elle pouvait, en particulier, aller et venir librement, emporter à son gré ses avoirs mobiliers, vendre de la manière la plus absolue ses possessions et ses terres (*omnia sua mobilia possit secum ducere libere et absolute et vendere possessiones suas*) ; elle n'était point astreinte à diverses redevances féodales auxquelles étaient soumis les autres habitants du pays, elle était spécialement exempte de la corvée (*quieti... et immunes de menaydis, de sectoribus et de corvatis et in aliis usagiis, juribus et consuetudinibus ecclesiæ seu prioratus Campimuniti*). C'étaient là, il faut l'avouer, des avantages précieux, d'une haute portée, si l'on veut bien réfléchir qu'ils se réalisaient, il y a quelques siècles, et qu'ils éle-

[1] Lors du grand incendie de Sallanches, les archives précieuses de l'église furent sauvées, quoique l'église ait été brûlée en partie.

vaient cette population germanique bien au-dessus des populations taillables et corvéables, attachées à la glèbe !

Comment ces *Teutons*, — qu'on aurait tort de confondre avec les Burgondes, — vinrent-ils s'établir dans la vallée de Valorsine ? A quelle époque, sous quelle influence, à la suite de quels événements ? Quand cette langue étrangère cessa-t-elle d'être parlée dans les Alpes du Faucigny ? Quel rôle, en général, les populations germaniques ont-elles joué, non seulement dans les contrées dont je viens de m'occuper, mais encore dans les vallées d'Aulps, de Sixt, d'Abondance ? Il y aurait là un beau sujet d'étude ; avec des recherches approfondies, il ne serait peut-être pas ingrat. En tout cas, c'est un sujet presque neuf et qui est loin d'avoir été suffisamment élucidé jusqu'à ce jour.

J. VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 20 MARS 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

M. JULES MONGE, consul de France, est reçu membre effectif.

M. LE DOCTEUR DUPARC ayant fait observer que son nom avait été rayé par erreur à la suite d'un changement de résidence, la Société l'inscrit de nouveau au nombre des membres effectifs.

Sur la demande de M. REVON, la réunion vote une allocation annuelle à M. Jules Favre, jardinier en chef de la ville, pour recueillir des notes sur la première floraison des végétaux, sur l'apparition et le départ des oiseaux, et autres observations recommandées par le bureau central météorologique.

Les occupations de M. BOUCHET ne lui permettant pas de remplir plus longtemps les fonctions de trésorier, M. PISSARD, secrétaire de la Mairie, accepte cette charge.

M. DUCIS constate, d'après les archives départementales, trois anciens orphelinats à Annecy :

I. Celui de *Notre-Dame de Liesse* fondé par testament collectif du 12 décembre 1308 de Nicolas Balestier et de sa femme Béatrix de Pellionay. Cet établissement, qui était en vigueur en 1315, reçut une augmentation 1° de cinq places, par testament de Dame Anne Clémence de Genève-Lullin, du 8 mars 1606, en faveur des enfants d'Etrembières ou, à défaut, de ceux de ses terres ou de celles de son mari, Bernard IV de Menthon ; 2° de quatre places, réduites à deux en suite de pertes faites à Lyon, par testament du 29 octobre 1681, de Jeanne Goujon, de Ville en Michaille, habitant à Annecy avec son frère le chanoine Goujon, en faveur des pauvres d'Annecy ; 3° de deux places fondées, par testament du 2 août 1692 de M. Emmanuel Chardon, chanoine de saint Pierre, en faveur des pauvres d'Annecy.

Les autres legs très nombreux ne distinguent pas entre les pauvres de l'Hôpital et les orphelins.

II. Celui des *filles orphelines de la Charité*, au faubourg du Saint-Sépulcre, fondé sous l'inspiration de Mgr Charles-Auguste de Sales, et dont les places arrivèrent au nombre de vingt, en suite des legs qui leur furent faits successivement en 1679, 1685, 1692, 1696, année où l'on fit pour elles l'acquisition de la maison de Regard de Morgenex, située sur l'emplacement actuel de la caserne du Saint-Sépulcre.

III. Celui de la *Sainte-Trinité* fondé dans l'Hôpital de la *Providence*, par testament du 31 octobre 1698 de Christophle Joseph Gautier en faveur de trois garçons et de trois filles pauvres, enfants des familles bourgeoises d'Annecy. Les détails de ce dernier ont été publiés déjà dans la *Revue* de 1872, page 93.

M. DUCIS donnera prochainement la liste des hôpitaux et des maladreries d'Annecy et des environs.

M. CONSTANTIN fait une communication relative aux quatre traductions de la Parabole de l'enfant prodigue, qui se trouvent dans la *Statistique générale de la France, département du Mont-Blanc*, par Verneilh, Paris, 1807.

Ces traductions sont en général mal orthographiées, le même mot s'y trouve souvent écrit de deux manières différentes. Ajoutez à cela qu'elles ne sont accompagnées d'aucune instruction donnant la clef de la prononciation. En outre, au lieu de désigner la commune dont il reproduit le parler, il dit que la première traduction est en patois des Beauges, arrondissement de Chambéry, que la seconde est en patois de la Haute-Tarentaise, arrondissement de Moûtiers, que la troisième est en patois d'Aiguebelle, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, et la quatrième en patois du canton de Thônes, arrondissement d'Annecy. Il est regrettable qu'il n'ait pas toujours désigné la commune, comme il l'a fait pour la troisième traduction, car dans les Beauges et surtout dans la Haute-Tarentaise le parler populaire diffère beaucoup d'une vallée à l'autre. Même dans le canton de Thônes qui ne comprend que dix communes, qui est séparé des autres cantons par de hautes montagnes ou par des défilés, et où l'on devrait par conséquent rencontrer un langage homogène, on peut constater une notable différence dans le parler des communes de La Clusaz, de Saint-Jean-de-Sixt et des Villards, qui se trouvent à quelques kilomètres les unes des autres, sur la rive droite du Non.

Malgré les défauts de ces traductions, on peut en tirer de précieuses données. Ainsi, on voit qu'au commencement de ce siècle, on disait dans le canton de Thônes *On· hommou, justou, reprouçhou* (reproche), *proufond, doulor·, recougneytre, poussédâr, oncour·, él· aperchout, él fout* (il fut). Aujourd'hui *ou* est remplacé par *o* : *On· hommo, justo, reproçho*, etc.; et par *u* dans *él· aparchut, él fut*.

D'après d'autres documents plus anciens, on voit que le son *ou* était autrefois dominant dans le patois de Thônes, et que le changement de *ou* en *o* a commencé à la fin du siècle passé. Dans Verneilh (1807) on trouve déjà *hèretajho, misérâblo*, au lieu d'*hèretajhou, misérablou*.

Dans la traduction en patois de la Haute-Tarentaise on trouve un fait grammatical fort curieux ; *le*, article masculin singulier, se dit *li* au nominatif et *lo* à l'accusatif : *Li* pârë lëu fachit *lo* partajho de soun

bin. *Li* garçoun li dyit : Pârë, jh'ai pétyâ countra *lo* çhiél.

Cette manière de s'exprimer se rencontre dans les plus anciens documents de la langue française, par exemple, dans le *Chant d'Eulalie* qui est du commencement du xe siècle, et elle s'est conservée dans les dialectes bourguignon et normand jusqu'à la fin du xiiie. Il serait intéressant de savoir si cette manière de parler existe encore dans quelques communes. Jusqu'à présent M. Constantin ne l'a trouvée nulle part.

Quant à la traduction en patois d'Aiguebelle, il en fera prochainement le sujet d'une communication.

N. B. — MM. les membres et adhérents du second congrès des Sociétés savantes savoisiennes recevront avec le présent no de la *Revue* le *Compte-rendu du second Congrès*. Ce volume se vend à Chambéry, chez A. Perrin ; à Annecy, chez tous les libraires ; prix 5 fr.

Le Secrétaire, Louis Revon.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Assemblée générale du 7 mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND.

La Société se réunit pour la première fois à sept heures et demie du soir. La nuit est déjà noire, aussi l'assemblée est-elle peu nombreuse.

Elle a à délibérer, entre autres choses, sur les moyens de réunir à la belle collection de marbres de la Savoie, qui lui a été donnée par la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment, une collection d'ardoises, de briques et autres matériaux de construction. Ici encore elle n'a qu'à se louer du concours empressé de M. Lachenal, ancien président de la Chambre syndicale, qui se met entièrement à sa disposition, pour réunir tous les échantillons demandés.

La collection des bois et essences forestières du département semble le complément naturel de la précédente. La Société pourrait la disposer commodément dans une armoire vitrée de la salle de botanique. Elle voudrait, autant que possible, des troncs d'arbre de 0m,40 de diamètre sur 0m,10 de hauteur, partagés en deux demi-cylindres égaux, rabotés et polis sur leurs tranches longitudinales et transversales, de manière à présenter à l'œil l'écorce, l'aubier et le bois jusqu'à la moëlle. Le secrétaire est chargé de s'adresser d'abord à l'administration des forêts, pour aviser aux moyens de réunir cette intéressante collection.

A la suite de ces questions d'administration, M. Pillet lit une note sur une vipère, *Pelias berus* (Linnée), *Peliade berus* (Duméril), qu'il a rencontrée près des tours de Montmayeur, ayant avalé un lézard gris plus gros qu'elle, dont la tête et les pattes faisaient saillie sous la peau et dont la queue sortait de sa bouche. Le petit serpent, à l'exemple du boa, était engourdi, comme mort, pour des mois peut-être.

M. Hollande dit qu'il a vu récemment à l'Ecole normale d'Albertville, dans un bocal d'alcool, une grande vipère, *Aspis vipera*, surprise pareillement au moment où elle était occupée à avaler un rat.

M. Pillet fait observer que le *Pelias berus* est abondant sur la montagne de Montmayeur. Il y a quelques années, une femme du village de la Trinité fut piquée en cueillant du bois, par une de ces petites vipères, elle en mourut peu d'heures après ; il semble au contraire que l'*Aspis vipera*, vipère rousse, est plus répandue dans les environs de Chambéry et dans les montagnes voisines.

« Il serait à désirer, ajoute-t-il, que le Conseil gé-
« néral de la Savoie, à l'exemple de plusieurs autres
« Conseils généraux, allouât une prime pour chaque
« tête de vipère tuée. Au moyen âge la vipère jouait
« un grand rôle dans la pharmacopée, pour la prépa-
« ration de la thériaque et autres drogues aujourd'hui
« fort démodées. Ce préjugé avait au moins l'avan-
« tage de favoriser la destruction des vipères, en don-
« nant un prix à leurs dépouilles. Aujourd'hui la
« refonte du *Codex* menace ces préparations archaï-
« ques ; c'est pourquoi une prime devient plus néces-
« saire qu'elle ne l'était autrefois. »

M. le Dr Hollande, professeur au lycée et vice-président de la Société, lit ensuite un compte-rendu du *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen, 1877*. Comme ces comptes-rendus sont de nature à intéresser tous les amateurs des sciences, et qu'on ne saurait assez engager les Sociétés savantes à y donner la plus grande attention, nous nous faisons un plaisir de publier ici celui de M. Hollande :

Au nombre des membres de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen figurait Félix-Archimède Pouchet. Il fut le fondateur du Muséum de Rouen, et, de 1828 à 1872 il en fut le directeur. F. A. Pouchet a laissé de nombreux ouvrages sur les sciences naturelles, entre autres l'*Histoire naturelle et médicale de la famille des Solanées ;* un travail sur *la taupe ;* des considérations sur la *révivification des noyés ;* puis, la *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine,* basée sur l'observation de toute la série animale, théorie qui jette la lumière sur l'une des questions les plus importantes de la physiologie, et qui démontre par de nombreuses comparaisons et par des faits indiscutables que, dans les animaux mammifères, la fécondation se produit à l'aide d'œufs préexistants. Pouchet cherchait à découvrir et aussi à vulgariser. Plus tard, vers la fin de sa carrière, il fut amené à s'occuper de la génération spontanée, une de ces questions brûlantes qui, depuis des siècles, préoccupent si vivement le monde des philosophes et que la science est en quelque sorte impuissante à résoudre expérimentalement d'une façon irrésistiblement convaincante. Pouchet croyait à la génération spontanée. Prenez, dit-il, du foin ; mettez-le dans l'eau, puis faites bouillir le tout ; fermez alors hermétiquement et laissez refroidir ; huit jours après, quinze jours après, ouvrez et examinez le liquide au microscope et vous y trouverez des infusoires. A coup sûr voilà une expérience bien intéressante ; est-ce à dire pour cela que les infusoires sont le résultat de l'eau et des principes du foin ? Non, répond M. Pasteur : si vous obtenez ainsi des infusoires, c'est tout simplement parce que vous n'avez

pas assez chauffé. *Omne vivum ex vivo,* tout vient d'un œuf, croit M. Pasteur ; et cette croyance lui a permis de faire les recherches les plus intéressantes, les plus utiles. Si votre bouillon fermente plus vite en temps d'orage que par un temps calme, serein, c'est tout simplement parce que l'humidité abat plus facilement les œufs en suspension dans l'air et les entraine dans le bouillon. Prenez un ballon, introduisez-y du bouillon bien frais, puis étirez le col à la lampe d'émailleur et recourbez-le ; faites bouillir et mettez alors votre ballon dans un lieu calme ; puis un an, deux ans, plusieurs années après, examinez le bouillon, il est aussi frais que les premiers jours. C'est qu'en effet, en tombant, les poussières, les miasmes, les œufs en suspension dans l'air ne peuvent arriver jusqu'au bouillon ; le ballon est dans un lieu calme et les corps en suspension dans l'air, tombant suivant la verticale, ne peuvent y pénétrer. Dès lors, point de fermentation. En partant du même principe M. Pasteur et ses partisans sont parvenus à expliquer bien des faits jusqu'alors inexplicables. On coupe une jambe dans un hôpital, l'opération a réussi, mais voici que quelques jours après, la plaie suppure beaucoup, le malade a une forte fièvre, puis la gangrène s'empare de la jambe et bientôt le patient est mort. Un savant médecin, réfléchissant sur les expériences de M. Pasteur, fut amené à cette conclusion : la gangrène enlève nos malades parce qu'il y a dans l'air de l'hôpital des miasmes, des œufs en suspension ; le germe de la maladie est dans l'air, empêchons-le d'arriver impur sur la plaie et nous guérirons nos malades. C'est alors qu'il imagina le pansement à la ouate. On fait tamiser l'air sur de la ouate, les germes sont arrêtés, plus de gangrène.

Quelquefois nos poules meurent en bloc, on dirait un empoisonnement général, c'est le *choléra des poules*. M. Pasteur l'étudie, et il trouve qu'il est la conséquence du développement d'un petit microbe sans mouvements propres et bien différent des Vibrioniens. Ce microbe se présente sous la forme de petits articles d'une grande ténuité, légèrement étranglés à leur milieu. Sous son action, le sang est décomposé et rapidement l'animal meurt. M. Pasteur a pu le cultiver dans du bouillon de muscles de poules, car chose assez remarquable, il meurt dans la décoction de levûre de bière. Par ces cultures on peut obtenir le virus affaibli. M. Pasteur a inoculé ce dernier à des poules bien saines ; après un peu de malaise elles furent parfaitement guéries. Alors, M. Pasteur inocula à ces poules du virus virulent et les poules furent parfaitement indemnes ; en un mot, comme le dit M. Pasteur, le choléra léger protége l'organisme contre l'invasion du choléra grave.

La Société des amis des sciences naturelles de Rouen, voulant rendre un hommage public à Pouchet, organisa une souscription dont le résultat fut l'inauguration du buste de cet éminent naturaliste dans une des salles du Muséum de Rouen. Le Bulletin de cette Société renferme les différents discours prononcés à cette cérémonie.

La Société des amis des sciences naturelles de Rouen a, d'après ce que nous indique son Bulletin, la bonne habitude de faire une grande course tous les ans. En 1877, la ville de Beauvais fut choisie comme lieu de réunion. La Société se divisa en deux camps : botanistes et géologues. Les botanistes explorèrent les environs du village d'Auxmarais. On y fit une bonne récolte, et, après une longue journée de travail, tout le monde revint content et de Beauvais et surtout de sa moisson.

Les géologues avaient à visiter un champ non moins intéressant que celui des botanistes.

Nous ne suivrons pas les géologues dans cette excursion où ils recueillirent de nombreux fossiles admirablement conservés. Qu'il nous suffise de constater qu'on trouve aux environs de Beauvais :

1° la partie supérieure du Sénonien, à Marissel ;
2° l'éocène inférieur, à Bracheux ;
3° l'éocène moyen, à Mouchy.

En Savoie, on trouve aussi le Sénonien supérieur, à Entremont-le-Vieux, par exemple ; mais point de Danien, ni d'assises correspondant aux sables de Bracheux ; cependant, sous forme de calcaire nummulitique, nous rencontrons l'éocène moyen. Les fossiles sont rares ou mal conservés dans nos divers gisements, mais par compensation nous avons les montagnes et leurs dislocatious, et à défaut de fossiles, la sagacité du géologue peut s'exercer sur les faits dynamiques qui ont présidé à la formation de la colonne vertébrale de l'Europe, je veux dire des Alpes.

Dans le même Bulletin, M. Morel s'occupe du *Doryphora decemlineata,* ce coléoptère si nuisible à la culture de la pomme de terre. On a proposé pour détruire ce nouveau cadeau de l'Amérique de répandre sur les points attaqués de l'arsénite de cuivre mélangé à la farine ou au plâtre. Il faut user de ce remède avec prudence et n'y faire entrer l'arsénite que dans une proportion très inférieure. Mais, voici venir de l'Illinois, une des contrées de l'Amérique qui ont eu le plus à souffrir du mal dont nous cherchons le remède, une recette pratique :

« Prenez dix livres de chaux, auxquelles vous « mêlez une livre d'oxyde de cuivre, ce mélange est tout « à fait inoffensif pour les pommes de terre, à raison « de onze livres de mélange par acre [1]; répandez-le « sur les pommes de terre, au moyen d'un tamis, « chaque matin, de cinq heures à neuf heures au « plus tard, suivant que la rosée demeure sur les « plantes.

« Il faut commencer l'opération au printemps, dès « que les plantes commencent à pousser et que les « premiers insectes font leur apparition ; en deux « jours, tous les insectes disparaissent, même lorsque « le champ a été déjà dévasté, et qu'il ne reste plus « que des tiges couvertes d'insectes et de leurs larves.

« Ce moyen ne manque jamais. Jusque-là, tous les « moyens employés avaient été infructueux. Celui-ci « est efficace, et si peu cher, qu'il faut y mettre bien « de la négligence pour laisser encore détruire des « champs de pommes de terre. »

Ajoutons, avec M. Morel, que ces renseignements méritent d'être connus et vulgarisés dans l'intérêt des populations justement alarmées.

Dr HOLLANDE.

(1) Ancienne mesure agraire de 80 ares environ.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

Extrait des séances des 28 février et 15 mars.

M. DE PREMOREL, Sous-Inspecteur des forêts, est nommé membre de la Commission exécutive en remplacement de M. ROUYER, appelé par ses fonctions dans une autre localité.

La Commission décide de faire faire dans chaque canton des observations sur les phénomènes périodiques des animaux et de la végétation, qui sont recommandées par une circulaire de M. le Directeur du bureau central de météorologie de Paris.

MM. les observateurs qui recevront les instructions et le tableau à remplir, voudront bien faire connaître, dans leur Bulletin pluviométrique, s'ils veulent se charger de ces nouvelles observations. Le tableau envoyé serait conservé par eux, et lorsque la Commission désirera connaître les observations faites, elle adressera pour le remplir un autre exemplaire du tableau qui lui sera retourné.

Par suite de la publication complète des observations pluviométriques, MM. les observateurs n'auront plus à adresser à la Commission qu'une expédition de leur bulletin.

Afin d'unifier toutes les observations, nous rappelons que, conformément aux instructions données, elles doivent être faites à 9 heures du matin, et pour celles de la pluie enregistrer à cette heure la quantité qui a pu tomber dans les 24 heures précédentes.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. MANGÉ.

Vu : *Le Président,*
L. GUEZ.

5e ANNÉE

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1880

Pressions barométriques moyennes : 723.87 à Annecy et 707.37 à Mélan. Pressions maxima le 3, minima le 10 à Annecy, et le 3 et 17 à Mélan. Excursion du mercure 19.9 à Annecy, 21.63 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy au maxima 8°76 au minima — 2°82. Le thermomètre descend à — 10°05 les 5, 6, 7, et monte à 16°5 le 22. A Chamonix, moyenne du maxima 6°43, du minima — 5°50; le thermomètre monte à 9° et descend à — 10°.

La neige, qui disparaît vers le 10, revient sur les montagnes avec les pluies des jours suivants.

La température, à 0m20 au-dessus de la neige donne 2°1, en moyenne plus froid que les observations minima.

Pluie. — Maximum d'eau recueillie : 97m/m5 en 8 jours à Thônes. Minimum 34m/m2 à Megève en 6 jours. Peu de neige en général, Les Gets 0m50, Chamonix 0m43, pendant le mois.

FÉVRIER 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations:	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	448	334	
1															
2															
3				(Manquent.)							(Manquent.)				
4															
5															
6															Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres. Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.
7															
8															
9	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1,5	
10	4	......	......	......	......	10 * / 0,7	......	......	10	10,4	......	5	......	8,3	
11	......	9,8	......	......	......	......	......	0,6	......	5,4	......	3	7,8		
12	110 * / 10	5,2	......	......	......	......	......	3,1	......	......	......	......	10 * / 1		
13	......	......	......	......	20 * / 1,5	40 * / 2,8	5	15 * / 3,2	......	6,9	......	50 * / 2.4			
14															
15															
16	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1					
17	......	9	18	......	......	......	14,2	......	5	3	......	......	8,3		
18	90 * / 25	10,5	......	......	50 * / 9,6	40 * / 3	......	13,5	......	11,6	......	24	14,8	0,8	
19	......	......	......	......	......	......	......	0,9							
20	......	......	2	......	......	......	1,3	......	20						
21	......	3,6	......	......	......	......	......	3,5	......	1,2	......	15,1	......	10,4	
22	100 * / 31	7,3	15,5	......	360 * / 47	30 * / 18,1	13,8	2	11,3	24,7	......	......	11,1	13,2	
23	120 * / 15	8	0,8	......	......	120 * / 8,2	10 * / 21,3	30 * / 29,2	......	......	......	18	2,4	1,5	
24	80 * / 8	4,3	......	......	......	20 * / 1,4	......	1,6	......	1,7	......	18	4,8		
25	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	12	0,9		
26															
27															
28															
29															
Totaux pluie.	93	57,7	46,3	......	58,1	34,2	55,6	57,6	46,3	65,9	......	97,5	51,1	35,7	
Totaux neige.	500	......	......	......	430	260	10	45	......	n. fond.	......	50	10		

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO à 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	6°5	— 6°7	— 6°	731,8	»			3°6	18°	10°2	—	O	fort	très beau		très beau	0,20	2°7
2	6,5	— 8,5	— 7,2	732	»			2	17,5	8,8	—	O	id.	beau		très beau	0,20	1,8
3	5,5	— 9,7	— 3	734	»			0	15	6,2	?	—	calme	brouilld	(100)	très beau	0,195	2,3
4	4	— 8,5	— 7,2	732,8	»			— 2,8	11,5	4,1	?	—	id.	id.	(50)	très beau	0,19	2,6
5	3	— 10,5	— 9	727,8	»			— 1,2	7,1	8,2	?	—	id.	id.	(30)	beau	0,19	2,5
6	5,3	- 10,5	— 9	726,8	»			1,8	25,2	12,8	—	N-O	fort	très beau		très beau	0,185	2,4
7	4	— 10,5	— 7,8	724,5	»			0,8	20	8,1	—	N-O	id.	id.		très beau	0,185	2,3
8	5,5	— 10,3	— 8,6	718	»			6	25,3	10	?	N-O	id.	beau		couvert	0,175	1,7
9	8,5	— 3	— 0,6	719,8	»			5,6	26	16,2	S-E	S-E	faible	beau		couvert	0,175	2,8
10	8	0,8	2	714,1	»			3,2	5,1	3	S	E-S-E	id.	pluie	Cesse à 3 heures soir. — Pluie la nuit.	couvert	0,18	3
11	4	— 0,2	2,6	715,6	7,8			4	9,2	5,6	S	S	id.	couvert	Neige dans la nuit sur massif Tournette.	couvert	0,185	3,1
12	7,5	0,5	1,4	724	1			7,4	34	21,1	?	?	calme	brouilld	(200). Neige 0,01.	couvert	0,19	2,8
13	10,5	— 1,5	— 1	728,5	»			4,6	29,5	16	?	?	id.	id.	(300)	très beau	0,18	2,6
14	9	— 5,5	— 1,2	726,4	»			5,4	30	17,2	N	N	faible	très beau		très beau	0,20	2,5
15	8,5	— 4	— 2	724,2	»			4,6	23,1	13,2	S	N-N-E	id.	couvert		très beau	0,19	3
16	9,7	— 1	2,2	726,2	»			13	31,5	21,9	O	S-O	id.	couvert	Pluie légère dès 2 h. s. [et Parmelan.	couvert	0,19	2,8
17	14,5	6,5	8,2	716,5	8,3			11,4	15	12,4	S	S-E	id.	couvert	Id. de 8 h. s. à 2 h. m. Neige sur Tournette	pluie	0,20	2,5
18	13	0,7	3	718,5	14,8			10	31,5	21,8	O	S-E	id.	couvert	Coup de vent assez violent de 1 à 2 h. m.	couvert	0,225	1,6
19	12,7	2,5	4	723	»			10,2	23,5	16,4	O	E-S-E	id.	couv. 1/2		très beau	0,25	3,8
20	15,5	— 0,5	2,2	723,2	»			10,4	19	14,4	O	E-S-E	id.	couvert		couvert	0,26	3,5
21	14,3	1,5	2,6	725,5	»			11,4	33,5	22,6	S-O	S-E	id.	couv. 1/2	Pluie la nuit. La 2e partie du lac n'est pas	couv. 1/2	0,26	4,7
22	16,5	2,7	5,2	721	11,1			5,8	8	5,6	S	E	id.	pluie	Continuelle tout le jour. [encore dégelée.	pluie	0,29	4,7
23	6,3	1,5	3,2	718,5	2,4			7,4	13,8	10,8	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie tout le jour de 5 h. m. à 5 h. s.	couvert	0,38	4
24	9	0,7	2,6	721,3	4,8			3,8	5,1	3,4	O	S-S-O	id.	id.	Pluie dans la nuit. Neige (600 d'altitude).	couvert	0,42	4
25	5	0	2,4	727,4	0,9			4,6	9,5	6,4	?	O	id.	id.		couv. 1/2	0,455	3,8
26	6,5	— 1	1,8	727,7	»			6,4	31	19	N-O	S-S-E	id.	beau		couvert	0,455	3,7
27	10,5	— 0,5	2,2	721,8	»			8	21,5	14,1	S-E	S-S-O	id.	couvert		couvert	0,45	3,6
28	11,7	— 3,5	1,2	720,5	»			6,4	33,2	19,4	—	S-O	fort	très beau	Légère gelée blanche.	très beau	0,45	3
29	10,5	— 3,5	0,4	721	»			8,4	33,5	25,6	—	O	id.	id.		très beau	0,46	3,2
Moyennes ou Totaux.	8°76	— 2°82	— 0°53	723,87	51,1												0,26	3°00

Dans les premiers jours de ce mois le lac gèle entièrement. La glace atteint 0,27 d'épaisseur dans la deuxième partie du lac. Le 8, après midi, on peut encore traverser de Sevrier à Menthon, soit dans la plus grande largeur. Le 10 commence le dégel qui continue dans la première partie par un vent assez fort. Le 21 la glace couvre encore la deuxième partie du lac.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE CAMP CELTIQUE DU CHATELARD [1]

Le plateau du Châtelard est situé dans la partie méridionale de la commune de Passy. Il s'élève entre la rive gauche de l'Arve et la vallée du Châtelard, que traverse la nouvelle route de Chamonix, sur une longueur d'environ 1500 mètres et une largeur de 100 à 150 mètres, entre le tunnel et la descente des Egraz.

En faisant l'ascension du côté du pont du Châtelard, on rencontre plusieurs blocs de granit, calés avec de petits prismes de micaschiste, entre autres, un de 3 mètres de long sur 2 de large avec l'épaisseur ou la hauteur de 0,50 cent.; un de 5 mètres de long sur 3 de large, 2 de haut ; un de 4 mètres de long, 1 de largeur, 2 de hauteur ; un autre de 3 mètres de long, sur 2 de largeur, entaillé au tiers inférieur à la profondeur de 0,30 comme pour un autel.

Mais le bloc le plus remarquable en ce genre a 5 mètres de long et 3 mètres de large. En amont, c'est-à-dire au nord-ouest, il a 2 mètres de hauteur. Au milieu il a une entaille arrondie vers l'amont, profonde de 0,10 cent., large et longue de 1,50. De chaque côté sont d'autres entailles étroites, longues, celle de gauche plus profonde. La dernière partie en aval de 1,50, est entaillée dans toute sa largeur plus profondément encore, soit, de 0,50 à 60 cent., de sorte que l'extrémité inférieure n'a plus qu'un mètre de hauteur ; elle est calée par un autre petit prisme de granit, de 1,10 longueur, 0,50 de hauteur en aval.

Sur ce bloc, qui vu de profil représente trois gradins, on croit reconnaître en bas la place du sacrificateur, au milieu celle de la victime, de chaque côté celle des instruments du sacrifice, et au sommet celle du fétiche, s'il y en avait un.

Au sommet le plus élevé du plateau se trouve une enceinte irrégulière formée de larges dalles de micaschiste. Le mur de la façade nord-est a 28 mètres de longueur : par un angle obtus de 120 mètres il continue au nord-ouest sur une longueur de 36 mètres, rentre au sud-est par un angle carré, dans l'espace duquel se trouvent les ruines d'une tour, et suit encore 15 mètres, puis tourne au sud-ouest par 24 mètres, retourne à l'est par un demi-cercle sortant, puis rentre par un arc infléchi selon la disposition topographique, sur une longueur de 50 mètres, et enfin reprend la direction du nord-nord-est par 45 mètres pour rejoindre l'extrémité de la façade de 28 mètres, d'où nous sommes parti. Ces murs enserrent une surface de plus de 2000 mètres carrés.

La place entourée par le demi cercle sortant s'appelle *Labi*, et représente le donjon de la citadelle. Le breton *lab*, le latin *lapis*, puis *labes*, substantif du verbe *labi*, réunissent ici leurs significations; car cette place pose sur un rocher presque coupé à pic. A 4 mètres de profondeur se trouve un passage de ronde, étroit, sous lequel sont des précipices qui dominent la vallée du Châtelard, au sud.

Au centre du polygone principal de ce camp on reconnaît l'emplacement d'un grand réservoir pour recevoir les eaux de pluies, car le plateau est isolé de toutes parts.

A 50 mètres de profondeur au-dessous des lignes de murs de 28 et 36 mètres, du côté du nord, s'étend un fossé extérieur demi circulaire, long de plus de 300 mètres et fermé aux deux extrémités par des blocs de micaschiste comme ceux des murs du camp.

A 25 mètres plus bas se trouve un autre fossé, qui conserve des vestiges d'un cours d'eau, probablement d'une branche de l'Arve, avant que son lit eût été encaissé par les éboulements argilo-schisteux de la rive droite vers le milieu du siècle dernier.

En parcourant les plateaux adjacents au nord-ouest, on rencontre encore plusieurs blocs de granit, qui paraissent avoir été l'objet d'une exploitation. Ici, c'est un rectangle de 4 mètres de long, sur 1,50 de large, 0,30 de hauteur ; là un autre rectangle, aussi régulier, et destiné à être fendu en lamelles, ainsi qu'on le voit par les rainures inachevées. Ail-

[1] Voir la *Revue* de 1879, p. 99 et 143.

leurs c'est un bloc de 7 mètres de long sur 5 de large; une fente longitudinale a été pratiquée pour en détacher un rectangle de 1 mètre de large, et deux coins de quartz y ont été enfoncés si fortement qu'il est impossible de les arracher. Mais l'œuvre en était restée là. Il y a eu donc une cause subite de cessation de ces travaux, qui n'ont jamais été repris.

Quelle est la peuplade qui a été dépossédée si brusquement de ce côteau, et forcée de laisser sur le chantier une industrie qu'aucune autre n'a relevée?

On ne peut la retarder jusqu'aux invasions barbares des IIIe, IVe et Ve siècles. La forme des murs d'enceinte est antérieure. Les coins de quartz n'obligent pas cependant à remonter à l'âge dit de la pierre. Il en est des arts comme des races qui les ont exercés. Elles ne se succèdent pas exclusivement, à point nommé. Les phases progressives d'une invention voient longtemps encore à côté d'elles les phases de décadence d'une autre industrie qui finira par lui laisser la place. Les époques de ces substitutions varient avec les relations commerciales de chaque peuplade.

C'est ainsi qu'au temps de Caius Caligula, d'après Suidas, il y avait encore sur le Rhin des stations lacustres avec leur mobilier primitif. Il ne serait pas étonnant de voir, dans le même siècle, une de nos peuplades alpestres employer encore le quartz pour fendre le granit.

Le haut Faucigny était partagé entre les Allobroges et les Ceutrons.

Sur la rive droite de l'Arve étaient les Allobroges, dont plusieurs inscriptions de Passy mentionnent les fonctionnaires de divers ordres à l'époque romaine [1]. Sur la rive gauche étaient les Ceutrons, que Pline assure avoir été voisins du Vallais, *Octodurenses, finitimi Ceutrones* [2], et conséquemment occupant encore la vallée de Chamonix. Ils ont formé avec les habitants du Vallais la province des Alpes graies et pœnines, composée des deux cités de *forum Claudii Ceutronum* et de *forum Claudii Vallensium*. Lorsque les deux *fora* eurent été détruits par les inondations de l'Isère d'une part et les Vandales de l'autre, les cités respectives perdirent cette appellation de faveur pour reprendre leurs noms primitifs. C'est ainsi que dans la *Notice des Gaules*, on lit : *In provincia Alpium graiarum et pœninarum civitates sunt duæ, civitas Ceutronum Darentasia, civitas Vallensium Octodurum,* aujourd'hui Moûtiers et Martigny. Ces deux cités étaient reliées par un chemin qui se rattachait à deux voies prétoriennes.

De *Bergintrum,* Borgeat, près le Bourg-Saint-Maurice, l'une des stations de la voie des Alpes graies par la Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard, un tronçon montait au Chapieu, passait le Col du Bonhomme entre le *Mons Mercurii* et le *Mons Jovis,* dont on a fait Mont-Jouë et Montjoie, montait au plateau de La Forclaz, tournait aux *Grads,* vers Chamonix, au-dessus duquel il continuait vers la *ville* au-dessus de Vallorcines, puis par Fins-Haut, Salvant, et rejoignait à *Octoduro,* près de Martigny, la voie qui du *Summo pœnino,* le Grand-Saint-Bernard, tendait par le vallée pœnine à Lausanne, Avenches, etc. [3].

[1] *Questions archéologiques entre le Léman et le mont Genèvre,* p. 50-60.
[2] *Hist. nat.* III. 20.
[3] *Questions archéologiques,* p. 64-69.

Dans ce système les Ceutrons devaient donc occuper les vallées de Contamines et de Chamonix reliées par les plateaux de Vaudagne et de Voza.

(*A suivre.*) C.-A. DUCIS.

ANCIENNES MESURES DU FAUCIGNY

L'an 1826 et le 10 décembre, avant midi, à Samoëns, dans la salle consulaire, le conseil de la commune convoqué et réuni ès personnes des srs Antoine-François Plagnat, syndic, Jean Dusaugey, François Dunoyer, etc., étant assistés de Me Joseph Ballaloud, notaire royal et secrétaire de la commune,

Vu la circulaire de M. l'Intendant de cette province du 2 octobre dernier à M. le syndic par laquelle est demandé : 1° la transmission des étalons des poids et mesures particuliers existant dans chaque commune pour ensuite être adressés au greffe de la royale Chambre des Comptes, en exécution du manifeste sur les poids et mesures du 29 juillet précédent ; — 2° Une copie authentique de procès-verbaux de vérification, confrontation ou rapport qui peuvent avoir eu lieu dans le temps avec les poids et mesures décimales ou avec d'autres poids et mesures locales (*sic*) ; — 3° Divers renseignements sur les poids et mesures dont est fait usage en cette commune,

A l'honneur de répondre à M. l'Intendant

1° Que n'existe en cette commune aucun étalon de poids et mesures particuliers, sauf trois mesures en cuivre pour les liquides, dénommés pot, demi-pot et quart de pot, sur toutes lesquelles sont empreintes les armoiries des ducs de Savoie (la croix blanche) et celle de cette commune jadis *ville* et portant les millésimes, savoir : le pot, de 1066, 1576, 1583, 1606 et 1728; — le demi-pot, ceux de 1023, 1560, 1575, 1583, 1606 et 1728; — le quart de pot, 1560, 1576, 1583 et 1728;

2° Qu'il n'est pas à la connaissance de ce conseil qu'ayent été ici dressés des procès-verbaux de vérification et confrontation avec les poids et mesures décimales; ont bien été transmis dans le temps divers renseignements et instructions sur cette partie, mais exécution complète n'a pas eu lieu, l'habitude a toujours prévalu ;

3° Le poids ici usité est celui de Genève, la livre de 18 onces ;

La mesure, quant aux grains, est celle de Cluses, l'on n'en a pas ici d'étalon, elle est inférieure de près d'un 6e de celle de La Roche;

Le pot ici usité et que l'on appelle pot vendant, est inférieur d'un seizième au pot de Bonneville soit quarteron de Genève; le demi-pot, d'après vérification, a été reconnu être de la contenance très approximative du litre.

Le conseil, ainsi que les habitants, tiennent beaucoup à ces mesures, eu égard à l'ancienneté.

N'existe ici aucun vérificateur ni étalonneur, à diverses circonstances l'on s'est servi de celui existant à Cluses.

Successivement, le Conseil, après avoir écrit sur une bande de papier apposée sur chacun des dits étalons, ces mots *pot, demi-pot* et *quart de pot de Samoëns,* et apposé le sceau de la commune sur cire rouge d'Es-

pagne sur chacun des dits étalons au lieu le plus convenable et de plus facile empreinte, a déterminé l'envoi des trois étalons à M. l'Intendant de cette province par son pédon ordinaire.

Signé : Plagnat, Riondel, marque du s[r] Mogenet, Deffaugt, Dunoyer, Ratellier-Parchet, Pantet, Balla-loud, s[re].

On ne pourrait nier que les chiffres 1066, 1023 soient des dates, mais cela ne paraît pas vraisemblable.

Doit-on blâmer nos édiles de 1826, qui ont cédé à une obéissance passive en éloignant de nos archives et du pays des objets aussi précieux ?

La demande réitérée de la restitution ou réintégration de nos documents savoisiens, sera-t-elle toujours accueillie par une fin de non-recevoir?

F.-D. RIONDEL.

CHAMONIX

—

RICHESSES MÉTALLURGIQUES DE CETTE VALLÉE

—

La question du chemin de fer de Chamonix, qui s'agite en ce moment, peut être appréciée à un autre point de vue que celui des touristes, par la publication de l'acte suivant. C'est un acensement des mines et minières de Vallorsine, de Chamonix, des Houches et de Servoz par le Chapitre collégial de Sallanches, qui en était encore propriétaire en 1782, à une société composée de près de vingt membres, appartenant à la haute aristocratie de France, et qui se proposaient de faire marcher cette exploitation, 10 ans avant que les troupes de Montesquiou envahissent la Savoie au nom de la République française. Cette pièce, déposée aux archives communales des Houches, a été copiée, à ma demande, par l'instituteur-secrétaire précédent, M. Désiré Dévouassoux.

Elle est un type d'exhibition de titres nobiliaires, encore usités en France, alors qu'en Savoie l'œuvre des affranchissements féodaux et du nivellement social, poursuivie activement par le gouvernement sarde dès 1733, retardée par les conséquences de l'occupation espagnole, s'accomplissait pacifiquement dès 1772.

Outre les autres conditions de ce bail, on remarquera la réserve pour la Collégiale de Sallanches des redevances à l'Etat, de l'exploitation en cas d'abandon, sans recours pour indemnité, et enfin la concession du droit de chasse aux preneurs, avec exclusion des ouvriers, probablement pour ne pas exposer l'exploitation à leur négligence.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-deux, et le quatrième jour du mois d'Avril, avant midi, à Sallanches, dans la Sacristie de l'insigne Eglise Collégiale de Saint-Jacques, pardevant moi notaire Soussigné, et la présence des témoins ci-après nommés.

« Se sont en personne établis et constitués les Reverends Seigneurs Doyen et Chanoines de la dite Collégiale, ès-personnes de Noble et Reverend Seigneur François-Louis De-la-Flechère, Doyen, Noble Joseph Duffreney du Châtellet, Prévôt, Jean-Baptiste Gallay, Sacristain, Jacques Ducrey Chantre, Pierre Blanc ouvrier, Nicolas Jacquemier, François-Marie Chesney, Jean-Baptiste Vulliet, Pierre Curtet et Joseph-François Blondet, Chanoines, agissant tant en leurs noms, qu'aux noms des autres Reverends Seigneurs Chanoines absents, lesquels ont cédé et remis, ainsi qu'ils cèdent et remettent à titre d'assencement et ferme : 1° à très-haut, très-puissant et très-illustre prince Monseigneur Anne-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy et du Saint Empire, Baron de la ville de Culan, Seigneur de la Roche-Guillebaut en Forêts, Grailly et autres lieux, Brigadier des armées de Sa Majesté très-chrétienne, et Mestre de Camp du Régiment Royal Normandie; 2° à très-haute, très-puissante et très-illustre Princesse, Madame Auguste-Frédérique-Guillermine, Princesse de Salm-Kirbourg, son épouse qu'il autorise à forme du mandat ci-après désigné ; 3° à très-haute, très-puissante et illustre Princesse, Madame Marie-Christine-Emanuelle-Maximilienne-Sophie-Louise-Françoise De-Salm-Kirbourg, Epouse de très-haut, très-puissant et très-illustre Prince-Monseigneur Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoille, Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente et de Talmont, Comte de Gaval et de Monfort, Baron de Vitré de la Ferté sur Peron et de Montheuil Bellay, Marquis d'Assichy, Vicomte de Bernevil, Président né des Etats de Bretagne, Maréchal des Camps et Armées de S. M. très-chrétienne, Gouverneur du Pont de Remy, et Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cette Dame en cette partie autorisée par mon dit Seigneur son mari, à forme du sus-dit mandat ; 4° à très-haut et trés-puissant Seigneur, Monseigneur Charles-Henri De Clermont-Tonnerre, Duc de Clermont-Tonnerre, Pair de France, Lieutenant-Général ès Armées de S. M. très-chrétienne, et Commandant en chef dans le Dauphiné, et Grand-Maître héréditaire de la Maison de Monseigneur Le Dauphin; tous Mes dits Seigneurs et Dames, résidants à Paris ; 5° à Messire Pierre-Charles-Laurent, Devilledeuil, Chevalier, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, et Secrétaire des Commandements de Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Artois, aussi résidant à Paris; 6° à Monsieur Paul De-Pourtalès, ancien Maire des Verrières Suisses, pour le Roi de Prusse, demeurant ordinairement à Yverdon, en Suisse ; 7° à Monsieur François-Joseph-Xavier Moreau, Conseiller de S. M. Très-chrétienne, Rapporteur du point d'honneur, demeurant ordinairement à Valenciennes, tant en son nom personnel, que se faisant et portant fort et ayant charge et pouvoir par le mandat ci-après désigné ; 8° de Monsieur Jacques-Humbert-Joseph Moreau, son père, ancien Echevin de la dite ville de Valenciennes ; 9° de Messire Emanuel de la Barre, Comte d'Erquelmines, 10° et de Monsieur Augustin-Joseph Recq de Malzine ; 11° à Monsieur Charles-Joseph Bouchelet demeurant ordinairement en la dite ville de Valenciennes, tant en son nom personnel que comme se faisant et portant des Messieurs nommés dans le sus-dit mandat ; (12° Monsieur Charles-Josse-Joseph Bouchelet, son fils majeur, héréditaire de Valenciennes ; 13° Monsieur François Bouchelet de Verpret, aussi son fils, demeurant à Valenciennes ; 14° Monsieur Lagace de Bécourt, demeurant à Maubeuge ; 15° Monsieur François Reynard Bigot, demeurant à Lille ; 16° Monsieur Nicolas Cannet d'Auville, demeurant à Paris) ; 17° à Monsieur Jean-Pierre Mathieu De

Noyant, Ingénieur en chef des Mines de la République de Fribourg, demeurant à Moulins en Bourbonnais, et 18° à Monsieur Jean-Jacques, fils du sieur Isaac-Jonas Chevaux, demeurant à Vevey en Suisse, natif et bourgeois de Lucie, canton de Berne, ce dernier ici préseut et tant pour lui que pour Mes Seigneurs et Dames, et Sieurs sus-nommés, acceptant en vertu de la charge et pouvoir à lui donnés par mandat du huitième mars proche passé, pardevant les Mes Punl et Quatramère notaires de la dite ville de Paris, lequel est inséré à la minute du présent, savoir :

« Toutes les mines, minières et minéraux en plomb, cuivre et argent qui se trouvent et pourront se trouver dans les vallées de Chamonix, Vallorsine, Vaudagne et de Saint-Michel-du-Lac, situées dans la présente province du haut Faucigny; desquels territoires les dits Reverends Seigneurs Doyen et Chanoines sont Seigneurs temporels et spirituels, et en cette qualités propriétaires et seuls possesseurs des dites mines et minières, ainsi qu'a été déclaré par arrêts de la Chambre des Comptes et du Sénat de Savoye, en date du vingt-huitième et vingt-neuvième juillet mil sept cent quarante-cinq ; accordant en outre le dit Vénérable Chapitre l'exploitation des charbons de pierre, s'il s'en trouve des minières et carrières dans les dites vallées; et c'est tant seulement pour la fonte des minéraux ; et ont les dits Révérends Seigneurs Doyen et Chanoines passé le présent assencement des dites mines, minières et minéraux pendant tout le temps et espace d'années que mes dits Seigneurs et Dames et Associés voudront y travailler et les exploiter, sans pouvoir les affermer eux-mêmes, le tout sans aucune redevance, pendant les trois premières années et qui ont déjà commencé dès le premier mars proche passé, et moyennant vingt-cinq louis d'or neufs de France, pendant chacune des sept années suivantes, et moyennant cinquante louis d'or de France, pendant chacune des années qui suivront les dix ci-dessus, les quels vingt-cinq et cinquante louis de redevance seront payables chaque année au premier mars, à devoir commencer à faire le payement de vingt-cinq louis d'or au premier mars mil sept cent quatre-vingt-six, et celui de cinquante louis au premier mars mil sept cent quatre-vingt-treize ; pour le payement de la quelle redevance, le dit sieur Chevaux, en vertu du pouvoir à lui conféré par le mandat sus-désigné, oblige solidairement et avec la clause de constitut, les biens de Mes dits Seigneurs et Dames et Sieurs associés, sous toutes renonciations aux bénéfices de division ; notamment les dits Reverends Seigneurs Chanoines se réservent la spéciale hypothèque sur tous les bâtiments, artifices et meubles que la société pourra avoir en Savoye ; à la quelle société ils promettent de faire jouir des minières sus-affermées pendant tout le temps qu'elle voudra y travailler et les exploiter, de la défendre et maintenir dans la jouissance d'icelles envers et contre tous; la relevant même expressément de toutes redevances et payements de droits royaux et seigneuriaux au sujet de l'exploitation des dites minières ; bien entendu que, pour le surplus, elle se conformera à la disposition des Royales Constitutions ; promettant en outre de ne permettre qu'aucune personne de quelle qualité ou condition qu'elle soit, puisse travailler à l'exploitation des dites minières, et établisse des artifices pour ce sujet dans le territoire des dites vallées pendant que la dite compagnie voudra continuer l'exploitation; mais si elle vient à l'abandonner ou la discontinuer pour une année, il sera libre et facultatif au vénérable Chapitre de la continuer lui-même et d'assencer les dites minières à qui bon lui semblera ; étant même convenu que la compagnie voulant discontinuer l'entreprise des dites exploitations, elle sera tenue d'en avertir le Chapitre trois mois d'avance, à peine de tous dommages et intérêts, outre le payement de la dite redevance. Et enfin le dit vénérable Chapitre permet la chasse dans le territoire des dites vallées aux membres qui composent la dite Société et non à leurs ouvriers.

« Ainsi fait et promis être observé par les parties, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant à ces fins le dit vénérable Chapitre les biens temporels d'icelui avec constitut d'iceux; Et quant à mes dits Seigneurs et Dames, et Sieurs associés, sous l'obligation et constitution solidaires de tous leurs biens, sous les renonciations sus-énoncées, et clauses requises.

Fait et prononcé au dit lieu, présents Sr Georges Cartier, né et habitant de cette ville, et Claude Demeuret, natif et habitant de Passy, témoins requis. Revient trois livres pour le droit d'insinuation. »

Suivent les procurations du 8 mars, mentionnées dans l'acte précédent. La Société formée, par acte du 29 mars même année, confia la direction de l'exploitation à MM. de Chassignolles et Jacquier, qui firent, avec l'approbation du roi de Sardaigne, l'acquisition de l'île de la Diosaz pour l'emplacement des bâtiments près de la *Montagne de Fer*.

En 1793, la République française s'empara de la propriété de la Collégiale de Sallanches. M. Goblet, qui était alors directeur de l'exploitation, continua à gérer au nom des Sociétaires, la plupart émigrés; puis fut obligé d'émigrer lui-même.

La gestion passa alors entre les mains de l'Administration centrale du département, qui laissa tomber l'établissement dans la plus absolue stagnation, dit le mémoire de Pourtalès. On peut voir la suite dans le dossier déposé aux Archives départementales.

C.-A. Ducis.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1879

(Suite et fin.)

IV. — Température de l'eau.

Températures du lac d'Annecy et de la fontaine des Marquisats, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Lac.	Fontaine.		Air.	Lac.	Fontaine.
Janvier ..	—0°7	4°6	10°56	Juillet...	16°7	16°6	10°96
Février...	2,7	4,3	10,57	Août....	21,1	20,3	10,88
Mars.....	5,1	5,0	10,68	Septemb.	15,7	17,1	10,76
Avril	7,2	6,4	10,82	Octobre..	8,9	11,3	10,70
Mai......	9,9	8,1	10,77	Novemb.	1,6	6,1	10,63
Juin	18,5	15,0	10,64	Décemb..	—8,7	2,3	10,54

Année : air 8°17, lac 9°76, fontaine 10°71.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau du lac à 9

heures du matin : 23° le 4 août, —0°3 le 10 décembre. Ecart 23°3, le plus fort qui ait été constaté depuis quatre ans.

Températures extrêmes observées à la fontaine des Marquisats : 11°1 le 14 juillet, 10°4 le 8 décembre. Ecart 0°7.

Ces résultats viennent à l'appui de ceux que nous ont fournis les thermomètres maxima et minima placés à l'air libre, et établissent toujours mieux que l'année 1879 a été froide. La température de l'eau du lac, plus stable que celle de l'air, marque surtout cette décroissance : en 1876, elle était de 11°27; en 1877 de 11°81; en 1878 de 11°21, et cette année, seulement de 9°76.

A la fontaine des Marquisats, la diminution sur l'année précédente n'est que de 0°12; mais pour une source dont la fixité est aussi remarquable, elle mérite déjà l'attention.

M. Constantin a relevé une particularité intéressante sur la fontaine des Marquisats, c'est qu'après une grande pluie, sa température baisse de 2 ou 3 dixièmes de degré. Ainsi, le 14 juillet, le thermomètre marquait 11°1, et le 16, après une averse, 10°8.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—4°1	0°8	8°0	Juillet...	16,0	12,6	7,8
Février....	0,6	2,1	7,8	Août....	20,2	16,6	8,9
Mars.....	1,8	3,9	6,9	Septembre	14,5	13,3	9,9
Avril.....	7,0	6,2	6,3	Octobre...	7,3	7,6	11,3
Mai......	9,6	7,3	6,1	Novembre	—0,2	2,9	11,6
Juin......	17,6	10,0	6,6	Décembre	—12,0	0,0	10,2

Année : air 6°52, Foron 6°94, eau du puits 8°45.

Températures extrêmes :

A l'air : 26° le 3 août, —19°5 le 17 décembre. Ecart 45°5.

A la surface du Foron : 19°5 le 5 août, —0,5 le 9 décembre. Ecart 20°.

Dans l'eau du puits, située à 5 ou 6 mètres au-dessous du sol : 11°7 du 4 au 17 novembre, 6° le 6 mai. Ecart 5,7.

V. — Humidité

Etat hygrométrique mensuel à 9 heures du matin.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	74,6	88,6	Juillet....	85,0	73,2
Février.....	89,5	82,9	Août.....	79,3	70,5
Mars........	86,0	76,6	Septembre.	85,6	80,0
Avril.......	80,5	71,2	Octobre...	83,0	82,7
Mai.........	77,3	68,0	Novembre.	90,2	85,0
Juin........	73,7	65,5	Décembre.	(87,2)	89,0

Année : 82,66 à Annecy, 77,77 à Mélan.

Si le climat d'Annecy paraît avoir une tendance à devenir plus sec, c'est-à-dire moins pluvieux, il ne s'ensuit pas que son état hygrométrique doive s'améliorer dans la même proportion. Du moment, en effet, que les froids nocturnes vont aller en augmentant sous l'action des vents du Nord et de l'Est, le point de saturation s'abaissera et les constatations faites à 9 heures du matin s'en ressentiront nécessairement. Peut-être une observation faite dans le milieu du jour révèlerait-elle un état plus sec à ce moment-là, toutefois la situation hygrométrique générale n'a pas une heureuse tendance, parce qu'elle est trop liée, chez nous, à la marche de la température. Mélan, au contraire, qui est situé au centre d'une vallée où le régime des vents est bien défini et peu sujet à variations, se maintiendra sous ce rapport dans des conditions beaucoup plus favorables.

VI. — Evaporation

En millimètres de l'évaporation à Annecy hauteur comparée à la moyenne de 5 années.

	5 ans.	1879.		5 ans.	1879.
Janvier.......	3,5	4,7	Juillet.....	92,0	65,0
Février	5,2	14,2	Août........	88,8	76,2
Mars........	31,3	33.4	Septembre ..	57,2	46,0
Avril........	61,0	36,2	Octobre.....	40,0	30,9
Mai..........	77,5	63,6	Novembre...	15,8	5,8
Juin.........	77,7	82,3	Décembre...	3,2	»

Année moyenne, 553,3 ; année 1879, 458,3.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures pendant l'année 1879 : 4,8 millimètres le 3 juin ; c'est le plus petit maximum relevé pendant la période quinquennale que nous considérons.

VII. — Pluie et Neige

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1879 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE épaisseur sur le sol	NEIGE MESURÉE eau correspondante	NEIGE MESURÉE coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Les Gets	107	1584.2	6m24	510.9	81.9
380	Evian	103	1079.3	»	45.0	»
428	Douvaine	96	893.2	0.65	48.5	74.6
462	Saint-Julien........	106	920.0	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.........	82	1111.9	1.59	171.7	108.0
1113	Megève...........	118	1121.6	5 46	420.5	77.0
555	Sallanches.........	121	1113.3	1.70	146.0	85.9
629	Mélan............	124	1207.7	1.69	135.9	80.4
435	Annemasse.........	86	705.0	0 90	58 8	65.3
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	118	1180.4	»	131.6	»
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié...	127	1225 1	2.76	166.3	51.0
625	Thônes	129	1644.3	2.17	145.3	67.0
448	Annecy...........	131	1338.3	0 83	60.9	73.4
334	Rumilly...........	115	1081 2	0.63	56.9	90.3
664m	.....Moyennes....	112	1157.5	2m24	174.7	78.0

Observateurs. — Frère Joséphus, aux Gets; MM. Couly, à Evian; Granger, à Douvaine; avocat Duboin, à Saint-Julien; Bouchard, à Chamonix; Frère Léon, à Megève; Calligé, à Sallanches; abbé Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Les années antérieures avaient donné respectivement, pour la moyenne de l'eau recueillie : 1341.4, 1346.4 et 1496.0. Il résulte donc du tableau ci-dessus que l'année 1879 a été comparativement sèche; mais ce n'est guère qu'à partir du mois d'août, ainsi que nous l'avons déjà fait sentir, qu'elle a présenté ce caractère.

Pour savoir maintenant si, dans son ensemble, elle a été moins humide que la normale, il faudra faire usage d'un autre critérium, c'est le tableau des observations

décennales faites dans quelques-unes de nos stations et que nous donnons ci-après :

Moyennes décennales des pluies tombées dans le département de la Haute-Savoie (1870-1879).

MOIS	Evian. [1] (385m)	Sallanches. (555m)	Annemasse. (435m)	Thônes. (625m)	Annecy. [2] (456m5)	MOYENNES (490m3)
Janvier....	63.6	75 3	34.7	111.7	80.1	73.1
Février....	55.4	72.2	33.1	122.9	71.4	71.0
Mars......	78.6	77.0	48.1	134.1	79.0	83.3
Avril.....	113.3	78.5	61.8	129.4	112.0	99.0
Mai	126.5	96.7	103.8	180.4	130.0	127.5
Juin	123.4	113.6	73.5	130.4	123.6	112.9
Juillet	131.8	118.6	67.6	188 4	142.0	129.7
Août......	129.5	102.7	100.8	143.7	117.1	118.8
Septembre.	63.4	61.3	45.2	100.9	75.9	69 3
Octobre....	92.3	145.4	121.0	157.7	156.2	134 5
Novembre .	107.4	105.4	73.8	170 3	117.6	114.9
Décembre..	60.1	77.2	41.0	109.3	76.5	72.8
ANNÉE..	1145.3	1123.9	804.4	1679.2	1281.4	1206.8

[1] Les observations n'ont commencé à Evian qu'en 1873; les moyennes, par conséquent, ne comprennent que sept années.

[2] Pendant les 5 premières années, les observations d'Annecy ont été faites à l'Hôpital de cette ville situé à l'altitude de 465m; pendant les 5 dernières années, elles ont été faites au Jardin public, altitude 448m ; la moyenne altitude pour les dix ans est donc de 456m,50.

D'après ce document, soit que l'on considère en particulier chacun des lieux d'observation, soit que l'on envisage la moyenne générale, l'année 1879 a été relativement peu pluvieuse.

En ce qui regarde la neige, il y a également diminution par rapport à l'année dernière, bien que nous restions cependant fort au-dessus du chiffre normal. Nous n'en voulons pour preuve que les constatations faites à Annecy depuis 25 ans : elles donnent comme moyenne annuelle une hauteur de neige de 0m,60, qui a été dépassée de plus d'un tiers par celle mesurée en 1879. On peut en dire autant des hautes stations de montagne : ainsi le Grand-Saint-Bernard a reçu 11m,26 de neige, alors que la moyenne n'y monte pas au-delà de 6 mètres.

Le coefficient de l'année, c'est-à-dire l'épaisseur d'eau qui correspond à 1 mètre de neige fraîche dans notre département, est de 78 millimètres : il se trouve cette fois inférieur à ceux des autres années, qui étaient respectivement de 81.5 en 1876, 82.3 et 81.3 les années suivantes; mais si l'on prend la moyenne arithmétique des quatre résultats, on arrive à 80.8 millimètres, qui se raproche beaucoup du chiffre généralement admis.

VIII. — Radiation solaire

Le tableau suivant montre comme la température solaire est allée en décroissant depuis 1876. Mis en regard de l'augmentation non interrompue des chutes de neige dans les montagnes, un pareil fait donne à penser que les couches de cristaux de notre atmosphère acquièrent d'une année à l'autre une plus grande épaisseur, et que probablement nous touchons à un maximum de froid.

Températures maxima observées à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
6 janvier 1879....	0°	7°	22°
9 février	14.5	30	36.3
30 mars..........	16.8	25	40.3
30 avril..........	11.5	21	34.5
23 mai...........	24	32.4	46.3
27 juin	30	36.8	50.3
30 juillet..........	29.4	37.8	49
1er août	31.5	39	52
4 septembre	29	44	50.5
6 octobre.........	19	»	42.2
5 novembre.......	7.8	17.8	31
13 décembre.......	—3.4	6.8	16
Moyennes de 1879...	17°51	27°25	39°20
— 1878...	18.87	27.37	41.51
— 1877...	19.82	28.67	43 32
— 1876...	17.85	30.66	43.53
Moyennes de 4 ans.	18°51	28°49	41°89

IX. — Orages

En y comprenant les ouragans du 20 février et du 4 décembre, nous avons eu 18 orages dans le territoire du département, savoir : 1 en février, 3 en mai, 4 en juin, 5 en juillet, 3 en août, 1 en septembre et 1 en décembre : orages ordinairement localisés à quelques cantons et d'une faible intensité, sauf pourtant celui du 8 juin dans la vallée inférieure de l'Arve, qui était accompagné d'une forte grêle; ceux du 25 juin, du 27 juillet et du 5 septembre, particulièrement violents à Saint-Julien, et celui du 15 août à Chamonix.

A Annecy, le nombre des jours où le tonnerre a été entendu est de 17, conforme à la normale établie par cinquante ans d'observation. Il s'en faut, d'ailleurs, que ce nombre soit celui des orages, car la station d'Annecy, éloignée qu'elle est des vallées directrices de ces météores, n'enregistre le plus souvent que leurs manifestations bruyantes, sans avoir à déplorer leurs dégâts. Les ouragans, comme ceux du 20 février et du 4 décembre, font naturellement exception à cette règle et sont, d'ailleurs, très rares.

X. — Lac Léman

Depuis 1846, on n'avait pas vu le lac Léman aussi haut que cette année, ni surtout à une élévation aussi persistante. La raison en est que l'été dans les montagnes a présenté une température plus chaude que la moyenne. Ainsi, au Grand-Saint-Bernard, cet excédant est de 1°7 pour tout l'été, de 1°9 pour la dernière décade de juillet et de 5°3 pour le mois d'août. Dans la plaine, au contraire, nous avons vu précisément l'inverse, c'est-à-dire l'été de 1879 plus froid que la normale. Ce phénomène des montagnes et la grande quantité de neige reçue en hiver expliquent le maximum extraordinaire de la crue du Léman, qui a atteint, le 17 juillet, la cote 2m,04.

Comme niveaux remarquables dans ce siècle, les observateurs genevois relèvent encore les suivants; ils sont rapportés, ainsi que la cote qui précède, au limnimètre du port de Thonon :

17 juillet 1846.......... 2m,03
26 août 1816.......... 2m,13
16 juillet 1817.......... 2m,16
.... 1792.......... 2m,18

XI. — Lac d'Annecy

Le lac d'Annecy s'est ressenti du régime pluviométrique de l'année : il a été haut pendant les sept premiers mois, atteignant un maximum de 1m,27 le 16 juillet, mois le plus humide de tous, et baissant ensuite d'une manière continue jusqu'à l'hiver. En novembre et décembre, on le voit se relever un peu sous l'influence de quelques pluies, mais surtout de la fonte des neiges qui se déclare aux altitudes comprises entre 1,400 et 1,800 mètres. Le courant chaud qui dominait en été sur les montagnes persiste donc l'hiver, et nous offre cette anomalie, déjà remarquée en 1829-1830, d'une plaine ensevelie sous la neige et d'une région alpine favorisée d'une température de printemps.

XI. — Résumé agricole

Presque toutes les récoltes ont été compromises par la pluie et retardées par les froids. Les foins n'ont pu être fauchés qu'au commencement de juillet et dans de fort mauvaises conditions. Les blés, peu fournis, ont cependant donné un grain meilleur que l'année précédente, mais le rendement a été très faible. On peut en dire autant de l'avoine cultivée en plaine; sur les montagnes, le retard apporté dans la récolte lui a été favorable.

Il n'y pas eu de fruits; toutes les fleurs ont coulé sous les pluies d'avril. On remarque aussi que, depuis quelques années, certains arbres, tels que les cerisiers et les poiriers, sont atteints d'une maladie qui noircit les feuilles et les dessèche avant le temps. Les châtaignes ont été en partie gelées par les neiges et les froids prématurés d'octobre, froids qui ont également fait beaucoup de mal aux blés sarrasins. La récolte des pommes de terre a été passable, et celle des raves très bonne.

La vigne a souffert des froids prolongés du printemps ; le grand retard qui en a résulté dans sa croissance n'a pas permis au raisin de mûrir; il n'était pas encore vendangé à la fin d'octobre et par conséquent a dû subir les gelées du 23 et du 24. N'étant pas mûr, il a pourri sur place, de sorte que le peu de vin qu'on en a extrait s'est trouvé détestable. Pour la quantité, elle ne dépasse pas 25 0/0 de la moyenne, dans le vignoble qui nous a servi de terme de comparaison durant les dix années précédentes.

Avril 1880. E. Tissot.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite et fin)

—

N. 4.

L'adresse est : *A Madame Madame de la Flechere.*

Ce matin, le sr Roch est parti de cette ville ma tres chere fille, et iay escrit par luy à M. Bonfils, qui est a Lagnieu, pour vostre affaire, puisqu'il ny a pas apparence de le voir si tost, et ledit sr Roch ma dit quil y contribueroit son credit. Il faut tenir bon en la douceur et cordiale civilite envers ceux qui demandent, et Dieu vous assistera et fera que vos affaires se demesleront honnestement et plus tost que vous ne sçauries esperer. Quand le sr Guy de bois aura ses bulles, vous accomoderes le reste non pas aysément, may tout bellement, selon vostre promesse et on le rendra capable. Je pense que vous avez bien fait de vandre le cheval ; car c'est une dangeréuse garde. Vivés tous-iours toute à nostre Seigneur ma tres chere fille ; et me tenes pour vostre ; en luy ; car ie le suis plus que vous ne sçauriez dire. Vive Jesus, Amen.

XXII avril 1616.

No 5.

L'adresse est : *A Monsieur le Baron de Rochefort.*

Monsieur,

Je me resiouis grandemet, avec vous et toute vostre mayson de la naissance de ce beau fils auquel ie souhaite toute sorte de benedictions, et celle-la particulièrement de participer beaucoup aux vertus du glorieux saint Bernard, comme il a le bonheur de participer à son sang. Tous vos justes contentements, Monsieur, m'en donneront tous iours, mon ame estant tellement affectionnée à la vostre quelle a tous iours des ressentimens de vos sentimens et des complaisances en vos playsirs et des condoleances a vos douleurs. Comme quand a celles-ci iespère davoir un iours part en la gloire quelles vous apporteront si vous les souffrez avec lhumilité et charité, que vostre bon ange et vostre propre esprit vous suggerent, en l'union des travaux de N. S. J. C.

On a treuvé un logis et une honneste compaignie pour cette pauvre femme, dont il vous plaira faire donner advis a M. Rosetain afin que s'il est tous iours estimé expedient on la dispose a se prevaloir de cette occasion. Mais vous scaves bien que le bon M. le doyen de Chevron mon cousin et vostre parent, que iavois retenu des il y a trois ans, en nostre profession ecclésiastique, estimant qu'il y pouvoit rendre plus de service à N. S. enfin s'est retiré à Talloyres dans la vocation monastique. De quoy cest la vérité quil communiqua premierement avec moy sur le sujet du refus quil fit daller aupres de Madame ou Monseigneur le serenissime prince le désiroit mais ce fut avec une resolution en laquelle il ny auroit plus aucun lieu de conseil cependant Madame de Chevron ma bonne tante a pense jusques a present que iavais este lauteur de cette retraitte, qui a este la cause que ie ne suis point allé vers Madame de Boege en attendant que par mesme voye allant visiter lune de ces Dames ie passe aussi visiter lautre estant si voysines comme elles sont et lhors ie noublieray pas ce quil vous a pleu de me recommander, Dieu aydant, ayant tous iours un desir invariable de vous pouvoir par quelque preuvre asseurer Monsieur que ie suis et seroy toute ma vie votre très humble et très affectionné serviteur et parent.

François Evêque de Genève.

Anissi, XII febr 1620.

N° 6.

Monsieur mon frère.

Je vous écrivis hier, aujourd'hui je vous redis que j'espère dans huit ou 9 jours partir pour mon retour et tandis je vous asseure que je n'ay nullement oubliée la prière que je vous fis à mon départ de prendre résolution sur l'affaire de Dumont par l'avis de nos amis ; et ce fut la première chose que je lui dis quand il vint icy. Mais parce que d'un coté vous m'écriviez d'une sorte qu'il semblait que vous n'aviez pas fait une résolution finale et que d'ailleurs il se soumettait à l'examen de sa cause, je lui dis qu'étant arrivé, nous considérerions de rechef son affaire et que nous aurions soin de ne point le précipiter dans la démission de sa charge. Je renvoye lhomme d'Auvergne despêché.

Je suis bien ayse que les Filles de sainte Catherine ayent fait leur affaire en mon absence et avant que je parte on despechera à Rome pour la Reformation générale ainsi que Monseigr le Prince le résolut avant hier. Il ne sera, je pense, pas besoin d'envoyer à Louvain puisque son Altesse prendra les moyens convenables pour accoyser ces Messieurs les Proviseurs et que le Pape interviendra en cette affaire. Je vous salue tres humblement et tous nos frères et amis avec nos sœurs et amies.

Je suis

Monsieur mon frere
Votre tres humble frere et serviteur
FRANÇOIS Evêque de Genève.

7 juillet 1622.
A Thurin.

L'abbé TREMEY.

CARTE DE LA HAUTE-SAVOIE, PAR M. PROST

Jusqu'ici notre département avait souvent joué de malheur avec les cartes géographiques et topographiques. Pour ne parler que des plus importantes, le grand travail de l'état-major sarde, si estimable à d'autres égards, laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude des noms. Peu familiarisés avec le français, moins encore avec le patois, les officiers piémontais ont accumulé les erreurs au-delà de ce qui est toléré. Prié par un éditeur de vérifier la feuille d'Annecy, une des plus maltraitées, il est vrai, j'ai relevé 68 noms mal orthographiés ou méconnaissables; jugez quel beau total doivent offrir les 25 feuilles!

En France, le dépôt de la guerre a fait une œuvre colossale dont l'assemblage atteint une hauteur de deux étages. Malheureusement, avec le système d'éclairage vertical et la multiplicité des hachures, la région des Alpes a pris l'aspect d'une marbrure noire, où des centaines de noms ne peuvent se déchiffrer qu'après de longs efforts et en exposant le papier à une lumière vive. Un touriste habitué à lire les cartes en marchant, comme le fait tout voyageur sérieux, devrait s'arrêter à chaque instant pour sortir une loupe et se tourner vers un jour favorable ; ce serait même une peine superflue si, au lieu d'emporter le tirage sur cuivre, il avait eu la mauvaise inspiration d'acheter le report sur pierre : les parties ombrées y sont franchement illisibles.

Les tracés exécutés par le corps des ponts et chaussées n'offrent pas ces inconvénients, puisqu'ils n'ont ni hachures ni courbes de niveau. Les écritures s'y lisent avec facilité. Mais ces cartes, dressées dans un intérêt purement technique, sans aucune prétention esthétique, ne sont pas d'un bel aspect : les traits sont maigres, secs, et l'absence de couleurs ne permet pas de suivre aisément les cours d'eau.

Il y avait donc une lacune à combler. Il fallait un travail donnant aux hommes du métier, aux ingénieurs, aux magistrats, aux propriétaires fonciers, les renseignements spéciaux dont ils ont besoin, et offrant aux amateurs et aux touristes un ensemble net, facile à lire et autant que possible agréable à l'œil. M. Prost, conducteur des ponts et chaussées à Annecy, nous semble avoir résolu le problème. Il y a consacré sept ans, de 1871 à 1878, et n'a pas reculé devant les frais d'une impression polychrome.

Lorsqu'on examine cette grande feuille, établie à l'échelle de 1 pour 160,000, admirablement gravée à Paris par M. Dufour, on y trouve dès le premier coup d'œil quelque chose de gai et de séduisant. Des linéaments parallèles, d'un bleu très doux, font ressortir avec la plus grande netteté les lacs et les cours d'eau, depuis le fleuve jusqu'au plus humble ruisselet ; or l'on sait si les ruisseaux forment sur nos pentes ravinées un lacis assez compliqué. Pour l'hydrographie, le travail de M. Prost est un petit chef-d'œuvre, et mérite d'être mis en parallèle avec les splendides feuilles de la topographie des Gaules. Le bleu sert encore ici pour les glaciers, pour la nomenclature des eaux et pour les innombrables chiffres d'altitude.

Sur ce bleu léger se détache en ton discret, nullement criard, le rouge cinabre consacré aux habitations, aux limites de la zone douanière et aux bureaux de douanes, aux ports et débarcadères, aux chemins de fer exploités et en construction, avec leurs stations, leurs cotes de hauteur et leurs distances marquées de 5 en 5 kilomètres.

Les autres écritures sont tracées en noir vif. Elles ont été encrées avec un soin qui fait honneur aux presses de M. Dufrenoy. Grâce à la variété des caractères et à l'habileté calligraphique de M. Prost, les noms grands et petits se lisent sans le moindre effort.

Voilà une feuille qui, vue de loin, offre beaucoup de blancs et paraît très peu chargée, tant les écritures et les espaces ont été judicieusement équilibrés ; et cependant, à mesure qu'on l'étudie, on est étonné de voir quelle quantité de documents en grande partie inédits l'auteur est parvenu à grouper. Des signes distincts marquent les eaux navigables ou flottables, les bureaux de postes et de télégraphes, la population. Les deux espèces de routes nationales et départementales et les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun sont numérotés selon le classement officiel ; les profanes peuvent ainsi comprendre quelque chose aux délibérations du Conseil général quand ils apprennent par exemple que l'amélioration de la route nationale n° 201 ou le redressement du chemin d'intérêt commun n° 12 ont failli être l'objet d'un vote favorable.

Parmi les voyageurs qui parcourent les grandes routes, combien ignorent la signification des nombres gravés sur la face large des bornes kilométriques!

Chacun sait qu'une des faces latérales marque en chiffres et en toutes lettres la distance de l'endroit où l'on va, et que la face opposée donne des indications analogues pour le dernier village ou bourg que l'on a dépassé. Mais le nombre inscrit sous le nom du département et de la route, que signifie-t-il ? Il indique la distance parcourue depuis la limite du département, depuis l'origine ou la bifurcation de la route. Eh bien, tout cela est encore coté, avec beaucoup d'autres choses, sur la carte de M. Prost. En homme qui aime les relations de bon voisinage, l'auteur a compris dans son cadre et avec le même luxe de détails une bande importante du territoire suisse, français et italien. On peut dire, en résumé, que ce travailleur scrupuleux a fait une œuvre élégante, neuve et utile.

Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 AVRIL 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président a reçu une lettre de M. Jules Laverrière, bibliothécaire de la Société d'agriculture de France, annonçant l'envoi des publications de cette Société, à titre d'échange.

La réunion fixe au mois de mai la distribution des prix de la fondation Andrevetan, qui n'a pu avoir lieu en février, comme l'indiquait le programme. Nous donnons plus loin le programme du nouveau concours.

M. Jules Philippe, député, adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la Société Florimontane,

« Par lettre de ce jour, j'ai prié M. le Maire d'Annecy de saisir le Conseil municipal d'une proposition tendant à obtenir de cette assemblée le vote d'une allocation en faveur d'un monument à élever à Annecy à Germain Sommeiller. C'est grâce à des circonstances, qu'il serait trop long d'exposer ici, que j'ai obtenu du gouvernement le don d'une statue de notre illustre compatriote à la ville d'Annecy.

« Si, comme je le pense, le Conseil municipal décide la création d'un comité chargé de mener à bonne fin l'entreprise, je crois qu'il s'adressera à la Société Florimontane pour la charger des soins à donner en pareille circonstance. Je viens, en conséquence, vous prier, Monsieur le Président et cher collègue, de vouloir bien entretenir la Société, dans sa première réunion, de cette affaire, et l'engager à prêter son concours le plus actif s'il y est fait appel par la municipalité.

« J'espère que la Société Florimontane voudra bien m'aider à mener à bonne fin cette patriotique entreprise.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Jules Philippe,
« Député d'Annecy. »

M. Ducis complète sa précédente communication sur les orphelinats en ajoutant que, 60 ans après la fondation d'Anne Clémence de Genève-Lullin, les administrateurs de l'hôpital de N.-D. de Liesse reconnaissaient que les orphelins étaient négligés sous le rapport intellectuel et qu'il était urgent de leur choisir un pédagogue, qui les initierait aux premiers principes des lettres et les conduirait plus tard aux leçons du collége, puis les ramènerait à l'hôpital, seul chargé des frais d'entretien et d'éducation. Le premier nommé fut l'abbé Etienne Barrucand, en 1666. Les fondations Goujon et Chardon furent faites dans les mêmes conditions. Ces donateurs ne firent aucun legs personnel au collége.

Le même donne un tableau chronologique des huit hôpitaux ou maladières et des trois associations charitables établis dans les confins de la ville d'Annecy, et des 14 établissements analogues établis dans la banlieue, et dont un certain nombre existaient déjà au XIIIe siècle. Cette communication ne pouvant être analysée ici paraîtra en articles dans la *Revue*.

M. Revon conduit la réunion devant des vitraux savoisiens, datés de 1531, acquis par le musée. Deux personnages en pied sont complets : une Vierge debout près de la croix et un saint Maurice costumé en guerrier du XVIe siècle. Les deux autres sujets sont un saint Sébastien, auquel il manque la partie inférieure du corps, et un Christ en croix, entouré d'anges ; la tête a disparu.

La réunion examine aussi la collection sigillographique, récemment classée et augmentée de pièces importantes en bronze, telles que le sceau ogival de l'abbaye de Talloires, gravé au XIVe siècle, et acheté par le musée ; le sceau de même forme des Dominicains d'Evian, donné par M. Saxod ; le grand sceau rond du prieuré conventuel des Voirons, échangé par M. Bonnefoy ; les petits sceaux de Mgr de Thiollaz et de Mgr Rendu, donnés par M. le chanoine E. Chevalier ; et d'autres sceaux et emblèmes de sociétés, offerts par MM. Serand, Guillot, Revon et par la Société philanthropique.

M. Revon montre une aquarelle qu'il a exécutée dans les serres du jardin public d'Annecy, représentant une grande aroïdée qui fleurit rarement ici, l'*Amorphophallus Rivierii*. Plus singulière que belle, cette plante de Cochinchine a un appareil floral haut de 60 centimètres, qui répand, comme ses congénères les gouets, une forte odeur de chair décomposée. La hauteur totale est de 1^m,20.

M. Constantin dépose sur le bureau : 1° les *Institutions de l'ordre de l'Annonciade ;* 2° un manuscrit intitulé : *Méditations sur les Institutions de l'Annonciade ;* 3° une plaquette de 1816 contenant une chanson patoise et une chanson française. Ces chansons sont du chanoine Gazel qui en a composé une trentaine, en 1815-1816, pour chanter le retour de nos anciens rois. La plus connue est celle qui commence par *D'ai mo quatre-vein-doze ans,* et dont quelques vieillards peuvent encore citer quelques vers. Au point de vue poétique son mérite est médiocre, mais ce qui la distingue des autres, c'est un ton de bonhomie et une espèce de mise en scène tout à fait dans le goût des gens de la campagne. Ainsi, au second couplet, après les mots *Qué vive* (qu'il vive, vive le roi), on lit : *Iche on lève son chapiau, pouai on le remé.* Après le 10e, il dit : *Reposeinno on momein, Bevein*

on coup to plein é tan ku fin bor, à la santa de Victor, comme y é di diein la Savoyarda de sthiver. Au 20e couplet, comme note explicative : *Na païsanna ein regardein le Rey é la Reinna s'écria : Oh! comme i on bonna grace! La Reinna l'einteindé é lui deza ein prœu bon savoyar : É té aussi, t'â bonna grace.* Au 21e : *Vive le Rey, la Reinna é lé Princesse! Que le bon Diu accreisse é bénisse la Fumellia Royala présenta é à veni.* Enfin après le 25e : *Amen, amen. Vive le Rey, Vive la Reinna.*

M. Constantin donne ensuite l'explication du mot *haytin, haytine* qu'on trouve encore dans nos actes à la fin du XVIe siècle. Ce mot vient de l'ancien haut-allemand *heizan*, appeler, faire un vœu. Jusqu'au milieu du XVIe siècle il a été très usité, surtout dans les provinces du nord ; aujourd'hui on rencontre encore des dérivés de ce mot dans quelques localités, notamment dans l'Ille-et-Vilaine où l'on dit : *Cela ne me haite* (plaît) *guère. Une femme haitante* (à figure agréable). Dans Rabelais, *haiter* a la signification de *plaire, agréer ; hait* (substantif et adjectif) celle de *allégresse, joyeux ; déhait*, celle de *abattement, abattu.*

Maison haytine signifie donc *maison agréable, maison de plaisance, villa.*

Il n'est resté dans le français moderne que les dérivés *souhait, souhaiter.*

M. RIONDEL, membre effectif à Samoëns, envoie la copie d'une lettre de saint François de Sales.

L'adresse est : *A Messieurs Messieurs du Chapitre de Samoen*

Messieurs, confera^{t} auec M^{r} v^{re} doyen [1] sur le reglеme^{t} du seruice et affaires de v^{re} eglise, jay iugé quil falloit que vous eussies vne copie des statutz de n^{re} cathedrale pour sur iceux former les v^{res} entre vous et parapres en venir icy traitter auec moy. Il vous expliquera plus ampleme^{t} mon intention qui me fera finir la presente me Re^{dat} a vos prieres et disant

Messieurs
V^{re} plus humble tres aff^{ne} confr^{re}
Franç^{s}. E. de Geneue.

22 auril 1614.

CONCOURS DE POÉSIE

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en février 1881.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

[1] Probablement Cornut François, qui succéda en 1586 à François Longet, de La Roche, premier doyen de notre chapitre.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 31 octobre 1880.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : 1° ***Description de la Savoie et du Piémont***, en allemand, 1 vol., in-4°, avec planches ; 2° ***A. Augustini de civitate Dei***, Venise, Nicolas Jenson, 1475, 1 v , p^{t} in-f°, dons de M. Jules Philippe. — ***Méditation sur les constitutions de l'ordre de l'Annonciade***, 1 v., p^{t} in-4°, mscr., don de M. A. Constantin. — ***Constitutions pour les mères de l'ordre de la très saincte Annonciade***. Paris, 1644, 1 v., in-32, don du même. — Baron Raverat, ***Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien***. Auteur. — E. Chantre : 1° ***De l'origine orientale de la métallurgie*** ; 2° ***Relations entre les sistres bouddhiques et certains objets de l'âge du bronze européen***. Auteur. — Brochures, don de M. l'abbé Tremey. — A. Papier, ***Une excursion au Coudiat Batoum***. Auteur. — H. Miot, ***Notice sur le colonel Goureau***. Auteur. — Chanson en patois savoyard, Chambéry, 1816 (par le chanoine Gazel), don de M. Constantin. — 7 brochures médicales. Docteur Guilland. — ***Poesis latinæ thesaurus***, 1586, 1 v., in-32. M. Marie Paclet.

Achat : Bertolotti, ***Compendio della istoria della R. Casa di Savoia***, 1830, 2 v.

Annales : Société des sciences industrielles de Lyon. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société d'émulation de l'Ain. — Société d'agriculture de Lyon. — Société d'agriculture de la Loire.

Bulletins : Association scientifique de France — Société archéologique de Tarn-et-Garonne — Société d'agriculture de l'Ardèche. — Société de géographie de Paris — Société des antiquaires de Picardie. — Société de Borda — Société historique de la Corrèze. — Société héraldique de France. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société industrielle d'Angers. — Société d'agriculture de la Savoie.

Journal : des connaissances médicales.

Mémoires : Académie de Lyon, classe des lettres ; id., classe des sciences. — Société des lettres de l'Aveyron. — Société de la Suisse romande.

Revues : des Sociétés savantes. — Bibliographique. — Du Lyonnais. — De la Société littéraire de l'Ain. — De la poésie.

Indicateur d'antiquités suisses. — L'éducateur. — Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne. — Société des sciences du Havre. — Œuvre du B de la Salle. — Commission météorologique de la Haute-Savoie. — Le Globe. — Société des naturalistes de Berne. — Société des antiquaires de Zurich. — Romania. — L'Italia agricola. — Congrès archéologique de France.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY LES 26, 27 ET 28 JUILLET 1880

PROJET DE PROGRAMME

Lundi 26 juillet.

Réception des membres du Congrès par les Sociétés savantes de Chambéry.

Ouverture du Congrès.

Election du bureau.

Fixation de la ville où se tiendra le Congrès de 1881.

Nomination du Secrétaire général du prochain Congrès.

Visite des Musées sous la direction des Conservateurs.

Banquet.

Mardi 27 juillet.

8 heures du matin. — Séance.

2 heures après midi. — Séance.

Mercredi 28 juillet.

Le matin. — Départ pour le tunnel de Lépine; visite des travaux; étude géologique des roches traversées par le tunnel.

2 heures après midi. — Séance publique; clôture du Congrès.

Le Secrétaire général,
ANDRÉ PERRIN.

BULLETIN

Lady Burdett Coutts, dans une lettre au *Times,* appelait il y a quelques temps l'attention sur l'habitude qu'ont prise les dames d'orner leurs chapeaux d'ailes d'oiseaux.

La question, disait-elle, est aussi intéressante, pour les naturalistes, que pour la Société protectrice des animaux. La race des oiseaux mouches sera selon toute probabilité exterminée. L'année dernière, le professeur Tomlinson a fait au comité des dames, dont je suis présidente, une communication portant que quarante mille de ces charmants oiseaux avaient été consignés à une seule maison.

Un savant ornithologiste anglais, John Newton, a calculé que le mois dernier, dans une vente aux enchères publiques à Londres, on avait adjugé 15,574 oiseaux mouches, rubis, topaze ou émeraude, 25,000 perroquets, 17,000 martins-pêcheurs et 10,000 aigrettes.

Il paraît que des ventes aussi importantes ont lieu chaque semaine à Londres. En Espagne, il se fait une destruction incroyable de chardonnerets, de mésanges, de rouges-gorges, et même d'hirondelles. A Jaen, à Malaga et dans tout le midi de la Péninsule, on voit chaque jour sur les marchés des millers de ces oiseaux, que l'on vend 5 et 10 centimes la pièce pour servir de jouet aux enfants espagnols, qui les martyrisent et finissent par les tuer.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 3. — MARS 1880

Pressions barométriques moyennes: 725.54 à Annecy et 709.76 à Mélan. Maxima le 10, minima le 30 à Annecy, et le 9 et le 30 à Mélan. Excursion du mercure 13.4 à Annecy et 13.84 à Mélan. Le temps reste au beau, le baromètre variant lentement. Températures moyennes: à Annecy, au maxima 17°01, au minima 0°86, le thermomètre marque 22°5 le 8 et descend au-dessous de 0° jusqu'à —3°3 dès le 19 au 26; à Mélan moyenne 14°62 et —1°43, le thermomètre indique 20°5 le 5, et —5°5 le 24; à Chamonix le thermomètre atteint 18°5 le 10 et descend à —9° le 1er. Pluies: le mois de mars est un des mois les plus secs, peu de pluie dans le bas et peu de neige sur la hauteur à partir de 1,200 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 27m/m2 à Thônes en 3 jours et 23m/m2 aux Gets en 2 jours; minimum 1m/m4 à Rumilly en 2 jours.

MARS 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations:	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	448	334	
1															
2															
3	......	......	......	......	......	......	6,9								
4	17	3,2	5	0,6	6	14,1	......	1,8	2	4	......	18	1,7		
5	......	......	......	2	......	......	......	8,7	......	......	......	7	3,4		
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15	......	......	......	......	......	......	......	0,6							
16	......	......	......	......	1,7	......	......								
17	......	......	......	0,2	......	1,2	3,7								
18	......	......	......	......	......	......	4,3	0,3							
19															
20															
21															
22															
23	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	0,6	
24															
25	......	......	......	......	......	......	......	......	1						
26	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	} 12				
27	......	......	......	......	......	1,8	......	......	......	......		......	......	0,8	
28	6,2	1,5	......	......	5	2,3	......	1	......	0,6	......	2,2	1		
29	......	......	......	......	......	......	1,3	1,8	......	......	......	......	0,3		
30	......	......	......	......	2,8										
31															
Totaux { pluie. neige.	23,2	4,7	5	2,8 [1]	15,5	19,4	16,2	14,2	3	4,6	12 [2]	27,2	6,4	1,4	

[1] A Saint-Julien, pas de pluie en janvier. En février, du 1er au 12, 28,5; le 17, 1; le 18, 11,4; le 22, 5; le 23, 4,8; le 24, 0,4. Total en février, 51,1.

[2] Pluie ou neige fondue à Tamié en janvier et février, 74 millimètres.

BULLETIN N° 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MARS 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	10°5	— 2°7	2°4	719,3	»	»	74	12°	35°1	22°6	—	S-O	faible	très beau		très beau	0,46	4°5
2	14	1,5	5,2	722,7	»	»	81	9,2	24,9	17,4	S	S-O	id.	beau		beau	0,46	4,2
3	13,5	— 2	1	723,7	»	»	94	14,4	37,5	25,4	—	S-O	id.	id.		id.	0,46	3,8
4	16,5	5	7	725,8	1,7	»	91	7,8	10,1	7,6	S	E	fort	pluie		id.	0,47	4,6
5	9,5	3,3	5,6	730,7	3,4	0,2	97	13,4	36,7	25,4	?	?	faible	brouill^d	(100) Disparaît vers 9 heures du matin..	id.	0,49	5
6	17,5	0,5	4,4	729,9	»	0,9	93	14	39	27,1	—	S-O	id.	très beau		très beau	0,49	4,5
7	19	0,5	7	727,2	»	1,1	91	17,4	40,7	28,8	—	O-S-O	id.	id.		id.	0,505	6,3
8	22,5	1,7	6,6	729,6	»	1,9	88	14,6	38,5	26,9	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	6,5
9	19,3	1	6,2	731,2	»	1,5	87	14,8	39	26,8	—	S-O	id.	id.		id.	0,515	6,4
10	19.5	1,5	5,6	731,6	»	1,4	88	16	39,5	27,9	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,52	6,5
11	21,3	0,7	6,2	731	»	1,9	88	17,2	41	27,1	—	N-O	id.	id.		id.	0,525	6,3
12	21,5	0,7	8,2	730,1	»	2,2	89	17,4	40,2	28,4	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,525	7
13	21,5	4	6,8	729,1	»	2,7	91	10,4	24,9	14,4	?	N-O	fort	couvert		beau	0,52	6,8
14	15,5	3	6,6	728,5	»	1,2	92	10	23	14,1	N	O-N-O	id.	couv. 1/2		très beau	0,52	7,3
15	18,3	1	4,6	726,7	»	1,8	94	11	22,1	17,1	O	N-O	id.	id.		id.	0,52	6,2
16	17	2,3	6	724,6	»	1,5	91	15,8	36,5	25,7	O	N	id.	couvert		id.	0,52	5,5
17	17	4	9,2	722,9	»	1,9	89	14,6	25,5	20,3	O	N-N-O	id.	couv. 1/2		id.	0,52	6,7
18	16,7	4	5,2	723,6	»	2,4	87	11,2	34,8	22,6	N	N	id.	id.		id.	0,51	6
19	14	— 0,3	4,8	727,9	»	2,5	75	13	35,7	24,2	—	N-N-E	id.	très beau		id.	0,51	5,3
20	17	— 2,5	3,2	726,4	»	2,2	86	15	39,5	27,8	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	4,8
21	17,5	— 2,7	6,8	720,7	»	4	68	11	35	23,8	—	N-O	id.	id.		id.	0,505	4,3
22	13.7	— 3	4	722,5	»	3.5	93	9	32.7	23,4	—	N-O	id.	id.		id.	0,50	4,7
23	15,3	— 1,5	7,5	724,2	»	2,2	71	12,5	29	21,2	—	N-O	id.	id.		id.	0,495	4,4
24	14	— 3,3	3.6	727,7	»	2,3	90	15	38,2	26,4	—	N-O	id.	id.		id.	0,49	4,3
25	17	— 3,3	5	727,2	»	2 8	85	15,8	38,5	27,6	—	N-O	id.	id.		id.	0,485	4,3
26	18	— 1,5	7	724	»	2,9	71	13,8	21,7	17	—	O	faible	id.		id.	0,48	5,4
27	16,5	5,5	9	722	»	2,3	84	14,8	23,4	18,6	O	N-O	id.	couvert	Pluie légère dans le jour.	id.	0,47	6
28	15,5	3,7	9	723,4	1	1,4	86	15	26,9	21,2	S	S-E	id.	couv. 1/2		id.	0,47	6,5
29	18,5	3,3	8,6	720,3	0,3	1,9	94	16,9	37,8	27,1	—	N-O	id.	très beau		id.	0,47	7,3
30	20	1	9,6	718,2	»	3,1	83	17,1	40,5	30.2	—	O	id.	id.		id.	0,455	7,6
31	19,7	0,3	8	718,4	»	3,8	90	17,7	41,2	29,6	—	O	id.	id.		id.	0,45	7,2
Moyennes ou Totaux.	17°01	0°86	6°12	725,54	6,4	58,5	86										0,494	5°68

Le 1er mars, une légère couche de glace s'étend le matin du roc de Chères dans la direction de Duingt. — La feuillaison des arbres et arbustes commence vers le 15. — Du 10 au 15, semaille des avoines. — Fin mars, les cygnes commencent leur nid.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

21me Année. — N° 5. Omnes omnium caritates patria una complexa est. 31 mai 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite.)

Depuis l'année dernière, de nouvelles recherches ont fait reconnaître plus évidemment un autre camp au Châtelard sur un plateau inférieur au premier.

A l'occasion de travaux archiviques dans le voisinage, j'ai pu le visiter ainsi que plusieurs localités, dont les noms conservés dans le cadastre de 1729 sont significatifs. M. Orsat, curé de Servoz, et M. Borel Louis-Méry, administrateur de la *Société des Gorges de la Diosaz,* ont bien voulu, comme l'année dernière, ainsi que d'autres personnes, me guider dans ces excursions et me fournir tous les renseignements qu'ils ont pu recueillir dans les traditions locales. On n'aura pas oublié que la découverte de ces antiquités est due à M. le curé de Servoz, qui dessert plusieurs parties des communes des Houches et de Passy, trop éloignées de leurs centres.

Entre le tunnel et le pont du Châtelard s'élève le monticule rocheux de *Rateria,* couvert, en partie, de bois et broussailles sur une largeur de 200 mètres et une longueur de 300, dans la direction du nord-ouest, où l'on rencontre ensuite le plateau un peu concave de la *Rosière*, en partie cultivé en partie marécageux, et qui a dû contenir autrefois un petit lac. A plus de 100 mètres, le monticule s'élève graduellement sur une longueur de 4 à 500 mètres, en se rétrécissant vers le sommet jusqu'à 50 mètres, toujours couvert de bois et broussailles, et environné de restes de murs antiques formés de larges dalles de micaschiste. Ce trapèze allongé et arrondi par le bas, est flanqué, à partir de son inclinaison, de deux autres enceintes étroites et allongées, également entourées de murs antiques. Celle de gauche contre le vallon du Châtelard forme un triangle tracé dans l'*area* du grand trapèze, a 8 mètres de large sur près de 200 de longueur. On arrive à celle de droite contre le cours de l'Arve par un gracieux plateau, appelé le *Pré du Pont*, et, dès le commencement de l'inclinaison du monticule, elle forme une allée inférieure à son niveau, et suivant proportionnellement son plan incliné sur 8 mètres de largeur, 250 de longueur, et se terminant par un sommet de 4 mètres, en forme de trapèze étroit et allongé.

De son sommet on descend à droite dans une anfractuosité de terrain appelée le *Béron,* d'environ 12 mètres de largeur, laquelle sépare ce premier camp d'un autre beaucoup plus élevé, et dont nous avons donné la description dans le premier article, page 37 de cette *Revue*.

Sur le flanc oriental de ce fossé on remarque un prisme de granit adossé en console, de 4 mètres de long, 2 de hauteur, avec un petit bassin à la face supérieure; puis un autre prisme de même nature adossé de la même manière, de 3 mètres de long sur 2 de large et un de surface. Plus loin c'est un menhir renversé de 3 mètres de longueur.

En suivant toujours à l'est par un passage de ronde de 8 à 10 mètres de large, qui contourne le grand monticule jusque sous le précipice du *Labi,* on rencontre un granit représentant la forme d'un navire qui aurait échoué au flanc de la montagne. Il a 3 mètres de hauteur, 5 de longueur; la poupe à 1m,50 de largeur et la proue est en pointe : deux petits bassins ont été creusés sur le pont.

En arrivant sous la direction du *Labi,* on voit la pierre dite *Bovier,* bloc de granit de 6 mètres de long, 4 de large, 3 de hauteur. On arrive par gradins à la surface supérieure, où se trouve un petit bassin avec un canal d'écoulement. C'est encore une forme d'autel.

En poursuivant la course par le premier fossé extérieur, que j'ai signalé précédemment, on trouve, en face du nord, entre le bord de ce passage et le fossé inférieur, la *Grotte* dite *des Fées,* formée par l'avancement de blocs en guise de toit.

Nous n'énumérerons pas les autres blocs erratiques, même de grandes dimensions, mais qui ne se distinguent par aucun caractère bien spécial.

La partie la plus abrupte et la plus élevée du camp inférieur, et tout le monticule du camp supérieur portent le nom de *Les Gurres,* soit dans le cadastre de 1729-38, soit encore dans le langage vulgaire.

Nous laissons d'autres détails qui auront leur place dans la discussion historique que nous allons reprendre où nous l'avons laissée, page 38, 2e colonne.

Le territoire de Chamonix (Champ muni, *Campus munitus),* paraît avoir conservé son étendue primitive jusqu'en plein moyen âge, et même nous pourrions ajouter jusqu'au siècle dernier. Par une charte, dont la date doit se chercher entre le 19 août 1088 et le 24 mai 1099 [1], Aimon, comte de Genève, de concert avec son fils Gerold, donna à l'abbaye de Saint-Michel de La Clusa, située entre Suse et Turin, *Omnem campum munitum cum appenditiis suis ex aqua que vocatur Desa et rupe que vocatur Alba usque ad Balmas* [2].

Le motif de cette annexion paraît avoir été de créer un centre religieux pour les habitants de cette vallée, qui précédemment allaient à Courmayeur [3]. L'abbaye bénédictine y établit d'abord le prieuré de Chamonix, puis les chapellenies de Vallorcines, *Vallis ursine,* et de Notre-Dame du Lac au pied du Mollard, sur lequel s'éleva le château de Saint-Michel. Puis sont venues, plus tard, les paroisses des Houches et d'Argentières.

Ces limites étaient: 1° contre la commune de Passy, le cours de la Diosaz, dont les gorges sont, depuis quelques années, un but d'excursion pour les amateurs des spectacles grandioses de la nature; 2° contre la vallée de Mont-Joie, soit aujourd'hui la commune de Contamines détachée de celle de Saint-Nicolas-de-Véroce, la *Roche blanche,* qui se rattache par le glacier du Bionnassey à l'Aiguille-du-Miage, appelée dans le cadastre le Mont-Fréty; 3° contre le Vallais, les passages des Balmes; entre ces deux derniers points le contour de la chaîne du Mont-Blanc était trop évidente pour qu'il fut nécessaire de l'indiquer.

Le complément de ces confins un peu généraux se retrouve dans les actes du 14 mai, des 5 et 14 juin 1264, indiquant l'eau de Barberine et l'eau Noire contre le Vallais, le col de Salanton contre Passy, puis le lac de l'Ours, les ravines et écheraines de Voza et la Tête-Noire contre la vallée de Mont-Joie et la commune de Passy, donnant le passage de La Forclaz et Vaudagne à Chamonix, aujourd'hui les Houches. Cet ensemble expliquera, nous l'espérons, l'inscription romaine de La Forclaz.

Toutefois ces détails se trouvaient toujours compris dans la formule des confins du XIe siècle, que nous retrouvons dans un acte du 26 octobre 1289, par lequel Béatrix de Savoie, Dame de Faucigny, reconnaît l'indépendance du prieuré de Chamonix, *tota vallis campi muniti cum omnibus pertinentiis appenditiis contingentibus et coherenciis* etc., *ab aqua que vocatur Dyosa et a rupe que vocatur Saxus albus usque ad Balmas,* etc., reconnaît encore tenir du prieur le château de Saint-Michel pour la protection due au prieuré par la Maison de Faucigny dès 1235, etc. [4]

Hugues, dauphin de Vienne et seigneur de Faucigny, reconnut les mêmes droits dans les mêmes confins, le 7 juillet 1319.

La population de cette vallée était étrangère et même hostile à celle qui occupait les coteaux de la rive droite de la Diosaz, c'est-à-dire l'ancienne commune de Passy, dont celle de Servoz a été détachée, dépendant toutes les deux du mandement de Charousse, au moyen âge. Car, au bas de l'Aiguille-Noire et à près de 500 mètres de la rive droite de la Diosaz, presque en face du Brévent, on peut reconnaître encore l'emplacement d'un camp sur un tertre quadrangulaire, de plus de 200 mètres de large sur plus de 300 de long. Il a conservé l'appellation latine au datif: *Campo* [1]. Il était au-dessus des châlets de *Bajula,* autre nom latin, assez significatif. On y arrivait par le chemin de la Crosse, dont la position est naturellement fortifiée, en face du mont Voûtier et des mines de fer, dépendances de la vallée de Chamonix, qui devait être ceutronne.

Or, le territoire de Passy devait être allobroge, puisqu'il a fait partie du municipe viennois. Les peuples gaulois organisés à la romaine prenaient le nom de leur capitale. Les Allobroges s'appelaient *Viennenses.* Vienne devint ensuite métropole de la province de ce nom, détachée de la Narbonaise, et composée des trois cités allobroges de Vienne, de Genève et de Cularo soit Grenoble, et de dix autres cités de la province [2].

Le hameau des Outars, autrefois Aultars, tire son nom de *Altaria.* On y a trouvé des monnaies romaines, des colonnettes et deux inscriptions en l'honneur de Mars, lesquelles ont été encastrées depuis au clocher de Passy. Voici la première:

MARTI · AVG
PRO · SALVTE
L · VIBI · L · FIL
FLAVINI
L · VIBIVS · VESTIVVS
PATER
IIVIR · IVR · DIC
IIIVIR · LOC · P · P ·
EX VOTO

Marti Augusto pro salute Lucii Vibii Lucii filii Flavini Lucius Vibius Vestinus pater duumvir juridicundo triumvir locorum publicorum persequendorum ex voto.

Le père Lucius Vibius, surnommé Vestinus, duumvir chargé de rendre la justice, triumvir préposé aux établissements publics a fait un vœu à Mars Auguste pour le salut de son fils Lucius Vibius surnommé Flavinus.

Or, le titre de *triumvir locorum publicorum persequendorum* ne se rencontre que dans la province viennoise, d'après le savant professeur d'épigraphie au Collège de France, M. Léon Rénier [3].

Quel rapport cette famille des Vibius pouvait-elle avoir avec celle du même nom qui a donné des consuls à Rome, Caius Vibius Pansa, l'an 43 avant J.-C., Caius Vibius Postumus, les ans 5 et 7 de notre ère? L'auteur du votif de Passy serait-il ce Viennois qui mérita ensuite la confiance de l'empereur Claude, et dont l'éloge se lit au discours du même empereur, conservé sur les tables de bronze de Lyon, sa patrie: *Ornatissima ecce colonia valentissima que Viennensium quam longo jam tempore Senatores huic Curiæ confert, ex qua colonia inter paucos equestris ordinis ornamentum Lucium Vestinum fami-*

[1] *Revue savoisienne*, 1879, p. 3, 15.
[2] Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, Cent. I, cap. XLIX.
Le prieuré de Chamonix. Documents recueillis par M. Bonnefoy, publiés par M. Perrin. Chambéry, 1879.
[3] *Le vie delle Alpi cozie, graie, pennine, negli antichi tempi.* Ricerche dell'avvocato Luigi Vaccarone. Torino, 1880, p. 32. L'auteur établit que le col du Géant était praticable autrefois.
[4] *Le prieuré de Chamonix*, etc., page 82 et suiv.

[1] Un grand nombre de mots latins se sont perpétués dans nos patois.
[2] *Noticia provinciarum et civitatum Galliæ.*
[3] *Revue archéologique*, 1859, p. 358.

liarissime diligo et hodie in rebus meis detineo, etc.? Trebonius Rufinus l'affirme positivement, et ajoute que le consul de l'an 33, Vibius Marsus, était un de ses fils [1].

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

[1] Mermet, *Histoire de Vienne*, V, XVI, note p. 272.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 mai 1880.

Les représentations d'*Aïda*, les concerts historiques et le renvoi de Mlle Beaugrand, voilà les trois faits saillants de l'histoire de l'Opéra depuis quatre mois; ils prouvent que M. Vaucorbeil n'est pas toujours bien inspiré. Je ne le blâme pas d'avoir monté *Aïda*, quoique cet ouvrage n'eût pas réussi au Théâtre Italien autant qu'on le disait; cependant l'exécution avait été très brillante et l'on n'avait pas ménagé les dithyrambes ni les réclames. Donnée plus tard dans la même salle avec une traduction française, *Aïda* reçut un accueil si froid, que M. Escudier ne tarda pas à renoncer au Théâtre Lyrique provisoire.

A l'Opéra l'œuvre de Verdi se trouve dans un milieu plus favorable. La mise en scène ne saurait guère être plus riche; l'interprétation offre des parties faibles; mais le public est habitué depuis longtemps à n'être pas trop exigeant; Mlles Krauss et Maurel le dédommagent de l'insuffisance de Selliers qui a une belle voix de ténor, mais une éducation vocale à peine ébauchée. La présence de Verdi au pupitre du chef d'orchestre pendant les trois premières représentations a contribué beaucoup à stimuler l'enthousiasme du public. Nous verrons quelle place prendra *Aïda* dans le répertoire de l'Opéra, quand elle aura perdu l'attrait de la nouveauté.

L'idée de faire entendre des morceaux d'opéras anciens n'est rien moins que nouvelle; tout ce qu'on réussit à prouver par là, c'est que dans des ouvrages d'une forme plus ou moins arriérée et qui ne répondent plus au goût du public actuel, il y a des morceaux de valeur. Personne n'en doute; mais le public va à l'Opéra pour assister à des représentations théâtrales et non pas à des concerts comme il en trouve tout aussi bien ailleurs. Et puis une demi-douzaine de morceaux plus ou moins bien choisis dans les ouvrages de Lully, de Rameau et de Gluck peuvent-ils donner une idée de ce que fut l'Opéra au XVIIe et au XVIIIe siècle? Quant à Grétry, pour avoir écrit quelques ouvrages pour le Grand Opéra, il n'en est pas moins resté un compositeur d'opéras comiques. Et la finale du troisième acte de *Moïse* de Rossini suffit-il à représenter l'opéra au XIXe siècle?

Il semble que les soi-disants concerts historiques, dont le nombre s'est borné à deux, n'ont été qu'un prétexte pour faire entendre la *Vierge* de M. Massenet. Loin de traiter les traditions bibliques dans les formes sévères de l'oratorio, comme l'ont fait Bach, Haendel, Mendelssohn et d'autres, la tendance de M. Massenet et de ses collaborateurs paraît être de donner à ces traditions une forme moderne se rapprochant de l'opéra, sans toutefois y mêler des frivolités. En tête du poème de la *Vierge*, l'auteur, M. Grandmougin, a placé un sonnet dont voici quelques vers :

Explorant aujourd'hui le céleste univers,
La foi la plus robuste en demeure inquiète
Et les blanches splendeurs des paradis en fête
S'éteignent devant elle ainsi que les enfers!
. . . .
Mais pendant qu'à jamais le savant vous exile,
L'artiste vous transforme en un songe tranquille,
Mystiques floraisons d'un merveilleux passé!
. . . .

Dans *Marie Magdeleine* M. Massenet ne s'est pas trop écarté de l'histoire sacrée; dans *Eve*, au contraire, la tradition biblique a été sensiblement modifiée, je pourrais dire dénaturée. La *Vierge* est intitulée : « Légende sacrée en quatre scènes; » ce sont, en effet, des scènes empruntées à la légende de Notre-Dame, différant du récit des évangiles pour la Passion et y ajoutant la Résurrection et l'Assomption de la mère du Christ. Cette addition est précisément la partie la moins favorable à la musique. Il y a d'ailleurs, dans la partition, des morceaux fort expressifs et d'un beau caractère. On peut discuter si la *Vierge* vaut *Marie Magdeleine*, mais en tout cas elle vaut mieux qu'*Eve*.

La mise à la retraite de Mlle Beaugrand n'a que deux explications possibles et qui peuvent être valables toutes les deux à la fois. Ou bien M. Vaucorbeil a cédé à des influences personnelles et fâcheuses, ou bien après avoir commis une faute, il n'a pas voulu se rétracter; cependant il aurait gagné à tous les égards en réparant son erreur. Deux premières danseuses, étrangères toutes les deux, lui ont paru suffisantes. Mlle Sangalli, qui est Italienne, se distingue par des effets de vigueur; mais son jeu est devenu lourd. Mlle Mauri, qui est Espagnole, n'est pas plus apte à combler le vide laissé par le départ de Mlle Beaugrand. « Nous ne dansons pas dans la même langue » a dit fort bien celle-ci, représentant la correction, la grâce, la musique expressive de l'école française, dont la décadence devient de plus en plus marquée.

Jean de Nivelle a-t-il réellement du succès à l'Opéra Comique? On le prétend ; reste à savoir si l'ouvrage se maintiendra au répertoire. C'est une nouvelle tentative de dénaturer le genre propre à ce théâtre pour le rapprocher du grand opéra. Malgré les apparences, je doute qu'il en soit autrement que de *Cinq-Mars*. Le talent de M. Delibes est d'ailleurs peu propre à la musique passionnée ou très dramatique ; la pièce est médiocrement intéressante, si compliquée qu'elle soit.

La situation générale de l'Opéra Comique ne paraît d'ailleurs pas des plus brillantes, et nous ne pouvons en être surpris. On s'occupe en ce moment d'instituer des représentations gratuites ou à prix réduits. M. Carvalho a consenti à en donner à prix réduits, sous la condition d'être autorisé à fermer le théâtre pendant deux mois de l'été. Nous savons que cette fermeture est devenue habituelle, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, tandis qu'autrefois elle ne pouvait avoir lieu qu'exceptionnellement et pour des motifs sérieux, tels que des réparations urgentes.

Au lieu de s'occuper des représentations gratuites ou à prix réduits à l'Opéra et à l'Opéra Comique, on ferait bien mieux de songer sérieusement à rétablir le théâtre Lyrique. Les négociations à ce sujet parais-

saient en bonne voie, lorsque tout a été mis en question, parce qu'un membre du conseil municipal a élevé la prétention d'octroyer au troisième théâtre lyrique le droit de puiser librement dans le répertoire des deux autres. Le refus de MM. Vaucorbeil et Carvalho était inévitable ; et voilà comment la fausse idée d'un opéra populaire ne sert qu'à tout embrouiller. Aussi le Théâtre de la Gaîté n'a-t-il pas tardé à être fermé de nouveau ; *Pétrarque* de M. Duprat ne pouvait que hâter la catastrophe.

L'entreprise de M. Merelli sous le titre : « Représentations de Mme Patti » ne pouvait nous apprendre rien de nouveau, et l'on pense bien qu'il ne s'agissait point d'une bonne exécution d'ensemble. Nous avons revu ainsi en vingt-deux représentations, la *Traviata, il Barbiere, Lucia, Rigoletto* et *Don Pasquale*. L'entreprise était plutôt industrielle qu'artistique.

La situation des Bouffes Parisiens est toujours la même. Ce n'est pas un opéra comique anodin comme les *Mousquetaires au couvent,* qui peut relever ce théâtre ; la pièce est un arrangement d'un ancien vaudeville intitulé : *L'habit ne fait pas le moine.*

La Fille du tambour major continue son succès aux Folies Dramatiques. Au Théâtre de la Renaissance, *les Voltigeurs de la 32e* n'ont guère vécu plus de deux mois ; puis est venue une reprise de la *Marjolaine* et une autre plus heureuse de *Giroflé-Girofla.*

Il est triste de le dire : les concerts populaires du Cirque d'hiver ne sont plus dans le même état florissant qu'autrefois ; cette année-ci, M. Pasdeloup a éprouvé des pertes assez fortes qu'un festival donné récemment à la salle du Trocadéro n'a pu réparer qu'en partie. La cause n'en est pas à la concurrence que font à M. Pasdeloup les concerts du Théâtre du Châtelet, mais aux conditions onéreuses dans lesquelles il donne les concerts du cirque d'hiver, surtout au loyer de la salle beaucoup trop élevé, puis aux matinées dramatiques qui ont lieu le dimanche dans une salle du théâtre, et qui naturellement sont plus amusantes que des concerts de musique symphonique. Pour attirer le public, M. Pasdeloup a eu recours trop souvent à des solistes en renom ; le moyen était insuffisant. Le répertoire classique ne s'enrichit pas facilement ; les compositeurs français vivants s'adonnent pour la plupart à la musique descriptive parce que c'est, en fait de musique symphonique, la plus facile ; aussi leurs œuvres méritent-elles rarement de vivre et, quant aux compositions d'un style différent, elles ne sont guère moins éphémères. Des œuvres comme la *Prise de Troie* de Berlioz, la *Lyre et la Harpe* de M. Saint-Saëns, *Faust* de Schermann, l'ouverture des *Maîtres chanteurs* de R. Wagner, des fragments de *Tannhauser* ou de *Lohengrin,* peuvent intéresser un petit nombre d'auditeurs sérieux et instruits, mais ne sauraient exercer un grand attrait sur le gros public. D'ailleurs les exécutions avec chœurs et orchestre, occasionnent des frais qui ne sont couverts par les recettes que dans des cas très rares. On comprendra donc la situation des concerts Pasdeloup malgré la subvention de vingt mille francs, dont ils jouissent depuis deux ans. Cependant, si difficile que soit cette situation, elle n'est pas désespérée.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 MAI 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit les deux lettres suivantes :

« Annecy, le 8 mai 1880.

« A Monsieur le Président
de la Société Florimontane,

« Dans sa séance du 3 mai courant, le Conseil municipal a entendu la lecture d'une lettre de M. Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, dont vous trouverez ci-joint copie, relative à l'érection d'une statue à notre éminent compatriote Sommeiller.

« En vue de seconder les bienveillantes intentions de M. le Ministre des Beaux-Arts, ainsi que les démarches faites par notre député, le Conseil a voté un crédit de trois mille francs au budget de l'exercice courant et, comme la somme demandée à titre contributif s'élève à cinq mille francs, il a pensé ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à la Société Florimontane pour l'organisation d'une souscription destinée à couvrir la différence.

« Aussi m'a-t-il chargé de recourir à votre obligeance, M. le Président, pour que vous vouliez bien faire part de son désir à Messieurs vos collègues.

« Le Conseil ne doute pas un seul instant que votre savante Société, toujours au premier rang, lorsqu'il s'agit de rechercher et de mettre au jour les illustrations de notre pays, ne réponde avec empressement à l'appel qui lui est fait pour une œuvre aussi patriotique.

« Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Sénateur, Maire d'Annecy,*
« CHAUMONTEL. »

« A Monsieur le Sénateur-Maire d'Annecy,

« J'ai été chargé, comme ami de notre regretté et illustre compatriote Germain Sommeiller, de solliciter un subside en faveur du monument que nos concitoyens du Faucigny élèvent à Saint-Jeoire pour perpétuer la mémoire de l'auteur de la percée des Alpes. Le gouvernement n'intervient d'habitude dans ces sortes d'affaires que par le don de la statue à ériger ; aussi, après avoir accueilli ma demande de subside, avait-il commandé une statue de Sommeiller à M. Becquet, habile sculpteur de Paris ; mais, dans l'intervalle, le comité du Faucigny en avait commandé une, de son côté, à un artiste de Lyon, ne comptant que sur un subside en argent. Dans ces conjonctures, m'étant de nouveau abouché avec M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts, ce dernier a bien voulu décider qu'un subside en argent serait accordé au monument de Saint-Jeoire, et que la statue commandée à M. Becquet serait attribuée à Annecy, à la condition que le Conseil municipal de cette ville, en première ligne, interviendrait dans le coût de l'œuvre d'art, par le vote d'une allocation et par tous autres moyens en son pouvoir, pour une somme de 5,000 fr. Le Conseil général devait être appelé aussi à prêter son concours.

« J'ai pensé que les représentants de la cité patriotique d'Annecy ne pouvaient désapprouver mes démar-

ches ayant pour but de doter notre ville d'un monument nouveau, d'un monument élevé à un illustre compatriote qui a fait une partie de ses premières études dans notre collège, qui affectionnait notre cité où il a laissé de nombreux amis et admirateurs. J'ai pensé que nos concitoyens ne pouvaient voir qu'avec satisfaction cet hommage rendu dans le chef-lieu du département à l'auteur de la première percée des Alpes, entreprise gigantesque qui a été le signal de travaux similaires déjà exécutés dans les régions alpestres, et qui sera suivie, espérons-le, d'autres aussi importantes, grâce auxquelles la France et l'Italie, ces deux nations sœurs, auront vu disparaître les barrières presque infranchissables qui les séparaient.

« Sommeiller aura son monument dans son bourg natal, et en même temps le chef-lieu de la Haute-Savoie, toujours plus visité par les étrangers, pourra montrer à ces derniers que s'il est heureux d'offrir à leur admiration des beautés naturelles de premier ordre, il est fier aussi d'exposer à leurs regards les monuments commémoratifs de deux savants qui honorent le pays : Berthollet et Sommeiller.

« Lorsque j'ai eu l'honneur, M. le Maire et cher collègue, de vous entretenir verbalement de cette affaire, vous avez bien voulu partager mes appréciations à son sujet et vous associer à mes démarches, ne retenant, comme moi, des considérations auxquelles elle pouvait donner lieu, que le côté patriotique d'abord, et ensuite, à un certain point de vue, l'intérêt matériel qui pouvait résulter d'une solution heureuse pour notre région tout entière.

« Le Conseil général consulté, tout en s'associant chaudement à l'œuvre commencée, n'a pas cru devoir prendre le premier une résolution ; il a pensé que l'initiative appartenait à Annecy, ce qui lui a permis aussi de réserver son concours plus effectif pour le moment où il s'occupera du budget.

« J'ai l'honneur de vous prier, en conséquence, M. le Maire, de vouloir bien saisir le Conseil municipal d'une proposition tendant à obtenir de cette assemblée le vote d'une subvention aussi large que possible en faveur de l'œuvre dont il s'agit, comme aussi la formation d'un comité chargé de recueillir au besoin d'autres souscriptions et de mener à bonne fin l'entreprise patriotique.

« Veuillez agréer, etc.

« Jules Philippe,
« député d'Annecy. »

La réunion accueille avec joie le double appel qui vient de lui être adressé. Heureuse de contribuer à l'érection d'un monument en l'honneur de celui qu'elle était fière de compter au nombre de ses membres, la Société Florimontane accepte, avec empressement, la mission que l'autorité municipale a bien voulu lui confier. Chacun de nos confrères aura à cœur de déployer son zèle et de prendre part au succès de l'entreprise en recueillant des souscriptions et en nous adressant son offrande.

Des remerciements sont votés à notre collègue, M. le député Jules Philippe : grâce à sa patriotique initiative, le bronze signé d'un nom avantageusement connu dans les arts se dressera bientôt sur les bords de notre lac, et le digne pendant du Berthollet de Marochetti sera réalisé dans l'œuvre de M. Becquet.

Un membre correspondant, M. Henri Thomasset, ingénieur à Paris, a envoyé à M. le Président la lettre suivante, à laquelle la réunion fait l'accueil le plus sympathique :

« Je viens de lire que le Conseil municipal de notre ville, après avoir voté une première somme de 3,000 fr., a chargé la Société Florimontane d'ouvrir une souscription à l'effet d'ériger un monument à notre savant compatriote Germain Sommeiller. C'est bien, en effet, à vous que revient cet honneur : par sa profession et par ses travaux, Sommeiller appartient à la science et il nous a laissé un témoin gigantesque, résumant pour ainsi dire toutes ses études : *la percée des Alpes*. Prendre les forces que la nature lui livra sur place, trouver des récepteurs capables de les utiliser, transmettre cette même force à grande distance par un fluide naturel d'un coût nul et portant avec lui la vie des ouvriers, en assurant la respiration et la ventilation au fond de tunnels à une seule ouverture ; là encore trouver des perforateurs pouvant marcher à l'air comprimé et décupler le travail de l'homme ; telles sont en quelques mots les inventions successives du grand ingénieur, telle est en même temps la preuve que sa belle intelligence était servie par une volonté tenace et réfléchie, nécessaire pour assurer le succès.

« Le Saint-Gothard est percé maintenant ; mais loin d'affaiblir l'œuvre de notre compatriote, il en démontre toute l'étendue. La pratique a perfectionné les instruments, d'habiles ingénieurs ont ajouté de nouvelles découvertes aux premières, mais le point de départ est là, dans Sommeiller : c'est lui qui a eu la hardiesse de la première conception, en même temps que toutes les difficultés d'une première et grandiose application. L'air comprimé est employé maintenant dans beaucoup d'appareils et toutes les études dans l'industrie ont eu pour point de départ les travaux de Sommeiller.

« A côté de l'ingénieur, il y avait l'homme, et j'ai bien des fois relu avec plaisir les lettres qu'il m'a écrites lorsque je faisais mes premiers pas dans la carrière. Dans les conseils qu'il me donnait alors, on sent la profonde connaissance qu'il avait de la vie : le souvenir de ses luttes, de ses fatigues était toujours présent à son esprit, et, dans sa bonté naturelle, il cherchait à les éviter aux autres. Mon cœur lui en garde une profonde reconnaissance.

« C'est donc avec joie que j'ai vu ma ville natale honorer à son tour cet enfant de la Savoie. Nous devons nous souvenir en lui du savant, de l'homme et du citoyen, et regretter qu'une vie trop courte ne lui ait laissé que les travaux et les fatigues, sans lui permettre de jouir de son œuvre si féconde en grands résultats. »

M. le Président prononce quelques paroles de regrets sur la perte d'un de nos membres effectifs, M. le chanoine Gex. Plein de zèle pour la propagation de l'instruction publique, M. Gex avait contribué à la fondation de la Salle d'asile d'Annecy. Il passa de longues années dans l'enseignement, reçut la direction du collège ; puis, après avoir été admis à la retraite, il continua jusqu'à ces derniers mois, malgré les atteintes de la maladie, à faire partie des commissions d'examens pour les membres du corps enseignant. C'était

aussi un agronome distingué, auteur de plusieurs publications agricoles. Le ministère de l'instruction publique avait rendu hommage à ses efforts en lui donnant les palmes d'officier d'Académie.

Un candidat au titre de membre effectif est présenté ; il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. DUNANT dépose des objets d'art et d'archéologie dont il fait hommage au musée. On remarque une grande et admirable gravure ancienne, représentant la façade du Panthéon, à Rome. Parmi un grand nombre de monnaies anciennes et modernes, offertes par notre président, se trouvent plusieurs pièces en argent des Allobroges; ce sont de nouvelles épaves des trésors trouvés à Veyrier et au roc de Chère.

M. MERMILLOD, membre effectif, a fait hommage à la bibliothèque publique de la correspondance militaire du général Dessaix. Nous signalons aux historiens et aux biographes du célèbre général savoyard ces documents inédits, qui ne comprennent pas moins de dix-huit registres, et contiennent des détails d'un grand intérêt.

M. REVON présente les antiquités romaines découvertes dans les derniers minages opérés dans la plaine des Fins. Les objets principaux sont deux *ascia* en fer, une casserole en bronze, des ustensiles à manche de bronze, des tenailles de même composition, des fonds de vases offrant en relief les noms des fabricants, etc.

La distribution des prix de beaux-arts et poésie fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy, aura lieu, en séance publique, le jeudi 24 juin, à 5 heures après midi, dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Séance du 2 mai 1880

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND

M. BEBERT FRANÇOIS, pharmacien à Chambéry, est reçu membre de la Société.

M. HUGUENIN LOUIS, originaire de Chambéry, résidant à Valence, membre de la Société géologique de France, a enrichi nos collections de nombreux et précieux envois. Il nous annonce encore de nouvelles séries de roches et de fossiles. Voulant lui témoigner sa reconnaissance,. la Société lui décerne le titre de *Membre correspondant*.

M. PILLET, conservateur de la section de géologie, a reçu de M. FAVRE ALPHONSE, de Genève, une fort belle carte géologique du canton, avec deux volumes de texte. Il en rend compte en ces termes :

M. Alphonse Favre, ancien professeur de géologie à l'Académie de Genève, l'auteur des *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc,* vient de mener à bonne fin une autre œuvre non moins importante : c'est la *Description géologique du canton de Genève*.

Voici dans quelles circonstances ce nouveau travail a été entrepris. La classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève avait conçu le projet de dresser une carte agronomique du canton. Elle se mit à l'œuvre, dès l'année 1868, et demanda aux agriculteurs des indications précises sur la nature du sol et du sous-sol des propriétés qu'ils cultivaient.

Mais elle ne tarda pas à reconnaître que les renseignements fournis manqueraient d'unité, et que le travail entier manquerait de base scientifique tant qu'il ne reposerait pas, d'une part, sur une étude géologique exacte de tous les dépôts, et d'autre part sur de nombreuses analyses chimiques des terres arables, aussi bien que du sous-sol.

C'est alors que la Société chargea M. Alph. Favre du premier travail, tandis que M. Rissler, aujourd'hui directeur de l'Institut agronomique de France, installait un laboratoire de chimie dans sa propriété de Calèves, et, pendant cinq ans, y analysait un nombre immense d'échantillons de terres, d'engrais, d'eaux, etc., etc.

M. Favre a terminé sa carte géologique en 1878. Elle est en quatre grandes feuilles, à l'échelle de 1/25,000, double de celle de la carte de l'état-major italien (1/50,000) et plus du triple de celle de l'état-major français (1/80,000) ; aussi toutes les maisons, les chemins et presque les cultures peuvent y être figurées en détail et avec la plus grande précision.

A la représentation graphique des localités se joint un coloriage indiquant la nature des terrains géologiques, principalement les dépôts supérieurs : terrains mollassiques, alluvion ancienne, terrain glaciaire, post-glaciaire, alluvions modernes des ruisseaux, des grands cours d'eau, marais, terrains meubles formés sur les pentes, etc.

On y voit surtout des centaines de numéros de renvoi, placés sur la carte au point précis où ont été pris les échantillons de terres végétales soumises à une analyse chimique rigoureuse, analyse dont les résultats sont consignés dans un des volumes qui accompagnent la carte.

En effet, la carte géologique de 1878 vient d'être complétée, en 1880, par la publication de deux volumes de texte explicatif. Le premier volume, dont il nous reste à parler, contient une introduction à l'étude géologique du canton de Genève, étude considérée spécialement au point de vue de l'agriculture.

Ainsi, il passe rapidement sur l'abrégé de l'histoire de notre planète, durant les périodes incommensurables qui ont précédé les dépôts tertiaires, pour arriver à la seconde partie, la description de chacun des terrains qui se montrent dans le canton.

Commençant par la mollasse, l'auteur expose sa formation, décrit ses principaux fossiles et donne des analyses de ses principales variétés.

Il fait de même pour l'alluvion ancienne, puis pour le glaciaire, le post-glaciaire et les alluvions qui occupent une surface immense dans le canton. Non content d'en discuter les analyses chimiques, il cherche à en déduire les aptitudes agricoles de chaque nature de terrain.

Pour compléter cette étude agronomique et toute pratique, M. E. Rissler y a ajouté un chapitre spécial de considérations agricoles sur les terrains du canton de Genève, avec l'indication des moyens de les

améliorer, drainages, minages, irrigations, engrais et amendements.

Enfin M. Favre termine par une étude minéralogique des nombreux cailloux et blocs erratiques, avec la provenance de chaque espèce minérale. Cette recherche a été l'objet des préoccupations de M. Favre, depuis nombre d'années, et il y est passé maître.

Tel est le résumé de cette publication à la fois théorique et pratique, aussi importante pour notre Savoie et surtout pour le bassin du Léman, qu'elle l'est pour le canton de Genève.

Le Secrétaire, Dr HOLLANDE.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

Dans sa séance du 27 mai, la Commission du Congrès, composée des Présidents des Sociétés savantes et du Club-Alpin de Chambéry, a fixé la date de l'ouverture du Congrès au 9 août pour répondre au désir exprimé par plusieurs Sociétés. Prière d'adresser au plus tôt à M. Perrin, Secrétaire général, l'énoncé des questions que l'on se propose de traiter.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

—

BULLETIN No 4. — AVRIL 1880

Baromètre : moyenne 719.08 à Annecy et 703.47 à Mélan. Maxima le 21, minima le 7 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 15.9 à Annecy et 15.25 à Mélan. Thermomètre : moyenne à Annecy, maxima 16°69, minima 5°56, monte le 26 à 23°7 après avoir été à 0° les 12 et 13; à Mélan moyenne 14°44 au maxima et 4°15 au minima; à Chamonix moyenne 14° au maxima, 1°53 au minima. Pluie : passablement de pluie, un peu de neige sur la hauteur, disparaît presque dans le mois. Maximum d'eau recueillie 167m/m9 à 167m/m4 à Thônes et à Annecy en 17 jours; minimum 66m/m8 à 81m/m2 à Annemasse et Sallanches en 8 et 11 jours. La moyenne des jours pluvieux constatés dans les stations est pour avril de 13 ayant donné une couche d'eau de 102 millimètres 9.

ORAGES. — A Annecy le 20 de 6 à 7 heures du soir, vent du sud, éclairs et tonnerres, pluie fine au début, forte à la fin. — Eclairs au sud le 28, à 9 heures du soir.

OBSERVATIONS DIVERSES. — A Tamié, floraison des primevères et des myosotis du 1er au 15; des poiriers et cerisiers vers le 28. Chant du rossignol le 15. — A Mélan, le 12, arrivée des hirondelles; vers le 17, floraison des cerisiers; le 25, feuillaison des tilleuls. — A Annecy, le 18, arrivée de l'alouette, le 28 le hanneton; floraison du 10-20 de l'anémone, 22 le fraisier, 15-20 le muguet, de l'épinevinette, du noyer, de l'if; du 4 au 10 du peuplier, tremble et bouleau; du 15 au 30 du colza; épiage du seigle du 20 au 30; plantation du 1er au 15 de la pomme de terre; du 15 au 30 des betteraves.

AVRIL 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations:	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	448	334	
1	......	......	0,7	......	10 * 4,3	20 * 6,1	......	......	......	2,5	......	......	......	0,7	
2	......	......	......	1	......	......	2,8	7,1	......	1,8	......	5	7,3		
3	......	......	11	......	8,3	10,4	......	......	2	2,8	14	12	0,6	1,1	
4	10	8,5	13	6,2	30,5	21,9	......	16,8	18,8	24,5	18	24	28,2	35,4	
5	60 * 7	11,8	......	9,3	......	10 * 0,8	30,7	22,9	......	7,2	18,2	34	15	3,7	
6	11	......	0,3	0,2	3	5,1	......	......	......	1,8	8,5	3,1	......	2,4	
7	8,3	......	11	......	8,5	......	2,3	2,6	5	4,1	9,4	15,1	6,5		
8	50 * 8	20,2	10,7	12	......	30 * 11	......	7,6	11	13,3	6,2	18,2	16,5	11.6	
9	19,4	6,7	......	5,3	......	......	5,9	3,1	......	2,7	1,9	......	13		
10	......	......	......	......	......	......	......	0,1	......	......	......	......	......	3,4	
11	......	......	0,3	......	......	7,8	......	......	......	......	4,9				
12	......	......	......	......	......	2,4	1,4	......	......	2,3	......	6	1,3	0,7	
13	13	......	......	1,5	......	......	......	0,1	......	......	1,9	......	1,3		
14	11	......	2,2	......	17,5	......	......	......	......	2,7	......	7	......	1,6	
15	......	......	......	5	......	......	......	......	......	......	......	2	1,7		
16															
17	4	......	......	......	......	8,1	......	......	......	......	......	......	......	4,6	
18	......	......	......	1,2	......	......	5,9	11,6	......	......	9,7	3	4		
19	......	......	......	......	......	......	......	......	......	6,9	......	......	......	5,8	
20	7	......	4	......	0,7	......	......	......	......	2,3	0,5				
21	......	8,9	......	......	......	1,7	5,1	3,7	......	......	......	......	6,9		
22	......	......	20	......	......	......	......	......	8	......	......	2			
23	7	9,2	4	14,4	1,8	9	......	0,7	......	10,8	......	4,2	17,7	2,3	
24	......	4,3	......	6,1	14,9	......	4,9	5,9	......	......	11,2	12,1	8,1	0.4	
25	9,3	......	3,7	......	......	11,2	......	......	25	0,5	......	......	......	1,5	
26	15	7,5	19	1	10,3	......	5,2	4,8	12,5	9	......	6	3	20,6	
27	......	......	......	23	3,6	......	......	4,1	......	12,5	8,5	6	21,7		
28	3	15,5	9	......	1,6	21,4	9,7	0,1	7	2,7	......	8,2	......	2,7	
29	......	......	......	......	21.8	......	7,3	13,9	......	......	12,2	......	6,6		
30	......	......	......	......	......	......	......	0,4	......	......	2				
Totaux pluie.	133	92,6	108,9	86,2	126,8	116,9	81,2	105,1	66,8	110,4	127,1	167,9	167,4	98,5	
Totaux neige.	110	......	......	......	10	60									

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	20°3	6°5	8°6	717,1	»	3,8	97	8°	13°5	9°2	S-O	O	faible	pluie	Continue par intervalle tout le jour.	très beau	0,445	6°3
2	12,7	1	6	720,2	7,3	1,6	94	11	35,5	24	S	S-E	id.	couv.3/4	Pluie la nuit du 1er au 2. Nge à 1400m d'alde.	couvert	0,44	7,3
3	17,5	6	8,8	719,4	0,6	2,8	78	9,2	14	10,2	?	E-S-E	id.	couvert	Pluie dès 4 h. soir. Nuit 2-3 vent violent.	pluie	0,44	7,5
4	10,7	7,5	9	718,2	28,2	0,9	90	11	20,5	14.6	?	E	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour, à 9 h. soir	id.	0,475	7,3
5	11,5	5,5	7,2	719	15	0,9	88	10,2	19	14	N	O	fort	couv.3/4	[vent très fort. Barom. bse de 4 mill. 2.	très beau	0,48	7,7
6	13	3,5	6	713,6	»	2,2	87	7,8	18,5	12	S	O	id.	pluie	De 6 heures à midi.	couvert	0,64	6,3
7	11,5	5	7	710,8	6,5	1,2	97	10,8	21	15	N	S-O	faible	couvert	Pluie de 5 heures du soir.	pluie	0,64	7,3
8	11,3	3,5	4	713,9	16,5	0,7	97	5,2	10,4	6,6	?	N-O	id.	pluie	Tout le jour. Neige à 1,000m d'altitude.	id.	0,66	7,4
9	11,5	3,5	5	715	13	0,9	94	10,2	18	14	N	N	id.	couv.3/4		couvert	0,66	6
10	12	4	6,6	717,2	»	1,8	88	7,8	14	10,2	N	N	id.	couvert		très beau	0,66	5,8
11	11,3	2,7	7,4	716,5	»	1,5	91	11,4	23,7	17,6	N	N	fort	id.	Pluie légère après midi.	beau	0,66	6,3
12	12	0	9	716,8	1,3	0,9	75	11	24	17	S-E	N-E	faible	id.	Légère pluie.	id.	0,655	6,7
13	14	0	8	721	1,3	1,1	91	16	39	28,8	—	O	id.	très beau		couv.1/2	0,655	7,3
14	20	5,5	13,6	720,8	»	2,4	71	10	25	18	S	O	id.	couvert		couvert	0,65	7,8
15	19	9,3	17	718,7	1,7	3,8	53	22	39	30,4	S	S-E	id.	couv.1/2	Pluie avant 9 heures matin.	très beau	0,645	8,1
16	22,5	7	13	719,1	»	6	95	17,4	26,5	21,2	S	O	id.	couvert		couvert	0,64	8,2
17	18,5	7,5	11,4	719	»	2,6	94	18,6	38,3	27	S	S-O	id.	id.	Neige a disparu jusqu'à 1,700m d'altitde.	pluie	0,62	8,8
18	20	8,5	11,8	725,4	4	2,2	95	16	31,5	24	N	S-S-E	id.	pluie	Légère le matin jusqu'à 9 h. m.	très beau	0,62	9
19	19,7	3	12	725,7	»	2,4	76	19,8	41,5	31,6	—	O-N-O	id.	très beau		beau	0,61	8,8
20	22,7	5,5	14	722.8	»	2,5	78	19,8	36	27,4	S	S-S-E	id.	beau	Orage de 6 à 7 h. s. du sud, 2 éclairs suivis	pluie	0,61	9,2
21	22	5,5	10	726,7	6,9	2,8	89	15,8	33,5	25,8	S	O	id.	couvert	[de tonn., pl. fine au début, forte à la fin.	beau	0,625	8,7
22	17,5	7,5	13.6	723,4	»	1,6	77	20,4	42	31,6	S	O-S-O	id.	couv.3/4	Pluie nuit du 22-23.	couv.1/2	0,62	9,3
23	22	9,3	11,6	721,5	17,7	2 9	90	15,8	25	19,6	S	S-E	id.	couvert	Pluie le matin jusqu'à 8 heures.	pluie	0,65	9,8
24	17	6,7	13	724,7	8,1	0,7	91	18	34	26,2	S	O-S-O	id.	id.		couvert	0.66	10,8
25	20,5	7	15	722	»	1,7	89	22.4	43	33	S-O	O	id.	id.	Pluie par bourrasque de 3 h. à 8 s.	id.	0,66	10,7
26	23,7	10,7	14,8	716,6	3	2,2	89	16,8	25	20,8	S	E	id.	id.	Forte pluie de 3 à 4 h., reprend le soir.	pluie	0,675	11,5
27	18	7,3	8,6	712,7	21,7	1,1	83	9,8	14	11,2	N	N	fort	id.		couvert	0,67	10,7
28	13.3	7	13	715,2	»	1,2	91	11,2	27,5	20.8	N	N	id.	id.	Pluie par intervalle après midi. Eclairs	id.	0,69	10,8
29	17,5	6	11	720,4	4,6	1,4	84	16,1	38,5	26,8	E	E	faible.	couv.3/4	[au sud à 9 h. soir.	très beau	0,69	10,3
30	17,5	5	6,4	719,2	»	2,2	83	8,6	16	12	N	N	id.	couvert		couvert	0,685	9,3
Moyennes ou Totaux.	16°69	5°56	10°8	719,08	167,4	60,00	86,5										0,618	8°36

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

21me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

—

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1879

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

—

Séance publique du 24 juin 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu une séance publique, le 24 juin 1880, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, pour la lecture des rapports du Jury et la proclamation des lauréats des prix de poésie, de peinture et de sculpture, fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

La salle avait été élégamment décorée pour la circonstance par M. Mangé, architecte municipal.

Sur l'estrade ont pris place MM. le Président et les deux Vice-Présidents.

M. l'Adjoint au Maire, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Secrétaire général, plusieurs autres fonctionnaires, un grand nombre de dames, M. le Principal, MM. les Professeurs du collège, assistaient à cette solennité.

M. LE PRÉSIDENT a ouvert la séance, et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au dernier concours, nous regrettions que la maladie n'eût pas permis à M. Andrevetan d'être témoin des succès de la fondation qu'il a instituée en faveur des lettres et des arts.

Aujourd'hui, ce n'est plus son absence momentanée, c'est son absence éternelle, sa mort que nous déplorons. On ne saurait voir, sans une profonde émotion, disparaître de la scène du monde, ces hommes d'élite qui l'ont traversée en faisant le bien, et qui laissent après eux des œuvres qui leur survivent. M. Andrevetan appartient à cette race d'hommes privilégiée.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments de la Société Florimontane et de la reconnaissance publique, en disant bien haut que la perte de M. le docteur Andrevetan laisse des regrets très vifs à tous ceux qui ont pu apprécier ses talents et ses bienfaits.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de faire ici son élogé d'une manière complète. Le temps et la compétence nécessaires me manqueraient également. Ses œuvres le loueront d'ailleurs plus éloquemment que mes faibles paroles.

La vie de M. Andrevetan a été simple et droite comme son caractère. Elle n'a pas été accidentée par des luttes contre la mauvaise destinée, par ces phases alternatives de haute prospérité et de profonde infortune qui mouvementent l'existence et donnent de l'intérêt à une biographie.

Né à La Roche en 1802 d'une honorable famille, originaire du département de l'Ain, M. Andrevetan a fait ses premières études au collége de sa ville natale.

Quoiqu'il eût pris ses grades de docteur en médecine à la Faculté de Paris et à l'Université de Turin, il ne s'est pas livré exclusivement à la pratique de la médecine; ce n'est guère qu'en faveur des pauvres, sa principale clientèle, qu'il a exercé l'art de guérir.

Simple de goût, en possession de la médiocrité dorée vantée par Horace, ses instincts littéraires l'éloignaient du réalisme de la vie. Jeune encore il avait senti s'allumer en lui le feu sacré de la poésie, qui ne s'est éteint qu'avec son dernier soupir.

Il ne s'est pas contenté d'étudier, d'admirer les grands poètes de l'antiquité et des temps modernes. Il était devenu lui-même un poète très fécond, plein d'ardeur et d'enthousiasme.

Le nombre des ouvrages sortis de sa plume est considérable. Il disait volontiers que venu dans ce monde la même année que Victor Hugo, il avait fait plus de vers que Lamartine, un peu moins que l'auteur des *Orientales*. Inutile d'ajouter que ce rapprochement n'était dans sa pensée qu'une question de statistique littéraire qui n'impliquait aucune idée de comparaison du mérite de ses œuvres avec celles de ces illustres auteurs.

M. Andrevetan avait abordé tous les genres qui sont du domaine de la poésie. Aucun des nombreux sentiers du Parnasse ne lui était inconnu.

Poésies descriptives, odes, épitres, églogues, drames, satires politiques, il a tout essayé. Usant de la faculté

de tout oser accordée aux poètes, il n'a pas craint de composer un poème didactique en dix chants, qu'il présente à ses lecteurs comme le code moral du médecin. Nous savons que notre poète a figuré avec honneur dans un concours de poésie tenu à Bordeaux.

Dans les divers chemins qu'il a parcourus M. Andrevetan a-t-il trouvé celui qui conduit à la gloire? L'avenir seul nous l'apprendra.

Je ne tenterai pas, Messieurs, d'analyser ses nombreux ouvrages, il faudrait y consacrer un volume. Je dirai seulement qu'au milieu de certaines idées un peu étranges, de certaines exagérations et crudités de style, ils renferment bien des pages fortement pensées, énergiquement écrites, empreintes d'un sentiment vrai de la nature, d'un chaud patriotisme, d'une grande indépendance, d'une puissante originalité.

Au reste, l'éloge des œuvres littéraires de M. le docteur Andrevetan a déjà été fait avec beaucoup de tact et de goût par M. F. Machard, dans la *Revue savoisienne* de 1875. Sortir des grandes lignes pour entrer dans les détails, ce ne serait que répéter ce qui a déjà été dit en très bons termes, et affaiblir l'excellente impression qui est restée à tous ceux qui ont lu cette judicieuse critique. La renommée de notre regretté collègue n'aurait rien à y gagner.

Mais il me reste à remplir envers lui un devoir qui m'est cher.

Je veux, en présence de l'honorable assemblée qui a bien voulu lui accorder ses sympathies, rendre un dernier hommage à l'homme intelligent et généreux qui, le premier dans la Haute-Savoie, a fondé pendant sa vie des prix en faveur des lettres et des arts, des récompenses pour la vertu, et qui a laissé en mourant son patrimoine aux déshérités de la fortune atteints par la maladie.

Il est assez rare à notre époque, si égoïste, si avide de jouissance personnelle, de rencontrer des hommes qui se dépouillent vivant d'une partie de leur fortune pour la consacrer au culte du bien et du beau. On ne saurait trop exalter ceux qui donnent d'aussi bons exemples à leurs concitoyens.

Notre docteur ne s'est pas contenté d'employer ses modestes ressources au soulagement des malheureux, il a payé de sa personne; il a combattu au premier rang, comme médecin, les ravages des deux plus grands fléaux qui aient désolé la France, depuis quelques années, le choléra et la guerre allemande.

En 1832, il reçut de la ville de Paris la glorieuse médaille destinée aux médecins qui, pendant la période de l'épidémie, avaient montré le plus de zèle, de savoir et de courage.

Frappé de surdité dans les dernières années de sa vie, en proie à une maladie nerveuse, il avait appris la commisération à l'école de la souffrance. Il était célibataire; ses chères études et le plaisir de se dévouer étaient sa seule consolation.

Lorsque la guerre désastreuse de 1870 éclata, il se rendit à la frontière, malgré son âge avancé et ses infirmités, pour offrir ses services dans les ambulances.

Arrivé seul aux avant-postes, n'ayant pour tout bagage que sa trousse, un havre-sac et une gourde de pèlerin, il fut rencontré par un détachement français, au moment où il admirait tranquillement la belle nature.

Le chef du détachement l'ayant interrogé, il comprit mal, à cause de sa surdité, les diverses questions qui lui furent adressées. Il fit des réponses incohérentes. Le corps détaché l'arrêta comme un espion, il se disposait à le juger sommairement et à le fusiller, lorsque le prisonnier fut reconnu par un de ses compatriotes, qui s'écria en le voyant: Ah! c'est vous, M. le docteur Andrevetan, que venez-vous donc faire ici? — Vous soigner, répondit-il!

Cette réponse partie du cœur avec l'accent de la vérité, le sauva.

Pendant qu'on avait délibéré sur son sort, M. Andrevetan avait conservé le calme d'une personne qui poursuit une rêverie devant un beau site.

Son ardent patriotisme, son dévouement, l'énergie de son caractère lui avaient fait envisager la mort avec cette fermeté stoïque qui est le privilége de l'homme juste et fort. Sous une apparence débile, il avait, comme la plupart des habitants du Faucigny, une nature solidement trempée par les rayons d'un soleil méridional et le souffle glacé des grandes Alpes.

L'isolement auquel M. Andrevetan avait été condamné depuis longtemps par ses infirmités, les dispositions naturelles de son esprit, avaient contribué à imprimer à ses actes, un certain cachet d'originalité qui pouvait paraître étrange dans notre siècle où les caractères sont rares, où la plupart des hommes semblent jetés dans le même moule.

Plusieurs années avant sa mort, M. Andrevetan avait fait creuser son tombeau dans un de ces blocs de rochers isolés, qui se dressent au milieu des prairies de La Roche sous l'ombre des noyers, et qui ont donné leur nom à cette antique cité.

Maladif, il allait seul au coucher du soleil, se reposer devant l'ouverture béante qui semblait lui dire: Poète, il faut mourir!...

Mourir, quand on est encore en possession de soi-même, de toutes ses facultés intellectuelles; mourir en face du ciel qui vous sourit, du soleil qui resplendit sur les glaciers, qui illumine les vallées et les rivières dont les derniers contours se perdent dans les eaux bleues du Léman; cesser de chanter cette splendide nature, alors que les oiseaux gazouillent joyeusement dans la feuillée qui vous ombrage, c'est là sans doute une triste destinée! C'était celle de M. Andrevetan.

L'homme se résignait cependant à subir le sort commun, parce qu'il espérait renaître dans un monde meilleur. Aux amis qui cherchaient à alléger ses souffrances, en faisant luire à ses yeux l'espérance d'une santé meilleure, il disait:

« Je suis médecin et philosophe chrétien; je sais que ma fin est prochaine; je l'envisage avec calme. » Le poète ne prenait pas aussi facilement son parti; il savait que la plus haute renommée ne peut dépasser les confins de ce monde, et qu'elle peut même s'y évanouir avec le temps, comme un léger nuage; aussi avait-il prévu l'éventualité où ses œuvres tomberaient dans l'oubli. Il avait voulu qu'un exemplaire de tous ses ouvrages fût enfermé dans une boîte de plomb et enseveli avec lui dans sa tombe.

Peu de temps avant d'y descendre, il faisait part de son projet à un poète de ses amis, qui le complimentait sur ses dernières productions, et il lui écrivait ces lignes:

« Dans un siècle qu'on ne peut prévoir, un vandale
« démolira *l'édicule* (le rocher funéraire) pour en
« tirer des moellons à bâtir. La cassette ouverte,
« grande sera la curiosité parmi les antiquaires, les
« touristes, les savants, les poètes, sur nos mœurs,
« nos usages, notre civilisation, les hommes illustres
« de notre temps.

« Déjà mort, dans la mémoire des générations futu-
« res, nous reprendrons vie, et on nous rééditera.
« Ainsi soit-il ! »

Le poète ne s'était pas contenté de présider au creusement de son tombeau dans le rocher, il avait composé lui-même l'épitaphe qui devait orner sa niche sépulcrule comme il l'appelait. Tout était prêt pour le recevoir à l'époque de son décès. La date seule était en blanc. L'épitaphe est ainsi conçue :

ICI REPOSE UN POÈTE CHRÉTIEN,
QUI FUT HEUREUX EN PRATIQUANT LE BIEN.

Ces deux vers dans leur simplicité peignent bien le poète et les excellents sentiments dont il était animé.

Fidèle aux habitudes d'isolement des dernières années de sa vie, M. Andrevetan a voulu reposer seul, à l'ombre des arbres qui avaient ombragé ses méditations, en face de ces Alpes qu'il avait aimées et chantées avec tant d'amour.

Nous avons suivi le long cortège qui l'a conduit à sa dernière demeure; nous avons vu sa dépouille mortelle s'élever jusqu'à sa tombe comme sur un pavoi, portée sur les bras tendus de ses concitoyens. Nous avons entendu le premier magistrat de la patriotique cité de La Roche redire d'un accent ému à la foule attendrie les mérites et les bienfaits de son généreux compatriote.

Les représentants de la Société Florimontane se sont associés de cœur aux sentiments que ce magistrat a noblement exprimés.

Nous aurions voulu déposer aujourd'hui sur le tombeau du premier bienfaiteur des lettres et des arts dans la Haute-Savoie une couronne digne de lui, mais nous sentons que nos efforts sont impuissants pour louer, comme il le mérite, cet homme qui avait la passion du beau, la passion du devoir et l'originalité du bien.

Dans ce monde où tout change, où tout s'efface, les œuvres littéraires de M. Andrevetan pourront s'effacer un jour de la mémoire humaine, mais le souvenir de ses bienfaits durera aussi longtemps qu'il y aura des hommes voués aux travaux de l'esprit, des jeunes filles vertueuses, des souffrances et des cœurs reconnaissants.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Andrevetan, M. le Président a donné la parole à M. le Vice-Président Constantin, chargé de donner lecture du rapport sur le concours de poésie en l'absence du rapporteur :

MESSIEURS,

La poésie est comme la terre; elle a des saisons abondantes et des années qui le sont peu ; le concours dont le résultat vous est soumis aujourd'hui n'offre pas la même richesse que ses aînés. Six pièces seulement ont été présentées à l'appréciation du Jury d'examen : trois, sur *saint François de Sales*, et trois, sur *l'Exposition universelle;* nous avons dû écarter une septième composition qui ne manque pas de souffle, mais qui se trouve en dehors des données du programme : *L'Orphelin ou l'Egoïste puni*.

Il a fallu remarquer que, parmi ces pièces, aucune ne porte une empreinte poétique vigoureuse. Est-ce à dire, selon le dicton vulgaire, que la poésie s'en va ? Cela ne peut être ; la poésie est une hôtesse éternelle qui s'absente quelquefois, mais ne s'en va jamais.

Du reste, le concours d'aujourd'hui a présenté une difficulté de plus que les concours précédents, il a porté sur des sujets déterminés ; nos poètes ont paru craindre de s'engager dans des voies où le caprice aurait à compter avec des bornes prescrites.

Toutefois, même parmi ces compositions imparfaites, le talent revendique ses droits, et le Jury a distingué l'*Ode sur l'Exposition universelle,* portant cette épigraphe :

Nous y convierons tout, Europe, Afrique, Asie,
Et nous y conduirons la jeune poésie,
Chantant la jeune liberté.

L'auteur a envisagé l'Exposition universelle de 1878, au point de vue du relèvement de la France. Le relèvement, c'est la partie lumineuse du sujet :

« Accourez vers Paris, impatients d'apprendre
« Si le phénix déjà s'élève de sa cendre !
« Ce que valent ici la constance et l'effort ;
« Et comment notre France, à la manière antique,
« Va grandir pacifique,
« Du ciel lointain d'Afrique
« Aux falaises du nord. »

« Nos cœurs à vous fêter ne seront point avares ;
« Nous ferons éclater de joyeuses fanfares,
« Et plus d'un barde aura des cantiques pour vous.
« Et nos canons grondant, comme ils faisaient naguère,
« Dans les jours de la guerre,
« Rouleront leur tonnerre,
« Et tairont leur courroux.

. . . .
. . . .

« Vainement l'on jetait l'opprobre sur ta face,
« L'opprobre à s'y fixer n'a point trouvé de place ;
« La France dans sa gloire a lavé son affront ;
« Ce moderne Titan fait monter sa puissance
« De sa propre souffrance,
« Et le géant de France
« A l'auréole au front. »

En faisant saillir notre relèvement, l'auteur devait bien peindre aussi ce qui nous avait abaissé, et il était de son sujet de nous entretenir de nos récents désastres ; mais il a, croyons-nous, beaucoup trop appuyé ; il va devenir de jour en jour plus difficile de gémir sur nos dernières guerres, sans tomber dans le lieu commun et la déclamation.

Quelles que soient, du reste, les idées de l'auteur, leur mélange un peu désordonné et les expressions quelquefois peu précises qui les rendent, elles sont toujours

emportées par des strophes légères et harmonieuses ; l'auteur a de l'aile ; il est fait pour l'ode.

Pour le fonds du sujet, il n'a pas été traité avec une profondeur suffisante. Dire que les arts relèvent un peuple, c'est une vérité, sous forme d'assertion ; il aurait fallu montrer comment, montrer l'idée morale qui est enclose dans l'art ou qui lui donne naissance. L'auteur a bien nommé la liberté ; il la faut, en vérité ; mais, elle n'est pas le seul élément qui constitue la moralité ; c'est ce qui fait que le sauvage, le plus libre des hommes, n'est pas le premier homme du monde, quoiqu'en ait dit Rousseau.

Le second auteur qui a traité de l'*Exposition universelle* l'a fait en plusieurs centaines de vers, roulant sur deux rimes seulement, tirées de six mots invariables :

« Oh! que j'aime penser à cette heure féconde
« Où le nouveau Paris nous montra son pouvoir,
« Où s'ouvrit aux savants cette arène profonde,
« Mer immense de fleurs qui baignait de son onde
« Les vallons où, rêveur, j'attendais le savoir
« Qui devait m'adoucir la route du devoir.

« Planant sur la cité, le flambeau du devoir
« Dorait de ses rayons une plaine féconde...
« . . . .

Et cela va ainsi pendant quarante-trois strophes. C'est un tour de force technique ; mais que voudriez-vous que fît la poésie dans une telle entrave ? Aussi n'y est-elle pas venue. Si l'auteur eût voulu mettre sa muse en liberté au lieu de la tenir au cachot, peut-être lui eussions-nous trouvé une belle allure.

Voici la troisième et dernière pièce sur l'*Exposition universelle,* avec cette épigraphe : *L'heure a sonné du vrai progrès.* Il y a de loin en loin de la vigueur dans la pensée et l'expression ; mais l'auteur est inexpérimenté ; il croit avoir assez fait pour la poésie, quand il a aligné des rimes plus ou moins correctes où le grotesque aurait une tendance à se glisser, comme dans ces vers :

« Mais je n'oublierai point l'aimable Monsieur Krantz...
« . . . .

Des trois pièces qui ont trait à saint François de Sales, il en est une : *Rome et Genève,* dont l'auteur s'est fait connaître, et qui, par là même, est exclue du concours. C'est regrettable. Malgré quelques fautes de facture, elle est d'un bel élan lyrique, et aurait appelé l'attention spéciale de la Commission.

Des deux autres pièces, l'une qui a pour épigraphe :

Il a passé en faisant le bien

trahit l'homme inexpert en métier de poésie : *Sales* y rime avec *parles ; saint* avec *point ; hymne* avec *colline.*

L'autre pièce qui porte pour épigraphe :

Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni...

est bien pensée et bien déduite ; mais l'élément poétique y fait défaut. Comme poésie, il ne peut lui être accordé aucune distinction ; ce serait justice qu'il en fut autrement, si la Commission avait à porter son jugement sur des compositions en prose.

De la revue critique qui vient d'être faite, il résulte qu'aucune des pièces présentées ne peut prétendre au prix complet. Toutefois *L'Ode sur le relèvement de la France,* se distinguant malgré les défauts signalés, par une véritable valeur poétique, la Commission, d'un avis unanime, a cru devoir accorder à son auteur la somme de 100 francs.

M. le Président a de nouveau pris la parole pour donner lecture du rapport sur le concours de sculpture et de peinture :

Messieurs,

C'est la première fois que la sculpture fait son apparition dans notre concours. Elle nous présente la statue d'un jeune chrétien puisant dans la foi des motifs de consolation, pour alléger son martyre.

L'auteur paraît s'être reporté au temps où Rome païenne essayait de noyer dans le sang les premiers germes du christianisme ; où des femmes et des enfants mêmes étaient soumis à d'atroces supplices par un peuple dégénéré, qui avait perdu, dans les jeux sanglants du cirque, jusqu'au sentiment de la pitié que l'enfance inspire.

Le jeune martyr, qui peut avoir de 12 à 13 ans, est appuyé contre un rocher auquel il est lié par une chaîne de fer. Son corps, affaissé par la fatigue, repose sur la jambe gauche, tandis que la droite se relève avec peine, comme pour chercher un soulagement. Sa tête est légèrement inclinée de côté ; elle accuse assez bien la souffrance unie à la résignation. Ses mains, finement modelées, se joignent naturellement dans une attitude suppliante ; il lève les yeux vers le ciel, son unique espérance, pendant que ses lèvres entr'ouvertes murmurent une prière que Dieu seul peut entendre.

Le thème que le sculpteur s'est donné n'était pas exempt de difficultés. Ce n'est pas, en effet, chose facile que de représenter le corps humain, à cet âge ingrat où il a perdu les contours gracieux de l'enfance, sans avoir acquis le relief accentué de la virilité. Il n'est pas donné au premier artiste venu de trouver dans ses souvenirs historiques, dans son imagination, le type des figures d'une autre époque que la sienne, de leur imprimer l'expression d'un sentiment déterminé.

Nous n'oserions affirmer que l'artiste ait complétement triomphé de ces difficultés, mais nous sommes heureux de constater que, malgré les données ingrates du sujet, son œuvre offre un ensemble satisfaisant et des parties bien réussies.

L'attitude de l'enfant est simple, naturelle, en harmonie avec les sentiments qui l'animent. Le sculpteur a su éviter de donner aux mouvements des membres et à la physionomie, l'empreinte violente de la douleur. Le martyr conserve dans sa pose, dans ses traits, dans les contours de sa bouche habilement dessinés, le calme relatif des lignes, que Lessing recommande aux statuaires, même lorsqu'ils ont à rendre de grandes souffrances, et qui convient surtout à un chrétien soutenu, dans ses tourments, par la force surnaturelle de la foi.

Le torse a un beau mouvement onduleux ; on voit les muscles de la jambe qui supportent presque seuls le poids du corps, se raidir sous l'effort et la douleur. Cette statue a dans son ensemble de la vie et de l'expression.

Nous avons fait la part des éloges ; il nous reste à faire celle de la critique, qui est en quelque sorte obligatoire, pour la classification du mérite relatif des concurrents.

La tête du martyr a paru un peu forte même pour un enfant, surtout pour un jeune romain dont le cerveau ne devait pas avoir le développement excessif que le travail intellectuel donne aux cerveaux modernes. Le Jury a aussi remarqué que les muscles du biceps droit étaient un peu maigres, la courbe des reins trop accentuée, la jambe droite un peu lourde, et laissant à désirer sous le rapport du fini. Il s'est aussi demandé si le type de figure choisi par l'artiste donnait une idée suffisante de la physionomie à la fois douce et énergique de ces jeunes chrétiens qui subissaient les tortures et la mort avec une sublime résignation et dont on retrouve l'image dans les catacombes de Rome. Nous avons tous vu, dans nos rues, des figures d'enfants italiens rappelant les traits du modèle adopté par l'artiste, qu'il n'a peut-être pas assez idéalisé.

Quoi qu'il en soit, la statue que nous venons d'apprécier est une des œuvres les meilleures, les plus difficiles, les plus complètes du concours. Elle révèle chez son auteur une nature artistique et de sérieuses études.

Avec plus d'expérience, de fini dans l'exécution, il produira probablement des œuvres de plus en plus parfaites et dignes, à tous égards, de l'école italienne à laquelle il appartient par ses dernières études.

La représentation d'un enfant qui souffre, attriste; aussi le Jury se repose-t-il volontiers de ce spectacle, en contemplant une vue du lac d'Annecy et de la Tournette, prise des premières pentes du Semnoz. Tout respire le calme et le bonheur dans cette Tempé alpestre, véritable conque d'azur bordée d'arbres, de prés verts, couronnée de roches bleuâtres et de neiges empourprées par les rayons du soleil.

Sur le premier plan s'étale une prairie ondulée, encadrée d'un côté par des rochers hérissés d'arbustes, de l'autre, par un grand chêne qui laisse apercevoir, dans les trouées de son feuillage, le bleu du ciel et le bleu des eaux.

Un sentier creux qui traverse les hautes herbes conduit le spectateur, par une pente insensible, à une rangée de noyers dont le vert foncé contraste heureusement avec les tons fauves des marais qui enserrent le lac dans ses gracieux contours. Plus loin, la montagne de Duingt projette au large sa presqu'île allongée. A son extrémité, le château de ce nom émerge d'un berceau de verdure qui semble flotter sur les eaux. Sur la rive opposée, la falaise du roc de Chère plonge la mosaïque de ses riches couleurs dans la profondeur transparente des flots.

Vers le milieu du lac, le miroir se ternit sous le souffle du zéphir, les voiles blanches des embarcations se gonflent et prennent leur essor. La Tournette avec son amphithéâtre de vergers, de futaies, de pâturages, de rochers dénudés forme le fond du tableau.

Tout cet ensemble présente des lignes harmonieuses, des couleurs attrayantes. La prairie du premier plan est bien rendue, sans être minutieusement faite. Les nuances automnales des marais sont justes. La silhouette et le feuillé du chêne sont réussis, le sourire du ciel dans les eaux a été heureusement saisi par l'artiste.

Il est toutefois une partie importante du tableau qui n'est pas complètement satisfaisante, c'est le fond et le rôle qu'il joue dans l'effet général. L'artiste s'est laissé entraîner par cette syrène sortant des eaux, qui s'appelle la Tournette. Cette montagne, avec ses formes imposantes, sa coloration variée, son diadème de neiges étincelantes, tend à s'emparer de l'attention du spectateur au préjudice des premiers plans, où l'artiste a concentré son effet. Dans l'après-midi, au lieu de se tenir modestement à son rang pour jouer le rôle de fond, elle étale orgueilleusement, au grand soleil, ses épaules nues. Si elle était éclairée par une lumière faible et oblique, comme celle du matin, qui l'envelopperait d'un voile de gaze, qui glisserait sur ses formes les plus saillantes, et laisserait les moins apparentes dans l'ombre et le mystère, elle serait mieux à sa place : elle aurait à la fois plus de relief et de poésie.

L'art vit de sacrifices : se défier des charmes trompeurs de la Tournette en pleine lumière. Malgré cet inconvénient que le peintre a atténué autant que possible, vu les données de son luminaire, le tableau que nous examinons n'en présente pas moins un aspect très agréable. Un Tityre à demi couché à l'ombre du grand chêne passerait fort bien son temps à contempler ce paysage et des chèvres suspendues aux buissons.

Nous venons d'entrevoir dans le lointain le château de Duingt flottant au milieu des eaux. Permettez-moi de vous présenter une autre toile qui vous introduira dans l'intérieur du pittoresque village qui s'abritait autrefois sous une vieille tour détachée de ce manoir.

Voyez-vous ces maisons rustiques qui se pressent les unes contre les autres dans un étroit défilé entouré de prairies, ombragé de noyers descendant en rangs serrés des pentes voisines? Ce sont bien là les anciennes chaumières savoyardes, moitié pierre, moitié bois, couvertes d'un vaste toit de chaume échevelé, moiré de sedums et de mousses veloutées, abritant sous ses ailes plusieurs générations d'hommes, d'animaux, et tout un arsenal agricole. On croirait voir les tentes des anciens peuples pasteurs agrandies et immobilisées. Sur le devant du tableau, un petit ruisseau coule tranquillement à l'ombre d'un grand noyer. Les rochers crénelés de la montagne de Lanfont se dressent au fond du défilé. Au-dessus, de légers nuages blonds voltigent dans l'azur profond d'un ciel d'Italie.

Cet intérieur champêtre n'est pas nouveau, mais il s'arrange bien comme ligne; il est surtout d'une couleur très claire, très lumineuse. Les rayons du soleil doré qui semblent descendre des flancs de la montagne, glissent à travers les feuilles des arbres jaunies par l'automne; ils ruissellent sur les clôtures démantelées des jardins, rayent les prairies et le chemin de zones chatoyantes de lumière entrecoupées d'ombre, et viennent éclater comme une fusée sur les vieux murs des habitations.

Les noyers qui enguirlandent le village, sont d'une bonne facture ; ils conservent, sous une touche facile, le caractère qui leur est propre. Leur coloration est vraie, les ombres sont transparentes ; le vieux chemin du moyen âge a l'apparence de la solidité ; toutefois il aurait pu, sans inconvénients, être encore plus ferme, plus raboteux. Les peintres qui passent pour être un peu excentriques, sont les ennemis nés des agents-voyers qui redressent et polissent les chemins à la satisfaction générale. Il faut aux artistes des routes accidentées, caillouteuses, pour faire valoir les surfaces lisses et éloigner les lointains. Il leur plait de voir, comme dans ce tableau, un arbre svelte étendre familièrement ses branches contre les pignons rustiques et couper les angles aigus et réguliers des toits.

Bien que ce paysage soit enserré dans des montagnes, on sent que l'air y circule. La perspective aérienne est bien ménagée. L'imagination qui n'aime pas à être emprisonnée, peut aisément prendre son essor dans ce dédale de rochers où le village est enfoui. Elle sent qu'elle peut aller plus loin.

En résumé, le tableau que nous venons d'analyser occupe un des premiers rangs dans le concours.

La Commission aurait désiré que le peintre eût représenté la vie villageoise d'une manière plus complète. La bonne femme qui se trouve abandonnée avec sa vache à l'entrée du village, ne peut à elle seule l'animer. La Commission aurait voulu contempler, près du ruisseau qui coule au premier plan, une mère Jeanne entourée de sa famille — fillettes, garçons, canards, dindons.

Depuis que la Commission a porté son jugement, le peintre, qui ne connaissait pas le désir qu'elle avait manifesté, l'a réalisé instinctivement. Il a placé près du ruisseau un groupe de lessiveuses causant, lavant leur linge sale en famille, et, par la même occasion, celui du prochain.

C'est avec ce cortège de vaillantes commères que le village de Duingt est entré à l'exposition de Paris.

La toile qui a le plus fixé l'attention du Jury, après la vue de Duingt, représente un jeune ramoneur quelque peu déguenillé, installé devant une église, la cathédrale de Chambéry, si nous ne nous trompons, et demandant à une jeune fille vêtue d'un riche mantelet de velours un *petit chou,* suivant l'expression consacrée. Pendant qu'elle cherche dans son porte-monnaie l'obole de la charité, sa mère, toute souriante, s'apprête à descendre les marches du temple. A l'intérieur on aperçoit deux bonnes femmes en train de deviser gravement de leurs petites affaires ou de celles d'autrui, à la lueur des rayons mystérieux qui tombent des vitraux gothiques.

Envisagé sous certains points de vue, le choix du sujet était heureux. Il prêtait à l'expression d'un des meilleurs sentiments du cœur humain, de la pitié, de la fraternité, expression morale qu'on aime à retrouver dans les tableaux de genre.

La plupart des personnages en scène pouvaient être facilement reliés entre eux par une certaine unité d'action, motivée par une communauté de sentiments. Cette unité n'est pas à dédaigner dans les compositions artistiques. Le ramoneur qui regarde devant lui, d'une manière distraite, aurait dirigé ses regards vers la jeune fille attendrie. La mère, touchée par la bonne action de sa fille, l'aurait regardée avec émotion, les deux commères arrêtées dans l'intérieur de l'église auraient interrompu un instant leur conversation pour contempler cette scène de charité chrétienne. Elles auraient en quelque sorte représenté les chœurs dans la tragédie antique.

L'artiste ne nous paraît pas avoir tiré tout le parti possible de cette situation.

Cela n'empêche pas que le fumiste en herbe, qui est le principal personnage du tableau, ne soit bien venu. Il est solidement campé dans ses haillons ; le bras qui se présente en raccourci, est habilement dessiné. Sa bonne figure ronde, vrai type savoyard, est calme et résignée. Elle montre les couleurs de la santé sous la teinte bistrée de la suie. Les points noirs qui obscurcissent ses traits pendant les jours de travail, ont probablement disparu sous le robinet de la fontaine voisine ; ce doit être un dimanche.

Bien qu'il porte la livrée de la misère, il ne paraît pas avoir souffert. Ce n'est pas le besoin qui lui fait tendre la main, mais probablement le désir d'ajouter quelque friandise à son pain quotidien.

Le coloris de la jeune fille a de la fraîcheur. Son vêtement de velours bordé de grèbe est chatoyant. Mais sous ce bel accoutrement, elle manque de distinction dans sa pose et dans son expression, comme madame sa mère. Le sujet réclamait un plus grand air pour ces dames, ne fût-ce qu'au point de vue d'une heureuse opposition avec la figure populaire du jeune fumiste.

Certainement la fillette est très sérieusement occupée à chercher un petit *chou* dans son porte-monnaie. Ses yeux baissés, la moue très prononcée de sa bouche l'indiquent clairement ; malheureusement elle n'est pas bien équilibré. La jambe droite, fortement arquée, prend une direction tellement excentrique, qu'on ne sait pas bien comment elle pourra se rattacher au bassin.

La mère de la jeune fille emprisonnée dans une robe fourreau à échelons, fort bien rendue du reste, est aussi dans un équilibre instable. On est tenté de lui tendre la main pour prévenir une chute. Ses cheveux, au lieu d'encadrer son visage, tombent en franges sur son front, affectant une coupe monacale qui peut être à la mode, mais qui n'est pas gracieuse pour autant. Elle sourit sans qu'on sache bien pourquoi ; son regard, qui devrait révéler le motif de son sourire, flotte indécis dans l'espace. On dirait un exercice mimique commandé par le peintre, exécuté à la minute par le modèle, sans que ni l'un ni l'autre ne se soient pénétrés du sentiment à exprimer.

De là le manque d'expression qu'on remarque dans la mère de la jeune fille.

La nature a parfois des distractions. Tout ce qui sort de ses mains n'est pas parfait. Elle fait des borgnes, des boiteux, de belles figures sans expression.

C'est au peintre à choisir ses modèles, à suppléer à ce qu'ils ont de défectueux dans la manifestation des passions qui doivent les animer.

Les lignes architecturales de l'église qui sert de fond aux principaux personnages, sont tracées d'une main sûre, mais la tonalité trop accentuée de la couleur de la façade empêche que les figures ne s'en détachent suffisamment.

Comme dans toutes les œuvres humaines, il y a du bien et du mal, dans le tableau que nous examinons. Cependant le bien l'emporte de beaucoup sur le médiocre. Le Jury a estimé que si le jeune ramoneur ne devait pas être placé au sommet de l'édifice fondé par M. Andrevetan, il devait y occuper un rang élevé; c'est dans l'ordre.

Un artiste marseillais, qui est à la fois un peintre et un littérateur distingué, nous a envoyé quatre petits panneaux sur lesquels il a peint, d'après nature, des types de l'île de Sardaigne.

Le Jury a remarqué une tête de femme d'un profil très fin, chaudement colorié, dont le regard voilé de mélancolie se perd dans l'espace ; un homme du peuple aux formes osseuses vigoureusement dessinées et largement peintes. Le caractère de chaque type paraît bien indiqué, quoique les portraits qui sont probablement ressemblants, soient encore enveloppés dans les limbes de l'ébauche.

Quel que soit le mérite de ces études, le peu d'importance du sujet, la manière hâtive dont elles sont faites, n'ont pas permis à la Commission de les mettre en parallèle avec les tableaux d'une exécution plus difficile et plus complète.

La Commission a vivement regretté que l'auteur des types sardes, dont le talent et la personne lui sont très sympathiques, n'ait pas présenté des sujets plus importants, tels que ceux qu'il a souvent traités avec un véritable succès, il aurait probablement obtenu une place distinguée dans le concours.

Nous sommes actuellement devant un tableau de fruits. Aimez-vous les raisins? le peintre vous en a servi à profusion sur une table de pierre : des blancs, des noirs, avec leurs feuilles et un groupe de pêches.

Ils sont artistement disposés tous ces fruits, ils sont correctement dessinés, minutieusement peints. Les raisins ne manquent pas d'une certaine transparence. Il y a telle feuille de vigne si bien finie qu'on pourrait compter toutes ses nervures, et qui ferait la joie d'un naturaliste. Nous sommes persuadé que le poli de l'ivoire qui brille sur ces raisins doit séduire la généralité des spectateurs. Comment se fait-il que tout en rendant justice aux qualités qu'il a constatées dans ce tableau, le Jury ne soit pas complètement satisfait? Evidemment le Jury doit avoir des préjugés ou un mauvais caractère, c'est ce que bien des gens qui ne savent pas distinguer la peinture à l'eau de la peinture à l'huile, ne manqueront pas de penser tout bas et même de dire tout haut.

Le Jury passant sur le banc des accusés, il faut bien qu'il se justifie.

Eh bien! voici les crimes de *lèse-peinture* dont s'est rendu coupable l'auteur de ce tableau de nature morte.

D'abord il a été trop bon père de famille. Il a traité tous les enfants de son pinceau, c'est-à-dire ses raisins, ses pêches et les accessoires, avec des soins trop minutieux, avec la même tendresse, la même force, la même précision dans la touche; aussi bien ceux qui sont sur le premier plan, en pleine lumière, que ceux qui sont plus éloignés, moins éclairés et qui jouent un rôle secondaire. L'égalité, qui est une excellente chose dans le domaine politique, n'est pas de mise en peinture. Les lois de la perspective linéaire et de la perspective aérienne la repoussent également. Il faut dans une peinture que les contours des objets rapprochés soient tracés d'une main ferme; qu'ils soient peints d'une touche précise; que les objets qui se trouvent dans les seconds plans aient des formes de plus en plus indécises, des tons de plus en plus sourds, suivant le degré d'éloignement. Même sur les premiers plans, les hommes et les choses, les raisins comme les feuilles de vigne ne doivent pas être découpés à l'emporte pièce. Les contours doivent être plus ou moins noyés dans l'air ambiant.

En second lieu, l'artiste n'a pas conservé aux divers objets de son affection les traits saillants qui les caractérisent. Ainsi il est dans la nature des pierres d'être dures, rugueuses, tandis que les fruits mûrs sont tendres, veloutés.

Dans le tableau, l'aspect de la table de pierre et du mur du fond est mou ; on dirait qu'ils ont été peints avec de la cire fondue, à la manière antique. Par contre, les pêches sont dures comme des fruits de marbre coloriés.

Il est vrai que les pêches de l'année dernière qui ont dû servir de modèles au peintre avaient cette apparence — la belle saison a été affreuse et froide, les pêches n'ont pu mûrir et devenir tendres. — Ce sont là des circonstances atténuantes dont le Jury a tenu compte, en admettant l'auteur du tableau dont il s'agit à participer au prix dans une certaine mesure. Le Jury n'est donc pas aussi sévère qu'il en a l'air.

A côté du tableau de fruits, la Commission a remarqué un charmant tableau de fleurs qui l'a captivée par ses grâces négligées et la vivacité de son coloris.

Une élégante anémone jaune, aux pétales diaphanes comme des ailes de papillon, brille entre deux roses, dont l'une s'efface dans l'ombre, et l'autre à demi-éclairée laisse entrevoir l'intérieur de son sein carminé.

Ce groupe est couronné par une branche d'aubépine qui projette dans tous les sens ses blanches fleurettes. Les fleurs cultivées et les fleurs des champs unies par la même destinée, ont été oubliées sur la marge d'une prairie, baignée par une eau dormante. Elles se mirent dans cette eau où le premier coup de vent emportera leurs feuilles flétries. Un heureux désordre, effet de l'art ou du goût naturel, règne dans ce bouquet abandonné, dont chaque fleur conserve néanmoins, par l'effet bien ménagé des divers tons, le rang qu'elle doit avoir dans la profondeur du tableau. Avec quelle légèreté de pinceau ont été indiquées les silhouettes des corolles qui se perdent dans un fond chaud et harmonieux! On peut trouver des fleurs dessinées d'une main plus exercée, plus savamment peintes, mais il est rare de rencontrer des dispositions natives plus heureuses pour la couleur, une dose plus grande de ce sentiment délicat de l'expression qui sait donner un langage, une physionomie douloureuse à des fleurs qui vont mourir.

Le Jury a été heureux de rencontrer ce joli bouquet sur son chemin toujours un peu hérissé d'épines. Il n'a pas à s'occuper autrement de ce tableau; la dame qui en est l'auteur ayant déclaré qu'elle n'était pas dans l'intention d'entrer en lice.

La scène change; nous contemplons en ce moment une jeune romaine à la figure pleine et régulière, cou-

ronnée de cheveux noirs abrités sous une bande repliée de toile blanche, disposée comme un toit italien et retenue sur sa tête par une grosse épingle dorée.

Cette plantureuse jeune fille est vêtue d'une robe de laine bleue dont la teinte est rehaussée par un tablier multicolore.

Elle est assise, adossée contre un rocher dans une attitude rêveuse. Ses bras s'arrondissent sur un tambour de basque, placé verticalement sur ses genoux, et sa tête repose sur sa main. Ce doit être une musicienne ambulante. Son instrument orné des grelots de la folie sera-t-il pour elle la roue de la fortune? — C'est douteux. Pose-t-elle simplement devant le peintre, qui est une dame, sans songer à rien, pense-t-elle à *lui*, fait-elle un rêve d'or ou d'argent? il est assez difficile de le deviner : sa physionomie est si placide! Dans le fond du tableau apparaissent les flots bleus de la mer. Il y a des qualités dans cette peinture. La figure est agréable, assez bien posée, d'une bonne couleur, elle a du relief. La touche est large quoique un peu molle, les nuances du vêtement sont harmonieuses. Malgré le vif désir que le Jury a de se montrer courtois envers les dames, il n'a pu se dissimuler que la main de la jeune fille posée sur le tambour de basque n'est pas suffisamment étudiée; qu'elle est un peu inerte, que l'oreille est trop grande. Serait-ce par hasard des habitudes musicales trop bruyantes qui auraient développé outre mesure le pavillon de l'oreille et en auraient légèrement altéré les contours? Malgré les quelques imperfections que nous venons d'indiquer, la jeune romaine a été jugée digne d'une récompense.

Tout près de ce tableau nous en trouvons un autre qui représente dans un cadre plus restreint que le premier une fillette agenouillée devant une statue de la Vierge. Par ses traits, son costume, la couleur de son teint, cette fillette semble appartenir à la même famille que la musicienne. Elle a quelques-unes des qualités que nous avons signalées dans le sujet précédent, mais elle prête davantage à la critique. Les jambes repliées sous le buste ne sont pas très bien dessinées, elles sont courtes. La pose de profil empêche de voir l'œil et de découvrir le sentiment religieux qui doit l'animer.

Passer d'une jeune fille à un geai, la transition est brusque. Nous sommes donc en présence d'un geai qui est campé sur ses deux pattes en face d'un bouquet de serpolet, et c'est tout.

A coup sûr, ce geai n'est pas paré des plumes du paon. C'est bien là sa forme, ses plumes d'un gris clair, ses ailes agrémentées d'une mosaïque bleue, d'un éclat métallique, et cependant, malgré la fidélité du dessin, la justesse des tons, la ressemblance n'est pas complète. Pour être ressemblant, que manque-t-il donc à cet oiseau peint avec un soin méticuleux? Le Jury a répondu à l'unanimité: La vie.

L'artiste a tenu à présenter au Jury le personnage unique de son tableau, dans une tenue irréprochable. Il l'a brossé, lissé, lustré; pas une plume ne dépasse l'autre. On dirait que son œil vitreux est voilé sous un monocle. Bref, sa pose est si raide, sa toilette est si parfaite, que s'il était vivant dans une cage, sur le boulevard des Italiens, on le prendrait pour un gommeux de son espèce. Impossible de retrouver dans ce gandin emplumé, l'oiseau sauvage, vif, inquiet, bavard, dont le cou se gonfle, la tête se hérisse de colère, à la moindre contrariété; qui jette au passant, au chasseur, dont l'apparition le trouble au milieu de ses repas champêtres, des cris aigres comme des grincements de crécelle.

Le volatile qui a servi de modèle au peintre était probablement un geai mal empaillé.

Il a été copié trop fidèlement. Le peintre aurait dû étudier son geai d'après un modèle vivant. Mais cet oiseau est si nerveux, il pose si mal! Le cas était difficile. Allez donc saisir au vol la physionomie mobile d'un geai!

Sur le point de terminer ce rapport trop long à notre gré et au vôtre, il nous reste à nous acquitter d'une tâche délicate.

La Commission a dû apprécier un portrait d'enfant à l'estompe et un paysage à l'huile, présentés au concours par une jeune fille, Mlle Marie-Jeanne, comptant à peine 14 printemps, d'après la légende, et n'ayant commencé à peindre que depuis quelques mois.

Quand on descend si jeune dans l'arène d'un concours, on ne lutte pas à armes égales avec ses concurrents; on ne saurait, dès-lors, raisonnablement espérer l'emporter sur ceux qui ont fait de longues études artistiques, qui ont blanchi dans la pratique de la peinture.

Cette hardiesse juvénile ne nous déplaît pas. Elle annonce les premières étincelles du feu sacré, le goût en quelque sorte inné de l'art. La lutte entreprise avec ardeur est un essai de ses forces, une utile préparation pour les triomphes de l'avenir, à la condition d'assurer le succès par le travail et la persévérance.

Le portrait d'enfant que nous examinons est intitulé : *Bijou d'amour*.

Cette appellation, qu'il nous soit permis de le dire, est à elle seule un écueil, un danger, celui de rendre le spectateur exigeant, en mettant une trop belle étiquette sur l'objet qu'on lui montre.

Il en est des noms de portraits, comme des prénoms significatifs donnés aux jeunes filles. Ils sont généralement beaucoup plus nuisibles qu'utiles à celles qui les portent. Une jeune fille qui s'appelle Blanche, et qui est brune, paraît noire; si elle répond au nom de Rose, et qu'elle soit un peu pâle, que l'éclat de son teint ne rivalise pas avec les teintes carminées de la reine des fleurs, elle fera l'effet d'être verte. — Les mots ont une si grande puissance sur l'imagination!

La dénomination de *Bijou d'amour* suppose un enfant parfait. En réalité, le portrait ne l'est pas, quoiqu'il soit modelé avec beaucoup de soins. Il a une joue un peu trop forte, les yeux sont un peu durs, le nez est légèrement cerné, les coins de la bouche sont trop abaissés. Ces imperfections doivent-elles être attribuées à la nature, à l'original que Mlle Marie-Jeanne aurait copié trop fidèlement, ou bien doivent-elles être mises à la charge de cette dernière?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Dans le doute, nous inclinons à croire que c'est la faute de la nature.

Mlle Marie-Jeanne est d'ailleurs parfaitement excusable d'avoir donné un nom un peu ambitieux au bébé dont elle reproduit l'image. Ce nom n'est que l'écho

affaibli des appellations pleines de tendresse et d'exagération que les parents actuels prodiguent à leurs rejetons. Nous vivons, on l'a dit, sous le règne absolu du roi Bébé. Il n'y a pas de royauté moins contestée que celle-là. Bébé règne et gouverne dans presque toutes les familles. Pareil au Roi-Soleil, il voit les grands parents, les grands frères, les grandes sœurs, assister à son petit lever. Quand il sort de ses appartements, il est chamarré de rubans et de dentelles. Il sait à peine parler que déjà l'on redit ses mots, l'on cite ses exploits. Paraît-il dans la rue, il est demi-couché dans un berceau monté sur trois roues. Un cortège de bonnes et de grand'mères promènent

D'un pas tranquille et lent le monarque indolent.

Quelle chute! quelle déchéance! lorsque l'enfant adulé, devenu grand, apprendra qu'il n'est que la trente-six millionnième partie du peuple souverain, que toute sa puissance réside dans un bulletin de vote, et qu'il n'a pour sceptre qu'un chassepot.

Si Mlle Marie-Jeanne a cédé à l'entraînement de la mode sur certains points, elle a eu du moins la bonne inspiration de dessiner *Bijou d'amour* dans un costume on ne peut plus simple; — il est en chemise décolletée : ce qui a permis à Mlle Marie-Jeanne d'étudier avec succès le galbe du cou.

Son second ouvrage est une vue du lac du Bourget, de ce lac tout imprégné de poésie mélancolique, qui a des perspectives féeriques sur les grandes Alpes, de gracieuses collines, des montagnes sévères où reposent des tombeaux de rois. Toujours d'après la légende, l'œuvre de la jeune artiste serait moins une copie qu'une imitation d'un tableau original, qui doit appartenir à l'ancienne école genevoise, à en juger par le feuillé détaillé des arbres, le poli d'émail qui brille sur les premiers plans et les lointains.

Nous sommes heureux de constater qu'il y a dans ce paysage des qualités au double point de vue de la couleur et du dessin qui annoncent un talent précoce, si l'on tient compte de l'âge de Mlle Marie-Jeanne et du peu de temps qu'elle a consacré à l'étude de la peinture.

Quant aux défauts, tels que le faire méticuleux, les tons de porcelaine, les teintes louches, volontiers nous les mettons au passif de l'original. Mais il est un défaut qui est personnel à Mlle Marie-Jeanne, que bien des personnes voudraient avoir, et dont elle se corrigera avec le temps, ce sont ses 14 ans qui l'ont empêchée de voler de ses propres ailes, de mûrir son talent par des études d'après nature, et de présenter au Jury une œuvre originale au lieu d'une copie ou d'une imitation. Voilà l'ennemi du succès complet.

Avant de proclamer les noms des lauréats du concours, nous devons vous faire connaître, Messieurs, la pensée qui a présidé à la distribution des récompenses, et répondre par anticipation à cette question que bien des personnes nous adressent peut-être dans leur for intérieur :

Pourquoi accordez-vous des distinctions à des œuvres que vous êtes loin de considérer comme irréprochables?

Si la Société Florimontane avait à décerner le prix de vertu fondé par M. le docteur Andrevetan en faveur des jeunes filles de sa ville natale, elle exigerait certainement que celles qui seraient jugées dignes de recevoir la blanche couronne de la sagesse fussent notoirement sans tache. La vertu des rosières de La Roche devant naturellement être au moins aussi solide, aussi pure que celle des rosières de Nanterre, ou de n'importe quelle localité renommée par ses rosières. Mais il n'est pas possible de se montrer aussi difficile, quand il s'agit d'apprécier des œuvres littéraires ou artistiques. La Société Florimontane, placée dans un modeste centre de population, et, n'ayant à disposer que de ressources restreintes, ne saurait avoir la prétention de ne couronner que des chefs-d'œuvre. Les chefs-d'œuvre sont rares partout, beaucoup plus rares que les rosières, bien que certaines gens prétendent que cette fine fleur de la sagesse tende aussi à se perdre.

Les grands talents recherchent les grands centres, d'où leur gloire proclamée par la voix puissante de la presse rayonne au loin.

Est-ce à dire que nous n'ayons à récompenser que des œuvres sans mérite? — Non, Messieurs. Dans le concours actuel ainsi que dans les précédents, la Société Florimontane a été assez heureuse pour décerner des prix à des peintres, ou à des auteurs qui avaient occupé une place honorable, dans les expositions de Paris, ou qui avaient remporté des palmes aux concours institués dans les grandes villes de France.

Pour rendre leur verdict, les membres du Jury se sont inspirés de la pensée des fondateurs, qui ont eu plutôt l'intention d'encourager les productions littéraires et artistiques d'une certaine valeur, que de couronner des ouvrages parfaits. Tenant compte des difficultés, du mérite relatif, de l'importance des divers sujets traités par les concurrents, ils ont distribué de la manière suivante, les prix de poésie et de beaux-arts qu'ils avaient à leur disposition.

Un prix de **100 francs** a été attribué à M. Célestin Trioullier, auteur de la poésie intitulée : *Ode sur l'Exposition universelle* ou *Le Relèvement de la France par les arts*.

Le Jury a octroyé **150 francs** à M. Rey qui a sculpté le jeune martyr; **150 francs** à M. Cabaud qui a peint le lac d'Annecy et le village de Duingt; **100 francs** à M. Daisay, auteur du jeune ramoneur; **50 francs** à M. Johannès Rubellin pour son tableau de fruits; **50 francs** à Mme Garrone, auteur de la jeune romaine.

M. le Président a terminé la séance par la lecture du programme du concours de 1880 :

CONCOURS DE POÉSIE DE 1880.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en février 1881.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française.

Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 31 octobre 1880.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite.)

Nous donnons ici l'autre inscription trouvée au temple des *Aultars* de Passy :

MARTI
A · ISVGIVS · A · F
VOLT · VATVRVS
FLAMEN · AVG
IIVIR · AERARI
EX VOTO

Marti Aulus Isugius Auli filius Voltiniâ tribu Vaturus flamen augustalis duumvir ærarii ex voto.

Aulus Isugius fils d'Aulus, surnommé Vaturus, de la tribu Voltinia, flamine augustal, duumvir chargé du trésor, a fait ce vœu à Mars.

On sait que la province des Alpes graies et pœnines, comprenant le Vallais et la Tarentaise par Chamonix et Mont-Joie, releva d'abord de l'Italie, et ne fit partie du réseau de la Gaule que dès la fin du IIIe siècle : les habitants admis au droit de cité romaine se faisaient inscrire dans la tribu *Sergia* [1]. Tandis que les Allobroges de la province viennoise étaient admis dans la tribu *Voltinia*. Ce régime dura jusqu'à l'édit de Caracalla qui donna le titre de citoyen romain à tous les hommes libres de l'empire.

La corporation des flamines augustaux avait été établie à Vienne sous l'empereur Claude avec les mêmes priviléges que les flamines de Mars à Rome [2].

Les fonctions de duumvirs de la justice et du trésor, et de triumvirs des monuments publics s'exerçaient dans le territoire municipal de Vienne, alors que la *civitas genevensis* n'était pas encore organisée.

Les deux auteurs de ces votifs étaient donc deux Allobroges, fonctionnaires à Vienne, et propriétaires probablement dans ces parages. Il y a encore une famille Vatour dans ces contrées.

Si la Diosaz servait de limite entre l'ancien territoire de Passy et celui du prieuré de Chamonix sur la rive droite de l'Arve, son embouchure dans cette rivière indique la projection de la continuation de cette

[1] Mommsen, *Inscriptiones helveticæ*, 27-28-259.
[2] Mermet, *Histoire de Vienne*, II, XXXV.

limite sur la rive gauche à l'est du Châtelard jusqu'au contour de Tête-Noire par le chemin de La Forclaz ; et de là cette limite suit le torrent du Gibloux.

Nous avons établi que le territoire de Passy sur la droite de l'Arve était Viennois soit Allobroge par les deux inscriptions romaines de *Altaribus*. Une troisième inscription est venue constater que la partie de ce territoire sur la rive gauche l'était également.

Découverte, en 1852, dans une masure de châlet au Larioz sur le flanc occidental de La Forclaz, conservée par les conseils de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, je fus la copier l'année suivante, et en voici le texte :

EX AVCTORIT
IMP CAES VESPASIAN
AVG PONTIFICIS MAX
TRIB POTEST V COS V
DESIG VI P P
CN PINARIVS CORNEL
CLEMENS LEG EIVS PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS INTER
VIINNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT [1]

Ex auctoritate imperatoris Cæsaris Vespasiani Augusti pontificis maximi tribunicia potestate quintum consulis quintum designati sextum patris patriæ Cneius Pinarius Corneliâ tribu Clemens legatus ejus proprætore exercitus Germanici superioris inter Viennenses et Ceutronas terminavit.

De l'autorité de l'*imperator* [2] César Vespasien, Auguste, grand pontife, exerçant la puissance tribunicienne depuis cinq ans, consul pour la cinquième fois, désigné pour la sixième, père de la patrie, Cneius Pinarius de la tribu Cornelia, surnommé Clémens, son légat, propréteur de l'armée de la Haute-Germanie, a délimité entre les Viennois et les Ceutrons.

Après tous les détails qui précèdent, il n'est pas possible de lire autrement la 10e ligne que *inter Viennenses et Ceutronas*. L'identité du territoire de Passy avec celui des Viennois est évidente. Son extension sur la rive gauche de l'Arve, en dehors de toutes limites naturelles, ne peut s'expliquer que par une très ancienne possession, dont nous trouverons peut-être ici l'origine.

Les plateaux de Mont-Joie, Vaudagne et Chamonix étaient indispensables aux communications entre les deux cités d'*Octodurus* et de *Darentasia*, qui ont été réunies ensuite dans la province des Alpes graies et pœnines. Rappelons le texte de Pline : *Octodurenses finitimi Ceutrones*.

On s'était demandé si les *Octodurenses* n'auraient pas occupé la vallée de Chamonix, et les *Ceutronæ*, ou *Ceutrones*, la vallée de Mont-Joie. La question est tranchée par cette inscription. Les Viennois n'ont eu

[1] Publiée à plusieurs reprises dans cette *Revue*, cette inscription, unique en son genre dans l'épigraphie gallo-romaine, a été le sujet de 25 dissertations critiques dans divers recueils périodiques et brochures spéciales.

[2] Ce mot n'exprimait pas l'idée que nous avons d'un empereur. Il fut d'abord le titre triomphal donné par les soldats au commandant en chef de l'armée après une victoire. Plus tard, il résuma le pouvoir militaire, comme celui de *tribunus*, la puissance populaire, et celui de *pontifex*, la suprématie religieuse. Le *legatus* était le premier après l'*imperator*. Le *prætor* était le chef ordinaire d'un corps d'armée.

affaire qu'avec les Ceutrons. Il n'y avait pas de peuple intermédiaire. Or, le territoire des Viennois, c'est celui de Passy évidemment. Le territoire voisin, sur la ligne divisionnelle duquel se trouvait l'inscription-limite, ne pouvait être que celui des Ceutrons, qui occupaient donc le territoire de Chamonix, celui de Vaudagne et à plus forte raison celui de Mont-Joie. Tous ces plateaux rattachaient la Tarentaise au Vallais, qui ont formé ensemble la province des Alpes graies et pœnines [1].

Elle n'était pas encore organisée alors, puisqu'on ne voit figurer qu'un seul des deux peuples qui l'ont composée, et encore avec son nom ethnique, *Ceutronœ*. Il ne le perdit pas d'ailleurs, parce qu'il dut être accolé à un titre officiel, accordé en même temps à deux autres cités, qu'il fallait distinguer : *Forum Claudii Ceutronum, Forum Claudii Vallensium* et *Forum Claudii Aventicum* ou *Helvetiorum* [2].

Les *Vallenses* étaient les *quatuor civitates vallis pœninœ*, soit les Nantuates, les Véragres, les Seduns et les Viberes, d'après Pline, réunis en une seule grande cité d'Octodure, d'où *Octodurenses* [3].

Les Ceutrons, dont le centre était *Darentasia*, communiqnaient avec ces voisins par un *actus*, dont j'ai pu suivre quelques traces. De *Bergintrum* il passait à Bonneval, dont le *balineum* est rappelé dans l'inscription romaine de Bourg-Saint-Maurice [4], au col du Bonhomme, où l'on a trouvé des monnaies romaines, au plan des Dames, où l'on voit un *tumulus* de 4 mètres de hauteur et de 16 de circonférence, au plan du Mont-Jovet, à Contamines, d'où par la Gruvaz et la Villette-d'en-Haut on arrivait au Champel, autrefois Chambel, dans les anciens titres *campus belli*. C'est un joli plateau, adossé à la montagne qui sert de base à la *Roche-Blanche*. Inabordable du côté de Bionnassey, il a dû être un poste de surveillance pour le passage de Vosaz. Les murs d'enceinte, s'il y en a eu, ont dû disparaître dans la construction des quinze maisons qui composent le hameau.

De Bionnay une autre ligne de chemin plus longue et moins rapide passe à Montivon, au Plan, au Larioz, où a été trouvée l'inscription-limite, au plateau de La Forclaz, et laissant à gauche Vaudagne, *vallis agnie*, tournait à l'est pour recevoir le chemin descendant de Vosaz, puis revenait à gauche passer par le vieux pont sur la rive droite de l'Arve, montait au Mollard-Dessus, l'ancien *campus munitus*.

D'Argentières il y avait le passage *ad Balmas*, mentionné dans l'acte de donation de Chamonix, aux Balmes, à La Forclaz sur Trient. Mais il y en avait un autre moins rapide, moins élevé et de même longueur sur les coteaux opposés.

Le passage des Montets se fait entre deux blocs énormes qui rappellent les monuments druidiques. D'autres tronçons se suivent, on remarque surtout celui de la *Vellaz* au-dessus de Vallorcines. Il correspondait à ceux perdus dans les broussailles par dessous Fins-Haut, qui s'appelle dans les chartes du Vallais *Fines summorum montium;* c'était bien la limite des Vallaisans en face de celle des Balmes, rappelée dans l'acte du comte Aimon de Genève.

On a trouvé des monnaies romaines au Châtelard de Salvant [1]. A côté du chef-lieu, on remarque un bloc erratique de granit, appelé la *Pierre à Berger*. C'est un trapèze cubique renversé et posant comme un vase sur une masse rocheuse, marquée des stries de l'époque glaciaire. Il a 3m,50 de base, 5 mètres de hauteur, 6 de longueur supérieure et 4 d'épaisseur.

En descendant on reconnaît de plus en plus les entailles de l'*actus;* puis on voit à droite un demi-dolmen, de 8 mètres de long, 4 de large, 1m,50 de hauteur, calé par un prisme aux deux tiers de sa longueur, de manière à laisser en amont un vide de 3 mètres, et en aval un vide de 1 mètre, celui-ci garanti du nord par un autre prisme fermant à angle droit le prisme de traverse dans le sens de la longueur du bloc. Les quatre petites fontaines qui sont au bas de ce monument, le long de la route, ont laissé là le nom de Fontanil. L'orientation de ce monument à l'est ne peut avoir eu pour cause le courant glaciaire, dont il coupe à angle droit la direction.

Plus bas c'est un tronçon du chemin entaillé dans le roc à 1m,25 de largeur. Cette mesure m'a déterminé à classer cette voie de communication parmi les *actus*, qui avaient la moitié de la *via*, soit 4 pieds romains. La direction de ce tronçon indique que l'*actus* passait sur le Trient pour contourner sur *Octodure*, soit Martigny-le-Bourg.

Quand les deux cités de *Darentasia* et d'*Octodurus* eurent été réunies *in provincia Alpium graiarum et pœninarum*, entre cette province et la Viennoise, dont les Allobroges ont fait partie, la limite-inscription a servi de base et de centre sur leur grande ligne divisionnelle par la Diosaz, le Mont-Fort ou la Tête-Noire, la crête d'Hermans et le Mont-Joly.

Le moyen âge a conservé cette ligne de limites entre le prieuré de Chamonix et la seigneurie de Mont-Joie d'une part, et la commune de Passy de l'autre.

Maintenant on peut demander si cette délimitation par un chef d'armée au temps de Vespasien a été motivée par une guerre locale entre les Allobroges et les Ceutrons.

Nous allons essayer de chercher une solution dans les accidents topographiques dont ces vallées ont été le théâtre. L'hypothèse que nous proposerons n'a aucune prétention affirmative ; ce seront, si l'on veut, des jalons jetés sur la voie pour attirer l'attention de plus habiles observateurs.

Les crêtes des Fis dominent une grande paroi abrupte, dont les anfractuosités attestent le vide laissé par les masses de rochers qui s'en sont détachées. Le nom de *dérochoir* est resté dans le langage vulgaire comme le témoin traditionnel de ce cataclysme, auquel appartiennent les plateaux superposés de Servoz, aujourd'hui couverts de pâturages, de champs et de maisons.

Lorque le cours de l'Arve fut arrêté par cette masse d'éboulis qui était venue s'abattre contre le monticule du Châtelard, les eaux retournèrent sur elles-mêmes,

[1] On a dit qu'ils pouvaient encore communiquer par le col de la Seigne, l'Allée-Blanche, Entrèves et le val Ferret. On peut le présumer d'après un texte de Strabon. On expliquerait ainsi les rapports de Chamonix avec Courmayeur.

[2] *Questions archéologiques, etc.*, p. 94-116.

[3] Boccard, *Histoire du Vallais*, p. 396. Pline, III, xx.

[4] *Questions archéologiques*, p. 145.

[1] Boccard, *Histoire du Vallais*, p. 364.

et de leur reflux il se forma un lac, dont les traces sont encore bien reconnaissables aujourd'hui.

L'action du courant contre les bases du massif de *Rateria* dura bien longtemps, si l'on en juge par l'affouillement circulaire que l'on a pu observer avant l'ouverture du tunnel de la route actuelle.

Le niveau des eaux s'élevant toujours, l'Arve déboucha dans la vallée du Châtelard, où l'action corrosive des flots a laissé les traces d'un courant précipité d'abord, puis continuant contre les parois méridionales des bases du Châtelard.

Dans cette situation, ce plateau fut annexé topographiquement au territoire de Passy, et conséquemment, à cette époque, dont la date est inconnue, il dut appartenir aux Allobroges. Combien de siècles dura cet état ? Aux géologues d'en rechercher le chiffre, en étudiant le poli des corrosions sur la dureté relative de la roche.

Enfin, soit ensuite des filtrations du lac de Servoz à travers les interstices et les fissures des ruines tombées de la montagne des Fis, et de la détrempe de cet amas, soit encore à l'occasion d'un autre éboulement argilo-schisteux par le Nant-Noir, qui aurait déterminé un mouvement et une désagrégation des dépôts en amont, il se produisit un écoulement partiel et successif de ces amas, et l'Arve put reprendre son cours primitif. Peut-être même que le monticule du Châtelard fut, pendant quelque temps, une île entre les deux bras de l'Arve s'échappant du lac de Servoz, et se réunissant en face de Chède.

Mais, après ce premier ébranlement, la nature mobile des depôts qui avaient fait obstacle à l'Arve dut céder bien vite aux flots de cette rivière devenus plus rapides par l'épanchement du lac. Et le niveau baissant graduellement jusqu'au dessous du passage étroit à côté de la *Rateria*, il n'y eut bientôt qu'un seul cours d'eau.

Le passage de l'Arve dans le vallon du Châtelard y avait peut-être inspiré l'établissement de moulins ou autres artifices, qui pouvaient profiter aux habitants des plateaux du Mont-Coutan, des Tannes, de Brion, des Crottes, des Maisonnettes, etc. Ce fut une perte considérable lorsque la décroissance rapide de ce bras de rivière arriva jusqu'à laisser le lit à sec.

Aussi, espérant que l'Arve, ayant repris son cours primitif, ne changerait pas de niveau, non plus que ce qui restait du lac, les habitants imaginèrent de pratiquer à travers la roche *Rateria* dans la partie la plus étranglée du côté de l'est, un canal qui put fournir le vallon du Châtelard d'un cours d'eau régulier. Il s'ouvrait du côté du lac à mi-hauteur de la façade du roc affouillée circulairement en forme de bassin ; j'ai pu observer moi-même l'entaille arquée destinée à recevoir l'entablement des vannes, et les trous carrés pour en assurer les montants, dont quelques débris gisaient encore dans la vase primitive. J'ai donné dans un autre ouvrage [1] les dimensions de cet aqueduc se profilant par 9 angles sur une longueur de plus de 70 mètres, et dont la hauteur varie entre 1,30 et 2,60, la largeur entre 0,70 et 1,65. Mais j'ai pu constater également que l'eau n'avait jamais passé par là, puisqu'on y reconnaissait encore partout la taille à pic et les reprises de l'ouvrier, comme au jour de son travail et au sortir de sa main, sans la moindre trace d'aucun courant d'eau.

C'est que le niveau du lac diminuait toujours graduellement pour les causes signalées plus haut, et la décroissance arriva jusqu'au dessous de l'ouverture de ce canal, qui devint ainsi inutile, au moins pour cet objet.

A quelle nationalité appartenaient ceux qui essayèrent, quoique en vain, de faire dériver une partie de l'eau du lac de Servoz pour le service du vallon du Châtelard ? Encore une énigme historique, ajoutée aux deux précédentes, celle des ouvriers en granit du Châtelard, et celle des motifs de la délimitation romaine. C.-A. Ducis.

(*A suivre*).

[1] *Questions archéologiques et historiques, etc.*, p. 72.

STATUE DE SOMMEILLER A ANNECY

Messieurs et chers concitoyens,

Le jour où nous avons appris que la voix stridente d'une locomotive avait traversé les Alpes, que la formidable barrière qui séparait l'Italie de la France avait été brisée par un homme de génie, nous avons tous songé à lui ériger une statue.

Ce rêve de tous les esprits élevés, de tous les cœurs généreux, qui s'intéressent aux nobles et grandes entreprises, qui aiment à voir les peuples unis se tendre la main à travers la brèche des frontières, ce rêve est sur le point d'être réalisé.

Grâce à l'heureuse initiative de notre député, secondé par le zèle de notre représentant au Sénat, le Gouvernement a fait don à la ville d'Annecy d'une statue de l'ingénieur Sommeiller, à la condition toutefois que la municipalité participerait à la dépense du monument.

Le Conseil général a témoigné de vives sympathies en faveur de la réalisation de ce projet.

Déjà le Conseil municipal d'Annecy a voté un subside de 3,000 fr. Il reste un déficit à peu près égal à cette somme.

Pour le combler, le Conseil municipal a prié la Société Florimontane d'organiser des listes de souscriptions.

Placée en dehors des luttes politiques, dans la région sereine du culte des lettres et des arts, la Société Florimontane, qui professe une haute estime pour son regretté collègue, a accepté avec empressement la mission sympathique qui lui est confiée.

Elle espère que sa tâche sera facile.

Vous connaissez tous, Messieurs, personnellement ou par la renommée, la haute intelligence, les aptitudes variées de notre compatriote, l'aménité de son caractère, son dévouement sans bornes à son pays, à sa famille et à ses nombreux amis ; vous savez qu'il aimait à revenir dans notre cité où il avait fait une partie de ses études ; qu'il caressait l'idée de se reposer un jour de ses travaux sur les bords tranquilles de notre lac.

Mais il était écrit que Sommeiller assisterait debout, comme il le disait lui-même, au banquet de la vie.

Orphelin dès son enfance, il avait lutté contre la mauvaise fortune, soutenu dans la lutte par le dévouement d'une sœur chérie. Ce n'est que par sa grande intelligence, l'énergie montagnarde de son caractère, la constance de ses efforts, qu'il est parvenu à vaincre les obstacles qui se multipliaient sous ses pas, et s'opposaient à la réalisation de ses vastes conceptions.

Sommeiller, fils de ses œuvres, est tombé sur le champ de bataille du travail, quelques jours après la victoire...

Il ne s'est reposé que dans la tombe.

Nous venons, Messieurs, faire un chaleureux appel à votre patriotisme.

Vous tiendrez tous à honneur, nous n'en doutons pas, d'apporter dans la mesure de vos forces, une pierre au monument destiné à perpétuer l'image vénérée d'un homme de bien, d'un travailleur infatigable, d'un bienfaiteur de l'humanité, du vainqueur pacifique des Alpes.

Un pays s'honore en honorant ses hommes illustres.

Le président de la Société Florimontane,
C. Dunant.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 23 JUIN 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. Prost, conducteur des ponts et chaussées à Annecy, est reçu membre effectif.

M. Duval, membre effectif à Saint-Julien, envoie la copie de quatre lettres inédites de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex. Elles étaient adressées à une demoiselle Paccot, dont la famille avait une propriété à Thorens. Un frère de cette demoiselle, Henri Paccot, était avocat au Sénat et juge à Annecy.

M. Léon Favre-Clavairoz envoie une poésie intitulée *Jules Favre,* dont il est l'auteur. Cette pièce, imprimée, est accompagnée de la lettre suivante :

« Jules Favre appartenait à la Savoie non seulement par son origine, puisque son grand-père était Savoyard, mais plus encore par l'amour sincère qu'il n'a cessé de porter au noble pays de ses pères.

« Je professe les mêmes sentiments que mon frère, et c'est ce qui me fait espérer que la Société Florimontane voudra bien accueillir l'hommage que je lui fais du témoignage que j'ai rendu au grand orateur qui fut aussi un grand citoyen. »

M. Ducis entretient la Société des observations archéologiques qu'il vient de faire dans les communes de Passy, de Servoz, des Houches et de Saint-Gervais. Il signale près du château de Marlioz la découverte, à 4 mètres de profondeur, de squelettes, soit isolés, soit enfermés dans des dalles de grès, d'une longueur plus qu'ordinaire, et de plusieurs monnaies romaines et du moyen âge.

M. Constantin fait hommage à la Société d'une photographie représentant M. Bernard *Claris,* peintre, né à Thônes le 1er mai 1815, et mort à Chambéry, le 6 décembre 1857, à l'âge de 42 ans. Il donne en même temps une intéressante biographie de cet homme de cœur et de talent, raconte le sujet de ses différents tableaux, les prix dont ils furent couronnés aux salons de Chambéry, de Genève et de Turin et enfin en quels lieux et en quelles mains ils se trouvent. Le musée d'Annecy en possède un qui obtint le premier prix au salon de Chambéry, en 1856; c'est celui qui représente Saint-Bernard de Menthon fuyant la maison paternelle, la veille de son mariage.

M. Revon expose huit études de fleurs à la gouache, portant la signature de Mme Anna Coquet-Collignon. Irréprochables de dessin et traités avec le fini désirable, ces sujets offrent néanmoins une grande largeur d'exécution ; les parties fuyantes ou qui doivent rester indécises sont noyées dans une pénombre ; la composition de chaque groupe dénote chez l'auteur une organisation poétique. Ces modèles ont été acquis pour nos écoles publiques de dessin.

Le même présente deux oiseaux montés, assez rares : le *faisan d'Amherst,* du Thibet, introduit récemment dans nos contrées ; et un *canard de Miclon,* tué en novembre 1879 dans la baie de Coudrée (lac Léman). Cette espèce n'est nullement fréquente en Savoie.

M. Constantin rend compte d'un ouvrage allemand fort rare, dont M. Jules Philippe vient d'enrichir la bibliothèque de la Société. Cet in-4°, qui a plus de 700 pages, porte pour titre : *Description et Etat actuel du duché de Savoie et de la principauté de Piémont; de la nature du sol, des productions, des principales places fortes; de leurs régents, comtes, ducs; des guerres d'autrefois et de la guerre actuelle; le plus étendu et le plus exact de tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici en allemand,* par J.-G.-D.-T. Nuremberg, 1690. — *Belegenheit und heutiger Zustand des Herzogthums Savoyen, etc.*

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier contient la description de la Savoie, de ses productions, de l'origine et des qualités de ses habitants, et enfin un résumé de son histoire; le tout puisé dans Guichenon et dans l'*Italia regnante* et l'*Historia Genevrina;* Grigorii Leti.

Le second livre est consacré au Piémont.

Le troisième, le plus long de tous, renferme une histoire très étendue des Vaudois ou protestants du Dauphiné.

Le quatrième contient la description des principaux bourgs, châteaux, villes, places fortes de la Savoie et du Piémont.

Le cinquième raconte la guerre de 1689 et 1690 et la part qu'y prit Victor-Amédée.

L'auteur ne brille ni par la clarté ni par l'intérêt. Choyer la Maison de Savoie, qui avait pris le parti de l'Allemagne, exalter les vertus et le courage des Vaudois, rabaisser la France et la faire cordialement détester, tel est le but de l'auteur. C'est moins une histoire qu'une arme de guerre.

Il ne faut pas oublier que les Français venaient de commettre des atrocités sans nom dans le Palatinat, et que Louis XIV se laissait alors conduire par Louvois, de triste mémoire.

Le principal mérite de cet ouvrage est, pour les chercheurs d'aujourd'hui, dans les nombreuses gravures, cartes géographiques, plans et vues qui l'accompagnent. La carte de la Savoie et celles du Piémont ont chacune 30 centimètres de haut sur 38 de large. Elles sont excessivement curieuses. Que de lacs, de rivières et de vallées ont disparu depuis lors! On ne peut s'empêcher de sourire en les voyant. Le texte qui les accompagne, est cependant moins fautif que les cartes elles-mêmes. Ainsi, quoique le mont Blanc ne soit pas indiqué sur la carte, il en est fait mention dans la description des monts. « Non loin du prieuré de Chamonix, dit-il, il y a le mont Maudit, ainsi appelé parce qu'il est couvert de neiges éternelles, et que rien n'y croît. Selon l'estimation de M. Fatio de Duillier, il a 2000 perches [1] de haut. »

Outre les cartes géographiques, il y a 8 planches gravées sur cuivre reproduisant les portraits des princes de la Maison de Savoie, depuis Berthold jusqu'à Victor-Amédée II. Viennent ensuite les plans des forteresses de Turin, de Verceil, de Trino et de Santia, que l'auteur orthographie ainsi : *St.-Ya*. Chacune de ces planches n'a que 12 centimètres de large sur 16 de haut. Enfin on y trouve d'autres plans et des vues à vol d'oiseau très remarquables; ce sont ceux de Chambéry, Charbonnière, Montmélian (0,12 sur 0,16), Genève, Pignerol (0,16 sur 0,28), Suze et Mont-Cenis 0,30 sur 0,38), etc.

M. Constantin termine son compte-rendu en citant plusieurs passages, dont quelques-uns méritent d'être reproduits à titre de curiosité. Citons d'abord un passage relatif aux mœurs et au genre de vie des Savoyards :

« Le pays ne peut pas nourrir ses nombreux habitants. Aussi en voit-on beaucoup en Hollande et en France; ils y exercent le métier de ramoneurs. Aussitôt qu'ils y ont gagné quelque chose, on les voit reprendre le chemin de leur patrie. D'autres viennent jusque chez nous pour tirer de l'argent à nos Allemands, qui avec toutes sortes de bibelots français, qui avec des souricières et des râteaux, qui avec leur Marguerite courante (c'est-à-dire *vielle,* instrument de musique) et leurs bouffonneries.

« Ceux du bas peuple qui n'ont pas voyagé, se font très bien au genre de vie du pays, lequel est encore un peu sauvage et bien grossier, mais il n'en est pas de même de ceux qui ont voyagé. On peut comparer ces derniers à certaines boissons qui ne sont pas mauvaises, mais qui deviennent meilleures et qui sont fort estimées lorsqu'elles ont un peu voyagé. Ce qu'on ne saurait trop louer, c'est leur fidélité à leurs princes, fidélité peu commune, qui n'a rien de la servilité ni de l'obéissance aveugle des Français qui, sous ce rapport, sont comparables aux ânes.

« La noblesse au contraire est polie, brave, apte à tout; elle est assez nombreuse, et ne le cède en rien à la noblesse française, de sorte qu'à Chambéry, on y trouve une société distinguée, comme on en trouve rarement dans une ville française. Quoique la noblesse aime les armes, elle combat mieux à pied qu'à cheval.

« Les femmes se modèlent en toute chose sur les Françaises; ce qui réussit très bien chez les nobles, mais chez les bourgeoises, cette imitation leur donne le plus souvent un air emprunté. »

Ailleurs, en parlant du lac d'Annecy, qui commençait aux marais de Verthier, il dit : « Ce lac a peu de poissons en hiver et pendant le carême, c'est pourquoi on l'a comparé à certains amis qui fuyent, quand on est dans la nécessité. »

Au nombre des singularités qu'il mentionne, on peut citer la suivante : « On trouve en Savoie des animaux dont la tête et la queue ressemblent à celles d'un bœuf et le reste du corps à celui d'un cheval. Leur mâchoire supérieure est de deux doigts au moins plus courte que l'inférieure. Les Savoyards et les Valaisans les appellent *jumarres* ou *bifs*. Ils proviennent de l'accouplement de l'étalon et de la vache. » (!!!)

La suivante n'est pas à dédaigner : « Lorsque les habitants de Genève veulent faire une gracieuseté à quelque personnage important qui passe par leur ville, ils lui offrent un divertissement sur le lac. Ils jettent à cet effet sur l'eau une cinquantaine de paquets de joncs, longs d'un pied et larges de 3 à 4 pouces. A chacun d'eux est attachée une ficelle au bout de laquelle il y a un petit poisson et un morceau de fer en guise d'hameçon. Aussitôt qu'une truite ou qu'un brochet ont mordu aux hameçons, commence une danse curieuse, la danse des paquets de joncs. »

« Depuis quelque temps, ajoute notre auteur, les poissons de ce lac vont se perdant, mais on y voit maintenant de nouvelles espèces qu'on n'y avait jamais rencontrées jusqu'à présent, espèces très communes toutefois dans le lac de Neuchâtel; c'est pourquoi quelques personnes présument qu'il existe une communication souterraine entre ces deux lacs, et que l'arrivée des poissons du lac de Neuchâtel a bien pu déterminer le départ de ceux du lac de Genève. »

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

[1] La perche allemande (Ruthe) variait, suivant les localités, de 3 à 4 mètres.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : Edouard Fleury, antiquités et monuments du département de l'Aisne, 3e partie, 1. v., in-fo. — Eugène Rolland, Faune populaire de la France, t. 2. — Dr Lachenal, Le matérialisme, voilà l'ennemi ! — Dr Laissus, De l'emploi combiné des eaux thermales de Brides et de Salins dans les affections utérines chroniques. — Georges Perrot, De l'art égyptien et de l'art assyrien. — L. Germain, Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont. — G. Vallier, Inscription arabe trouvée à Villefranche-sur-Mer. — A. Papier, Sur quelques helminthes recueillis sur les bords de l'Oued Kouba. — L. Favre Clavairoz, Jules Favre, poésie.

Annales : Société des sciences industrielles de Lyon. — Société d'émulation de l'Ain. — Observatoire royal de Bruxelles. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société botanique de Lyon.

Bulletins : — Société des sciences de l'Yonne. — Société archéologique du midi de la France. — Société vaudoise des sciences naturelles. — Société héraldique de France. — Société nationale d'agriculture de France. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société murithienne du Valais. — Société de viticulture de Tarare. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'agriculture de Poligny.

Journal : des savants. — Des connaissances médicales. — De la Société d'archéologie Lorraine.

Mémoires : Société Eduenne. — Société des sciences de Douai. — Société des sciences de Vitry-le-François. — Société des antiquaires de Picardie. — Académie d'Arras. — Société d'histoire de Beaune. — Société d'agriculture de France, la collection. — Société archéologique du midi de la France.

Revues : archéologique. — des Sociétés savantes. — du Lyonnais. — bibliographique. — de la poésie. — de la Société littéraire de l'Ain.

Miscellanea di storia italiana. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — Association scientifique de France. — Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — L'éducateur. — Indicateur d'antiquités suisses. — — Œuvre du vénérable de la Salle. — L'Investigateur. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

—

Dans sa session annuelle, la commission supérieure du phylloxéra a délimité le périmètre du territoire envahi depuis la session précédente. Dix-sept nouveaux arrondissements ont été déclarés phylloxérés ; ce sont : à l'est, les arrondissements d'Autun, de Lons-le-Saulnier, du Puy, de Brioude, de Marvejols et d'Annecy ; à l'ouest, ceux de Châteauroux, de Montmorillon, de Villefranche ; au midi, ceux d'Albi, de Gaillac, de Lavaur, de Pamiers et de Perpignan, auxquels il faut ajouter les arrondissements de Bastia et de Calvi, en Corse, et l'île d'Oléron dans la Charente-Inférieure. Neuf arrondissements nouveaux ont été autorisés à la culture des cépages américains : La Rochelle, Rochefort, Agen, Nérac, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Cahors, Béziers et Gap. Enfin la commission a retranché de la liste des régions phylloxérées les arrondissements de Toulouse (Haute-Garonne) et de Castellane (Basses-Alpes) : le premier, parce que la seule tache qui y avait été constatée a été complètement éliminée ; le second, parce que de plus minutieuses observations ont démontré qu'il n'avait pas cessé d'être indemne.

—

Le golfe du Morbihan devient de plus en plus une huîtrière. En 1878, le dragage des huîtres avait produit 45,000 francs ; il a donné 60,000 francs en 1879, et 150,000 francs en 1880.

—

Un calcul approximatif élève à 23,290 le nombre de tous les journaux du monde.

13,600 paraissent en Europe, 388 en Asie, 50 en Afrique (chiffre incontestablement trop faible), 9,129 en Amérique, 100 en Australie.

Des 13,600 journaux européens, 3,770 paraissent en Allemagne, 2,509 dans la Grande-Bretagne, 2,000 en France, 1,226 en Italie, 1,200 en Austro-Hongrie, 500 en Russie, etc., etc.

—

Dans l'Inde, c'est entre 1,000 et 1,800 mètres que le caféier réussit le mieux, et à 2,000 mètres il cesse de prospérer. Mais l'arbre à thé se plaît, lui, sur les pentes élevées des montagnes, et dans les Nilgherries ce n'est guère qu'à cette altitude de 2,000 mètres qu'on commence à le rencontrer. Il y vient à merveille et les thés de ce district sont en grande faveur auprès des gourmets de Londres. C'est aussi dans les Nilgherries que le gouvernement de l'Inde a tenté la première acclimatation des *cinchonas* ou quinquinas, que M. Clément Markham, le savant géographe, était allé chercher dans l'Amérique du Sud, où ils croissent spontanément, entre le 10e de latitude nord et le 19e de latitude sud, sur les pentes de la Cordillère. On conçoit quel intérêt il y avait à naturaliser cet arbre dans un pays où, chaque année, la fièvre n'enlevait pas moins de 1,500,000 personnes, dont la moitié aurait pu être sauvées si l'on avait trouvé chez les droguistes, à un prix modique, le précieux fébrifuge que contient l'écorce du cinchona. Aujourd'hui, sa naturalisation dans l'Inde est un fait accompli, et l'on en compte 2,500,000 pieds dans la région des Nilgherries, et autant à Darfeeling, dans l'Assam. D'autre part, le docteur Wood, en suivant la méthode recommandée par le docteur de Vrij, savant médecin de La Haye, est parvenu à extraire du *succirubra*, ou espèce à écorce rouge, un alcaloïde fébrifuge, le *quinetum*, dont l'once peut se livrer au prix de 2 fr. 50, alors que l'once de sulfate de quinine ne vaut pas moins de 18 francs.

—

Depuis l'exploitation des huiles minérales en Amérique, la pêche de la baleine s'est ralentie, et ces animaux commencent à reparaître dans des régions d'où ils avaient totalement disparu.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND

Séance du 1er juin 1880.

M. l'abbé MORAND, curé de Maché, est reçu membre de la Société. M. HUGUENIN, qui a été reçu membre dans la dernière séance, nous a adressé une caisse de fort beaux fossiles de la montagne de Crussol, fossiles qui ont pour nous un intérêt tout particulier, à cause des rapports qui existent entre ce gisement et notre colline de Lémenc.

M. JOSEPH REVIL rend compte des excursions géologiques aux environs de Chambéry, du 11 avril au 20 mai, sous la direction de M. HOLLANDE, professeur de géologie et vice-président de la Société. Il s'exprime en ces termes :

« La colline de Lémenc, située aux portes de Chambéry, est essentiellement constituée par la partie supérieure des terrains jurassiques, et est pour les géologues du plus grand intérêt. Nous avons, en effet, en allant de bas en haut :

1° La zone à *Amm. polyplocus* et *tenuilobatus ;*
2° Une masse puissante de calcaires presque lithographiques à *Amm. lithographicus, aptychus, imbricatus, aptychus, Beyrichi ;*
3° Des calcaires blancs avec *cidaris glandifera, terebratula moravica, belemnites pilleti, etc. ;*
4° Des bancs minces de calcaires blancs peu fossilifères ;
5° Des bancs de marne et de calcaires argileux sur l'horizon des ciments de Montagnole avec la faune de Berrias dans le haut.

Dans quelles catégories de dépôts jurassiques devons-nous placer les diverses assises que nous venons d'énumérer ? Deux opinions règnent dans la science à ce sujet : pour les uns la zone de l'*ammonites polyplocus* se place au-dessus du *corallien,* pour les autres au-dessous. Dans le premier cas, elle serait kimméridgienne, dans le second oxfordienne. Sans nous prononcer d'une façon définitive à ce sujet et si nous nous rangions à cette dernière manière de voir, les couches n° 1 et n° 2 de notre coupe seraient oxfordiennes, les n° 3 et n° 4 coralliennes et le n° 5 appartiendrait déjà au crétacé inférieur.

Des Barrandiers à la croix de Saint-Saturnin, nous avons une coupe analogue à celle que nous venons de donner, c'est-à-dire que nous trouvons toujours en allant de bas en haut :

1° Zone à *A. tenuilobatus;*
2° Calcaire lithographique à *Aptychus imbricatus;*
3° Calcaire blanc à *cidaris glandifera ;*
4° Calcaire argileux sur l'horizon des marnes et calcaires à ciment. (Cette dernière couche est située audelà de la croix dans le ravin.)

Au nord de la Cluse de Saint-Saturnin et dans le haut des falaises dominant la Croix-Rouge se trouve une dolomie, qui est ensuite recouverte par une brèche formée de rognons de calcaires noirs et d'ammonites jurassiques. Vers la maison d'école de Pragondran, le tout est recouvert par des calcaires marneux de la faune de Berrias. Un peu à l'est de celle-ci, on trouve une falaise jurassique, puis au hameau de Raseray et aux prés de Montbasin on retrouve les calcaires marneux à *belemnitus latus*. Nous avons ici une faille, partant du mont de Joigny pour arriver à Pragondran. Les calcaires marneux sont ensuite recouverts à Montbasin par les calcaires du Fontanil.

Aux Charmettes nos couches de Lémenc se montrent à nouveau et nous avons :

1° Un calcaire marneux et un calcaire lithographique;
2° Un calcaire à *cidaris glandifera;*
3° Des marnes et des calcaires à teinte bleuâtre sur l'horizon des calcaires et marnes à ciment et peu fossilifères;
4° Un calcaire grossier, c'est la lamachelle de Montagnole. Ce calcaire grossier est riche en fossiles coralliens : *belemnites pilleti, radioles* de *cidaris coronata,* des *crinoides,* etc. Nous sommes dans un terrain de passage que recouvrent en stratification concordante les marnes de Berrias.

En remontant le ruisseau de Jacob à 700 ou 800 mètres du moulin, nous trouvons :

1° Un calcaire gris compacte corallien;
2° Des marnes et calcaires bleus, contenant une certaine proportion d'argile, ce sont les marnes et calcaires à ciment;
3° Le calcaire grossier de Montagnole.

Vers l'église de Montagnole, nous devons signaler un accident géologique curieux. L'église repose sur la lumachelle, plus bas on rencontre les marnes et calcaires à ciment et plus bas encore la lumachelle. A ce point les calcaires à ciment sont comme pincés dans le calcaire grossier. Ce fait peut s'expliquer par le voisinage de la grande faille d'Entremont qui passe non loin de là, au pied ouest du mamelon de Saint-Cassin. Dans le voisinage de celle-ci les terrains ont dû être soumis à un effort latéral considérable.

Nos marnes et calcaires à ciment représentent comme horizon géologique, les calcaires à ciment de la Porte-de-France. Nous avons ici le même ordre dans la succession des dépôts jurassiques, si ce n'est que manque à la Porte-de-France le calcaire blanc à facies coralligène. S'il en est ainsi les ciments de Montagnole sont à la base du crétacé ou constituent, tout au moins, une zone de passage.

A Barby, vers Sordet, le Plot, à La Roche, Curienne, Vocher et Boyard nos roches de Lémenc se montrent encore. Dans ce dernier point on trouve des dépôts sensiblement inférieurs aux calcaires compactes et représentant la zone à *Amm. polyplocus*. Ils se retrouvent aussi sur la route de Boyard, à Monthoux, vers la Thuile. Au sud de Monthoux et du hameau de Nicoday les roches oxfordiennes forment un grand pli convexe et sont placées sous des calcaires marneux très argileux ayant la faune de Berrias à la partie supérieure.

Non loin de là, et sur le versant sud qui sépare Nicoday de Torméry, se trouvent des calcaires compactes, puis des calcaires marneux à *Amm. polyplocus*. Au-dessous ce sont des calcaires schisteux avec paillettes de mica et alternant avec des petits bancs de calcaires noirs. Ils sont pauvres en fossiles, mais d'après leur aspect minéralogique et leur position, ils représenteraient les marnes à géodes et les calcaires à posydonies de la vallée du Drac et sont par suite plus anciens que nos assises du Lémenc.

Nous n'avons jusqu'ici étudié que le jurassique supérieur ou le crétacé inférieur, et les couches les plus anciennes que nous avons signalées sont celles de Torméry. Si nous nous transportons à la limite N.-O. de notre département, à Chanaz, nous trouverons deux étages inférieurs à l'*oxfordien*, le *bathonien* et le *callovien*. Nous sommes ici à la limite du Jura méridional, tandis que nous nous trouvions auparavant dans la zone subalpine. C'est la grande faille d'Entremont passant au col de Léliaz, Chambéry, Méry, qui sépare nos deux zones.

A Chanaz, l'étude des terrains des bords du Rhône an lac du Bourget nous à donné la coupe suivante : 1° le *bathonien,* 2° *callovien,* 3° l'*argovien,* comprenant les couches de Birmensdorf, d'Effingen et peut-être celles de Geissberg, 4° la zone de passage à *Amm. polyplocus,* 5° le *corallien,* 6° le *purbeck,* 7° le *valangien,* 8° le *néocomien,* 9° l'*urgonien.*

Il est souvent fort difficile de séparer le *bathonien* du *bajocien*, cependant l'ensemble des fossiles observés à Chanaz sur la falaise située sur la rive gauche du Rhône et qui se prolonge presque jusqu'à Lucey, nous porte à croire que c'est au premier de ces deux étages que nous avons affaire. Nous avons ici un calcaire siliceux en gros bancs compactes ou même en petits bancs feuilletés, et où nous trouvons : *Amm. interruptus, bullatus, biflexuosus, terebratula, spheroidalis, dysaster ellipticus,* etc.

Sur le *bathonien* on trouve, avons-nous dit, le *callovien*. Il consiste en une couche de fer oolitique, riche en fossiles : *A. macrocephalus, anceps, hecticus, Backeriæ, Jason, coronatus,* etc. On le retrouve à Lucey, Saint-Jean-de-Chevelu. Cette couche de minerai de fer est ensuite recouverte par des calcaires marneux appartenant à l'*argovien* et que nous subdivisons en couches de *Birmensdorf,* d'*Effingen* et de *Geissberg*. Ce dernier terme de la série ne se trouve probablement pas à Chanaz, car nous n'avons pas trouvé de fossiles nous permettant d'affirmer sa présence.

Sur ces divers horizons on rencontre la couche à *Am. polyplocus* qui est recouverte par une masse puissante de calcaires gris à *terebratula insignis*. Ce

calcaire surmonté lui-même par les calcaires blancs à *polypiers* et *diceras arietina* forme les points élevés des montagnes de Chanaz. Ces deux dépôts jurassiques que nous pouvons rapporter au *corallien*, se terminent par le *purbeck*, sur lequel reposent ensuite les assises du crétacé inférieur.

Etudions notre chaîne jurassique en un autre point, au Mont-du-Chat par exemple. Nous verrons de Chevelu au lac du Bourget les terrains se succéder dans l'ordre suivant :

1° Calcaires marneux à *Ammonites tortisulcatus, plicatilis, canaliculatus* avec des *scyphia* dans le bas ;

2° Calcaires à *Am. polyplocus*. Ces deux assises représentent l'*oxfordien;*

3° Calcaires à rognons siliceux que l'on rencontre entre les rochers situés entre la route et la Grande-Vacherie ;

4° Calcaires gris compactes à *terebratula insignis;*

5° Dolomie grenue qui se trouve au sommet du col ;

6° Calcaires blancs à *polypiers* et *diceras arietina*. Ces quatre dernières assises sont coralliennes et les calcaires à *terebratula insignis*, ainsi que les calcaires à *diceras* forment les dents et les crêtes situées à l'ouest du Mont-de-Chat;

7° Un calcaire d'eau douce gris dans le bas, blanc dans le milieu, avec infinité de petits corps ronds et quelques points noirs de calcaire. C'est le *purbeck* qui se trouve au-dessus du château de Bourdeau au bas du premier lacet de la route et que l'on traverse à nouveau un peu plus haut que l'auberge;

8° Un calcaire roux à *pygurus rostratus* et *ostrœa macroptera*. C'est entre le 5e et le 6e kilomètre que la route se développe sur les tranches de ce calcaire *valangien;*

9° Les marnes néoconiennes à *ostrœa couloni* et *echinospatagus cordiformis* et que l'on coupe quelques mètres plus loin que le *valangien;*

10° L'*urgonien* qui a pour ainsi dire coulé sur les flancs de montagne, dont il forme en certains endroits le revêtement et plonge en plusieurs points dans les eaux du lac.

Il importe aussi de signaler dans la vallée de Chevelu deux failles : l'une, celle de Billième, qui part de Chevelu pour arriver à Lucey; l'autre, celle de la Vacherie, qui décrit un arc de cercle, commence un peu au-dessus de Ménard et se termine un peu au-dessus de Monthoux.

La montagne de l'Epine n'est que le prolongement du Mont-du-Chat : aussi y retrouvons-nous les couches déjà étudiées précédemment. Au col du Crucifix nous avons les calcaires d'eau douce du *purbeck*, reposant immédiatement sur le *corallien* à *polypiers*. Ils présentent ici un certain développement, renferment comme fossiles des lymnées et quelques physes, et sont caractérisés par de petits nodules de calcaires noirs empâtés dans la roche. Ils se rencontrent sur toute la chaîne de l'Epine et du Mont-du-Chat. Notons en passant qu'on ne retrouve plus le *purbeck* dans la zone subalpine.

La nouvelle voie ferrée allant de Chambéry à Lyon coupe la montagne de l'Epine vers Aiguebelette. De ce côté après avoir traversé le *valangien* à *Nathica Leviathan*, rejeté en couches verticales sur le flanc de la montagne, le tunnel coupera les terrains dans l'ordre suivant :

1° Calcaires noirs de l'*oxfordien* supérieur ;

2° Calcaires gris compactes presque lithographiques appartenant au *corallien;*

3° Calcaires blancs avec *dolomie* à la base représentant le *corallien* à *diceras;*

4° Calcaires lacustres du *purbeck* dans lequel se pratiquent maintenant les travaux ;

5° Calcaires durs d'un gris sale et représentant les calcaires du Fontanil ;

6° Calcaires et marnes à *spatangues;*

7° Molasse d'eau douce et molasse marine sur une très grande longueur.

Nous ne pensons pas que le tunnel rencontre les calcaires à *chama ammonia*, car ce calcaire présente des irrégularités sur le versant Est de la chaîne que nous venons d'étudier.

D'après cette courte étude, nous pouvons établir la présence dans les dépôts jurassiques de nos environs des étages suivants :

1° Le *bathonien* que l'on trouve de Chanaz à Lucey ;

2° Le *callovien* qui se rencontre à Chanaz, Lucey et Chevelu ;

3° L'*oxfordien* que nous avons étudié à Chanaz, au Mont-du-Chat, à la montagne de l'Epine, à Montagnole, à Jacob, aux Charmettes, à Lémenc, Barby, Curienne, Boyard, etc.

4° Le *corallien* que l'on trouve au Mont-du-Chat, à l'Epine, à Jacob, aux Charmettes, à Lémenc, etc.;

5° Le *purbeck* que nous avons rencontré à Chanaz, à l'Epine, et que nous étudierons plus tard au Val-du-Fier, au Clergeon et à la Chambotte : avec ce calcaire d'eau douce qui, pour le géologue, constitue un très bon horizon, se terminent les temps jurassiques. »

M. Gauthier, professeur de télégraphie à l'école primaire de Chambéry, expose ensuite quelques expériences tentées à cette école sur les effets produits par les courants d'induction sur la germination des plantes et réciproquement, ainsi qu'un perfectionnement qu'il a imaginé dans les appareils d'Atwood, pour la mesure de la chute des corps graves. Lorsque l'appareil sera terminé, il se réserve d'en donner une description détaillée.

M. Pillet lit la note suivante sur le gisement des fossiles bajociens de la Table :

« En 1854, j'ai signalé pour la première fois un gisement de fossiles, à la Table, en Savoie. Je les considérais alors comme thoarciens (*Mém. de l'Acad. de la Savoie*, 2e série, tome 2, p. XXIV). Dans sa *Géologie et minéralogie de la Savoie*, M. de Mortillet les attribuait au même étage.

Depuis lors, le regretté paléontologiste de Lyon, M. Eugène Dumortier, a soumis ces fossiles à une critique plus sévère : il en a rapporté quelques-uns au lias supérieur (thoarien), ce sont :

Ammonites heterophyllus (Sow).

Inoceramus cinctus (Goldf).

Inoceramus dubius (Sow).

Posidonomya Bronni (Voltz).

**

Mais un certain nombre sont caractéristiques du bajocien ; ce sont :

Ammonites Murchisonœ (Sow).

Amm. Sowerbyi (Miller).

Amm. Tripartitus (Rasp).

Amm. Brocchi (Sow).

Quelques espèces sont nouvelles ou douteuses ; ce sont :

Ammonites Mensœ (Dumort).

Gresslya concentrica (Gressly).

Inoceramus lœvigatus (Goldf).

Ces faits ont été résumés déjà au vol. XII, 2e série p. 52, des *Mémoires de l'Acad. de Savoie,* avec quelques inexactitudes, que je suis heureux de rectifier ici. Mais ce n'est pas là ce qui motive la présente note.

Le gisement de la Table où est-il, comment doit-on s'y prendre pour le retrouver ? M. Dumortier a voulu le visiter en 1870. Au lieu de me prévenir, ainsi que je l'en avais prié, il y vint seul, arriva au chef-lieu de la Table, chercha la montagne aux fossiles, ne tronva rien, et repartit sans avoir rien vu.

Dernièrement notre excellent professeur et vice-président, M. HOLLANDE, a renouvelé la même tentative, sans avoir plus de succès.

C'est que le gîte aux fossiles est si *minuscule,* si bien caché qu'il serait probablement perdu pour tout le monde, si je venais à mourir avant d'avoir eu la bonne chance d'y guider un de mes collègues.

En attendant que nous puissions y faire une excursion géologique spéciale, j'ai voulu consigner ici l'itinéraire exact qu'on aurait à suivre :

De Chambéry à Pontcharra, par le chemin de fer.

De Pontcharra à La Rochette par l'omnibus de la correspondance.

De La Rochette, on suit la route départementale, le long du Gelon, jusqu'à une auberge en face de Villarsallet. Là on passe un pont, attigu à l'auberge ; on se trouve sur la commune de la Table. Près du hameau des *Curtets,* on commence à monter ; à trois kilomètres de là environ, hameau des *Fugain,* puis à un kilomètre plus haut, hameau des *Vérollet*. On atteint alors un petit plateau cultivé : c'est le *champ des fossiles*. Ils sont concentrés, surtout au nord, sur les bords d'un petit ravin et dans les talus voisins ; mais ils y deviennent de plus en plus rares, depuis mes fréquentes visites. On les trouve dans des chailles calcaires mêlées aux marnes feuilletées noires de la roche et le plus souvent roulées au bas des talus.

Sur le plateau des Vérollet surgissent les rochers abrupts, compactes qui supportent le chef-lieu de la Table, l'église, ainsi que l'ancien château fort de l'Hœuille. Mais là, il n'y a plus traces de fossiles.

Je crois que les marnes fossilifères, aussi bien que les calcaires durs qui les surmontent, représentent le *calcaire à fucoïdes* de la base du bajocien, dans le Mont-d'Or lyonnais, et dans le bas, peut-être un étage intermédiaire entre le thoarcien et le bajocien.

Ces terrains sont repliés là en fond de bateau. Comme dans les Beauges, le fond de la vallée ancienne se trouve au sommet de la montagne actuelle. Des deux côtés des érosions gigantesques ont dénudé le lias, jusqu'au trias du côté du Bourget en Hœuille, et un peu moins profondément du côté de Villarsallet.

Je reviendrai d'ailleurs sur ces singuliers phénomènes orographiques. Je ne voulais aujourd'hui que donner un guide aux amateurs de paléontologie. Il serait utile de mieux explorer cette région, de vérifier s'il y a bien réellement mélange de fossiles dans la même assise, ou si, comme on l'a souvent vérifié ailleurs, il n'y aurait pas deux gisements distincts sur une épaisseur de quelques centimètres. »

LE SECRÉTAIRE annonce ensuite que le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, primitivement fixé au 26 juillet, a dû être renvoyé au 9 août prochain. Chaque Société devant y présenter un résumé de ses travaux, M. REVIL est chargé de rédiger ce résumé pour notre Société, pendant l'exercice de 1879-1880.

Le jardinier a fait des semis des diverses sortes d'orties textiles : *(urtica nivea, candicans, tenacissima) ;* M. SONGEON est prié de suivre ces cultures et de noter avec soin les résultats observés, soit pour la vigueur des plants, soit pour la rapidité de la croissance, soit surtout pour leur résistance aux intempéries.

M. l'inspecteur forestier COMBE a bien voulu se charger de nous procurer une collection de bois, des principales essences forestières de la Savoie et de la Maurienne. Il nous fait espérer plus de 80 échantillons. La Société lui adresse les plus sincères remerciements. Il nous restera à recueillir les types des bois de la plaine, les espèces cultivées qu'on ne peut obtenir dans les coupes de montagnes.

M. LACHENAL, vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, nous a déjà procuré quelques types de tufs et de briques, pour notre collection de produits industriels. Il continue ses démarches pour compléter cette collection.

Après quelques explications sur la classification des roches, et les difficultés qu'elle présente, la séance est levée.

Le Secrétaire,
Dr HOLLANDE.

Le Directeur-gérant : **L. REVON.**

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

Extrait de la séance du 15 juin.

M. CORNET, Inspecteur d'Académie, est nommé membre de la Commission exécutive en remplacement de M. Pérot.

LE PRÉSIDENT fait part à la Commission : 1° qu'une station pluviométrique a été créée à Seyssel. Cette station, par sa position à un des points les plus bas du département et à la jonction de la vallée des Usses et du bassin du Fier, complétera le premier réseau d'observations qui avait été proposé.

M. PERRUCHOT, qui veut bien se charger des observations, est nommé membre correspondant.

2° Que M. VALLIN, architecte à Annecy, auquel on

doit le projet d'une station au Semnoz, fait exécuter en ce moment le pavillon destiné à recevoir les instruments, comprenant déjà un anémographe enregistreur et un pluviomètre, qui seront complétés par un baromètre et des thermomètres que la Commission décide de solliciter du Bureau central.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. Mangé.

5e Année

BULLETIN No 5. — MAI 1880

Pressions barométriques moyennes : 720.68 à Annecy et 704.93 à Mélan. Maxima le 29, minima le 3 à Annecy, et le 3 et 25 à Mélan. Excursion du mercure 16 à Annecy et 15.43 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy au maxima 19°9 au minima — 6°7. Le thermomètre marque 6°5 le 25 et va à 29°7 le 28. A Mélan, moyenne générale 10°92. A Chamonix, 9°7. Dans cette dernière station le thermomètre monte à 26°5 et descend les 20 et 21 à — 3°.

La neige disparaît dans les premiers jours de presque toutes les montagnes. Elle reparaît sans grande durée avec les pluies du 11.

Le 25 le Jura est complètement dégarni de neige. En 1878 elle avait disparu le 14 juillet et le 1er août en 1879. Dans le bassin d'Annecy, la Tournette seule a encore de la neige à la fin du mois.

Pluie. — Maximum d'eau recueillie : 93m/m1 en 9 jours et 75m/m6 en 10 jours à Thônes et Chamonix. Minimum 24m/m en 3 jours à Annemasse.

Orages. — Le 5 mai tonnerre et ondée à Mélan à 4 heures 15 du soir, violent orage à Saint-Julien, à 5 heures du soir. Le 6, un orage par vent du sud-ouest avec forts tonnerres et éclairs intenses suivis de pluie, éclate le soir, à 5 h. à Annecy, 5 h. 40 à Cruseilles, 6 h. 5 à Mélan et Saint-Julien, 6 h. 30 à Saint-Laurent. A Annecy, la grêle suit une ligne à 5 kil., à l'est, les prés du Parmelan à l'altitude de 1500m et Saint-Germain en étaient recouverts. A Mélan les arbres à fruits ont les feuilles enlevées par la grêle, il ne reste presque pas de fleurs. Les fruits et les plantes des jardins sont très endommagés ; 24 heures après l'orage les grelons sont encore par place sur le sol. Le 7 à 1 h. 30 du soir orage du sud-ouest à Annecy de très courte durée, le même jour à 2 h. du soir, par un temps calme, on signale de la grêle à la Rivière-Enverse.

Observations diverses. — Par suite des alternatives des jours pluvieux et couverts, la végétation avance lentement. La floraison en général est retardée. Les pluies du 21 faisant baisser la température il en résulte quelques gelées blanches dont souffrent plusieurs plantes.

Nous rappelons à MM. les Membres correspondants que les observations pluviométriques doivent être faites à 9 heures du matin pour constater l'eau qui a pu tomber dans les 24 heures précédentes, en indiquant dans la colonne, s'ils le veulent bien, le moment où la pluie a eu lieu. Nous leur serions reconnaissants de vouloir bien noter sommairement dans leur bulletin les orages passant sur leur station.

MAI 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	Bassin du lac Léman et du Rhone				Bassin de l'Arve					Vallée des Usses		Bassin du Fier et lac d'Annecy				Observations
Stations :	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	252	893	625	448	334	
1	......	......	......	......	......	3,1										Les observations à Tamié n'ont pas été faites du 1er au 10.
2	......	......	......	......	......	1,4										
3	......	......	22,5	......	......	13,7	......	......	......	5,8	......	......	0,1	0,6		
4	10,5	7,5	......	12,5	11,5	......	8	10	......	......	......	......	15	4,6		
5	......	......	5,8	......	......	......	......	......	8,5	1,4	......	......	11	......	1,9	
6	5	18,2	......	......	4,6	......	0,4	0,6	7,5	10,3	......	......	4	0,4	1,2	
7	5,6	......	......	23	......	3,2	......	26,1	......	......	......	......	......	9,6		
8	......	......	3	......	15,7	......	......	......	......	0,4	......	......	4	1		
9	......	......	......	......	1	......	......	......	......	7,6	......	......	......	......	4,8	
10	......	16	13	......	......	6,2	4,3	......	8	......	......	......	11			
11	......	......	......	8,1	15,3	......	7,4	10,6	......	......	......	9,3	......	5,5		
12	10															
13																
14	......	......	......	......	......	......	......	4,3	......	......	......	......	2			
15	......	......	......	......	1,5	12,4										
16	......	......	......	......	1,3											
17																
18	......	......	......	......	......	6,7	......	......	......	4,5	......	13,3	19	......	4	
19	5	......	......	......	9	......	9	4,5	......	......	......	......	......	16		
20																
21																
22	......	......	......	......	......	12,2	......	......	......	1,3						
23	10	6,2	2,5	1,4	11,2	......	8,7	11,7	......	3,1	......	17	27	8,5	6,1	
24	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	0,6		
25																
26																
27																
28	......	......	......	......	......	......	......	2,2								
29	......	......	......	......	4,5	......	......	0,8								
30																
31																
Pluie. Neige.	46,1	48,9	46,8	45	75,6	58,9	37,8	70,8	24	34,4	......	39,6	93,1	46,8	18	

BULLETIN N° 5.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MAI 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evapo-ration	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	11°5	5°5	10°	721,3	»	1,9	81	12°6	22°5	17°6	N	N	faible	couvert		couvert	0,68	9°7
2	15	6,5	12,4	715,4	»	1,1	87	16,6	34	25,8	O	S-O	id.	couv.1/2		beau	0,675	9,8
3	18,3	8	14	713,2	0,6	2,5	89	19,6	41	30,1	N-O	N-O	id.	couvert	Pluie avant 9 h. et par bourr. de 3 à 4 h.	couvert	0,67	10
4	21,5	5	13	716	4,6	2	73	21	43,1	32,2	N-O	S	id.	beau	[1/2 soir.	très beau	0,67	11,3
5	22,5	5,5	16	717,5	»	2,7	76	20,4	43	32,4	S	S-O	id.	id.		id.	0,66	12
6	23	4,5	14,6	715,5	0,4	1,3	84	20	38,3	30,2	—	E	id.	très beau	Orage de 4 à 5 h. s., pluie, écl., tonnerre.	id.	0,65	12
7	21,5	4,7	14,2	714,2	9,6	1,9	78	19,2	32,2	25,2	N	N-N-E	id.	couv.1/4	Orage à 1 h. 1/2 s., pluie et quelq. grêles	id.	0,65	10,7
8	20,5	4	5,2	715,5	1	3,2	87	6,5	12,1	8,8	N	N-N-E	id.	couv.3/4		couvert	0,645	9,3
9	8	3,7	7,6	716,2	»	2	74	9	15,9	12	N	N	id.	couvert		id.	0,64	7,6
10	9,5	5	7	717,2	»	1,3	85	10,2	21	15,7	N	N	fort	id.	Pluie de 5 à 6 h. s. Neige à 1,600 mètres	id.	0,63	8,6
11	12	5	9,2	717,3	5,5	1,5	93	15,2	38,5	28,2	S	N-O	faible	couv.1/2		couv.1/2	0,62	9,1
12	17,3	8,3	12,6	716	»	1,5	86	17,3	34,5	26,4	S	—	calme	couvert	Neige disparaît sur la hauteur.	beau	0,61	9,7
13	18,7	10,5	15,8	719,5	»	2,1	81	20,6	32	26	S	· O	faible.	couv.3/4	Légère bourrasque pluie vers 2 h. 1/2 soir.	très beau	0,61	10,8
14	23	6,5	13,4	721,8	»	2,4	90	23	43	31,2	S	O-N-O	id.	beau		id.	0,605	11,5
15	25,5	6	14,2	720,5	»	3,4	93	26	45,5	36	—	O	id.	très beau		id.	0,60	11,7
16	27,3	8,5	18	718,8	»	3,5	86	26,4	46	36,6	—	S-O	id.	id.		beau	0,59	13,7
17	28,5	9	18	717,3	»	4,4	80	23	39,8	31,9	S	O	id.	beau		id.	0,58	14,5
18	24,5	11,5	13,4	716,7	»	3,8	84	9	10,5	9	?	N	fort	couvert	Forte pluie de 10 h. 1/2 mat. à 2 h. soir.	très beau	0,575	12
19	13,7	5,7	9,8	716	16	1,9	64	12	33,3	24,2	N	N	id.	beau		id.	0,57	10,3
20	12,5	1,5	8	721,4	»	4,3	72	15,1	37	27,6	N-O	N-E	id.	id.		beau	0,56	9,4
21	16,7	2,7	15,4	724,4	»	4,9	55	18,6	39,5	30	N	N-N-E	id.	id.	Légère gelée blanche le matin.	très beau	0,555	9,3
22	20,5	4	14	725,3	»	5,3	78	19,2	39,5	30,1	O-S-O	O-S-O	id.	id.		couvert	0,55	10,5
23	22,3	10	11	725	8,5	3 7	84	11,6	13	11,2	O	S	faible	pluie	Pluie de 4 à 8 h. matin.	beau	0,55	11
24	16,5	4	15	727,8	0,6	1,3	68	20,6	40,5	31,4	S	S-O	id.	beau		très beau	0,55	12,5
25	23,7	6,5	18	729,1	»	3,5	71	25,6	45	35,6	—	S-O	id.	très beau		id.	0,545	13,5
26	27	9,5	17,6	728,7	»	3,2	72	27,2	46,5	37,6	—	S-O	id.	id.		id.	0,54	14
27	29,7	10,5	19	725,2	»	3,8	72	27,2	45,7	37,2	—	O-S-O	id.	id.		couv.1/2	0,53	14,2
28	29,5	13,5	17,6	728,1	»	4,3	65	25,6	35,8	28,8	S	O-S-O	id.	couv.3/4		couvert	0,53	14,5
29	23,3	10,3	12	729,2	»	4,1	65	16,2	39	28,4	N	N	fort	couvert		couv.1/2	0,53	11,6
30	17,5	6	11,8	725,4	»	5,5	73	13,8	24,5	19,2	N	N-N-O	id.	couv.1/2		très beau	0,50	10,2
31	16	6	10,6	725,5	»	3,6	80	13,6	23	18,4	N	N-N-O	id.	couv.3/4		couvert	0,49	10,5
Moyennes ou Totaux.	19°9	6°7	10°07	720,68	46,8	91,9	78,2										0,592	11°16

Le 6, à 4 heures 20 du soir, éclate un orage. Eclairs horizontaux assez intenses avec tonnerres continuels, pluie assez forte, peu de grêle. Nuages supérieurs d'ouest rapides. Vent inférieur très fort du sud-ouest, cesse à 5 heures 40. L'orage à 5 kilomètres d'Annecy sur une zone allant du sud au nord donne de forts grêlons qui blanchissent les prés au-dessous du Parmelan et à Saint-Germain.

Le 7, orage à 1 heure 1/2 du soir. Quelques tonnerres, pluie et quelques grêlons, par vent du sud. Cesse à 1 heure 50.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

21me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite et fin.)

—

Nous ne savons pas à qui le plateau du Châtelard appartenait primitivement. Mais par le fait du déplacement de l'Arve dans le vallon du Châtelard, ce monticule touchait au pays des Allobroges par les dépôts tombés de la montagne des Fis. Lorsque l'Arve eut repris son cours primitif et abandonné définitivement le vallon du Châtelard, ce monticule fut à la portée des Ceutrons, qui le dominaient par plusieurs positions autour du Mont-Coutan. Il est tout naturel qu'ils aient profité de cette circonstance pour s'en emparer. Y ont-ils trouvé les enceintes murées dont nous avons donné la description, ou les ont-ils élevées eux-mêmes pour se défendre contre les attaques des Allobroges? Pendant la lutte les combattants se sont-ils partagé les deux camps? Quel a été le vrai motif de l'essai du camp inférieur?

Tout autant de questions auxquelles il n'est possible de répondre que par des conjectures. Nous supposons toutefois que les Allobroges aient repris le Châtelard. Maîtres enfin de cette position naturellement fortifiée, les vainqueurs auront poursuivi leurs succès.

Autour du Mont-Coutan d'en bas on trouve encore des tannières qui ont conservé, dans le cadastre de 1730 jusqu'aujourd'hui, le nom *Tannes*. Plus loin sont les *Crottes*, soit d'autres cavités couvertes par des rochers [1]. Le nom de Coutan exprimerait la même idée dans la langue des peuplades combattantes ; en breton, *Cut, Cout, Cotan* signifient forêt, cachette, caverne.

[1] Sous la première République et le premier Empire, les femmes portaient des vivres à leurs maris cachés là pour ne pas porter les armes.

Entre ces deux localités se trouve un large couloir qui descend à un précipice formé par une grande paroi rocheuse, abrupte et à pic, sous laquelle passe la route actuelle de Chamonix en montant, avant d'entrer dans le vallon du Châtelard. Ce bassin penché porte le nom de *Charnier*, qui, dans la topographie locale, désigne toujours un cimetière ancien [1]. Il serait inutile, sinon dangereux, d'y faire des recherches, car les cadavres des vaincus y auront été jetés pour être coulés jusqu'au précipice. Le combat aura eu lieu vers Brion.

Le théâtre de la lutte a dû prendre une certaine extension sur toute la ligne limitrophe des deux peuples. Nous avons déjà constaté le *Campo* des Allobroges en face du Brévent, qui dominait le *Campus munitus* des Ceutrons. Il est possible que les prétentions des Allobroges aient porté même sur le plateau de St-Gervais. Ainsi s'expliquerait le camp celtique du bois des *Amerans*, signalé, il y a quelques années, par M. Quicherat, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes. *Ameræ*, dans les anciens glossaires, signifie bords ; c'est précisément un plateau qui domine la rive gauche du Bonnant. Dans cette hypothèse on conçoit encore le *Campus belli*, Chambel sur Bionnay, soit le petit Vion, lequel aurait été la dernière sauvegarde des Ceutrons pour le passage de la vallée de Montjouë dans la vallée de Chamonix par le col de Voza.

Dans le cadastre de 1730, le sommet fortifié du monticule du Châtelard s'appelle *les Gurres*. En breton *Goré*, élevé, en irlandais et en gaélique *Gwr*, *Gur*, homme fort, guerrier [2].

Toute cette nomenclature locale accuse de longues hostilités entre les habitants des divers plateaux.

Les deux votifs au dieu de la guerre par deux fonctionnaires allobroges de Passy, dont l'un avait son fils sous les armes, se référeraient-ils encore à cette lutte? Rien de plus naturel.

Enfin, le propréteur de l'armée du Haut-Rhin, dont les cantonnements arrivaient aux flancs du St-Gothard, fut chargé par l'empereur Vespasien d'aller mettre la paix entre ces deux peuplades. Il fixa la ligne limitrophe de leurs territoires respectifs. Une inscription commémorative fut placée au passage de La Forclaz à côté de l'*actus*, dont nous avons donné précédemment la direction, et qui sur ce plateau devait

[1] Entre autres les *charniers* de La Roche, de Marin, de Samoëns, de Saint-Jeoire, d'Armoy, de Saint-Jean-d'Aulps, de Bonne, etc.

[2] En hébreu, *goror* signifie *scindere lapides*, tailler ou fendre des pierres.

servir de limite entre les Viennois et les Ceutrons. La Tête Noire, les deux monts Coutan, le Montfort et toute la côte des Plagnes jusqu'à l'Arve restèrent aux Viennois, ainsi que le Châtelard, par une ligne correspondant à l'embouchure de la Diosaz, leur limite de l'autre côté de l'Arve. C'est du moins ainsi que cette délimitation s'est perpétuée à travers le moyen âge jusqu'au siècle dernier entre la commune de Passy d'une part et le prieuré de Chamonix de l'autre.

Il est remarquable que les deux camps des Allobroges, celui des *Gurres* au Châtelard et celui appelé *Campo*, sont demeurés propriétés communales de Passy dans l'ancien cadastre.

Lorsque la commune de Servoz a été détachée de Passy, le carré du *Campo* entrait par la ligne séparative dans le territoire de la nouvelle commune; mais celle de Passy a tenu à conserver ce vieux camp, qui forme ainsi une entaille irrégulière dans la ligne de Servoz.

Puisque les travaux sur les blocs de granit du Châtelard ont été suspendus brusquement, et n'ont jamais été repris, il est évident encore qu'ils étaient l'œuvre de la peuplade qui en a été dépossédée, et conséquemment des Ceutrons.

Les deux autels celtiques que nous y avons observés sont orientés vers le nord-ouest, contre le territoire de Passy.

Les autres détails de cette industrie n'ont rien qui doive nous étonner de la part de cette peuplade acculée dans les gorges des montagnes.

Pline parle avec éloge des cristaux des Alpes, de la manière dont on les extrait des voûtes des cavernes dans lesquelles on descendait par des échelles de cordes [1]. C'est précisément ce que l'on a fait jusque dans ce siècle pour les cristaux des Enclaves et du Grand-Mont, à Beaufort.

Le même auteur avait dit que Rome s'embellissait des marbres des Alpes, et que le premier qui, à Rome, revêtit les murs de son palais de plaques de marbre, était Mamurra, *præfectus fabrorum Caii Cœsaris in Gallia*, l'intendant des ouvriers en Gaule pour Caligula [2]. Il s'agissait de la *Gallia comata* que Pline étendait jusqu'aux Alpes.

La brèche de Villette, en Tarentaise, a fourni les pavés cubiques de la place d'*Axima*, les plaques d'inscriptions romaines de Villette, d'Aime et du Bourg-St-Maurice.

Les Ceutrons, race montagnarde, dit Strabon, savaient les chemins souterrains de l'écorce du globe [3]. Comme leurs voisins, les Salasses de la vallée d'Aoste, ils avaient exploité les minéraux de leur pays, et le sel gemme d'Arbonne et les sources salées qui venaient sourdre à deux pas de leur capitale *Darentasia*. Mais le gouvernement s'en était emparé, et Salluste le neveu, qui s'était fait adjuger leurs mines de cuivre, ne les trouva pas assez riches [4].

L'industrie de chaque peuple a dû être stimulée par les objets qu'il trouvait sous sa main. Et c'est sur les flancs de la rive gauche de l'Arve que se trouvent échelonnés les dépôts de blocs erratiques par les courants glaciaires. La rive droite n'en a pas.

Nous pensons que les Ceutrons ont été les scieurs et fendeurs des granits du Châtelard pour le mobilier de la forteresse. Les Allobroges n'étaient pas tailleurs de pierre, puisqu'ils n'ont pas repris en sous œuvre les travaux commencés. D'ailleurs le camp du Châtelard devenait inutile depuis la pacification et la délimitation par le gouvernement romain.

Quant au canal de dérivation creusé dans le roc de *Rateria*, il n'a pu être entrepris que depuis le retrait de l'Arve dans son premier lit. Cet accident ayant fourni aux Ceutrons l'occasion d'occuper le Châtelard, le creusement du canal a pu être leur œuvre. Toutefois elle a pu être également celle des Allobroges dans l'intérêt des habitants de ce vallon et des coteaux supérieurs, depuis qu'ils leur ont été adjugés par la délimitation.

Le lac formé dans les circonstances racontées plus haut, a porté dans les chartes le nom de *Serva* [1], quelquefois *Servuz* ou *Servoz*, comme dans le langage vulgaire, où ce que nous entendons aujourd'hui par un *e* muet, s'écrivait et se prononçait en *oz* ou en *uz* très bref. Salevoz, Salevuz, Allevoz, Allevuz, Reyvroz, Culoz, Thonoz, Aviernoz, Marlioz, Vergloz, Cohennoz, etc. [2].

Le nom de Servoz demeura au groupe de maisons que les gens de Passy construisirent sur le plateau en face du lac. A quelques cents mètres au sud-est un petit bois, *boschetum*, avait cru sur les grèves abandonnées par le lac décroissant. On y éleva une chapelle en l'honneur de Saint-Loup. Ce fut le centre du village du *Bochet* ou Bouchet, plus tard de la paroisse, et enfin de la commune de Servoz, qui finit par se séparer de celle de Passy.

De son côté le prieuré de Chamonix, pour défendre l'entrée de la vallée, avait fait construire un château, qui porta le nom de Saint-Michel, comme l'église du prieuré, et l'église mère de la Cluse-Saint-Michel en Piémont. On en voit encore les ruines sur un monticule qui s'élève sur la rive gauche de l'Arve [3]. Les serviteurs du castel et les colons devenant plus nombreux à mesure que le lac leur laissait sa vase à cultiver, on y bâtit une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Lac. Ce bénéfice, dépendant du prieuré de Chamonix, devint bientôt une paroisse, qui existait encore au commencement du siècle dernier.

Dans le courant du XIIIe siècle, les prieurs de Chamonix avaient érigé la chapelle de Notre-Dame-de-Vallorcine, *vallis ursinæ*, devenu aussi paroisse, puis commune séparée de Chamonix. La moitié septentrionale de cette localité était habitée par des étrangers appelés *Theutonici* ou *Allemani*, que l'auteur des *Documents sur Chamonix* a confondus à tort avec les Burgondes. Ceux-ci ont occupé dès le cinquième siècle une bonne portion de la Savoie, se sont mélangés avec les anciennes populations, auxquelles ils ont laissé leur nom national de Burgundes.

[1] *Hist. nat.* XXXVII. 2.

[2] *Hist. nat.* XXXVI. 1, 6. — XI. 37.

[3] Strabon, lib. IV. *Questions archéologiques*, p. 84-90.

[4] Pline, *Hist. nat.* XXXIV. 2. — On trouve des traces d'exploitations aux Allues, à Pesey, à Bonneval, à Granier, à Doucy, à Beaufort et à l'ancien Chamonix.

[1] Ducange, *gloss.*: pièce d'eau.

[2] Cette particularité se remarque encore dans les noms de famille Allemoz, Millioz, Duittoz, Magarroz, dont la dernière syllabe se prononce très brève, presque comme un *e* muet.

[3] Non loin de là contre l'Arve on voit un bloc erratique de granit de 8 mètres de long sur 4 de largeur et 4 de hauteur.

Enfin le défrichement des forêts sous les Grads, *ad gradus,* de la voie qui descendait de la Forclaz à l'Arve, ayant ouvert là d'excellents pâturages, *Oschias, Hochias,* on y éleva la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, devenue paroisse et séparée de la commune de Chamonix postérieurement au cadastre. C'est dans cette commune des Houches que se trouvent aujourd'hui les territoires qui ont fait autrefois l'objet des partages avec ceux de Passy.

La paroisse d'Argentière est moderne et se trouve encore de la commune de Chamonix.

Le reste du territoire des Ceutrons dans la vallée de Mont-Joë, *Mons Jovis,* s'est divisé successivement en plusieurs communes. La seigneurie de Montjoie appartint à la Maison de Faucigny, qui avait acheté au XIIIe siècle celle de Beaufort limitrophe. Elle avait sa châtellenie principale à Saint-Gervais et un autre castel où se trouve maintenant l'église de Contamines, *Condominia.* Entre deux s'était établie, au XIIIe siècle, la commune de Bionnassey, aujourd'hui réunie à celle de Saint-Gervais.

La famille de Villette en Tarentaise a tenu quelque temps la conseigneurie de la vallée de Montjoie, qui lui a été acquise enfin avec le titre de comté. Elle a fourni des prieurs à Chamonix aux XIIe et XIIIe siècles, continuant ainsi les souvenirs des Ceutrons dans ces vallées [1].

Après toutes les conclusions qui précèdent, il ne serait plus admissible de supposer avec Durando [2] que les Ceutrons allassent vendre leurs fromages à Passy chez les Allobroges.

Pline, contemporain de Vespasien, a laissé ce texte : *Duobus Alpes generibus pabula sua approbant, Dalmaticœ Docleatem, Ceutronicœ Vatusicum* [3]. Deux genres de fromages se fabriquaient sur la ligne des Alpes. Ceux des Alpes Dalmatiques se vendaient à Docleas [4], et ceux des Alpes Ceutroniques, à Vatusicum.

Le rapprochement de ce nom avec celui de Passy est passablement forcé, outre les obstacles que les Ceutrons devaient rencontrer dans l'hostilité locale et la concurrence des produits similaires des montagnes de Passy appartenant aux Allobroges. Ils ont dû chercher ailleurs l'écoulement de leurs produits.

Au débouché de deux vallées ceutronnes, dont les fromages sont encore très renommés, celle de Beaufort et celle de Tarentaise, se trouve le plateau de Venthon, qui dominait la station romaine *Ad publicanos,* et qui peut avoir été le dépôt central de cette industrie, avant que les produits en fussent écoulés dans la Province ou dans les Gaules.

L'ancienne orthographe *Vantzon* représente, avec l'*n* euphonique usitée dans nos contrées [5], la prononciation contractée du *Vantusicon,* comme Lyon, de *Lugdunum,* Bourgoin, *Bergusium,* Nyon, *Nevidunum,* Mevoullion, *Medullium,* Moudon, *Mionodunum,* Chevron, *Caprœdunum,* etc.

En résumé de cette étude on peut formuler une conclusion : les Ceutrons que la tradition locale dit avoir occupé tout le haut Faucigny jusqu'au détroit de Cluses, ont été successivement repoussés par les Allobroges en amont de l'Arve jusqu'à la dernière lutte qui ne leur a laissé que les plateaux de Chamonix et de Montjoie ; comme ils ont été repoussés ailleurs, depuis le bassin d'Albertville jusqu'au détroit de Briançon sur l'Isère.

De même les Médulles avaient acculé successivement les Graïocèles depuis le détroit d'Aiguebelle jusqu'au delà de Termignon sur les rives de l'Arc.

Les races gauloises chassaient les anciens habitants de la plaine et les reléguaient sur les hauts plateaux des Alpes. C.-A. DUCIS.

1 *Questions archéologiques et historiques*, p. 141.

2 *Piemonte cispadano antico*, 40.

3 *Hist. nat.* XI. 42.

4 Patrie de Caius Valerianus, qui en a pris le surnom de Dioclétien.

5 *Antuarii* pour *Attuarii* (Côte-d'Or), *Piéra Menta* pour *Piéra Meta* (Beaufort), *Henricus* pour *Erric, Santhonay* pour *Sathonay*, *Manchard* pour *Machard*, etc.

LETTRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

†

« Certes vous êtes bienheureuse, ma très chère « fille, de scavoir si bien écrire, mays pour vous ren« dre maîtresse en ce metier il faut former votre main « pour un tems d'écrire aussy à tous et non seulement « à moy qui plus que tous peut être supporterais plus « doucement votre mauvaise écriture. Dieu par sa « bonté mesme trenne de sa ste main mademoyselle de « la Ramillière par tout ou elle ira et vous console de « plus en plus en son saint service. Monsieur de « Blonnay votre père et Mr le prieur votre frère sou« pèrent hier céans et ce porteur qui est bien fort de « mes amis vous dira qu'ils se portent très bien. A la « première occasion je vous écrirai plus amplement, « car je suis son enfant. Que Dieu fasse advenir mes « vœux et assistes vos. . . . . . . run

« Annessi le xx sepb. 1621.

« l. . . . . »

L'eau et le temps ont altéré les derniers mots et la signature ; mais le cachet est incontestable et l'adresse porte : *A la mère supérieure de Lyon.*

Au dos de la lettre se trouve collée une feuille de papier portant la signature autographe de Mgr Michel-Antoine, archevêque de Turin, attestant un autre autographe du saint.

Communiquée par M. le chevalier V. PROMIS
à M. l'abbé TREMEY, le 23 juillet 1880.

Lettre trouvée en 1854 à la Visitation de Turin.

« Tandis que j'étais avec vous, moy mesme au par« loir, M. de Monthoux me vint chercher ce que je ne « seu qu'en soupant, et lors je lui envoyai un billet « par lequel je le priai ne point partir qu'il ne vous « parlast afin d'arrester les affaires de sa cousine. Or « il fut trouvé chez son hôte où il n'y avait ni papier « ni encre, c'est pourquoi, il m'envoya dire qu'il fe« rait selon mon billet. Au reste quand il ira vers vous « ne luy dites point de paroles qui luy puisse estonner « comme serait celle que vous avez cité, estonnée de « quoi il s'en allait simplement, que vous estant ap« percue qu'il s'en allait, vous avez désiré d'arrester « l'affaire affin qu'à la profession il n'y ait rien à trait« ter ains seulement a éxécuter le traité. Je crois bien « qu'il ne trouvera pas trop de trois mille florins. Ce-

« pendant je vay pensant ce que je vous dirai tantost. « Dieu qui sçait ce qui est requis à vostre cœur au « mien et à ceux de nos sœurs me veuille suggérer « selon sa gloire. Amen. Bonjour mille et mille fois. »

A. TREMEY.

BIBLIOGRAPHIES

Histoires de voyage (souvenirs et tableaux), 1830-1872, par Auguste Barbier, de l'Académie française. Paris, 1880. E. Dentu, éditeur.

Il y a un demi-siècle que l'auteur des *Iambes* s'est fait connaître dans le monde littéraire par des productions désormais célèbres ; l'auteur de la *Curée*, de l'*Idole* et de plusieurs autres pièces saillantes occupe un rang très-élevé parmi les contemporains. Son nom est devenu populaire ; il est, avec Victor Hugo et Victor de Laprade, un des trois poètes que compte dans son sein l'Académie française.

Tout récemment, il vient de publier, — comme pour fêter ses noces d'or d'écrivain, — un volume de prose qui renferme dix-neuf histoires très-brèves, écrites à longue distance les unes des autres, à bâtons rompus, dans une période de près de cinquante ans.

On voit, par ce volume, — ce qu'on devinait déjà sans trop de peine, — que l'illustre académicien est un artiste (les vignettes sont de M. Barbier et les dessins ont leur originalité) ; si la langue des vers lui est familière, sa prose a bien aussi son mérite et elle se fait lire avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais recommander ce volume aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Ce sont des souvenirs de nature variée, sans recherche, sans affectation, qui tous ont trait à la France ; on écoute volontiers ces récits simples et charmants, peu étendus et qui éveillent à chaque instant nos réflexions, nos sympathies. L'auteur est non-seulement un grand poète, mais encore un artiste de talent et un observateur plein de finesse.

A la base de chacun de ses récits, il y a une idée ; sous certains rapports, je le comparerais volontiers à ces prédicateurs assez rares dont les sermons paraissent trop courts. C'est un mérite que tout le monde n'a pas.

S'il m'était permis d'entrer dans quelques détails, je signalerais aux amis de notre littérature les vieilles poésies populaires des Vosges recueillies dans ce volume ; plus d'un écrivain s'est retrempé dans cette langue, dans cette littérature d'autrefois. On voit que M. Barbier est de ce nombre ; il cite avec beaucoup d'à propos ces vers d'un des pères de la poésie française, de Charles d'Orléans :

Contre les vagues du tourment,
Quand il lui plaira, Dieu m'envoie
A plaisir et à gré le vent.

Faut-il signaler ici la description du port de Marseille et la comparer à celle du président de Brosses ? Faut-il parler de ce *nid d'hirondelles* et de la visite que M. Barbier fit à Lyon à Mme Desbordes-Valmore, lorsqu'il partait pour l'Italie avec un homme d'un noble et beau talent, avec Brizeux, l'auteur de *Marie* ?

Ailleurs, les pages consacrées à la Laure de Pétrarque nous réservent une agréable surprise. Ce sont des vers inédits de l'auteur lui-même et je veux me faire le plaisir de les reproduire ici :

On était aux beaux jours de la fleur avrilière,
A l'heure où du matin la divine courrière
Brille encore au sommet de la voûte des cieux.
Avignon se rendait gravement aux saints lieux,
Pour baiser les pieds morts du Rédempteur du monde.
Un jeune clerc, déjà de science profonde,
Le front enveloppé d'un grand capuche noir,
Allait aussi, rêveur, accomplir son devoir.
Sur ses pas un couvent, celui de Sainte-Claire,
Entr'ouvrait son église. Il entre et vers la pierre
Où tremble l'eau bénite, il incline la main.
A peine elle y descend qu'une dame soudain
Y plonge aussi la sienne, et dérangeant son voile,
Découvre deux yeux bleus plus brillants qu'une étoile.
Le jeune homme ébloui croit voir à son côté
Descendre du ciel même un ange de clarté.
Jamais femme n'avait montré beauté pareille,
Si bien qu'au prompt départ de la jeune merveille,
Immobile, longtemps il la suivit des yeux,
Oubliant tout, le monde et l'heure et les saints lieux...

C'est une bonne fortune de pouvoir citer quelques vers nouveaux de notre auteur, mais c'est de sa prose surtout que je dois parler ici.

Dans les pages qui concernent le comte Beugnot, il nous fait connaître l'origine du mot de *Monsieur*, qui fit quelque peu fortune, au moment de la restauration : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*. Cherchez dans l'histoire une époque qui n'ait pas eu ses courtisans ; donner de l'esprit à un prince est une manière fort adroite de le flatter.

N'oubliez pas de lire *la forêt de Montrichard* qui nous représente l'émir Abd-el-Kader en prière, à l'heure du soleil couchant. « Cette prière en pleine « forêt, et spontanément faite, sans pose aucune, « par des hommes d'une autre race que la mienne, « mais croyant comme moi à un être suprême, était « de nature à me faire réfléchir et méditer sur cette « action pieuse. Je me demandai alors si ces hommes « que j'estimais si fort au-dessous de moi dans l'é- « chelle de la civilisation, ne m'étaient pas en ce mo- « ment supérieurs. Ils pouvaient être ignorants, bar- « bares, cependant ils pensaient à leur créateur et lui « rendaient hommage. Il est vrai qu'ils étaient « malheureux, loin de leur terre natale et prisonniers « d'un autre peuple, n'importe ; ils auraient fait la « même chose dans leur patrie et dans la plénitude de « la force et du bonheur. J'avais beau croire comme « eux et autant qu'eux, j'étais loin de manifester ma « pensée envers Dieu d'une manière aussi patente et « aussi visible. On me dira que l'honnête homme prie « Dieu à tous les instants de son existence par ses « bonnes pensées et ses bonnes œuvres. Qui travaille « prie est une maxime de l'Eglise, cependant une for- « mule extérieure et directe de soumission et d'adora- « tion, soit par la parole, soit par le geste n'est pas « un acte sans valeur et superflu ; elle montre que « l'homme n'est pas entièrement absorbé par le fini « et qu'il s'en détache parfois pour se souvenir de son « origine, de sa source primordiale ; puis cette preuve « ostensible d'élévation de la pensée vers l'infini peut « être un spectacle salutaire à ceux qui en sont les

« témoins, cette vue peut chasser de leur âme les « mauvais desseins, en leur rappelant les prescrip« tions divines de leur auteur, les remettre dans la « bonne voie et leur rendre une paix que toutes « les distractions du monde ne sauraient leur don« ner. »

Les idées élevées dominent dans ce volume, et on y rencontre, — le passage qui précède le prouverait à lui seul, — un fond de croyance qu'on chercherait en vain dans beaucoup de productions contemporaines.

Il y a, du reste, comme je l'ai dit plus haut, bien de la variété dans l'œuvre de M. Barbier, et c'est un de ses mérites.

Vous y trouverez, par exemple, une comparaison pleine de sagacité entre *Roméo et Juliette,* d'un côté, le roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne,* de l'autre.

Plus loin, c'est un spectacle saisissant de la longue expiation que subit une malheureuse extrêmement belle ; elle a commis un meurtre dans un accès de jalousie, mais elle conserve toute sa dignité dans la prison et elle se sent profondément humiliée de vivre ainsi au milieu de personnes condamnées pour vol.

Bref, et pour ne pas tout citer, on peut appliquer au volume, véritable friandise littéraire, une remarque que je lui emprunte : « Il y a des rencontres, à tra« vers la vie, qui, telles que de belles pensées, vous « raniment et vous encouragent. » JULES VUY.

Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudemont, époux de Marguerite de Joinville 1368—1392, par M. Léon Germain, membre de plusieurs Sociétés savantes (Nancy, 1879, 164 pages).

Les lecteurs de la *Revue* n'auront pas oublié un *desideratum* de M. Léon Germain, inséré en 1879, page 17, et la réponse que j'y ai faite, page 32. Tel est l'avantage des correspondances entre les Sociétés scientifiques et littéraires, qu'elles mettent en commun les données qui peuvent faire défaut aux unes ou aux autres, et permettent ainsi aux laborieux pionniers de quelques spécialités de faire une œuvre plus complète. Et c'est le cas de celle que nous annonçons. Elle intéresse plusieurs contrées depuis le Luxembourg jusqu'à la Savoie; parce que Marguerite de Joinville a épousé d'abord Jean de Bourgogne, puis Pierre de Genève et, en dernier lieu, Ferry de Lorraine.

Il a fallu établir la situation féodale de ces familles et les circonstances de leurs alliances par des tableaux généalogiques raisonnés sur titres, puis les actes nombreux de la vie sociale qui en sont résultés. De tout ce travail il ressort de nouvelles vues historiques sur ces différentes régions, des détails biographiques très intéressants sur les nombreuses familles qui ont pris part à ces tractations. Et, pour l'histoire de Genève, d'Annecy et des environs, en particulier, nous aimons à signaler un ouvrage nouveau et indispensable désormais à consulter. Ce volume est enrichi de 8 blasons et de 18 documents, auxquels on aurait pu ajouter ceux de nos archives départementales, si l'on avait pu prévoir le programme de cette étude.

Placé à distance de notre département, l'auteur a accepté de confiance certaines traductions ou copies de noms faites loin d'ici, et erronées, comme Henri de Ruppe pour de La Roche, Desserie pour d'Esery, Roncimont pour Roncignod, Notre-Dame la Rye pour la Leye ou la Lée, etc.

Il a confondu Rumilly-sous-Cornillon, dans l'ancien Genevois, aujourd'hui arrondissement de Bonneville, avec Rumilly-sur-Chéran, en Albanais, aujourd'hui arrondissement d'Annecy. Nous relevons encore l'orthographe « pécunières » de la page 60, parce qu'elle n'est pas dans l'original, *Revue savoisienne* 1879, page 33, 1re colonne.

La forme *gebennensis, gebennesii* est bien celle du moyen âge et parfaitement admise pour signifier le Genevois, sans qu'il soit besoin de la remplacer par la forme classique, qui serait *genavensis* plutôt que *genevensis*.

Mais ces légères inexactitudes seront bien vite rectifiées par les lecteurs de la Savoie, et pour ceux des autres contrées, elles n'ont pas de conséquences.

Elles sont abondamment rachetées par la saine critique que l'auteur a apportée dans toutes les discussions historiques. C.-A. DUCIS.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 JUILLET 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

On propose un membre correspondant, dont l'admission est renvoyée à la prochaine séance, selon les règlements.

Les listes de souscriptions pour le monument Sommeiller sont distribuées aux assistants pour être communiquées.

Il est statué sur le compte-rendu des travaux de la Société à présenter au Congrès des Sociétés savantes à Chambéry.

M. DUCIS lit un acte de réception d'une famille quittant les Gets pour Saint-Jean-d'Aulps, dans la communauté d'Essert-Romans, de Cheravaux et de Morzine, pour l'exploitation des montagnes albergées de l'abbaye d'Aulps, du 28 octobre 1433.

Les communiers albergataires portent la qualification collective de *Jomarons*. Ainsi s'expliquerait le nom de *Jumars* donné à un genre hybride dans l'ouvrage analysé à la dernière séance par M. Constantin. Le nom de *Bifs,* de prononciation anglaise, rattacherait mieux à une des races bovines de nos Alpes ce genre sur lequel l'auteur allemand a brodé un type introuvable.

Les *Jomarons* ne doivent pas être confondus avec les *Marrons* ou guides du Grand-Saint-Bernard, qui en obtenaient le droit de *Marronage,* ou de conduire les étrangers.

LE MÊME rend compte des fouilles faites dans un cimetière burgonde à Perroix, au-dessus de Talloires.

M. SERAND annonce qu'il a réuni des archives de la ville et d'autres sources qui lui ont été communiquées, des notes précieuses sur le couvent de Sainte-Claire de Genève et sur celui d'Annecy qui lui a succédé. Dans la liste complète des abbesses on voit, entre autres, que Jeanne de Jussie, qui passait jus-

qu'ici pour avoir vécu plus d'un siècle, était née à Jussy-l'Evêque, aujourd'hui canton de Genève, en 1503, qu'elle était entrée au couvent en 1521, et qu'elle décéda à Annecy le 7 novembre 1561, à l'âge de 58 ans.

Cette communication paraîtra dans la *Revue*.

M. Jules Philippe offre à la Société une collection de documents, entre autres sur le collège d'Annecy à Avignon, sur divers personnages pendant la période révolutionnaire, etc.

Des remerciments sont adressés au donateur.

Le Secrétaire adjoint,
Eugène Tissot.

BULLETIN

Une preuve fort curieuse de l'état avancé de la civilisation dans la Plata, c'est la multiplication incroyable des pianos. D'après des renseignements puisés à bonne source, on estime à 8,404, le nombre de ces instruments, plus ou moins mélodieux, qui font résonner les échos de cette région fortunée. La province et la ville de Buenos-Ayres, à elles seules, entrent dans le total ci-dessus pour 5,000; Montévidéo vient ensuite, avec 2,000 pianos, et l'Assomption, la capitale du Paraguay, vient modestement à l'un des derniers rangs avec 30 pianos seulement.

—

Un vaisseau vient de quitter Canton pour les îles Sandwich. C'est un fait qui n'a rien de rare. Mais le curieux, le nouveau, c'est que ce vaisseau, frêté par une compagnie chinoise que le gouvernement chinois subventionne, porte 500 Chinois, émigrants volontaires, dont un grand nombre sont des hommes mariés, emmenant avec eux femmes et enfants.

Voici donc les Chinois qui se mettent à émigrer en famille, sous les auspices de leur gouvernement.

Si ce mouvement continue, c'en est fait du trafic inique des coulies.

Gare à l'invasion du monde occidental par la fourmilière de l'Extrême-Orient !

—

L'importation d'opium en Chine est en voie d'accroissement continuel ainsi que la culture du pavot dans le pays même.

Cette importation a été de 59,670 *piculs* en 1871; de 71,462 en 1878. — Le *picul*, c'est à peu près 133 livres.

C'est surtout du Malva, pays de l'Inde, qu'arrive l'opium, par le port de Hong-Kong; le reste vient de Patna, de Bénarès et autres districts indiens.

Chaque année 1,100 caisses environ d'opium sont envoyées aux Chinois de Californie: valeur d'environ 330,000 taëls ou un peu plus de 2,400,000 francs.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

Le lundi 9 aout, réunion à 1 heure, à la Mairie, dans la salle du Conseil municipal. — Ouverture du Congrès. — Election du Bureau. — Fixation de la ville où se tiendra le Congrès de 1881. — Nomination du Secrétaire général du prochain Congrès. — Visite des Musées. Au Musée départemental, conférence de M. Rabut : les habitations lacustres.

Le soir, à 8 heures, conférence de M. Jules Carret, à la Mairie, dans la salle des élections : Etudes sur les Savoyards.

Mardi 10 aout, 7 heures du matin, à la Mairie, dans la salle du Conseil, conférence de M. le baron Perrier de la Bâthie sur les moyens de combattre le phylloxéra.

8 heures, dans la même salle, séance. Lecture et discussion des questions annoncées.

1 heure après midi. — Départ pour Challes-les-Eaux. (Des omnibus seront à la disposition des membres du Congrès, place Octogone). — Visite de l'établissement et du Château. — Démonstration sur place du phylloxéra, des ravages qu'il a causés et des moyens de le combattre, sous la direction de M. le baron Perrier de la Bâthie.

6 heures 1/2, banquet.

9 heures, retour à Chambéry.

Mercredi 11 aout, 8 heures du matin, séance.

2 heures après midi, séance publique et clôture du Congrès.

N.-B. La cotisation est fixée à 10 fr. pour les membres des Sociétés savantes ; pour les personnes étrangères aux Sociétés savantes, la cotisation est de 5 fr. pour recevoir l'exemplaire du compte-rendu et de 5 fr. pour assister au banquet.

On souscrit chez M. Perrin, rue des Portiques, 6, Chambéry.

LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

1° Rapport des Sociétés adhérentes sur leurs travaux depuis la précédente session ;

2° M. Barbier : La Bibliothèque publique de la ville de Chambéry ;

3° M. Pillet : Les cailloux exotiques de la Savoie ;

4° M. l'abbé Ducis : Le martyre de la Légion Thébaine ;

5° M. le baron de Ponnat : La Légion Thébaine ;

6° M. l'abbé Tremey : Notice historique sur Brides-les-Bains ;

7° M. l'abbé Tremey : Monographie du prieuré d'Aime ;

8° Distribution du prix d'histoire ;

9° M. Rabut : Les habitations lacustres (Conférence) ;

10° M. le baron Perrier de la Bâthie : Conférence sur les moyens de combattre le phylloxéra ;

11° M. Carret : Etudes sur les Savoyards (Conférence) ;

12° M. l'abbé Ducis : l'Université de Saint-François-de-Sales ;

13° M. A. Constantin : Les mœurs et les usages de la vallée de Thônes ;

14° M. Jules Philippe : Claude Fichet et la première imprimerie de Paris ;

15° M. l'abbé Brand : Dépenses occasionnées par l'occupation du département du Mont-Blanc par les armées alliées du 1er juillet au 31 octobre 1815 ;

16° M. Hollande : Coupe de l'Epine au Pas-de-la-Fosse ;

17° M. Jules Vuy : Note sur les Sœurs de Sainte-Claire de Genève et d'Annecy ;

18° M. Durandard : Quatre sentences arbitrales rendues par Mgr Milliet, archevêque de Tarentaise, en 1679 ;

19° M. l'abbé Buttard : Réponse à M. le baron de Ponnat sur le nom de la commune de Saint-Julien ;

20° M. Truchet Florimond : Communication sur une pierre à écuelles récemment découverte en Maurienne ;

21° M. Vulliermet : Découvertes préhistoriques et gallo-romaines en Maurienne ;

22° M. Ernest Chantre : Carte de l'époque glaciaire dans la Savoie, l'Ain, l'Isère et le Rhône ;

23° M. Jules Philippe : Carte cantonale des grands hommes de la Savoie.

Le Secrétaire général du Congrès,
ANDRÉ PERRIN.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 6. — JUIN 1880

Pressions barométriques moyennes : 722.00 à Annecy et 706.39 à Mélan. Maxima le 28, minima le 4 à Annecy, et le 28 et 20 à Mélan. Excursion du mercure 13 à Annecy et 12.79 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy au maxima 22°19, au minima 9°83 ; le 30 le thermomètre atteint 29°5 après avoir été à 10°8 le 4. A Mélan, moyenne générale 13°91, le thermomètre marque 27°9 le 30 et 3°1 le 1er. A Chamonix, la moyenne thermométrique est 14°2 pendant le mois, la température ayant été à —1°5 le 12 et à 26° le 30.

L'eau du lac d'Annecy arrive à 17°2 et en moyenne 14°36. La température de celle de rivière prise au Foron varie entre 11°3 et 13°9.

PLUIE. — Maximum d'eau recueillie : 202m/m en 20 jours à Cruseilles. Minimum 78m/m3 en 15 jours à Rumilly. Les stations constatent en moyenne 15 jours pluvieux donnant une hauteur moyenne de 150m/m9.

ORAGES. — Plusieurs orages ont éclaté sur le département pendant le mois et nous regrettons de ne pas les voir figurer sur les Bulletins transmis des stations, ce qui aurait permis d'indiquer la marche suivie. Orages le 16 à Annecy à 1 h. 30 du soir et à Mélan à 2 h. 15 ; le 17 à Mélan à 3 h. 10 ; le 19 à Annecy de 5 h. 30 à 6 h. 30 du soir et à minuit à Mélan ; le 20 à Annecy à 5 h. du soir et le 23 de 8 h. à 8 h. 30 du soir ; le 24 à Mélan à 3 h. 45 du soir et à Annecy à 6 h. ; le 26 à Mélan à 11 h. du matin et à Annecy et à Sallanches vers 1 h. du soir. Pas de dégâts appréciables. Pluie et peu de grêle. Vents sud et sud-ouest à Annecy et généralement nord-ouest à Mélan.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Tremblement de terre le 28 à 3 h. 5 du matin signalé des stations de Vétraz-Monthoux et Douvaine.

VÉGÉTATION. — Le nombre relativement grand des jours pluvieux retarde les progrès de l'agriculture. Dans le bassin d'Annecy, les lauriers, althæas, deutzias fleurissent dès les premiers jours du mois, l'épiage de l'avoine a lieu vers le 20, la floraison de la vigne commence le 15 et les foins se fauchent du 15 au 30 ; ce travail se fait à Mélan les derniers jours du mois.

JUIN 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations :	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	......	......	14	......	......	......	......	......	......	10	......	......	7	......	24,7	
2	......	11,7	8	......	2,3	8,4	5,7	6,1	8,5	15,6	2	......	14	24,4	4,5	
3	12	2	......	......	6,1	......	6,8	6,2	......	......	0,9	......	......	2,9		
4	......	21,6	20	......	3,3	21,8	9,9	12	......	19,7	1,1	......	23	12,2	2,6	
5	9	......	2,2	......	15 4	4,8	4,7	7,3	......	10,5	0,9	......	16	8	4,3	
6	......	7	1,2	......	6,7	......	5,3	7,7	......	......	......	......	1,2	3	1	
7	......	......	......	......	......	......	......	1,3	......	2.1	......	......	3	0,7	2	
8																
9	6	......	1	......	......	2,3	......	......	......	3						
10	4	......	......	......	......	......	0,7	1,6	5	2	0,6	......	5	1,4		
11	......	4,3	19	......	......	21,7	......	......	7	22,6	1,9	......	6			
12	41,3	17	4,2	......	15	14,2	23,4	17,3	15	14	......	......	3,2	28		
13	5	8,1	......	......	19,1	......	......	16,6	......	......	......	......	5	26		
14																
15	......	1	......	......	6,9	......	......	......	5	3,5	0,7	......	......	......	1,2	
16	6,2	11,2	21	......	9.8	7,8	7,5	2,8	6,3	21,4	0,9	......	15	......	6,4	
17	......	31,8	3,5	......	......	9,1	......	16,5	4,5	14,1	7,3	......	11	28,8	2,3	
18	23,7	8,7	......	......	10,5	22,2	......	8,3	......	1,2	5	......	......	4,8		
19	8	2	6,5	......	23.2	7,4	15,7	6,7	5	6,9	......	......	26,2	0,4	7,2	
20	11	8,3	17	......	11,1	22,8	9,8	8,4	2	28,7	7	......	28	4,3		
21	18	16,5	......	......	18.3	1,9	21,8	24,7	3,3	......	36	......	2	40,7	4,5	
22	......	......	1,8	......	1	......	0,6	0,6	3	1,9	......	......	3,2	2,8		
23	......	3,4	3,5	......	......	14,3	......	......	5	......	6,5	......	......	......	0,5	
24	11	......	......	......	11,3	6,8	7,5	7,2	20	12,3	4,2	......	3,2	6	12,8	
25	6	9,1	4	......	5,8	......	4,9	5,2	......	3,3	......	......	......	6,9	1,4	
26	......	......	0,7	......	......	6,5	6,7	......	6,3	6,4	......	......	11	......	2,9	
27	17,6	1,4	......	......	......	......	0,7	9,2	......	2,8	13	......	3	9,6		
28	......	......	......	......	......	......	......	1								
29	......	3,8														
30	......	......	......	......	......	3,4										
Pluie. Neige.	178,8	168,9	127,6	......	165,8	175,4	131,7	161,7	95,9	202	88	......	186	200,9	78.3	

BULLETIN N° 6.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUIN 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE à zéro 9 h. m.	PLUIE tombée en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°	6°7	14°	720,2	»	4,3	89	14°4	17°5	14°8	N-O	N	faible	couvert	Pluie dès 1 heure du soir.	pluie	0,49	11°6
2	14,7	8,5	12	720	24,4	5	89	12	14	12,2	O	O	id.	id.	Pluie par bourrasque tout le jour.	couvert	0,495	12
3	17	8,3	14	719,6	2,9	2,7	89	19,8	38	29,2	S-E	E-S-E	id.	couv. 1/2		id.	0,50	12,5
4	21,5	10	10,8	717,5	12,2	5,3	94	13,6	18,3	15,4	S	O	id.	pluie	Pluie presque continuelle tout le jour.	id.	0,51	12,6
5	15,5	9	11,2	718,2	8	1,9	92	10,8	13,1	10,8	S	O	id.	id.	Id., id.	pluie	0,54	12,5
6	13,3	6,7	13	725,2	3	3	66	16,4	33	24,2	N	O	id.	couvert	Neige à 1,800m, très peu à 1,400m, dis-	id.	0,55	12
7	18,5	9,5	12	726,2	0,7	2,6	85	17,2	30,2	23,6	S	S-E	id.	id.	[paraît pendt le jour, persiste à 2,000m.	couv. 1/2	0,565	12
8	19,3	11,5	16,2	725,2	»	2,1	69	21,4	43	32,8	O	E	id.	couv. 1/2		très beau	0,56	13,2
9	22,5	9,5	17,2	724,3	»	3	80	20	30,1	26	O	E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	couvert	0,56	13,2
10	22	11	15	723,1	1,4	1,5	89	22	42,1	32,8	S	E	id.	couvert		beau	0,55	13,4
11	22,5	10,3	16,2	719,3	»	2,7	87	14,6	16,5	14,4	?	E	id.	id.	Pluie de 10 h. à midi, id. de 4 à 9 h. soir.	couvert	0,54	13,7
12	21,3	8,5	11,2	721,4	28	1,5	86	13,2	16,1	13	S	E-S-E	id.	id.	Pluie presque continuelle dès 11 h. matin.	pluie	0,56	13,2
13	21	9	10,2	723,9	26	1,1	86	13	14,2	12	S-E	E-S-E	id.	couv. 1/4		beau	0,59	13,4
14	24,6	7,9	18	722,8	»	3	84	24	45,1	35	O	O-S-O	id.	id.		couv. 1/2	0,59	13,9
15	25,5	8	17	721,2	»	2,8	88	23,6	38	31,2	S-O	O-S-O	id.	couv. 1/2		couv. 1/4	0,58	14
16	26,3	10,5	17,4	721,3	»	3,1	81	22,8	53,1	27,8	S	S-E	id.	beau	De 1 h. 30 à 3 h. 30 d. s., forte pl., écl., tonn.	couvert	0,575	14,5
17	26,7	8,7	16	723,7	28,8	1,2	89	23,4	43	33,6	S	O-N-O	id.	id.	Pluie par intervalle après midi.	id.	0,60	14,7
18	25	11,5	17	722,5	4,8	1,9	77	24	43,5	34,6	S	S-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	id.	0,595	15,6
19	25,7	12	19,4	718,2	0,4	3,8	66	24,6	44	35,4	S-E	E	id.	couv. 1/2	Forte pl., écl. et tre de 5 h. 30 à 6 h. 30 du s.	id.	0,60	15,7
20	27,5	13	16,2	717,7	4,3	2,6	88	19,4	26,3	22	S	S-E	id.	couvert	Pluie dès 5 h. s. Eclairs et tonnerres.	pluie	0,60	16,8
21	23,5	11,5	16,4	718,2	40,7	1,5	89	20	33,1	26,2	E	E-S-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	couvert	0,71	16,2
22	22	10,5	15,5	721	2,8	2,1	88	18,8	27,9	23,2	S	S-S-E	id.	id.	Légère pluie après midi.	couv 1/2	0,71	15,8
23	20,5	7,7	16	721,3	»	2 2	84	22,4	42,3	33	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie p. bourr. de 8 à 8 h. 30 soir. Ecl. et t.	couvert	0,71	16,2
24	25	11,5	16,2	722,7	6	3,5	70	19,2	34,8	28,1	S	E	id.	id.	Id. de 6 à 6 h. 30 soir. Ecl. et t.	id.	0,71	15,3
25	22	8,5	15	721,7	6,9	2,7	87	21,6	38.9	31,1	S-E	S-O	id.	beau		très beau	0,72	15,6
26	22,5	10,3	15	718,8	»	2,5	86	16,8	20	18,2	S	E	id.	id.	Pluie de midi à 1 h s. avec écl. et tonnerres.	pluie	0,72	15,7
27	21,3	11.5	16,9	725,5	9,6	1,7	82	21	38,2	30,6	N	N	fort	couv. 1/2		beau	0,725	16,3
28	24	8,5	17,6	731,4	»	2,6	84	23,8	43,5	34,8	N	N-N-O	faible	beau		très beau	0,73	15,7
29	26	9,5	18,6	726,4	»	4,1	76	26,6	45.5	36,6	—	N	id.	très beau		id.	0,72	16,3
30	29,5	11,3	22	721,5	»	3,7	68	29	47,5	39	—	N-N-O	id.	id.	Eclairs à 9 h. soir au sud.	couv. 1/2	0,71	17,2
Moyennes ou Totaux.	22°19	9°83	15°44	722,00	200,9	66	82,9										0,61	14°36

La neige disparaît complètement les derniers jours du mois du versant sud de la Tournette. — Le 16, orage par vent sud-ouest à 1 heure 15 du soir, quelques tonnerres et éclairs, forte pluie jusqu'à 2 heures du soir, continue lente jusqu'à 4 heures. — Le 19, de 5 h. 30 à 6 h. 30 du soir, forte pluie, éclairs et tonnerres. — Le 20, vers 5 h. du soir. — Le 23, à 8 h. du soir, éclairs au nord-ouest, vent d'ouest assez fort, quelques tonnerres et pluie de 15 minutes. — Le 24, tonnerres et éclairs à 5 h. 45 du soir, pluie assez forte par vent du sud-ouest. — Le 26, de midi à 1 h., quelques tonnerres et éclairs. — Le 30, éclairs au loin de 9 à 11 heures du soir du sud-ouest et finissant à l'est.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

21me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

La séance d'ouverture du troisième Congrès a eu lieu à Chambéry, lundi 9 août, à 1 heure de l'après-midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

M. Jules Dumas, président de la Société médicale et délégué municipal faisant fonction de maire, assisté de M. Barbier, président de l'Académie de Savoie, M. Tochon, président de la Société d'agriculture, M. Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, M. Alliaudi, président de la Société de la Val d'Isère, déclare le Congrès ouvert et souhaite la bienvenue à l'honorable assemblée en exprimant le regret que la ville n'ait pas pu concourir plus largement à sa réception. Il lui fait part que le Conseil municipal a voté une somme de 300 fr. destinée à faciliter la publication des travaux du Congrès réuni à Chambéry. On procède ensuite à l'élection du bureau :

M. Jules Philippe est élu président.

De même que dans les deux précédentes sessions, l'on nomme deux vice-présidents : MM. le chanoine Alliaudi et Charles Guillermin.

Secrétaires-adjoints : MM. de Foras et Constantin.

M. Jules Philippe remercie le Congrès de l'honneur qui vient d'être fait non au plus digne, dit-il, mais sans doute au publiciste dont les travaux ont toujours eu pour but la gloire de la Savoie. Il fera son possible pour diriger d'une manière impartiale les assemblées et les discussions.

Il propose ensuite de procéder à la désignation du lieu où devra se tenir le prochain Congrès. Moûtiers est désigné, et M. Alliaudi accepte le rendez-vous au nom de l'Académie de La Val d'Isère.

Le scrutin secret ayant été demandé pour l'élection du secrétaire général, M. l'abbé Borrel est élu secrétaire pour 1881 par 20 voix sur 36 votants.

M. Perrin demande qu'une décision soit prise relativement à l'impression des communications du Congrès qui pourraient, comme cela a eu lieu l'année précédente, être publiées dans la *Revue savoisienne* avant leur tirage à part. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Philippe, Carret, Tochon, Alliaudi, Perrin, et de la proposition de M. Mossière d'imprimer les comptes-rendus dans l'*Indicateur savoisien,* il est décidé, par votation à main levée (18 contre 14), que leur impression sera confiée à la *Revue savoisienne,* organe de la Société Florimontane d'Annecy, aux conditions fixées pour le précédent Congrès.

M. Barbier, président de l'Académie de Savoie, et M. le chanoine J.-M. Chevalier, de l'Académie Salésienne, rendent compte des travaux de leurs Sociétés pendant l'année écoulée.

Au sortir de la séance, les membres du Congrès vont visiter le Musée de tableaux, le Musée d'histoire naturelle et le Musée départemental, où M. Laurent Rabut, conservateur, fait une conférence sur les habitations lacustres. M. Jules Carret ayant été empêché de préparer sa conférence, la première journée du Congrès se termine par la visite des Musées.

Le 10, à 7 heures, M. Perrier de la Bathie fait une conférence publique sur le phylloxéra.

Le bureau du Congrès se réunit pendant ce temps pour fixer l'ordre des lectures. Il reçoit les comptes des deux premiers Congrès, et décide qu'une copie en sera adressée à chacune des Sociétés savoisiennes. L'on arrête en outre qu'un registre des comptes-rendus sera commencé, et que dans la suite il devra être remis à la Société chargée de tenir le prochain Congrès.

De 8 à 11 heures, MM. Ducis, baron de Ponnat et Jules Vuy ont successivement lu des mémoires, et discuté sur la réalité du massacre de la légion Thébaine. Les incidents de la discussion se trouvent relatés à la suite des mémoires de MM. Ducis et de Ponnat.

A 2 heures, séance ordinaire, MM. Carret, Borrel,

Hollande, Ducis, de Foras, Durandard ont pris successivement la parole.

A 6 heures et demie, a eu lieu le banquet chez M. Mignot, rue du Collège, le nombre des étrangers établis à Challes n'ayant pas permis aux maîtres d'hôtels d'accepter l'honneur de recevoir le Congrès.

A la fin du dîner, plusieurs toasts pleins d'humour, de traits d'esprit et d'un vibrant patriotisme furent portés par MM. Dumas, le baron du Verger, Jules Philippe, Barbier, Tochon et le docteur Dénarié.

A 9 heures, les membres du Congrès se rendaient au grand Cercle de la place Saint-Léger où ils avaient été invités à venir entendre la Musique de la ville de Turin, qui, à son retour du concours de Romans, faisait entendre ses plus beaux morceaux.

Le 11, à 8 heures, séance remplie par les lectures et communications de MM. l'abbé Tremey, Truchet, Vallier, Vulliermet, Jules Philippe et Perrin.

A 2 heures, séance publique. M. Jules Vuy a lu un intéressant mémoire sur les Sœurs de Sainte-Claire de Genève et d'Annecy, et récité une pièce de vers, qui a vivement impressionné l'auditoire.

M. d'Arcollières, au nom de l'Académie de Savoie, présente ensuite le rapport sur le prix d'histoire de la fondation de Loche; le lauréat est M. le chanoine Fleury, vicaire général de Genève.

M. Constantin fait connaître un chapitre de son mémoire sur les usages, tant anciens que modernes, de la vallée de Thônes.

M. Philippe résume les découvertes qu'il a faites relatives à Fichet et à l'établissement de la première imprimerie à la Sorbonne, à Paris, et donne lecture de l'introduction du livre qu'il espère publier bientôt sur notre compatriote.

M. de Foras émet un vœu pour l'impression de l'inventaire des archives de la ville de Chambéry.

M. Jules Philippe déclare le Congrès clos, après avoir adressé des remercîments à l'assemblée, et engagé les membres à assister en aussi grand nombre que possible au prochain Congrès.

Le Secrétaire général,
A. Perrin.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie, par M. Barbier.

Messieurs,

Le fait le plus important qui ait signalé l'année qui vient de s'écouler, depuis la rentrée de l'Académie au mois de novembre dernier, époque habituelle de la fin de ses vacances, est sans contredit la dépossession dont notre Compagnie a été l'objet en ce qui concerne le Musée départemental.

La vie des Sociétés savantes ne se compose pas seulement, Messieurs, de leurs travaux littéraires et scientifiques; elles doivent pour garder leur rang et leur influence prendre part à tout ce qui se fait d'intéressant dans le pays, se mettre à la tête de toutes les améliorations nécessaires, patronner toutes les institutions qui peuvent contribuer à la gloire ou à la richesse du pays, en un mot prendre l'initiative du progrès dans la sphère dans laquelle elles se meuvent.

C'est à ce point de vue que s'était placée l'Académie de Savoie, lorsqu'en 1874, grâce au zèle et à l'activité de son président, M. l'avocat Pillet, elle recevait du Conseil général la direction du Musée départemental, et qu'elle obtenait son transfert dans les belles et vastes salles du Château, où elle le faisait installer de la manière la plus convenable.

C'est aussi, Messieurs, pour obéir au même sentiment que j'avais agi en 1878, d'accord avec l'honorable M. Lachenal, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Chambéry, près de l'autorité supérieure pour fonder un Musée industriel, entreprise qui n'a pu aboutir pour des causes qu'il serait superflu d'indiquer ici.

C'est toujours aussi pour obéir à la même pensée que les négociations entreprises avec la municipalité de Chambéry, possesseur de collections importantes déposées au Musée départemental, avaient abouti à un heureux résultat, et qu'une convention passée avec la ville dans les mêmes conditions que celle adoptée par le département, avait assuré au Musée départemental une direction unique, une impulsion qui devait durer aussi longtemps que l'Académie elle-même.

Notre Compagnie n'avait eu aucune prétention à échapper à un contrôle sérieux qu'elle considérait comme la meilleure sauvegarde des intérêts divers qui étaient confiés à sa sollicitude. Elle avait pris l'engagement de faire chaque année un rapport détaillé sur la gestion du Musée, et avait demandé qu'un membre du Conseil général et du Conseil municipal, fussent délégués auprès d'elle pour exercer son action sur les opérations du conservateur qui était pris parmi ses membres effectifs.

Ce contrôle, Messieurs, n'avait jamais donné lieu à aucune observation critique de nature à infirmer en quoi que ce fût la bonne administration de l'Académie qui n'était en quelque sorte que la tutrice légale du Musée. Aussi la surprise de ses membres, et je puis dire celle du public, fut-elle grande lorsqu'on apprit que le Conseil général par 5 voix contre 4 avait décidé sur le rapport d'un de ses membres que la gestion du Musée départemental était retirée à l'Académie de Savoie.

Sans aucun doute, Messieurs, le Conseil général avait le droit de défaire ce qu'il avait fait, et tout en étant persuadée que la décision prise en 1874 était favorable aux intérêts du Musée, il ne venait point à la pensée de l'Académie de faire aucune objection sur le fond même de la question, si on avait gardé vis-à-vis d'elle les égards qu'on devait à son autorité morale et scientifique dans le pays.

C'est uniquement à ce point de vue que l'Académie, dans la conférence du 6 septembre 1879, a protesté contre la mesure qui venait l'atteindre sans que rien ne la justifiât ni dans le fond ni dans la forme.

Je n'insiste pas davantage sur cet incident ; l'Académie de Savoie a eu l'honneur de contribuer à la réorganisation du Musée départemental ; elle est largement récompensée par la pensée du bien qu'elle a pu faire à cet établissement, par le succès que ses collections ont obtenu à l'Exposition universelle de 1878, et par la récompense décernée au conservateur M. André Perrin qui a reçu à cette occasion les palmes d'officier d'Académie.

L'Académie de Savoie a pu constater, Messieurs, que

l'activité de ses membres ne s'est point ralentie pendant la période qui vient de s'écouler.

En dehors des lectures qui ont été faites au cours de ses séances bi-mensuelles par des membres habitant Chambéry, et dont je vous entretiendrai tout à l'heure, elle a reçu de ceux qui sont en dehors de la ville ou du département les ouvrages suivants :

Miolans, prison d'Etat. Monographie de MM. Dufour et Rabut.

François le Balafré. Roman historique de M. Charles Buet.

De l'origine orientale de la métallurgie avec 4 planches, de M. E. Chantre.

Léon XIII et sa mission providentielle en 1880, par Mgr Turinaz, évêque de Moûtiers.

Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges, par M. Francis Mollard.

Le matérialisme, voilà l'ennemi! par le docteur Lachenal d'Annecy.

Voltaire et le dernier gouverneur du château de Sales, lettres inédites, et *Un poète catalan du XIIIe siècle,* de M. Aragon, ancien premier président de la cour de Chambéry.

Relevé des principales opérations chirurgicales pratiquées, en 1879, dans sa clientèle, par le docteur Dumas.

Parmi les travaux lus en séance ordinaire, il convient de signaler la notice sur l'ancienne fabrique de faïence de la Forêt de M. le comte de Loche. Ce mémoire consciencieux et intéressant a été soumis au jugement qui a conclu à son impression dans les mémoires de l'Académie. Il a été décidé en outre qu'il serait tiré un certain nombre d'exemplaires de la photographie d'une magnifique assiette provenant de la fabrique de la Forêt, et qui appartient à M. Brachet d'Aix, afin d'être jointe au mémoire de M. de Loche. M. Blanchard a donné lecture au nom de M. le baron Claretta d'un manuscrit intitulé : *La Mission du seigneur de Barres, envoyé extraordinaire de François Ier à la cour de Charles III, duc de Savoie.* M. Blanchard fait connaitre le but et le plan de ce travail dont l'impression dans les Mémoires de l'Académie est votée à l'unanimité.

La même décision a été prise pour une série de documents adressés par le général Dufour, et qui prendront place à la fin du VIIIe volume de la 3e série des Mémoires qui contient l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut sous le titre de *Réhabilitation du P. Monod.*

L'Académie a entendu aussi à diverses reprises des communications médicales et chirurgicales très intéressantes de M. le Dr Joseph Carret, la lecture d'une note de M. le chanoine Chamousset, son secrétaire perpétuel, intitulée : *Interprétation géométrique et analytique de l'équation Y-I;* puis celle d'une autre note sur le *mouvement d'une droite de grandeur variable assujettie à appuyer constamment ses extrémités sur les deux côtés d'un angle droit.*

M. Perrin a donné dans une de nos dernières séances des détails curieux et inédits sur un registre des délibérations prises par les prieurs de la confrérie de Saint-Antoine de Padoue érigée à Chambéry, au faubourg Montmélian, de temps immémorial. Ce document récemment retrouvé est spécialement consacré à la nomination des prieurs et au compte-rendu de leurs dépenses dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à Paris, M. Blanchard a envoyé à la section des beaux-arts, sous le patronnage de l'Académie, un manuscrit portant le titre de : *Descriptions artistiques de l'église de l'abbaye Royale d'Hautecombe en Savoie.*

M. Louis Pillet a lu dans la même séance une note relative à l'inscription latine placée sur le portail de l'Hôtel-Dieu de Chambéry ; il relève des fautes nombreuses dans le second distique, et prouve que le premier distique d'une latinité fort correcte n'est qu'un plagiat, extrait de Claudien, poète latin du ve siècle. Dans une autre séance, M. Pillet a lu une note critique sur la *Description géologique des Alpes occidentales* par M. Baretti, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Turin.

Durant la période annuelle qui vient de s'écouler, l'Académie s'est attaché comme membres correspondants diverses personnes dont les travaux offraient un intérêt réel. Ce sont MM. Jules Périn, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire de la Société de protection des enfants dans les manufactures; Charles Robert, ancien intendant général de l'armée, membre de l'Institut; du Bois Melly, de Genève; Martin Franklin, ancien officier du génie, président de la Société du Club Alpin, section de Chambéry; l'abbé Tremey, membre de l'Académie de la Val d'Isère ; le docteur José Pereira Rego-Filho, secrétaire général de l'Académie impériale de Rio-Janeiro, et M. le docteur Ducret, d'Albertville.

Elle a élevé au rang d'agrégé M. le comte de Loche qui était depuis longtemps membre correspondant, et dont les travaux consciencieux promettent à l'Académie un collaborateur des plus utiles.

M. le comte Charles Duverger de Saint-Thomas a été reçu membre effectif, et dans la séance du 13 mai, a prononcé l'éloge de notre regretté confrère, le comte Greyfié de Bellecombe. Ce travail paraitra dans le prochain volume des Mémoires, qui est actuellement sous presse.

Je n'aurais pas fini d'énumérer les travaux de l'Académie de Savoie, si je ne vous disais, Messieurs, qu'elle a en cours de publication dans ce moment, indépendamment des volumes qu'elle a publiés depuis notre dernière réunion générale, 1° le tome second du Décanat de Saint-André, de M. l'abbé Trépier; 2° un volume de Mémoires qui comprendra, indépendamment de ceux dont je vous ai donné connaissance, quelques travaux intéressant l'histoire ou l'archéologie; et enfin 3° le 2e volume du Cartulaire de Chamonix, par MM. Bonnefoy et Perrin, qui formera le IVe volume de la série des Documents.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SAVOIE, PAR M. J. REVIL, PHARMACIEN A CHAMBÉRY.

Messieurs,

Au nombre des sciences dont l'étude s'impose aujourd'hui, et qui méritent d'être prises en grande estime

et sérieuse considération, il faut, sans contredit, placer les sciences naturelles. Elles ont fait d'ailleurs, depuis quelques années, d'immenses et incontestables progrès : on ne saurait donc trop en propager le goût dans notre chère Savoie ; car, au milieu de nos belles montagnes, mille sujets d'observation s'offrent à nos yeux, mille problèmes se posent et demandent solution. Plus, en effet, l'esprit humain cherche à scruter et à fouiller la nature, plus il s'aperçoit que les horizons sont vastes, et que les secrets dont il voudrait déchirer le voile, sont nombreux et variés. Il ne faut néanmoins jamais désespérer, mais au contraire aller sans hésitation de l'avant ; car ce sont parfois d'humbles observations recueillies au jour le jour qui font faire à la science des pas de géants, et qui dans tous les cas sont pour elle d'une utilité évidente.

Notre pays, proclamons-le avec orgueil, a déjà été, au point de vue qui nous occupe, étudié avec sagacité et persévérance. Que de choses cependant restent encore à faire ! La flore et la faune ne sont point suffisamment connues. L'étude de notre sol, quoique sérieusement entreprise par MM. Lory, Pillet et Vallet, auteurs de la carte géologique de la Savoie, comporte encore des observations nombreuses. La mission que s'imposeront les géologues, ne manquera ni de variété ni d'étendue. Ce n'est ni sans fatigues ni sans labeurs qu'ils pourront l'accomplir. Mais l'intérêt qu'une pareille étude comporte, sera pour eux d'un puissant encouragement. Le rôle que doit remplir notre société est donc tout tracé, et cette année particulièrement elle s'est essayée à ne point trop faillir à cette tâche.

Dans la séance du 15 février, elle renouvelait son bureau, et décidait qu'à l'avenir des réunions plus fréquentes auraient lieu, afin de donner une impulsion plus vive et plus soutenue aux diverses études qu'elle comptait entreprendre. Ne possédant pas, par suite de la modicité de ses ressources, d'organe spécial pour la publication de ses travaux, elle décidait qu'ils seraient dorénavant insérés dans la *Revue savoisienne*, journal de la Société Florimontane d'Annecy. M. Louis Revon, directeur de cette revue, nous avait offert un concours entier et tout désintéressé : aussi qu'il nous soit permis ici de lui adresser tous nos remerciements.

M. le Dr Hollande nous a rendu compte des travaux de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen. Les bulletins de cette société, entre autres faits intéressants, contenaient une étude géologique sur les environs de Beauvais. A Marissel on trouve la partie supérieure du sénonien, à Bracheux l'éocène inférieur, à Mouchy l'éocène moyen. Comparant cette région à la nôtre, M. Hollande retrouvait le sénonien en Savoie en divers points, à Entremont-le-Vieux par exemple où il fut découvert, en 1845, par des membres de la Société d'histoire naturelle. Quant au danien, aux assises correspondant aux sables de Bracheux, on ne les retrouve pas, et nous avons seulement sous forme de calcaire nummulitique l'éocène moyen. Chez nous les fossiles sont rares et mal conservés, et nous ne pouvons plus, comme dans d'autres régions, en faire d'abondantes moissons. Par contre, nous avons les montagnes et leurs dislocations, et la sagacité du géologue peut s'exercer à l'aise et se donner libre carrière sur les faits dynamiques qui ont présidé au soulèvement des Alpes.

M. Louis Pillet nous a lu une étude sur un gisement de fossiles bajociens à la Table. C'est en 1854, qu'il avait pour la première fois signalé dans cette commune un point fossilifère digne d'être visité. A cette époque, il le considérait comme thoarcien, c'est-à-dire appartenant au lias supérieur. Les fossiles trouvés ayant été depuis soumis à une critique plus sévère, il fut reconnu que la plupart d'entre eux, tels que Ammonites Murchisonœ (Sow.), Amm. Sowerbyi (Miller), Amm. tripartitus (Rasp.), Amm. Brocchi (Sow.) étaient caractéristiques du bajocien.

C'était là une découverte importante dont la science géologique était redevable à notre savant confrère. M. Pillet nous trace aussi d'une façon minutieuse l'itinéraire à suivre pour retrouver ce gisement, lequel, nous dit-il, est si minuscule qu'il serait pour ainsi dire introuvable et par conséquent perdu, s'il ne le faisait pas connaître à ses confrères.

M. Revil a rendu compte des excursions géologiques faites aux environs de Chambéry, sous la direction de notre vice-président, M. Hollande. Du 11 avril au 10 mai, ces excursions ont eu pour but l'étude des terrains jurassiques. C'est par la colline de Lémenc qu'elles ont commencé, et là nous trouvons la zone à Ammonites tenuilobatus, pomme de discorde des géologues, et que les uns placent dans le kimméridgien, les autres dans l'oxfordien. Au-dessus sont placés les calcaires à Ammonites lithographicus, plus haut les calcaires à Cidaris glandifera, et enfin des bancs de marnes et des calcaires argileux sur l'horizon des ciments de Montagnole avec la faune de Berrias dans le haut. Ces diverses assises se retrouvent, et furent étudiées à St-Saturnin, aux Charmettes, à Montagnole, Barby, Curienne, etc., etc.

A Chanaz, petit village coquettement placé aux bords du Rhône, nous descendons plus bas dans la série jurassique. Nous y trouvons le bathonien et le callovien que surmontent ensuite l'argovien, la couche à A. tenuilobatus, le corallien et le purbeck. Au mont du Chat prolongement de la chaîne jurassique dont nous venons de parler, nous n'allons inférieurement qu'à la zone à A. tenuilobatus, et nous continuons comme précédemment pour les assises supérieures. Même disposition au mont de l'Epine où l'on creuse un tunnel et où l'étude par suite est facilitée de beaucoup.

Du 27 mai au 24 juin, toujours sous la direction du savant professeur, les excursions eurent pour objectif l'étage néocomien, c'est-à-dire les diverses assises du crétacé inférieur. A Montagnole, au Pas-de-la-Fosse, au mont de Joigny, au Pellat, se trouvent des marnes et des calcaires représentant l'horizon de Berrias. Ce premier niveau qui ne se rencontre plus dans la région du Jura, est ensuite recouvert par les assises valangiennes. C'est au Nivollet où elles présentent un certain développement, que l'étude en est facile. Elles sont ensuite recouvertes par les marnes à spatangues et l'urgonien à Chama ammonia. Notons en passant que c'est dans les marnes à spatangues que sourdent nos principales sources : la Doria, Fontaine-Noire, située à proximité de la chapelle des Déserts et qui, amenée à Chambéry, pourrait nous être fort utile. Ce fut ensuite par le gault et la craie blanche de la Pointière que se terminèrent ces excursions aussi instructives que pleines d'agrément.

M. Gauthier, professeur de sciences à l'école préparatoire de Chambéry, nous a fait l'exposé de quelques expériences tentées à cette école sur les courants que peut développer la germination des plantes. Il nous a aussi décrit un perfectionnement apporté à la machine d'Atwood destinée à mesurer la chute des corps.

Nous n'avons pas non plus, cette année, négligé nos collections, puisque au contraire nous en avons entrepris de nouvelles. C'est ainsi que nous commençons à collectionner les divers types de bois de notre département. M. Combes, inspecteur des forêts, a bien voulu nous promettre le concours de ses agents, et nous fait espérer plus de 80 échantillons des principales essences forestières de la Savoie et de la Maurienne. Il ne nous restera plus ensuite qu'à recueillir les bois de la plaine et les diverses espèces cultivées.

Dans le jardin, ont été faits des semis de diverses sortes d'orties textiles (Urtica nivea, candicans, tenacissima). Notre confrère, M. Songeon, surveille et note les phases de croissance de toutes ces espèces.

La chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments nous a donné sa belle collection de marbres et de matériaux de construction qui, envoyée à l'exposition de 1878, a été l'objet d'une récompense flatteuse et bien méritée. Cette collection placée actuellement dans notre galerie de géologie sera complétée par l'adjonction des types de ciments, chaux, tufs, lignites et ardoises de la Savoie. M. Lachenal, vice-président de la chambre syndicale, nous a déjà procuré quelques échantillons et nous en procurera d'autres à brève échéance. Nous ne saurions trop le remercier de son bienveillant concours.

Dans une de nos vitrines, nous avons placé une collection spéciale de la métallurgie de la Savoie, contenant les minerais en nature et les produits ouvrés de divers genres qui en ont été extraits.

Nous avons commencé de plus une collection des roches de notre région dans la salle laissée vacante par le transport de la galerie de géologie à un étage supérieur. Ce travail qui, au point de vue de la classification, n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés, sera, nous en sommes persuadés, mené à bonne fin par notre savant conservateur de géologie, M. Louis Pillet.

Nous avons aussi reçu des dons importants, et il nous faut donner à leurs auteurs un témoignage public de notre gratitude. M. Paul Millet, sous-inspecteur des forêts, nous a donné une série de beaux fossiles du jurassique supérieur de la Champagne. M. Huguenin, un compatriote habitant Valence et que nous avons reçu membre correspondant, nous a envoyé des caisses de fossiles de la montagne de Crussol. C'est la zone à Ammonites tenuilobatus qui lui a fourni de nombreux et magnifiques échantillons. Cet envoi a été pour nous d'un grand prix, puisque ces fossiles sont contemporains de ceux que nous trouvons à Lémenc. Ils sont admirablement conservés, et ont été dénommés avec soin par M. Fontannes.

M. Alphonse Favre nous a adressé une carte géologique du canton de Genève, accompagnée de 2 volumes de texte. M. Louis Pillet a bien voulu dans une de nos dernières séances nous rendre compte de cet important travail. Cette carte géologique, terminée en 1878, est en 4 grandes feuilles à l'échelle de 1/25.000, double par conséquent de celle de l'état-major italien et plus du triple de celle de l'état-major français. Toutes les maisons, tous les chemins et jusqu'à un certain point les cultures y sont figurées avec la plus grande précision. A cette représentation graphique est adjoint un coloriage indiquant la nature géologique des terrains, principalement des dépôts supérieurs. Sur ces cartes sont placés des numéros de renvoi aux points où ont été pris les échantillons de terres soumis à l'analyse. Enfin, comme nous l'avons dit, elles sont accompagnées de deux volumes de texte du plus haut intérêt, contenant des études géologiques faites plus spécialement au point de vue de l'agriculture.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par cet exposé sommaire, notre Société a essayé de tenir honorablement sa place, et surtout dans la mesure de ses forces d'être utile à son pays. Espérons qu'à l'avenir elle fera mieux encore, car dans la voie du travail et de l'étude, il faut sans cesse marcher en avant et ne jamais s'arrêter sur la route du progrès.

Rapport sur les travaux de l'Académie Salésienne, par M. le chanoine J.-M. Chevalier.

Messieurs,

Au Congrès tenu l'an dernier à Annecy, l'Académie Salésienne, par l'organe de son vice-président, M. le chanoine V. Brasier, a eu l'honneur de vous rendre ses premiers hommages et ses premiers devoirs. Encouragé par votre bienveillant accueil, elle est heureuse aujourd'hui de vous présenter un rapport succinct sur ses modestes débuts dans le vaste champ des études auxquelles depuis de longues années se livrent avec succès les Sociétés savantes de la Savoie. Elle vient donc mettre sous vos yeux l'analyse de ses premiers travaux.

Un premier volume de *Mémoires et Documents* a paru l'année dernière ; l'impression du second s'achève en ce moment.

Le premier est tout entier consacré à une *Etude sur saint Germain, moine bénédictin, d'abord prieur de Talloires et ensuite solitaire ;* c'est un volume de près de 300 pages, dû à la plume de M. le chanoine V. Brasier. L'auteur, qui avait été curé de Talloires, a recueilli avec le plus grand soin tous les documents et toutes les traditions concernant son héros ; le judicieux usage qu'il en a fait, dénote un fidèle observateur des règles de la plus saine critique. Il a divisé son livre en trois parties : dans la première, il examine l'époque où vécut saint Germain ; dans la deuxième, il trace un aperçu de la vie de ce saint ; et dans la troisième, il montre le culte dont les fidèles ont honoré sa mémoire depuis sa mort jusqu'à nos jours. L'ouvrage se termine par une série de pièces justificatives pour la plupart inédites.

La simple énumération des travaux que renferme notre second volume, pourra vous en donner, Messieurs, une idée suffisante. En premier lieu il contient six lettres de saint François de Sales, dont cinq voient le jour pour la première fois ; une *Relation de la mort du même saint,* extraite d'un journal manuscrit de M. le marquis Cambis-Velleron, qui fait partie de la bibliothèque du Séminaire de Saint-Irénée à

Lyon, et une *Epître* en vers français sur les Fêtes du Doctorat de saint François de Sales, par M. l'abbé J. Lombard, curé des Houches. L'Académie Salésienne n'a cru pouvoir mieux faire que de consacrer les premières pages de ce volume à la mémoire du grand Docteur qui demeurera toujours la plus haute personnification de la science dans notre terre de Savoie. — En deuxième lieu viennent les mémoires suivants : *Etude sur saint Ruph, d'abord moine prieur de Talloires, ensuite solitaire,* par M. le chanoine V. Brasier; *Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy, d'après des documents inédits,* par M. le chanoine J. Mercier, curé de Saint-Maurice d'Annecy; *Statistique historique du diocèse d'Annecy,* par M. l'abbé J.-M. Pettex, curé de St-Gingolph; *Les synodes dans l'ancien diocèse de Genève,* par M. l'abbé P. Brand, vicaire à Mieussy, 1re partie; *De la monographie des paroisses*, par M. le chanoine J.-M. Chevalier, professeur au séminaire d'Annecy. — En troisième lieu se placent divers documents. Les premiers concernent l'histoire générale du diocèse d'Annecy. Vient ensuite un manuscrit de 13 pages compactes, format in-4°, écrit de la propre main de M. l'abbé Besson, curé de Chapeiry; ce sont des *Notes destinées à servir de complément aux Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye.* Il suffit de mentionner ce manuscrit pour en indiquer l'importance. Quelques anciennes chartes terminent le volume.

Tels sont, Messieurs, les résultats des efforts que nous avons faits pour nous associer, dans la mesure de nos faibles forces, à vos travaux déjà si féconds par les succès obtenus.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par M. Vulliermet.

—

Depuis le Congrès de 1879, la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne a publié un bulletin qui contient :

1° *Note sur quatre monnaies mérovingiennes de la Maurienne,* par M. Gustave Vallier, de Grenoble;

2° *Notes sur la guerre de 1628-1630, la garde du Charmaix et noble Emmerand Martin,* par M. l'abbé Truchet;

3° *Les fiefs du Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne,* par le même;

4° *Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne,* — suite, — 1576, par M. Florimond Truchet;

5° *Le B. Ayrald, d'abord chartreux, ensuite évêque de Maurienne,* par M. l'abbé Truchet;

6° *Notes biographiques sur quelques Mauriennais dignes de mémoire,* par M. le docteur Mottard, président de la Société.

En outre, la Société s'est installée dans un local plus vaste que celui qu'elle occupait auparavant. Elle a organisé sa bibliothèque, inventorié ses archives déjà considérables, et commencé un médailler.

Rapport sur les travaux de l'Académie de La Val d'Isère, par M. le chanoine Alliaudi.

—

Messieurs,

Lorsque vous écoutiez avec tant de bienveillance le premier rapport que je vous fis sur l'état et les travaux de notre jeune Société de La Val d'Isère, vous avez pu entrevoir un prochain et presque inévitable arrêt dans ce développement de vitalité auquel vous prodiguiez vos sympathiques applaudissements.

Nous avions fait au-dessus de nos forces et entrepris au-delà de nos ressources: nous avons dû nous recueillir et nous préparer à de nouveaux efforts : 1879 a été pour nous une année pénible.

Privés des secours sur lesquels une habitude de douze ans semblait nous avoir donné le droit de compter, nous avons été réduits à la dure impossibilité de rien publier et à une grande difficulté de suffire aux autres charges que nous nous sommes imposées.

Toutefois, nous avons pu, grâce à un nouvel appel aux hommes de bonne volonté, n'abandonner aucune de nos œuvres; et, bien que le succès soit resté un peu au-dessous de nos espérances, nous croyons être en état de traverser la crise sans avaries et d'attendre avec patience des jours meilleurs.

Une livraison de six feuilles d'impression vient de paraître. Elle contient plusieurs notes d'un de nos illustres collègues, M. Fleury, vicaire général de Genève, sur les rapports des anciens diocèses de Tarentaise et de Genève; la monographie d'une agrafe trouvée dans un tombeau de Saint-Marcel et un mémoire sur le monument historique d'Aime par M. l'architecte Borrel; un travail remarquable d'un autre confrère, M. Gustave Vallier, sur la numismatique mérovingienne de la Tarentaise; quelques notes de M. Durandard sur la famille Fine de Salins; et enfin deux pièces officielles, avec l'état du personnel de la Société.

Nos séances ont été tenues régulièrement. Deux seulement ont été nulles, faute du nombre requis des membres présents : l'une en 1879, l'autre en 1880.

Outre les matières traitées dans la livraison qui vient de paraître, et les articles d'administration intérieure, divers autres sujets scientifiques ont intéressé les pacifiques discussions de nos séances.

On y a fait diverses lectures concernant : la cure du Bourg-Saint-Maurice, la commune et l'établissement de Brides, la paroisse de Laval, la pierre armoriée qui gît au bas du roc Puppim, l'inscription romaine d'une pierre provenant de l'ancienne église du Bourg, le coutumier du Chapitre de l'ancienne métropole de Tarentaise, la crypte de la Cathédrale, les richesses minérales de nos Alpes, les moyens d'accroître le nombre des visiteurs de nos montagnes, etc.

L'Académie de La Val d'Isère ne pouvait rester étrangère à une question vitale pour nos contrées. Profondément émus de la présentation à la Chambre des députés d'une proposition qui menaçait l'existence même des diocèses de Maurienne et de Tarentaise, ses membres, réunis en grand nombre dans l'assemblée du 11 mars 1879, votaient unanimement une adresse au gouvernement. Ils y résumaient avec lucidité les raisons du maintien de nos circonscriptions ecclésiasti-

ques, raisons qui en avaient amené la restauration, en 1825, vingt-quatre ans seulement après leur suppression par le Concordat.

Notre Société s'est aussi plusieurs fois occupée des Congrès savoisiens. En 1879, elle eut l'honneur de présenter au Comité chargé de préparer la deuxième de vos assises scientifiques quelques modifications au règlement si rapidement improvisé, en février 1878.

Nos propositions ne furent pas intégralement insérées au programme du Congrès d'Annecy, mais elles furent toutes soumises à sa votation : l'honorable assemblée en adopta une partie, et rejeta l'autre. La réfléxion et la force des choses feront sans doute revenir sur ce dernier vote qui n'avait pu être assez mûri. Si l'on veut assurer la durée d'une institution qui a eu d'aussi heureux commencements, il faudra bien faire sa part à chacune de nos Sociétés, et ne pas abandonner le choix des siéges successifs de nos réunions aux hasards d'un scrutin sans cesse renouvelé.

Dans le cours de ces deux années, l'Académie de La Val d'Isère a voté l'admission de 21 membres savoir :

6 Effectifs,
13 Correspondants,
2 Honoraires.

Vous voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, que, si nous n'avons pas fait de grandes choses, nous ne sommes pas cependant restés oisifs. Nos modestes travaux se sont continués avec une persistance qui finira sans doute par triompher des difficultés.

Au surplus, nous comptons que bientôt vous verrez de près quelques-uns des fruits de nos premiers labeurs. Vous en jugerez par vous-mêmes ; et nous serons heureux de nous aider de vos sages conseils.

Rapport sur les travaux de la Société Florimontane, par M. Jules Philippe.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être chargé de vous rendre compte des travaux de la Société Florimontane, en exécution de l'article 5 du règlement du Congrès. Ce compte-rendu n'a pas été fait, en 1879, alors que le Congrès a siégé à Annecy ; je dois donc comprendre dans mon exposé les travaux des années 1878, 1879 et partie de ceux de 1880.

En 1878, la *Revue savoisienne,* journal de la Société, a publié 41 mémoires, écrits par 21 auteurs nationaux ou étrangers. Dans le nombre de ces mémoires, on en compte 4 d'archéologie, 9 de bibliographie, 2 d'ethnographie et de voyages, 12 d'histoire et de biographie, 4 de littérature et de philologie ; les autres traitent de questions diverses qu'il serait difficile de classer exactement. La *Revue savoisienne* de 1878 contient 116 pages à double colonne, qui forment l'équivalent d'un volume in-8° de près de 400 pages.

En 1879, le nombre des auteurs a été sensiblement augmenté, par ce motif que le journal de la Société a publié les notes et mémoires de notre Congrès de l'année dernière, qui ont été tirés à part et distribués à chaque adhérent. En somme, la *Revue savoisienne* a inséré 48 mémoires, dont 7 d'archéologie, 3 de bibliographie, 11 d'histoire et de biographie, 3 de littérature et de philologie, 7 de variétés, et 20 se rapportant au Congrès.

Je dois signaler spécialement, parmi les ouvrages appartenant en propre à la Société, celui de M. Louis Revon, intitulé *La Haute-Savoie avant les Romains,* accompagné de planches ; remarquable travail qui a valu à son auteur les hommages mérités des hommes les plus compétents. Je dois signaler aussi les études philologiques de M. Constantin.

La *Revue savoisienne* de 1879 contient 144 pages, qui forment la matière d'un volume in-8° de 500 pages environ.

Dans les six premiers mois de 1880, ce recueil a inséré la fin des notes du Congrès de 1879 et un certain nombre de mémoires variés, parmi lesquels je citerai celui de M. l'abbé Ducis sur les Camps celtiques du Châtelard. Au nombre des documents reproduits, je signalerai plusieurs lettres inédites de saint François de Sales, retrouvées par M. l'abbé Tremey.

Les six premiers numéros de la *Revue savoisienne* de 1880 contiennent 72 pages.

Fidèle à son programme, la Société Florimontane n'a point négligé de faire entrer dans le cadre de ses publications ce qui intéresse les arts et les sciences naturelles. Son journal a continué de publier, chaque trimestre, une revue musicale rédigée par M. Weber, l'éminent critique du journal *Le Temps* de Paris. Elle a consacré, comme par le passé, la dernière page de son journal à la reproduction des observations météorologiques et hydrométriques relevées journellement à Annecy par M. Mangé, l'architecte-voyer de la ville, document scientifique des plus complets, résumé et commenté chaque année par M. l'ingénieur Tissot.

Elle a ouvert les colonnes de la *Revue savoisienne* aux comptes-rendus de la Commission météorologique de la Haute-Savoie ; elle a aussi été honorée et flattée d'avoir pu prêter l'appui de sa publicité à la Société d'histoire naturelle de Chambéry.

Mais la Société Florimontane ne s'est point bornée à donner tous ses soins à la partie originale de sa publication. Elle n'a pas manqué de relater dans un Bulletin spécial les découvertes archéologiques les plus importantes, les faits scientifiques les plus remarquables, à la fin de chaque mois.

Chaque mois aussi, elle a tenu une séance dans laquelle ses membres ont fait des communications ou discuté des questions d'ordre intérieur. Si je relève ce détail, Messieurs, c'est que je tiens à constater que depuis sa création, soit depuis près de trente ans, la Société Florimontane n'a pas cessé de tenir régulièrement ses réunions mensuelles ; vous penserez sans doute avec moi que cette persévérance et cette régularité méritaient une mention spéciale.

Durant ces deux dernières années, notre Société a perdu quelques-uns de ses membres correspondants, mais elle en a nommé de nouveaux, de telle sorte que sa petite légion scientifique est toujours assez complète pour faire face à toutes les exigences. C'est par ses membres correspondants que la Société Florimontane accomplit une œuvre méritoire que je ne puis taire, si je veux être complet dans mon rapide exposé. Notre Société ne se borne pas seulement à publier des travaux scientifiques, à rechercher et à sauver de la destruction les documents intéressant notre cher pays ;

elle travaille aussi à enrichir les collections publiques de la ville d'Annecy, et c'est avec le secours de ses membres correspondants qu'elle atteint ce but. Elle compte de ces membres non seulement en France, en Suisse et en Italie, mais aussi en Algérie, dans les Indes, au Mexique; c'est grâce à ces amis, à ces confrères dévoués que le Musée d'Annecy présente aujourd'hui aux amateurs étonnés, des collections nationales ou exotiques dont les pareilles ne se trouvent pas dans la plupart des musées de grandes villes. Placées sous l'habile surveillance de M. Louis Revon — dont vous connaissez tous la science et le dévouement — ces collections font honneur au pays dont elles marquent le goût pour les choses de l'intelligence. Oui, sans doute, elles honorent le pays, la municipalité d'Annecy qui ne leur a jamais marchandé un sacrifice pécuniaire quelconque; mais, laissez-moi dire, à moi qui peux être impartial puisque mes fonctions m'interdisent, depuis plusieurs années, de prendre une part active aux travaux de mes confrères, laissez-moi dire qu'elles honorent aussi la Société Florimontane; qu'elles honorent surtout son Secrétaire : le signe de l'honneur qui est venu se placer sur sa poitrine de savant et d'honnête homme, est une juste récompense de ses travaux.

La Société Florimontane décerne chaque année des prix fondés par M. le docteur Andrevetan, à des œuvres littéraires, historiques ou artistiques. Les prix du concours de 1878 ont été distribués, le 8 mai 1879, en séance publique. Le prix de poésie n'a pu être décerné, aucune des pièces présentées n'en ayant été jugée digne. Le prix d'histoire, qui avait attiré sept concurrents, a été partagé *ex æquo* entre M. Mercier,auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy*, et M. César Duval, auteur d'un travail intitulé *Ternier et Saint-Julien*.

Le concours de 1879, dont les prix ont été distribués le 24 juin 1880, a eu pour objets la poésie et les beaux-arts, et a donné lieu à un remarquable rapport fait par M. Camille Dunant, président de la Société. En ouvrant la séance solennelle, il a payé un juste tribut de reconnaissance au généreux fondateur du concours, que la mort venait d'enlever à l'affection de tous. Grâce à l'esprit de confraternité patriotique qui vous anime, vous vous associerez, Messieurs, à nos regrets, comme aussi à notre reconnaissance pour le docteur Andrevetan, de La Roche. Sur la proposition des jurys de poésie et des beaux-arts, la Société a accordé un prix de 100 francs à M. Augustin Trioullier pour son *Ode sur l'Exposition universelle;* un prix de 150 francs à M. Rey, d'Annecy, élève de l'école de Turin, pour sa statue représentant un jeune martyr; 150 francs à M. Cabaud, 100 francs à M. Daisay, 50 francs à M. Rubellin et 50 francs à Mme Garrone, auteurs de tableaux.

Pour l'année 1880, le concours, suivant les termes de la fondation, aura la poésie seule pour objet; le prix sera de 600 francs. On a fait remarquer avec raison que la distribution des prix avait été jusqu'à ce jour par trop tardive. Des mesures sont arrêtées pour éviter l'inconvénient signalé.

Enfin, Messieurs, comme dernier détail, je dois ajouter que la Société Florimontane vient d'être chargée par la municipalité d'Annecy de la formation d'un comité ayant pour mission de recueillir des souscriptions pour le monument qui sera élevé à Annecy à la mémoire de Germain Sommeiller, l'illustre auteur de la première percée des Alpes, et dont la statue a été généreusement donnée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

J'ai terminé ce court exposé des travaux de la Société Florimontane. Laissez-moi espérer, Messieurs, que vous y puiserez cette conviction que notre Compagnie a continué à faire preuve, dans ces deux dernières années, de persévérance et d'activité; qu'elle a justifié la devise de notre ancêtre à tous : *Flores fructusque perennes.*

COUPE DE L'ÉPINE AU PAS-DE-LA-FOSSE

Les montagnes du Jura méridional se terminent aux environs de Chambéry. En effet, les monts Hautheran, Corbelet, Chambotte, Clergeon, etc., constituent le dernier bourrelet jurassien, lequel se réunit vers les Echelles à la petite chaîne de l'Epine et du mont du Chat, et aussi aux prolongements du mont Tournier et des montagnes d'Yenne.

Le mont du Chat, par le Mollard de Vions, se réunit au Colombier de Gex, dans l'Ain, et les montagnes d'Yenne se ramifient vers Virieu-le-Grand et Massigneu où elles s'étalent par Don et Artemarre pour rejoindre le Colombier par Chavornay et Talissieu. Chanaz, point central de ces différents massifs, en offre la coupe la plus complète. On y trouve en effet :

1° Le *bathonien*, avec *Amm. interruptus, Amm. biflexuosus, Amm. polymorphus*, etc.;

2° Le *callovien* avec *Amm. macrocephalus, Amm. anceps, Amm. hecticus*, etc.;

3° L'*argovien*, avec *Amm. transversarius, Amm. canaliculatus, Amm. tortisulcatus*, etc.;

4° La zone de passage à *Amm. tenuilobatus, Amm. polyplocus*, etc.;

5° Le *corallien* avec *Tereb. insignis, Diceras arietina*, etc.;

6° Le *purbeck* avec *Physes* et *Cyclas*.

Sur le purbeck commencent les couches du crétacé inférieur.

Les fossiles de ces dépôts de Chanaz ont été étudiés avec le plus grand soin par notre savant confrère M. Pillet.

La coupe de Chanaz se retrouve au col du mont du Chat, vers Saint-Jean-de-Chevelu et Lucey. Au tunnel de l'Epine on rencontre encore la zone à *Ammonites tenuilobatus*. A Hautheran domine le crétacé inférieur, et au Corbelet se trouve le singulier faciès coralligène à *Valletia Tombecki, (Mun. Chalmas.)*

A la Chambotte on a le purbeck et un lambeau des calcaires blancs coralliens; au-delà du Clergeon, au Val-du-Fier on retrouve toute la partie supérieure de la coupe de Chanaz. Au Val-du-Fier, on a :

1° La zone à *Amm. Tenuilobatus;*

2° Les bancs de calcaires gris, presque lithographiques à *Tereb. insignis et Scyphia;*

3° La dolomie et les calcaires blancs à *diceras ;*

4° Le purbeck, très développé, avec nombreux fossiles ; enfin, sur ces calcaires d'eau douce se trouvent les assises du crétacé inférieur avec le faciès jurassien.

Au Mollard de Vions, d'après la carte géologique de la Savoie de MM. Lory, Pillet et Vallet, on trouve le jurassique supérieur et le crétacé inférieur. Ce petit mamelon fait suite au mont Landard, situé au sud de Chanaz. A l'ouest, une grande cassure transversale laisse passer le Rhône au pied du Colombier. Cette montagne est une immense voûte jurassique rompue et disposée absolument comme celles du mont du Chat, de l'Epine ou du Corbelet, de la Chambotte, du Clergeon et du Val-du-Fier.

Le Jura méridional s'arrête donc à Chambéry. On y trouve presque toujours les dépôts suivants :

1° La zone à *Amm. tenuilobatus, Amm. polyplocus,* etc., ou *tenuilobatien*, suivant l'expression de M. Huguenin ;

2° Le *corallien* avec calcaires gris à *Tereb. insignis,* et calcaires blancs à polypiers et *diceras ;*

3° Le *purbeck* avec calcaires et marnes d'eau douce.

A Chambéry, la faille d'Entremont-le-Vieux sépare le Jura méridional des premières montagnes des Alpes. A la base de ces montagnes subalpines on trouve également le jurassique supérieur, mais généralement peu développé. Ces dépôts sont :

1° Des calcaires et des marnes avec *Amm. polyplocus, Amm. tenuilobatus,* c'est-à-dire le *tenuilobatien ;*

2° Des calcaires gris, légèrement lithographiques, avec *Amm. plicatilis, Amm, lithographicus, Amm. Loryi,* etc., *Tereb. janitor ;* le tout représentant la partie supérieure du *tenuilobatien ;*

3° Des calcaires blancs et une brèche avec polypiers, *Tereb. moravica, Cidaris glandifera,* etc., représentant le corallien. On ne trouve pas la moindre trace de calcaires ou de marnes d'eau douce du purbeck.

(*La fin au prochain n°.*) Dr Hollande.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

STATISTIQUE MÉDICALE DE LA SAVOIE

Sous le titre d'*Essai de géographie médicale de la France,* le Dr Arthur Chervin vient de publier [1] un travail des plus importants, qui a été couronné par la Société d'anthropologie de Paris. C'est un relevé méthodique des infirmités constatées chez les conscrits par les conseils de révision pour le recrutement de l'armée, de 1850 à 1869. Voici ce qui concerne les deux départements de Savoie et Haute-Savoie, dont le relevé n'a pu avoir lieu que de 1860 à 1869, période de dix ans. Je vais rapprocher ces deux départements des trois départements limitrophes : Hautes-Alpes, Isère et Ain.

M. Chervin dans ses cartes divise les départements en cinq groupes, représentés chacun par une teinte différente sur les cartes. Or, fait singulier, les cinq départements dont nous allons nous occuper, appartiennent justement chacun à un des groupes particuliers de l'auteur pour ce qui concerne l'ensemble des infirmités physiques. L'Ain appartient au premier groupe, il ne compte que 28,31 pour cent de conscrits réformés pour infirmités physiques ; l'Isère au second groupe avec 31,25 ; la Haute-Savoie au troisième avec 37,78 ; la Savoie au quatrième avec 42,28 ; enfin les Hautes-Alpes au cinquième avec 45,88.

En rang d'ordre le premier département, c'est-à-dire celui qui compte le moins d'infirmités est le Morbihan, seulement 23,54 pour cent. La Haute-Savoie occupe le 68e rang, la Savoie le 82e. Au 89e ou dernier se trouvent les Ardennes avec 48,99 cas d'exemptions sur 100 conscrits.

Si nous entrons dans les détails, nous trouvons :

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Faiblesse de constitution...	1	Haute-Saône . . .	75,09
	7	Isère	96,00
	10	Ain.	102,53
	17	Haute-Savoie. . .	114,95
	52	Savoie.	148,26
	76	Hautes-Alpes. . .	202,00
	89	Loir-et-Cher . . .	269,40
Convulsions.............	1	Eure-et-Loire. . .	0,00
	29	Haute-Savoie. . .	0,23
	31	Isère	0,24
	34	Ain.	0,26
	71	Savoie	0,49
	78	Hautes-Alpes. . .	0,68
	89	Eure	3,30
Strabisme...............	1	Charente.	0,38
	9	Haute-Savoie. . .	0,92
	13	Ain.	1,00
	30	Savoie	1,22
	57	Isère	1,76
	82	Hautes-Alpes. . .	3.22
	89	Ardennes	6,84
Bégaiement.............	1	Haut-Rhin. . . .	0,63
	21	Ain.	4,35
	53	Hautes-Alpes. . .	7,52
	69	Isère	9,18
	77	Savoie	10,95
	86	Haute-Savoie. . .	14,51
	89	Bouches-du-Rhône.	15,33
Surdi-mutité............	1	Haute-Saône . . .	0,83
	49	Isère	1,89
	66	Ain	2,40
	85	Haute-Savoie. . .	3,58
	88	Savoie	6,47
	89	Hautes-Alpes. . .	6,75
Aliénation mentale.......	1	Haute-Savoie. . .	0,34
	8	Savoie	0,49
	14	Isère	0,59
	21	Hautes-Alpes. . .	0,68
	55	Ain	1,00
	89	Creuse	2,58
Epilepsie...............	1	Côtes-du-Nord . .	0,02
	2	Savoie	1,10
	35	Ain	2,31
	38	Isère	2,49
	56	Haute-Savoie. . .	3,12
	72	Hautes-Alpes. . .	3,72
	89	Lozère	6,01

[1] A. Chervin : *Essai de géographie médicale de la France,* 1880, Masson, éditeur à Paris, in-8°, avec 24 cartes.

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Crétinisme	1	Seine	1,49
	21	Ain	5,35
	80	Isère	10,14
	82	Haute-Savoie	10,44
	88	Savoie	37,41
	89	Hautes-Alpes	60,72
Goître	1	Morbihan	0,16
	51	Ain	10,69
	80	Isère	35,10
	87	Haute-Savoie	113,32
	88	Hautes-Alpes	179,90
	89	Savoie	183,58
Scrofules	1	Tarn-et-Garonne	6,88
	25	Haute-Savoie	12,03
	53	Ain	17,25
	69	Savoie	19,06
	72	Isère	19,55
	73	Hautes-Alpes	20,49
	89	Cantal	52,99
Pieds-bots	1	Corse	1,25
	2	Isère	5,13
	53	Ain	23,80
	58	Savoie	28,44
	71	Haute-Savoie	34,70
	78	Hautes-Alpes	37,65
	89	Cher	73,29
Gibbosité	1	Corse	4,21
	17	Ain	12,32
	27	Isère	13,66
	43	Savoie	15,14
	45	Hautes-Alpes	15,24
	52	Haute-Savoie	16,09
	89	Ardennes	29,17
Pieds plats	1	Pyrénées-Orientales	1,70
	52	Savoie	7,08
	57	Isère	7,87
	59	Haute-Savoie	8,39
	67	Ain	9.83
	83	Hautes-Alpes	14,08
	89	Moselle	19,15
Hernies	1	Lozère	15,77
	20	Haute-Savoie	25,76
	34	Isère	28,87
	39	Savoie	31,68
	44	Ain	32,89
	88	Hautes-Alpes	62,37
	89	Loir-et-Cher	85,03
Varices	1	Corse	5,59
	13	Savoie	11,67
	35	Haute-Savoie	17,32
	45	Isère	19,08
	64	Ain	22,38
	79	Hautes-Alpes	28,10
	89	Ardennes	49,37
Varicocèle	1	Côtes-du-Nord	5,60
	7	Savoie	7,56
	13	Haute-Savoie	8,73
	27	Ain	11,89
	49	Hautes-Alpes	16,39
	52	Isère	16,70
	89	Ardennes	63,54
Hydrocèle	1	Pas-de-Calais	4,44
	9	Ain	6,86
	14	Isère	7,47
	26	Savoie	8,29
	57	Haute-Savoie	11,01
	74	Hautes-Alpes	13,26
	89	Loir-et-Cher	22,98

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Perte de dents	1	Puy-de-Dôme	1,05
	5	Savoie	1,59
	21	Haute-Savoie	4,73
	22	Ain	4,96
	31	Hautes-Alpes	6,45
	34	Isère	7,04
	89	Seine-Inférieure	148,82
Division congéniale des lèvres	1	Tarn-et-Garonne	0,00
	12	Haute-Savoie	0,23
	16	Isère	0,29
	44	Ain	0,61
	47	Savoie	0,61
	50	Hautes-Alpes	0,68
	89	Ardennes	2,39
Myopie	1	Morbihan	1,64
	21	Ain	4,61
	23	Savoie	4,77
	46	Isère	6,69
	62	Haute-Savoie	7,93
	72	Hautes-Alpes	9,43
	89	Bouches-du-Rhône	22,71
Calvitie, alopécie	1	Bas-Rhin	1,42
	3	Ain	1,66
	6	Savoie	2,08
	22	Haute-Savoie	3,23
	23	Hautes-Alpes	4,23
	64	Isère	6,29
	89	Seine-Inférieure	18,74
Dartres, couperose	1	Morbihan	0,65
	6	Haute-Savoie	1,27
	42	Ain	2,40
	63	Hautes-Alpes	3,05
	75	Isère	3,97
	77	Savoie	4,28
	89	Ardennes	10,23

Ces tableaux montrent qu'en fait d'infirmités les conscrits de la Haute-Savoie se trouvent dans des conditions bien meilleures que ceux du département de la Savoie, puisqu'il n'y a que 37,73 pour cent d'impropres au service du fait de ces infirmités, dans le premier de ces départements, tandis qu'il y en a 42,28 dans le second. Les Hautes-Alpes sont encore bien plus mal partagées, puisque les réformés pour infirmités physiques y montent à 45,83 pour cent. Au contraire ils n'atteignent que 31,25 dans l'Isère et 28,31 dans l'Ain. La moyenne pour toute la France est 34,31 pour cent.

Ce qui grossit le chiffre des réformés des Hautes-Alpes, de la Savoie et de la Haute-Savoie, c'est le nombre considérable des goîtreux. Sans les goîtreux, les réformés pour infirmités physiques de la Haute-Savoie n'atteindraient pas la moyenne et ceux de la Savoie la dépasseraient à peine s'ils la dépassaient.

En ce qui concerne les réformés pour défaut de taille, la Haute-Savoie occupe le 9e rang avec seulement 33,60 pour mille de réformés; l'Ain le 12e avec 34,68; la Savoie le 25e avec 44,44; et l'Isère le 26e avec 45,10. Quant aux Hautes-Alpes, elles sont bien en retard: elles se trouvent vers la fin, au numéro 86 avec 98,55 réformés par mille.

Il résulte donc des cartes et tableaux dressés par M. Chervin que comme taille la population de la Savoie et surtout de la Haute-Savoie est dans les meilleures conditions. Comme santé les populations de

ces deux départements seraient dans les conditions moyennes et même au-dessus de la moyenne s'il n'y avait pas le développement du goître qui afflige une partie des habitants des montagnes.

G. DE MORTILLET.

Le Directeur-gérant : L. RÉVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1880

Pressions barométriques moyennes : 723.9 à Annecy et 708.34 à Mélan. Maxima le 5, minima les 25 et 30 à Annecy, et le 11 et 26 à Mélan. Baromètre généralement bas avec des températures élevées.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 28°56, minima 13°56 ; le 20 le thermomètre atteint 35°50, le 6 il descendait à 8°5. A Mélan, moyenne générale 18°37 ; à Chamonix, 17°02. La moyenne de la température de l'eau du lac d'Annecy est de 19°93 ayant été à 22°8 ; celle de rivière prise dans Foron de 16°3. Le 13 juillet, M. Forel, professeur à l'Académie de Lausanne, ayant pris la température du lac d'Annecy à 7 heures du matin, l'a trouvée de 18°8 à la surface, 18°5 à 10 mètres de profondeur, 10°3 à 20 mètres, 6°7 à 30 mètres, 6° à 40 mètres, 5°5 à 50 mètres; 5° à 60 et à 63 mètres qui est la plus grande profondeur du lac.

PLUIE. — Maximum d'eau recueillie : 112$^{m}/_{m}$2 à Thônes en 11 jours. Minimum 21$^{m}/_{m}$8 en 5 jours à Seyssel. Pendant ce mois les pluies aux périodes du 8-11, 19-22, 26-27 et 30-31 sont générales dans le département et presque toujours avec orages.

ORAGES. — Des orages sont signalés de diverses stations, quelques-uns avec grêle, causant dans la partie sud-ouest du département d'assez forts dégâts. Orages le 1er, à 3 h. 45 puis à 5 h. 30 du soir à Annecy, à Mélan à 5 h. 45 du soir ; le 8, à 5 h. 15 du soir à Tamié ; le 9, à 3 h. 40 du soir à Annecy, à 5 h. 30 à Saint-Gervais ; le 11, à Chamonix ; le 13, à 3 h. 15 du soir à Mélan. La période la plus orageuse est du 20 au 21. Le 20, à Annecy à 5 h. 30 du soir et à 5 h. 45 à Mélan ; le 21, à 2 h. du soir puis à 5 h. 45 à Annecy, à 2 h. 3 à Mélan, à 3 h. 5 à Chamonix, à 4 h. 3 à Saint-Laurent. A Saint-Gervais, ce jour-là, trois orages : à 2 h. 30, 3 h. 45 et 6 h. 40 du soir. Le 26, à 3 h. 5 du soir à Mélan et à Sallanches, à 4 h. 30 à Cluses ; le 27, à 4 h. 50 à Tamié et à 5 h. à Chamonix ; le 30, à 4 h. soir à Mélan ; à Fry, commune de Taninges, la foudre tombe pendant cet orage sur deux maisons qu'elle incendie. — En dehors des orages, éclairs et quelques fois tonnerres.

PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES ET VÉGÉTATION dans le bassin d'Annecy. — 29 juillet, départ du martinet de muraille. — Moissons du blé d'hiver du 20 au 30 juillet, de l'orge du 18 au 25. Semailles des raves, navets et du sarrasin du 25 au 31. Floraison du chanvre du 15 au 25 juillet.

JUILLET 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations :	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	......	......	2,4	......	4,1	......	3,4									
2	......	1,8	......	......	......	8,1	......	1,8	......	......	......	......	1	3,6		
3	......	......	10	......	1,2	......	9,2	0,7	......	2,3	......	......	2	0,9	5,2	
4	......	14,4	......	......	......	......	......	5,9	12.5	3,7	......	8,7	......	5,3		
5	10	......	......	......	11,9											
6																
7	......	......	......	......	......	......	......	......	4,5	......	3,1					
8	......	......	4	......	......	15	......	......	5	6,3	......	......	7			
9	10,1	5,7	3,6	......	11,1	......	10,6	6,1	2,5	2,9	4,3	16,6	14	8,1	19,2	
10	4	18	9	......	3,5	......	......	4,6	2,5	14,2	......	8,4	10	3	10,1	
11	15	......	......	......	11	......	6,4	9,8	3	......	......	4,7	2	11,2		
12	......	......	......	......	0,2											
13	......	......	......	......	0,2											
14	9,6	......	......	......	......	......	......	10,1								
15	......	......	......	......	......	6,4	......	......	......	......	4,2					
16																Pluie à Tamié pendant le mois de juin : 157$^{m}/_{m}$4.
17	......	......	......	......	......	3,7										
18																
19	......	......	......	......	......	......	......	......	2							
20	......	1	23	......	......	......	......	......	2,5	0,7	......	......	......	1,1	4,5	
21	......	12,1	14	......	......	18,4	......	1,5	5	22	6,1	......	5	15,7	10,2	
22	9	22,3	......	......	20,4	11,8	25,6	12,5	......	......	......	25,4	26	6		
23	12,8	......	......	......	......	......	2,1	......	......	......	......	2,2	1,2	1,3		
24																
25																
26	9,8	......	2,4	......	......	11,9	......	1,8	......	1,9	......	......	......	0,8	2,5	
27	......	13,5	......	......	9,5	......	8,6	8,6	......	......	......	8	27	4,7		
28	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	4,1					
29																
30	......	9,3	2,5	......	......	7,1	......	......	......	18	......	......	......	......	16	
31	29,5	6	......	......	4,7	......	6,9	11,3	......	......	......	6	7	5,7		
Pluie. Neige.	109,8	104,1	70,9	......	77,8	82,4	72,8	74,7	39,5	72,0	21,8	80,0	112,2	67,4	78.3	

BULLETIN N° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	à zéro 9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	30°	14°	21°4	721,1	»	4	63	26°	34°	30°	S	E	faible	couvert	Eclairs et t. de 4 à 5 h. du s., pluie ensuite.	couvert	0,705	18°2
2	29,3	14	21,2	722,3	3,6	3,7	72	25	41	33	S	S-E	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,70	18,1
3	27,5	15,3	18,6	724,4	0,9	3,9	84	18,6	22	19,8	S	S-O	id.	couvert	Pluie avant 9 heures matin.	id.	0,69	18
4	23	14	14,8	724,4	5,3	1,9	80	19	26	23	S	S-O	id.	pluie	Forte bourrasque pluie de 8 à 9 h. matin.	beau	0,665	17,6
5	22,5	9,5	17	726,9	»	2,6	76	23,6	43,5	34,2	N	S-O	fort	beau		id.	0,66	17,7
6	25,5	8,5	18	726,6	»	4	71	24,4	45	35,5	N	N-N-O	faible	très beau		très beau	0,64	17,6
7	26	9,3	19,6	724,1	»	3,4	74	27,8	46,7	37,6	—	O	id.	id.		couv. 1/2	0,63	18,2
8	28,5	13,5	18,6	721	»	4,6	66	16	17,3	15,4	S	E	id.	pluie	Pluie par intervalle dès 9 heures matin.	id.	0,62	18,4
9	18,7	11,5	16	721,4	8,1	0,8	85	21,6	39,3	31,6	S	E	id.	couvert	Ecl. et tonn. de 4 à 5 h. s., pluie après.	couvert	0,615	18
10	21	15	19,8	722,6	3	1,5	83	19,2	20,5	18,4	S-O	E	id.	id.	Forte pluie de 1 à 2 h. soir et vers 3 h.	couv. 3/4	0,61	18,6
11	21,3	9	18	728,6	11,2	0,7	75	23	41	33,2	O	O	id.	beau		beau	0,61	18,5
12	21	13,5	21,6	726,4	»	2,6	73	25,8	46	37,2	S	N-N-E	id.	id.		id.	0,60	18,6
13	28,7	12,5	23	725,7	»	3,3	83	26,6	42	35	N-E	O	id.	id.		très beau	0,595	18,8
14	29,5	12	21	724,7	»	3,4	65	27,6	47,5	38	—	O	calme	très beau		id.	0,59	19,3
15	30	12,5	24,8	724	»	3	69	30	49	40,1	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,58	20
16	32,5	14,5	23,6	725	»	6,5	70	33,2	50,2	41,4	—	O	id.	id.		id.	0,57	21,3
17	34	14,5	22,6	724,7	»	4,2	62	30,6	50,3	41,4	—	O	id.	id.		id.	0,56	21,7
18	34,3	16	26,6	724,8	»	4,5	52	32,2	50,3	41,6	S	O-S-O	id.	beau		id.	0,54	22
19	33,3	16	25,9	725,5	»	4,7	56	32,6	52	43,4	—	S-S-O	id.	très beau	[bourr. pl., grêle, écl. et tonn.	id.	0,55	22,2
20	35,5	18	26,6	726,8	1,1	4,1	62	31	51	40	O	O	faible	beau	Vent violent de 5 h 30 à 6 h. du soir, forte	beau	0,53	22,7
21	32,5	16,5	24,6	724,8	15,7	4,2	55	28	»	»	O	O	id.	couvert	Ecl. et tonn. Vent viol. et pl. après midi.	couvert	0,52	22,8
22	31,7	16,3	21,6	722,5	6	3,5	78	21,02	»	»	S	S-O	id.	id.		beau	0,515	22
23	23,7	12,4	20,4	723,3	1,3	2	72	24,8	»	»	—	O	id.	très beau		id.	0,51	21
24	27	11	20,6	723,3	»	3,4	70	25,8	»	»	—	E-S-E	id.	id.		très beau	0,505	20,8
25	29,5	13,5	23	723,4	»	4,8	74	26,6	»	»	—	S-E	id.	id.	Pluie légère de 5 à 7 h. du s. Ecl. et tonn.	beau	0,49	21,3
26	32	17	26	720,6	0,8	2	62	31	»	»	—	O-S-O	id.	id.	Pluie par bourrasque de 4 à 6 h. du soir	couv. 1/2	0,48	21,6
27	33	13,5	19,8	724,8	4,7	3,8	68	25,2	»	»	S	O	id.	couv. 1/2	[Ecl. et tonnerre.	très beau	0,47	22,1
28	32,7	10,5	20	722,8	»	2,9	53	27	»	»	—	N	id.	très beau		id.	0,47	19,8
29	29,3	13	23	721,2	»	3,9	66	31,2	»	»	—	N-E	id.	id.	Quelq. tonn. et écl. à 6 h. 45 s. pluie à 7 h.	couv 1/2	0,46	20,6
30	34,5	18,5	24,6	720,6	»	3,7	65	26	»	»	—	S-O	id.	id.	Eclairs et tonn. après midi. Pluie.	très beau	0,45	21
31	27,3	15	18,2	722,8	5,7	2,1	69	22	»	»	S	S	id.	couv. 1/2		id.	0,43	20,3
Moyennes ou Totaux.	28°56	13°56	21°31	723,9	67,4	103,7	69,13										0,566	19°93

Les orages se renouvellent pendant le mois. Le 1er, tonnerres intenses avec éclairs de 3 h. 45 à 4 h. 15 du soir, vent sud-ouest, pluie cesse à 4 h. 30, reprend à 5 h. 30 avec quelques tonnerres et éclairs, couvert à 6 heures. — Le 8, à 9 h. du soir, quelques éclairs. — Le 9, à 3 h. 40 du soir, tonnerres, vent sud-ouest, pluie cesse à 4 h. 50. — Le 19, éclairs au nord le soir. — Le 20, éclairs et tonnerres très intenses à 5 h. 30 du soir jusqu'à 6 h. 10, pluie et quelques grêlons, vent très violent du sud au début puis du sud-est à la fin, cause quelques dégâts aux arbres. A l'ouest dégâts par la grêle. — Le 21, éclairs et tonnerres, forte averse à 2 h. du soir, quelques éclairs et tonnerres avec pluie de 5 h. à 5 h. 45 du soir.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

21me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1880.

ON S'ABONNE

Par un **bon postal** à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite.)

LES CAILLOUX EXOTIQUES DU BASSIN D'AIX

Pour dresser la carte géologique de la Savoie, nous avons dû explorer toutes les chaines qui sillonnent cette région, reconnaître tous les types de roches qui apparaissent depuis la cime des Alpes jusqu'au bord du Rhône.

Ce n'est qu'après cette étude préalable, que nous avons pu commencer à examiner les cailloux roulés, qui encombrent nos champs. La plupart d'entre eux proviennent des montagnes primaires, point de départ de nos anciens glaciers, et de nos torrents actuels ; un grand nombre sont détachés des parois secondaires ou tertiaires qui les encaissent ; ils sont aisément reconnaissables pour un œil exercé.

Mais un certain nombre (un pour cent à peine) résistent à cette analyse ; ils accusent une origine inconnue, des types bien certainement étrangers à la Savoie et à ses bassins actuels. C'est ce que nous appelons *les cailloux exotiques.*

D'où nous viennent-ils ? Quel est le rocher d'où ils ont été détachés ? Quelle voie ont-ils suivie ? Quels phénomènes mystérieux les ont amenés jusque dans nos plaines ? C'est là un problème intéressant, qui peut nous révéler des convulsions du sol, des faits géologiques restés inconnus jusqu'à ce jour.

Ce problème a déjà, depuis bien des années, éveillé l'attention des géologues suisses, nos devanciers sur le terrain de la science. Ainsi M. Studer, de Berne, signalait déjà la fréquence de ces cailloux exotiques dans les poudingues du Righi et de la Suisse orientale. Ayant bien constaté, lui aussi, qu'ils ne proviennent d'aucune montagne connue en Suisse, il supposait qu'il y aurait eu autrefois, entre les Alpes et le Jura, des chaînes granitiques ou porphyriques, qui auraient fourni ces cailloux, puis auraient été englouties dans quelque cataclysme plus récent. Cette hypothèse nous semble par trop hardie ; en tout cas, elle vaut la peine d'être sérieusement contrôlée.

M. Rutimeyer, dans sa monographie spéciale du Righi (Bâle, Georg, 1877), est moins affirmatif. Il se borne à décrire les cailloux, et à dire qu'ils proviennent des poudingues du flysch des Alpes, ce que nous admettons sans peine. Mais le flysch, où les avait-il trouvés, de quelle roche en place les avait-il détachés pour les rouler et les entasser dans les poudingues dont il se compose ? C'était la question essentielle que M. Rutimeyer n'essaie même pas de résoudre.

Pour le Jura bâlois, le Dr Grepin est plus net : il affirme que les cailloux exotiques de cette région proviennent tous des montagnes hercyniennes ; qu'on pourrait, en remontant au nord, trouver au-delà du Rhin le rocher d'où chacun d'eux a été détaché. A la bonne heure ! Pour cette région du nord de la Suisse, on peut donc affirmer, sur l'autorité si compétente de M. Grepin, que le problème est résolu.

Venons maintenant à notre bassin du sud, à l'extrémité opposée de la mer molassique de la Suisse.

I

Il nous faut d'abord décrire les couches où se rencontrent ces cailloux, et les conditions dans lesquelles ils se présentent.

Dans le bassin de Chambéry, nous avons d'abord, à la base du tertiaire, les poudingues lacustres de Vimines composés de cailloux roulés, presque tous détachés de l'urgonien ou du néocomien qui les supportent. S'il y a des cailloux siliceux, ils semblent provenir des géodes, ou concrétions siliceuses du néocomien ; je n'oserais pas affirmer d'y avoir trouvé jamais un débri de roche alpine et moins encore de roche exotique.

Au-dessus du tertiaire lacustre, viennent les premiers grès marins ; c'est là qu'apparaissent tout à coup et sur toute la surface du bassin molassique les cailloux exotiques. On les observe surtout à Corbeil, sur les bords du Guier, aux confins du département de l'Isère, à Vimines, à Bissy et le long de la montagne de l'Epine jusqu'au lac du Bourget. Dans cette dernière station, ils sont mêlés à des cailloux calcaires urgoniens et néocomiens très abondants, qui sont souvent criblés par des lithophages, comme le sont les cailloux d'une plage, au bord de la mer.

En s'éloignant de Bissy et de l'Epine, les cailloux calcaires disparaissent dans les molasses ; on dirait qu'ils ont été pulvérisés par le roulis ; il ne reste que des silex plus résistants, jaspes rouges et verts, porphyres rouges, granits à feldspath rose, et autres roches primitives étrangères à la Savoie. Ces cailloux, dans nos grès inférieurs, atteignent rarement la grosseur d'un œuf.

Mais à une époque plus récente, nous avons reçu des courants marins contenant des cailloux analogues, quelquefois de la grosseur d'un boulet de canon, mêlés à des sables fins et formant un dépôt meuble ou une molasse très friable. Ce dépôt se voit encore en place au sommet de la colline de Chamoux, sur Bissy, où on le prendrait pour un dépôt alluvien. Il a dû s'étendre primitivement bien plus loin, sur le pourtour du bassin molassique jusqu'à Aix et Cusy ; mais, vu son inconsistance, il a été généralement balayé par les courants glaciaires, et ses cailloux exotiques ont été entraînés, empâtés dans les boues glaciaires sur toute la vallée de Chambéry à Rumilly.

On voit par là comment les cailloux exotiques que nous recueillons aujourd'hui disséminés dans le glaciaire (et dans les dépôts plus récents formés par le lavage du glaciaire), proviennent originairement d'une molasse marine, primitivement déposée au sud de notre bassin tertiaire. Cette première induction est confirmée par une singulière coïncidence : dans tous les limons où j'ai rencontré des blocs exotiques, j'ai trouvé aussi des calcaires percés de lithophages, exactement semblables à ceux qui accompagnent les mêmes cailloux, dans les tertiaires miocènes de Bissy.

Il peut sembler étrange au premier abord que ces cailloux exotiques, déposés à la période miocène, fassent défaut dans les énormes dépôts quaternaires ou préglaciaires de la Boisse, de Sonnaz et de la Motte, où je ne les ai cependant jamais rencontrés. Mais cette anomalie s'explique, si l'on réfléchit que les courants qui nous ont amené ces dépôts, ont pénétré dans notre vallée par la cluse de Chambéry, et n'ont rencontré nulle part sur leur passage les molasses marines. En effet, depuis les cimes de la Tarentaise et de la Maurienne jusqu'à Chambéry, ils n'ont touché à aucune formation tertiaire, ils n'ont pu y recueillir aucun caillou exotique. Ainsi cette anomalie apparente est encore une confirmation de notre thèse sur la provenance des cailloux exotiques.

Basé sur ces inductions, nous pouvons donc tenir comme chose prouvée, que les cailloux exotiques que nous observons dans le glaciaire de la vallée d'Aix à Rumilly proviennent, non pas du flysch, mais de la molasse miocène du sud de ce bassin ; qu'ils en ont été détachés par les glaciers marchant du sud vers le nord, disséminés sur toutes les collines atteintes par le glaciaire, et même à des altitudes bien supérieures à celles de leur station primitive dans les nagelfluhes miocènes.

Nous avons ainsi une première étape dans l'histoire de ces cailloux ; mais il nous reste à élucider le point le plus important et le plus difficile : d'où venaient ces cailloux exotiques du nagelfluhe tertiaire, où est la roche d'où ils ont été primitivement détachés ?

II

Pour m'éclairer dans cette étude, j'ai soumis les cailloux provenant de nos molasses à divers géologues expérimentés. Voulant d'abord vérifier l'hypothèse admise par M. Lory pour les cailloux de l'Isère, j'ai prié M. Berthaud, professeur de géologie de Lyon, qui a passé sa vie entière dans les collines des bords de la Saône, du Lyonnais et du Forez, de vouloir bien examiner mes cailloux exotiques.

Cet observateur bien compétent m'a certifié qu'aucun d'eux, surtout parmi les jaspes et les porphyres, ne provient de cette région. Tout au plus quelques fragments de granit auraient pu nous venir du Morvan, ce qui est assez peu vraisemblable.

Je leur trouvais plus d'analogie avec certains cailloux que j'avais recueillis dans le lit du Rhin, et qui provenaient de la Thuringe ou de la Forêt Noire. Pour m'éclairer sur ce rapprochement, je visitai attentivement les vitrines du Jardin des plantes à Paris. Au moment où je me livrais à ces recherches, ma bonne étoile me fit rencontrer M. le professeur Daubrée dans cette galerie du muséum. Je pris la liberté de le consulter ; avec une obligeance parfaite, il m'engagea à lui envoyer mes échantillons, me promettant de les comparer à ceux qu'il possède, provenant de toutes les régions de la France.

Voici un extrait de la lettre qu'il m'a adressée, peu de mois après cette entrevue :

« Monsieur,

« Parmi les roches, il en est un petit nombre qui « peuvent être reconnues avec certitude dans leur « provenance ; la plupart des espèces et même des « variétés se retrouvent sans différences notables, sur « des points très-distants. Aucun des échantillons « que vous me communiquez, ne rappelle par quelque « trait caractéristique la Forêt-Noire, les Vosges ou « l'Eifel, que j'ai souvent parcourus... »

Après cet arrêt d'un juge aussi compétent, je dus me résigner à chercher ailleurs le point de départ de nos cailloux. Les Alpes opposent, à l'est, une barrière insurmontable ; la région de l'ouest étant exclue par M. Berthaud, et celles du nord par M. Daubrée, il ne me restait plus qu'à chercher avec soin au sud, s'il n'existerait pas quelque roche caractéristique, d'où nos cailloux auraient pu être détachés.

M. Ebray, à qui je soumis cette question, me signala une analogie entre quelques-uns de mes types et ceux de l'Estérel, sur les bords de la Méditerranée, entre Toulon et Cannes. Mais par quelles voies auraient dû passer ces débris, pour arriver dans nos molasses de la Savoie ? Il y avait là une impossibilité, qui ne me permet pas de m'arrêter sur une pareille hypothèse.

III

Bien plus près de nous, au sud de la Savoie, se trouvent deux types providentiels, dont les débris sont partout aisément reconnaissables : je veux parler des roches connues sous le nom de *spilites*, ou *variolites de la Durance et du Drac*. Comme les *euphotides de Saas*, du Haut-Valais, servent à caractériser les glaciers du Rhône, ainsi et à meilleur droit encore, ces euphotides, si elles se rencontrent dans des cailloux, peuvent constater qu'ils proviennent, en partie du moins, du massif de montagnes, au sud de Grenoble, le long de la vallée du Drac ou de la Durance.

Or ce fait important, j'ai pu le reconnaître à plusieurs reprises dans les cailloux exotiques des environs d'Aix. J'ai extrait d'un poudingue glaciaire, à Grésy-sur-Aix, une serpentine verruqueuse, présentant tous les caractères de la variolite de la Durance. J'ai surtout recueilli, dans les boues glaciaires, trois cailloux roulés appartenant incontestablement à la variolite du Drac, roche qui n'existe, à ma connaissance, dans aucun autre gisement que dans la vallée supérieure du Drac.

D'autre part je remarque que, sur les bords du Rhône, entre Valence et Lyon, on a retrouvé de nombreux gisements de granit rosé, de porphyres, de silex jaspoïdes, dans la région méridionale du plateau central.

Je me crois donc fondé à conclure que c'est de là, des montagnes du sud et du sud-ouest que nous sont arrivés ces cailloux exotiques de la molasse marine. Un fleuve, que j'appellerai *molassique*, les a détachés des hauteurs qui bornaient alors au sud notre mer miocène, et les a déposés sur le delta méridional, entre Bissy et Aix-les-Bains, à une époque où le massif de la Grande-Chartreuse n'existait point encore.

Une singulière coïncidence vient confirmer cette induction ; à l'ouest de Grenoble, dans le vallon de Proveysieu, se trouve un lambeau de molasse marine, ou plutôt de poudingue formé de cailloux agglutinés. M. Lory y a reconnu des débris des Alpes centrales, des terrains jurassiques et crétacés de la région subalpine. « Mais, ajoute-t-il, il y a aussi beaucoup de « cailloux étrangers aux Alpes, tels que porphyres « quartzifères, jaspes rouges et verts, etc., qui doi- « vent venir du plateau central, et dont la présence « sur ces points suppose une configuration du sol « bien différente de celle qui existe aujourd'hui. » *(Desc. géol. du Dauphiné*, p. 218.)

Ne serait-ce pas là un tronçon de notre fleuve molassique, dans son trajet du Drac à Bissy ?

Ainsi les molasses lacustres de l'aquitanien se seraient déposées dans des lagunes où n'arrivaient que de faibles cours d'eau, avec les débris de l'urgonien, c'est ce qui a produit la brèche de Vimines. Plus tard, un effondrement se serait produit sur tout le bassin des molasses helvétiennes ; l'eau de la mer s'y serait introduite, et en même temps des fleuves au long cours y auraient versé les eaux lointaines et les cailloux de provenance exotique. Au nord, dans le Jura bâlois, M. Grepin y a reconnu les apports des montagnes hercyniennes. A notre tour, nous constatons au sud, les dépôts d'un fleuve méridional qui y a déposé d'abord les cailloux de la molasse compacte, puis à la suite des crues encore inexpliquées, les gros cailloux de la molasse désagrégée, cailloux remaniés ensuite dans notre glaciaire.

Des fleuves analogues auraient disséminé des cailloux de même nature dans les plaines du Dauphiné et dans les poudingues des Basses-Alpes, sur tout le pourtour des Alpes Dauphinoises, où l'on observe les mêmes jaspes et porphyres associés aux variolites du Drac.

Si nous sommes dès à présent fixés sur la provenance des cailloux exotiques des deux extrémités, nord et sud, de la mer molassique, il nous resterait à voir si nous pourrions résoudre le problème jusqu'ici insoluble des poudingues du Righi.

Il y a quelques mois, M. Alph. Favre, de Genève, a eu l'obligeance de soumettre à M. Bachmann, de Berne, quelques échantillons de nos cailloux exotiques, le priant de les comparer à ceux du Righi, dont ce géologue a fait une étude toute spéciale. Sans transcrire ici la note fort détaillée et fort instructive de M. Bachmann, je me bornerai à dire que tous nos échantillons, sans exception, ont été reconnus par lui comme identiques avec ceux des roches exotiques de la nagelfluhe bernoise. Même la variolite du Drac, au sujet de laquelle il dit : « *On trouve de semblable variolite parmi les cailloux de l'Emme, p. ex. à Berthoud (Burgdorf). Le glacier de l'Emme provient de la nagelfluhe de l'Emmenthal.* »

Cette similitude entre des dépôts si éloignés, dans des conditions si disparates, ne semble pas nous faciliter la solution du problème. Loin de là ! Comment admettre une communication entre notre *fleuve molassique* méridional et le bassin de la nagelfluhe des Alpes bernoises, quand les régions intermédiaires n'en portent aucune trace ? Comment ce fleuve qui n'a coulé, en Savoie, qu'à la fin de la période aquitanienne, avait-il déposé les cailloux du flysch probablement antérieur et contemporain du tongrien ?

Il y a là, pour cette région des nagelfluhes, des questions encore insolubles aujourd'hui. Néanmoins le fait nouveau reconnu par M. Bachmann m'a paru assez important pour être signalé ; c'est un nouvel élément dont devront tenir compte ceux qui, à la suite de Studer, de Bachmann et de tant d'autres, chercheront l'origine des cailloux exotiques des nagelfluhes bernoises.

Pour moi, j'ai voulu d'abord soumettre nos principaux types de cailloux exotiques à MM. Fouqué et Lévy, pour en faire une étude microscopique, étude qui ne laisserait plus aucun doute sur leur détermination.

Je me proposais de publier ensuite cette découverte dans le *Bulletin de la Société géologique de France ;* mais Savoyard avant tout, je suis heureux d'en donner la primeur à ce Congrès, le vrai, le légitime représentant de nos Sociétés savoisiennes.

L. PILLET.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES ET GALLO-ROMAINES EN MAURIENNE

Je viens signaler à l'attention de Messieurs les Membres du Congrès les découvertes de monuments préhistoriques, que j'ai faites en Maurienne, depuis le

dernier Congrès qui a eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne.

Ces découvertes sont peu nombreuses, mais il importe de les signaler afin d'activer la recherche et le classement des monuments mégalithiques en Savoie.

La Maurienne et la Tarentaise possèdent encore bien de ces monuments qui sont ignorés ; il est temps de les découvrir et de les faire connaître, afin d'en empêcher la destruction.

MM. les membres du Club-Alpin, dont la mission est de parcourir nos monts et nos vallées, pourraient nous rendre de très bons services en signalant aux Sociétés archéologiques les blocs erratiques et autres pierres qui leur paraîtraient extraordinaires et remuées par la main des hommes.

L'année dernière, j'ai exploré les grottes de Saint-Martin-la-Porte (Maurienne). J'ai acquis la certitude qu'elles ont été habitées dans les temps préhistoriques. Autrefois ces trois cavernes devaient avoir un accès facile; aujourd'hui elles sont à peu près inabordables, le torrent qui roule à leur base en a rendu les abords très dangereux.

L'année 1879, de pluvieuse mémoire, avait rempli d'eau et converti en lac la principale de ces grottes. Je n'ai pu la fouiller, mais j'ai été assez heureux pour trouver dans une anfractuosité, près du foyer, une magnifique hache en serpentine ; ne pouvant lui donner le nom de fleur de coin, je l'appellerai fleur de meule, tant elle est belle et tranchante.

Je suis allé chercher près des Aiguilles-d'Arves, près de ces trois immenses monolithes accolés qui s'élèvent à une altitude de plus de 3,400 mètres en cônes aigus, que l'on aperçoit de tous les points de la Savoie ; autour d'elles ont dû se grouper des peuplades primitives qui furent considérables, à en juger par les objets de l'âge de la pierre et du bronze que de tout temps le sol de la région des Arves a mis à découvert. Il me semblait impossible que ces peuplades eussent passé par là sans laisser quelques épaves de leurs primitifs monuments.

Effectivement, sur le sol de la commune de Montrond, dans les pâturages qui avoisinent et aboutissent à la base des Aiguilles, en formant un immense cirque en plan incliné, existent deux monuments mégalithiques bien précieux, qui peuvent trouver place dans la préface de notre histoire de Savoie.

Le premier de ces monuments, le plus rapproché des Aiguilles, est un menhir que j'ai dessiné. Il mesure 4 mètres de haut ; il est adossé à un chalet situé à 1,572 mètres d'altitude, au plan de *Mortan*, nom que les habitants du pays traduisent par *Champ des Morts*, probablement ainsi dénommé à cause de plusieurs amoncellements de terre de forme ronde de 10 à 12 mètres de diamètre, sur 5 à 6 de hauteur ; les habitants croient que ce sont des sépultures antiques. L'un de ces tertres, de forme arrondie, parfaitement régulier, pourrait bien être un grand tumulus.

Le propriétaire du menhir m'assura que, d'après le dire de ses ancêtres, cette pierre était mentionnée dans une histoire de Savoie ; je ne sache pas que nos anciens chroniqueurs en aient jamais dit mot, mais toujours est-il que ces sortes de monuments portent généralement avec eux, soit une légende soit un nom qui reflète leur mystérieuse origine, tandis que les pierres que les cataclysmes ont jetées de toutes parts sur le sol, ne portent pas de ces noms à légende ou de singulière signification.

Sur cette même commune de Montrond et sur le versant qui regarde Albiez-le-Vieux, existe une pierre debout, semblable à peu de chose près, à celle que je viens de décrire, et qui est appelée la *Pierre du bourreau*.

L'autre monument qui est de la même époque que le menhir et qui appartient au même culte, est situé un kilomètre environ en contre-bas du plan de Mortan, tout près du hameau de Chalmieux. C'est une belle pierre branlante que j'ai dessinée sur place ; elle a au niveau du sol 1 mètre 70 de hauteur, y compris la pierre formant le soubassement ; la table de la pierre vacillante forme un carré allongé de 2 mètres 50 sur 1 mètre 20. Ainsi que le menhir, elle est en poudingue du massif des Aiguilles ; sur la table il y a des traces de godets, mais vu la nature du bloc, il serait téméraire de les donner comme authentiques. Cette pierre branlante est située au milieu d'une grande prairie, en plan incliné, appelée l'*Orgière*, bien en vue des trois gigantesques Aiguilles-d'Arves, et à 1,509 mètres d'altitude. J'interrogeai les habitants sur l'origine du nom *Orgière*, donné à ce lieu, pour savoir s'il ne venait pas de la culture de l'orge en cet endroit ; ils me répondirent qu'autrefois on faisait sur cette pierre et autour d'elle des cérémonies et des orgies, et que le nom d'Orgière ne pouvait venir que de ces temps reculés, en souvenir de ce qui se faisait en cet endroit. Cette tradition, qui me paraît fantaisiste, ne manque pas d'originalité.

Une tête d'antilope a été retrouvée avec des silex travaillés dans un abri sous roche, à Modane. Ici se bornent les découvertes préhistoriques faites en 1880.

Une trouvaille intéressante, mais d'un âge plus récent, a été faite dernièrement dans la commune de Montvernier, près Saint-Jean-de-Maurienne. Elle consiste en quatre socs de charrues de différentes grandeurs et d'époque gauloise. Ces rares instruments ont été trouvés dans un terrain parfaitement sec et abrité ; c'est ce qui explique comment ce fer, qui porte le stigmate de son âge, a pu traverser les siècles sans être entièrement détruit.

Le village de Montvernier est situé sur le grand chemin de toutes les invasions de l'Italie dans les Gaules et *vice versâ*. La réunion de ces quatre instruments, trouvés dans une espèce de cachette, peut faire supposer que dans ces temps de guerre et de pillage le montagnard, qui n'avait rien de plus précieux que le fer de ses outils aratoires, s'empressait, au moment du danger, de les mettre en sûreté.

Comme chaque année voit revenir nos Congrès, j'espère, Messieurs, pouvoir vous signaler, à la prochaine session, d'autres découvertes intéressant l'histoire primitive de notre Savoie.

P. VULLIERMET.

COUPE DE L'ÉPINE AU PAS-DE-LA-FOSSE

(Suite et fin.)

Si nous examinons actuellement les dépôts qui recouvrent le jurassique supérieur dans le Jura méri-

entent.
il. J'ai
sidérer
s sont
s fine,
ux de
e roux
sur le
rnes à
angues
rment
est la
permis
ec les

le plu-
Mon-
France
l'Aizy,
ires à
lcaires
ossiles
s. Ces
n seu-
nte été
coral-
ge de
coupe
marnes
nviron

qu'il
et la
'ordre
u qu'il
assant

ir, on
ns de
celle
ment.
rande
doute
nbéry
breux
caires
grasse
ossiles
lvaire
mpla-
fond,
cs de
, avec
de la
belet,
e de
t un
sau-
nt du
Fier,
pur-
zone

gene dans le néocomien. Il est probable que ces polypiers, ces diceras, ces trigonies, ces astartes, du

[1] Les Terrains jurassiques supérieurs et les terrains crétacés inférieurs aux environs de Chambéry. — Imprimerie Savoisienne, Chambéry.

der
rie
(
por
cla

de
dé
la

es
no
So
pie
pa

M
tu
to
un
in
re

d'
Je
tr
m
do
m

pr
s'
cô
Sa
pl
pa
to
co
et
le

ro
à
en
th
la

de
4
1,
qu
M
si
1
bi
L
ré

di
da
n
m
portent généralement avec eux, soit une légende soit un nom qui reflète leur mystérieuse origine, tandis

Si nous examinons actuellement les dépôts qui recouvrent le jurassique supérieur dans le Jura méri–

dional confinant à Chambéry, nous allons trouver un calcaire roux, en gros bancs, avec *Pygurus rostratus*, *Tereb. carteroniana*, *Rhynchonella lata*, *Pholadomya elongata*, etc., fossiles du crétacé inférieur. Ces strates de calcaire à fossiles valangiens se prolongent par des calcaires marneux, pourris, avec nombreuses *Ostrea macroptera*, quelques bélemnites — *Belemnites pistilliformis* — et *Amm. cryptoceras*, *Nautilus pseudo-elegans*, etc... Enfin, arrivent les marnes à *spatangues*, lesquelles sont recouvertes par les calcaires blancs urgoniens appartenant à la première zone des rudistes du crétacé du midi.

Dans la zone subalpine les derniers dépôts jurassiques supportent :

1° Des marnes et des calcaires à ciment — (plateau de Montagnole) ;

2° Un calcaire grossier, à l'état de lumachelle — (plateau de Montagnole) ;

3° Des marnes et des calcaires avec *Amm. occitanicus*, *Amm. rarefurcatus*, *Amm. berriacencis*, *Amm. Euthymi*, *Amm. neocomiensis*, etc.;

4° Un calcaire roux, avec *Brachiopodes* et *Pygurus rostratus ;*

5° Des marnes et des calcaires jaunes, pourris, avec *Ostrea macroptera*, etc.;

6° Des marnes avec nombreux *Echinospatagus cordiformis*, *Ostrea Coulonii*, etc.;

7° Des calcaires blancs à rudistes.

Ainsi, dans le Jura méridional, le jurassique supérieur se termine par des calcaires d'eau douce, le purbeck ; dans la zone subalpine par un calcaire gris, légèrement lithographique, à fossiles marins et rarement — à Aizy, à Lémenc — par un calcaire blanc et une brèche avec fossiles coralliens. Mais, dans le Jura méridional, on ne trouve pas trace de marnes de Berrias à la base du crétacé, marnes si bien développées dans la zone subalpine. Ce sont ces faits si caractéristiques, permettant de séparer les montagnes du Jura des premières montagnes subalpines, que la coupe que j'ai l'honneur de vous présenter, cherche à résumer. Cette coupe, dirigée sensiblement de l'ouest à l'est, part du lac d'Aiguebelette, traverse le mont de l'Epine, passe à la Combaz, et, parcourant tout le plateau de Montagnole, gagne ainsi le Pas-de-la-Fosse. (Voir fig.)

Les monts de l'Epine et du Chat, Hautheran et le Corbelet sont en forme de voûtes crevées à leur centre, donnant ainsi des combes, si utiles pour l'étude géologique de ces montagnes. A l'Epine, un peu au nord du tunnel, la voûte atteint les calcaires à *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus*. Le corallien a ici une grande puissance ; on y trouve un calcaire gris presque lithographique et un calcaire blanc à polypiers et *diceras arietina*. Ces dernières couches coralliennes sont recouvertes par les calcaires d'eau douce du purbeck. Immédiatement sur ces dépôts sont les calcaires du Fontanil à *Natica Leviathan* et *Pygurus rostratus*. Au Corbelet, notre coupe passe au nord de la cascade de Couz et au sud du petit village de la Combaz, au Pré de l'eau qui sonne, qu'il ne faut pas confondre avec le Forney où jusqu'à ces derniers temps on avait signalé un faciès coralligène dans le néocomien. Il est probable que ces polypiers, ces diceras, ces trigonies, ces astartes, du Pré de l'eau qui sonne et du Forney, représentent le calcaire blanc à diceras du Jura méridional. J'ai donné ailleurs [1] les raisons permettant de considérer ces dépôts comme coralliens. Au Corbelet, ils sont recouverts par un calcaire gris, à pâte très fine, avec petites cavités comblées par des cristaux de carbonate de chaux ; puis on trouve un calcaire roux représentant sans doute le valangien. Enfin, sur le valangien sont les calcaires pourris et les marnes à *Ostrea macroptera*, puis les calcaires à spatangues et les calcaires blancs urgoniens lesquels forment la crête du Corbelet. A l'est de cette montagne est la faille d'Entremont-le-Vieux, et souvent il est permis de voir le contact des calcaires urgoniens avec les marnes de Berrias.

Le plateau de Montagnole est le résultat de plusieurs plissements ; notre coupe les représente. A Montagnole, on trouve les calcaires de la Porte de France recouverts par une brèche semblable à celle d'Aizy, qui est elle-même recouverte par des calcaires à ciment avec céphalopodes crétacés. Sur ces calcaires à ciment se voit une lumachelle à débris de fossiles coralliens, mais avec des céphalopodes crétacés. Ces bancs de calcaire grossier, signalés à cet horizon seulement au plateau de Montagnole, ont sans doute été formés sur une côte, aux dépens des calcaires coralliens. C'est pourquoi on y trouve un mélange de fossiles jurassiques et crétacés. Enfin, notre coupe se termine avec les couches supérieures des marnes de Berrias lesquelles ont au Pas-de-la-Fosse, environ 300 à 350^{m} de puissance.

Il résulte des faits que je viens de rappeler qu'il y a, entre les montagnes du Jura méridional et la zone subalpine, de grandes différences dans l'ordre de succession des dépôts. C'est pourquoi, j'ai cru qu'il serait utile de les représenter par une coupe passant à leur point de jonction.

De plus, après ce que nous venons d'établir, on peut dire que l'histoire géologique des environs de Chambéry, pendant les temps jurassiques, est celle d'un fond de mer qui s'est élevé progressivement. A l'époque de l'oolithe inférieure et de la grande oolithe, l'emplacement de Chambéry était sans doute un rivage. Mais pendant l'*oxfordien*, Chambéry était occupé par une mer profonde, et de nombreux dépôts vaseux s'y sont formés : ce sont les calcaires à chaux hydrauliques ou les calcaires à chaux grasse de Chanaz, de Lémenc, avec leurs nombreux fossiles pélagiens. Après le dépôt des calcaires du calvaire de Lémenc, le fond de la mer s'est élevé, et l'emplacement de Chambéry est devenu un golfe peu profond, dans lequel se sont formés les calcaires blancs de Jacob, Bellecombette ou du plateau de Lémenc, avec leurs fossiles côtiers. Puis toute cette partie de la zone subalpine et même l'emplacement du Corbelet, de la Chambotte, du Clergeon, de la chaîne de l'Epine, etc., sont devenus une terre pendant un laps de temps considérable. Plus tard, des eaux saumâtres ont envahi la chaîne de l'Epine, le mont du Chat, la Chambotte, le Clergeon, le Val-de-Fier, etc... pour y former les calcaires lacustres du purbeck. L'emplacement de Chambéry ou de la zone

[1] Les Terrains jurassiques supérieurs et les terrains crétacés inférieurs aux environs de Chambéry. — Imprimerie Savoisienne, Chambéry.

subalpine était sans doute alors une terre, ou peut-être même déjà tout cela était-il envahi par les eaux de la mer crétacée. Dr HOLLANDE.

Chambéry, le 8 août 1880.

QUATRE SENTENCES ARBITRALES RENDUES PAR Mgr MILLIET DE CHALLES

Mgr François-Amédée Milliet de Challes, dont Chambéry s'honore d'être la patrie, fut non-seulement un grand prélat, mais encore un profond jurisconsulte; successivement sénateur et président de la Chambre des Comptes, il fut appelé à gouverner l'Eglise de Tarentaise, vers 1660.

Pendant les quarante et quelques années qu'il occupa le siége épiscopal de Tarentaise, il fut l'arbitre de nombreuses contestations; on venait rendre hommage à ses talents conciliateurs, même des provinces transalpines, tant sa renommée était grande; les princes de Savoie eux-mêmes déféraient à ses lumières et à ses vastes connaissances juridiques.

J'ai eu la bonne fortune de trouver quatre sentences arbitrales rendues par notre prélat.

L'une d'elles intéresse l'abbaye de Sixt, dans la Haute-Savoie;

Trois autres se rapportent à des différends entre le Domaine royal et les familles d'Oncieu, de Châteauneuf et de Gantellet de Beaufort.

Une notice tout-à-fait sommaire va faire connaître ce dont il était question dans ces divers litiges.

DIFFÉREND DE L'ABBAYE DE SIXT

L'abbaye de Sixt avait, au nombre de ses dépendances, la cure de la Tour en Faucigny, pour le service de laquelle elle entretenait un vicaire chargé annuellement du service divin, moyennant la jouissance de la cure et une redevance annuelle de huit coupes de froment (mesure de Saint-Jeoire); l'entretien et les réparations des édifices curiaux étaient à la charge de l'abbaye.

Ces émoluments furent jugés insuffisants, ainsi que le constate Jean François de Sales dans une visite qu'il fit à l'église de la Tour, en 1626.

D'autre part, comme on vient de le dire, l'entretien et les réparations de l'église et de la cure restaient à la charge de l'abbaye, mais le plus souvent celle-ci négligeait de remplir ses engagements, de sorte que les chapelains étaient bien contraints de les exécuter de leurs deniers, pour le compte de la maison-mère, s'ils ne voulaient laisser tomber en ruine les bâtiments.

Depuis 1626, les parties furent en procès continuels; il y eut des décisions, en 1652, en 1670, 1672 et 1673, mais elles furent loin de terminer les différends existants.

En 1679, l'abbaye avait pour abbé « Illustre Seigneur, Révérend Besson Charles-Emmanuel de Cagnol. »

Le curé de la Tour avait pour vicaire, révérend Messire Philippe Gabriel de Grilly; tous les deux convinrent de s'en rapporter à la haute sagesse de l'archevêque de Tarentaise.

Le prélat décida une fois pour toutes, que l'abbaye relâcherait à la cure de la Tour le revenu de deux pièces de terre attenant à la dite cure, ainsi que la jouissance des granges, jardins, vergers, cours et chenevriers qui en dépendaient.

Une indemnité fut donnée plus tard pour les réparations.

Le procès fut ainsi éteint.

DEUXIÈME SENTENCE

Le Domaine royal réclamait au sénateur d'Oncieu, le paiement des laods, à raison : 1° d'un contrat passé en sa faveur pour la juridiction de la Bâthie et de la maison forte de la Fontaine, située rière Saint-Jean-d'Arvey; 2° d'un autre acte passé en faveur de Guillaume d'Oncieu, son frère, concernant la terre et juridiction de Thoiry et de Puisgros.

L'archevêque interposa ses bons offices entre les parties, et à la date du vingt février mil six cent soixante-dix-neuf, il rendit une sentence par laquelle le Seigneur d'Oncieu verserait au Trésorier général, la somme de treize cents florins.

TROISIÈME SENTENCE

En mars 1678, le procureur patrimonial intenta une instance judiciaire à M. de Châteauneuf Jean-Baptiste, fils et héritier de noble seigneur Jacques-Louis Castagneri, baron de Châteauneuf, pour le paiement des laods, à raison d'un contrat de vente de la terre et juridiction de la Thuile.

Les parties transigèrent sous les auspices de notre prélat qui arbitra à quatre cent dix florins la somme due au Trésor.

QUATRIÈME SENTENCE

La quatrième sentence est relative à un procès intenté par le même procureur patrimonial aux frères Jacques-Louis, Antoine-Louis et Alexandre, enfants de feu noble Georges Gantellet de Beaufort, en paiement de laods, à raison du contrat du 30 janvier 1646, de rente annuelle et perpétuelle, fief et emphytéose, censes, servis et autres tributs appartenant à noble seigneur de Longecombe de Sesieu, avec le direct domaine et tous les hommages taillables, liéges, censifs et autres droits de servitude et astriction de taillabilité qui lui appartenaient, à cause de la maison forte de Beaufort, rière les paroisses d'Hauteville, Vallière, Vaux et St-Eusèbe du Resson, du mandement d'Hauteville, et pour le prix et somme de cinq mille cinq florins, laquelle rente relève en arrière-fief de S. A. R., rière le mandement de Rumilly.

L'Archevêque fixa à deux cent dix florins le prix des laods réclamés; en outre les frères Gantellet durent passer reconnaissance en faveur de S. A. R.

Ainsi se termina ce différend.

Plusieurs autres seigneurs se virent aussi l'objet de réclamations fiscales; ce fut une faute dont le duc de Savoie se ressentit plus tard.

La noblesse, dit M. de Costa, ruinée au service militaire par de longues guerres, ne vit pas sans indignation la Chambre des Comptes s'enquérir minutieusement sur la validité des titres en vertu desquels elle possédait quelques fragments de l'ancien domaine de la Couronne. DURANDARD.

CARTE CANTONALE DES GRANDS HOMMES DE LA SAVOIE

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES PHILIPPE

M. Jules Philippe communique au Congrès une carte biographique des deux départements savoisiens, divisés par cantons. Il donne quelques renseignements sur le plan qu'il a suivi pour établir cette carte qui devra offrir le tableau des principaux personnages savoisiens classés dans le canton où ils sont nés. M. Jules Philippe désirerait que cette carte pût être utilisée dans les écoles primaires; c'est à cette destination qu'il la consacre.

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°*)

BULLETIN

Le musée d'histoire naturelle de Berne vient de s'enrichir d'une défense de mammouth qui a été découverte récemment en creusant une cave à Grellingue. Elle mesure 1^m,15 de longueur et a un diamètre de 19 centimètres à la racine. — L'énorme grandeur de cette défense laisse supposer que l'animal antédiluvien auquel elle appartenait, avait des dimensions colossales. Précédemment déjà, on avait découvert à Grellingue des défenses de mammouth.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

BULLETIN N° 8. — AOUT 1880

Pressions barométriques moyennes : 721.75 à Annecy et 705.95 à Mélan. Maxima le 10, minima le 2 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 10.7 à Annecy, 9.8 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 25°92, minima 12°15; le 21 le thermomètre maxima indique 33°3, le minima ayant été à 14° et à 8° le 5. A Mélan, moyenne générale 16°25; à Chamonix, 9°9, où l'on constate 0°5 au minima le 4 et 28° au maxima le 21. Moyenne de la température du lac d'Annecy 19°21, ayant été à 21°2 le 22; celle de rivière prise dans le Foron étant 13°5.

Pluie. — Les périodes de pluie sont assez régulières dans le département vers le 3, 7, 23 et 30. Celle du 23 avec orage. Le maximum d'eau recueillie est de 212$^m/_m$3 aux Gets en 11 jours, le minimum de 37$^m/_m$9 à Annemasse en 10 jours.

Orages. — Un orage passe sur Mélan le 3, à 3 heures du soir; sur Annecy le 15, à 5 heures du soir et à 6 heures à Mélan; un autre éclate à Annecy le 20, à 7 heures du soir et dure jusqu'à 8 heures 30; à la même date on le signale à 8 heures du soir à Seyssel et à Mélan, à 8 heures 30 à Sallanches et à Chamonix, et à 8 heures 50 à Saint-Laurent, très violent dans cette dernière localité. Leur direction est du sud-ouest. La nuit du 21-22 éclairs et tonnerres à Annecy, le 22 orage à 4 heures du matin à Tamié et le 23 à 7 heures du soir, puis à 8 heures à Mélan, le 24 à Chamonix, à 8 heures du soir. — Le 20 la foudre incendie une maison à La Rivière-Enverse.

Végétation du bassin d'Annecy. — Du 1er au 14 on rentre l'avoine, le chanvre; du 20 au 30 floraison du sarrazin.

AOUT 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations :	Bassin du lac Léman et du Rhone				Bassin de l'Arve					Vallée des Usses		Bassin du Fier et lac d'Annecy				Observations
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	......	......	......	......	......	7,1	......	......	3	......	......	......	......	......	19,3	
2	18	6,4	16	......	19,4	39,7	12,7	24,7	7,5	29,8	......	31,8	49	26,6	24,2	
3	23	14,9	6,2	......	9,6	8,2	18,2	20,5	.....	18,1	......	15,7	36	26,5		
4	13	8,4	......	......	7	......	13	12,2	10	......	......	14,5	2	5,7		
5	......	......	......	......	......	8,9										
6	......	......	8	......	0,5	21,7	......	......	......	4,8	5,9	2.6	......	......	20,2	
7	23	9,7	5	......	30,8	0,8	23,7	17,2	2,4	13,6	4,4	18,4	40	20	1,3	
8	5	......	......	......	2,9	......	17,2	14,3	2	......	3,8	......	......	2		
9	......	3,5	......	......	......	......	......	0,2	......	......	......	......	......	0,8		
10																
11																
12																
13	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	5,2					
14	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	6,6					
15	20															
16	......	6,2	......	......	13,3	......	5,2	18	......	......	......	......	10	2		
17	......	......	......	......	......	1,1										
18	......	......	......	......	......	......	0,8									
19																
20	......	......	6,4	......	......	......	......	......	......	4	13	......	......	......	2,5	
21	......	8,7	9	......	6,7	3,6	2,8	7,1	......	2,4	......	5	11	3	24,3	
22	46,6	10,4	......	......	41,8	39,4	37,6	27	2	22,8	......	51,2	48	40	1	
23	......	......	14	......	3,6	20,1	21,2	10,6	3	......	......	9,6	......	3,7		
24	38,4	8,3	......	......	8	6,2	10,7	15,9	2	2,3	......	6,1	8	6		
25	......	......	......	......	......	......	0,8	3,5								
26																
27	......	......	......	......	1,2	......	0,1									
28	10	......	......	......	8,5	......	......	......	......	......	......	......	......	......	2,5	
29	......	......	......	......	0,9	......	1,4	......	......	......	......	......	......	......	5,3	
30	6,0	......	2	......	2,7	......	1,3	0,3	2	4,9	3	23	......	6,7	4,4	
31	9,3	27,2	1,4	......	......	......	7	7,7	4	0,6	......	9,6	......	23,3	5	
Pluie. Neige.	212,3	103,7	68,0	......	156,9	156,8	173,7	179,2	37,9	103,3	41,9	187,5	204	166,73	110	

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	24°5	11°	19°4	719,8	»	3	75	18°8	Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.	»	S	S-E	faible	couvert	Pluie de midi à 2 h.	couvert	0,42	19°8
2	20,5	13	14,6	718	26,6	1,8	84	14,2		»	S-O	S-E	id.	pluie	Pluie le matin, bourrasque à 4 h. du soir.	id.	0,44	18,6
3	20,5	11	13	718,8	26,5	0,9	96	17,4		»	S	S-E	id.	couvert	Pluie par intervalle avant midi, la nuit,	id.	0,47	18,8
4	19,5	6,5	14,6	721,1	5,7	1,1	78	20,4		»	N	N	fort	beau	[neige sur le massif supérieur de la Tour-	très beau	0,47	18,8
5	22,5	8	16,8	721,2	»	2,9	83	24,2		»	—	N	id.	très beau	[nette qui disparaît dans la journée du 4.	id.	0,47	18,5
6	27,3	14	20	719,9	»	2,5	72	12		»	S	E	id.	couvert	Pl. de 11 h. m. à 5 h. s., forte pl. p. la nuit.	pluie	0,48	18,3
7	22,5	13,5	15	718,9	20	0,7	89	18,2		»	S	S-O	id.	id.	Pluie de 6 à 8 h. m. et légère après midi.	couvert	0,50	18
8	22,7	12	20	719,4	2	2,5	65	12,8		»	O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie dans la nuit.	couv. 1/2	0,51	18,3
9	22,7	9,5	16	724,1	0,8	2,7	81	21,4		»	S	S-E	faible	id.		beau	0,52	17,6
10	23	8,5	16,8	728,7	»	3,1	80	22 6		»	—	N	id.	très beau		très beau	0,51	17,6
11	24	9	18,2	723	»	4	90	22,2		»	—	N	id.	id.		id.	0,505	18
12	25	9,5	18,4	722,2	»	3	80	21,4		»	—	N-O	id.	id.		id.	0,49	18,3
13	25,5	10	18,2	721,3	»	2,8	90	26,8		»	N	N	id.	beau		id.	0,49	18
14	28,5	12	19,4	720,3	»	2,9	81	25		»	N	N-O	id.	id.		beau	0,48	18,6
15	29	9,4	25	721,5	»	3,3	70	27		»	O	O-N-O	id.	couv. 1/2	Pluie et tonnerres vers 5 heures du soir.	couvert	0,47	19,1
16	30,5	12,5	22	721,4	2	2	74	27		»	N	N	id.	id.		très beau	0,46	19,8
17	29	13,7	22	722,2	»	2,6	82	28,2		»	O	O-N-O	id.	beau		id.	0,455	19,6
18	30,3	13	20	722,4	»	2,9	83	27,8		»	O	N-O	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,45	19,7
19	31,5	12,5	21,4	722,5	»	2,7	65	29,6		»	—	N-O	id.	très beau	[s.-o., de 8 à 9 h. pluie.	très beau	0,445	20
20	31	14	24	722,8	»	3,5	67	30,8		»	—	S-O	id.	id.	Ecl. et tonn., à 7 h. du s., très intense vent	couvert	0,44	20,4
21	33,3	14	20,2	722,8	3	4,2	66	26,4		»	O	E	id.	beau	Forte pluie pendant la nuit, écl. et tonn.	pluie	0,43	21
22	28,7	16	17	722,4	40	1,7	94	22		»	O	E-S-E	id.	couvert	Pluie jusqu'à 8 h. du m., éclairs et tonn.	couvert	0,45	21,2
23	22,5	12,5	20,2	723,4	3,7	1,1	80	24,6		»	O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie forte de 7 à 10 h. du s.	pluie	0,50	20,8
24	27,7	14,5	18,8	722,7	6	2,2	90	22,2		»	O	S-E	id.	id.		beau	0,54	20,3
25	24,5	11,5	19	724,4	»	1,9	81	24,8		»	—	S	id.	très beau		très beau	0,535	19,8
26	28,7	14	19	723,1	»	2,3	86	22,8		»	S	S-E	id.	couvert		couv. 1/2	0,525	20
27	25.5	12.5	20	722,8	»	2,1	72	26,3		»	—	S-S-O	id.	très beau		très beau	0,52	19,3
28	27,5	12,5	21,6	720,8	»	1,8	73	25,4		»	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	19,8
29	28,5	14,5	21,4	719,1	»	2,7	76	24		»	S-O	N-O	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	couvert	0,50	20
30	25,7	16,5	18	719,5	6,7	1,5	92	18,6		»	S-O	O	fort	id.	Forte bourrasque de 1 à 2 h. du soir, re-	pluie	0,50	19,8
31	21	15,5	19	723,8	23,3	0,7	90	28,8		»	S	S-E	faible	id.	[prend vers le soir et la nuit.	couvert	0,54	19,3
Moyennes ou Totaux.	25°92	12°15	19°	721,75	166,3	73,1	81,13										0,483	19°21

Le 15, vers 5 heures du soir, pluie par éclairs et tonnerres. — Le 20, à 7 heures du soir, éclairs et quelques tonnerres, deviennent intenses de 8 à 9 avec de grosses gouttes de pluie en petite quantité. — Eclairs et tonnerres avec pluie dans la nuit du 21-22.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

21me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

—

(Suite.)

LES PIERRES A BASSINS OU A ÉCUELLES ET LE POLISSOIR DE COMBORSIÈRE

(Fontcouverte en Maurienne)

A deux heures de marche environ dans la montagne à partir de la commune de Fontcouverte, et à quatre heures de Saint-Jean-de-Maurienne, se trouve un plateau couvert de vastes prairies et de plantureux pâturages, où l'on voit de nombreux chalets et des blocs erratiques éparpillés de toutes parts.

Ce plateau est assez brusquement terminé à l'ouest par un torrent *(Combe)*, auquel il emprunte son nom de Comborsière. Le pays était boisé jadis, et on y trouve encore dans les tourbières d'énormes troncs de conifères ; je me garderai bien d'en inférer qu'il a été jadis le séjour des ours, quoique son nom, au point de vue phonétique, soit si proche de *Combe-aux-Ours*, mais il est toujours bon d'être très circonspect à propos d'étymologies. D'ailleurs ce nom de Comborsière se retrouve à Saint-Sorlin-d'Arves et dans quelques localités du Briançonnais et de l'Embrunais.

Nous avions chargé plusieurs habitants de la campagne de rechercher et de nous signaler les pierres à écuelles ou à signes, qu'ils rencontreraient. Or, un de nos vignerons, propriétaire audit lieu de Comborsière, vint un jour nous dire qu'il y en avait trouvé une ; il nous en apportait même un petit croquis. Nous résolûmes de nous rendre sur les lieux pour en juger *de visu*.

Notre première visite fut consacrée à l'étude d'une pierre présentant la forme d'un fer de lance, inclinée du nord au sud, longue de 3m,50, large de 2m,40 environ et offrant l'aspect d'une table à surface brute et irrégulière. C'est un granit à gros grains siliceux, comme la plupart des autres blocs erratiques qui se trouvent en si grand nombre dans ces parages.

On y voit une cinquantaine d'excavations de toutes formes, variant dans leurs dimensions soit en profondeur, soit en largeur. Toutes étaient remplies de l'eau de la pluie qui était tombée pendant la nuit, sauf toutefois celles qui se trouvent sur les parois latérales et perpendiculaires.

Notre première impression fut celle du désappointement, car nous espérions trouver des bassins réguliers comme ceux des autres pierres à écuelles signalées jusqu'à présent ; mais après un examen plus attentif et après avoir raclé quelques lichens, nous mettons à nu deux ou trois écuelles assez régulières, peu profondes et paraissant évidemment dues à un travail humain. Nous y découvrons des rainures et enfin de petites entailles mettant en communication les excavations irrégulières supérieures avec celles qui se trouvent au-dessous de celles-ci dans les parties plus déclives de la pierre.

Ce gros bloc est accompagné d'un autre de même nature de roche, mais plus petit, à demi couvert de terre et présentant sur ses faces latérales de grandes excavations qui nous paraissent devoir être attribuées à la disparition de noyaux solubles.

Cet examen nous suggère la pensée que les populations primitives ont pu avoir utilisé pour leurs rites ou autres cérémonies ces excavations naturelles, qu'ils les ont fait communiquer entre elles par de petites entailles, et qu'ensuite ils en ont encore augmenté le nombre, en donnant aux nouvelles la forme d'une écuelle.

Nous nous disposions à revenir sur nos pas, assez peu satisfait de notre trouvaille, car on nous avait annoncé une pierre portant une cinquantaine d'écuelles que nous nous étions complu à nous imaginer très régulières, comme celles de mont Denis, de Montlaville et de la Boule de Gargantua de Thoys près Belley, lorsque nous trouvâmes au bord d'un sentier un bloc erratique de grès anthracifère alpin au grain compacte

et très dur, presque carré, de 1m,80 de longueur sur 1m,20 de largeur, offrant une surface parfaitement plane sur les deux tiers environ de sa superficie, et dont l'autre tiers est occupé par une gibbosité.

Sur cette surface plane nous découvrons onze rainures parfaitement droites, de diverses longueur, largeur et profondeur, et présentant tantôt l'aspect d'un V, tantôt celui d'une N allongée.

Nous raclons encore des lichens détrempés par la pluie de la nuit, et cinq nouvelles rainures plus étroites et moins longues apparaissent à nos yeux.

Elles suivent diverses directions et une des cinq dernières que nous venons de mettre au jour, coupe presque à angle droit les deux rainures minces et longues qui occupent le centre de la surface de cette pierre.

Deux et peut-être trois de ces sillons ont été élargis très récemment, mais seulement sur une petite partie de leur longueur, par le passage réitéré d'un frottoir plus volumineux, qui n'a cependant pu atteindre et effacer le fond du sillon dont l'angle reste très aigu.

D'autres, les plus larges, paraissent avoir été laissées sans usage depuis des siècles, car on y peut constater l'effet des agents atmosphériques qui ont détruit le poli des surfaces et rendu plus sensible l'aspérité du grain de ce grès.

Sur le bord de ce bloc on lit les initiales V. C. tout fraîchement et grossièrement tracées à coup de marteau, et autour desquelles nous retrouvons encore des écailles et de la poussière de la pierre écrasée.

Que sont ces rainures et ces surfaces polies ?

La réponse ne me paraît pas douteuse. Ces rainures, ou sillons, sont des affiloirs qui étaient destinés à donner le tranchant à des armes ou à des objets de pierre, voire avec l'intermédiaire du sable et de l'eau, et les surfaces planes et presque polies ont servi à dresser et à polir, par un frottement réitéré, les faces latérales des haches, pointes de flèches ou autres objets de serpentine, de protogine et peut-être de silex et de bronze.

Malgré le désir que nous en avions, le temps ne nous permit pas de faire des fouilles autour de ce bloc, où nous aurions peut-être trouvé des fragments de ces outils en pierre.

Nous eûmes l'explication de l'élargissement récent de quelques-unes de ces rainures sur une partie de leur largeur, par l'aveu que nous fit notre vigneron et notre guide, propriétaire du pré voisin, d'avoir lui-même à la suite d'une brèche survenue à l'enclume dont il se servait pour battre et affiler sa faux, d'avoir, disons-nous, réparé cet accident et rétabli la surface de son outil en l'usant par le frottement dans ces rainures, qui se trouvaient là comme à souhait, et, peu respectueux de cet antique monument, il avait répété, sans s'en douter, la manœuvre des hommes de l'âge de la pierre.

Cette découverte nous engagea à accorder plus d'attention à la première pierre que nous avions visitée; ce qui nous confirma dans l'opinion émise plus haut que les trous que nous y avons vus, peuvent bien avoir été employés comme écuelles dans les temps préhistoriques.

Mais notre étonnement s'accrut encore, lorsque, après avoir étudié de près les blocs erratiques avoisinants, nous reconnûmes qu'ils sont disposés dans un ordre presque symétrique, sur trois lignes à peu près parallèles et présentant la forme d'un quinconce, en tenant compte toutefois de la position très approximative de deux blocs que le propriétaire de la prairie voisine avait minés pour les transformer en matériaux de construction.

La seconde pierre de la ligne centrale offre les mêmes trous, presque tous de forme allongée, au nombre d'une quinzaine, sauf quatre ou cinq d'une forme plus circulaire, dont deux communiquent entre eux au moyen d'une rainure et avec un autre grand bassin irrégulier situé dans la partie inférieure.

La troisième pierre qui est aussi inclinée et très grande — 2m,80 de longueur sur 1m,80 de largeur — présente aussi sur ses parois une soixantaine de ces anfractuosités plus ou moins régulières au nombre desquelles trois au moins bien circulaires et dues à un travail manuel. Du côté du nord quatre de ces bassins superposés à diverses hauteurs versent l'un dans l'autre, et le premier communique avec le second au moyen d'une espèce de viaduc ménagé dans l'intervalle qui les sépare, puis une rainure terminale se continue jusqu'au bord saillant de la pierre. Plusieurs autres bassins communiquent encore entre eux sans être absolument conjugués par un canal bien visible.

Cette troisième pierre de la ligne centrale domine un ravin, et semble s'être arrêtée au bord extrême du plateau de verdure.

Nous avons encore observé à quatorze mètres environ à l'est de la pierre à affiler un autre bloc plus petit et muni aussi de deux bassins.

En revenant sur nos pas, un petit berger nous fit remarquer parmi de nombreux blocs erratiques en aval du pont de la Tessuire, rive gauche du torrent, sur un énorme bloc et dans sa face supérieure la plus plane, une très grande écuelle parfaitement ronde et pleine d'eau, mesurant 25 centimètres de diamètre sur 14 de profondeur et dont le fond est incliné. Les bords de ce bassin paraissent avoir été arrondis et régularisés avec intention. Il y a en outre quelques rainures et des enfoncements sur la face orientale de ce bloc.

Une vieille femme de l'endroit, consultée à cet égard, nous dit que tous ces trous, selon la légende, avaient été creusés par des criminels condamnés à cette expiation, que les gens de cette époque étaient des fées, petits de taille, faciles à effrayer, d'un naturel doux, prompts à rendre service, sachant employer les simples contre les maladies, qu'ils passaient pour avoir appris l'art de faire du fromage et l'agriculture aux autres gens de races différentes, et qu'ils habitaient dans des grottes naturelles encore aujourd'hui appelées *trous des fayes* (Prononcez ce mot comme les Parisiens prononcent *faille*).

Ne pourrait-on pas conclure de tout cela :

Que les antiques habitants du sol ont employé les bassins naturels en les appropriant à leurs cérémonies ?

Que ce lieu était un centre de population, puisqu'on y retrouve un atelier à fabriquer les outils tranchants et polis ?

Qu'ils étaient probablement de race septentrionale ?

Qu'ils ont été détruits par une race plus forte envahissante ?

Nous nous bornons à signaler ces faits aux savants en leur posant ces questions.

FLORIMOND TRUCHET,
Pharmacien à Saint-Jean-de-Maurienne.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

VALLÉE D'AULPS. — LES JOMARONS OU SOMARONS.

(Notes ethnographiques.)

—

M. Ducis vient de lire à la Société Florimontane une charte ancienne où se trouverait le nom curieux de *Jomarons*, nom donné à des emphytéotes de la vallée d'Aulps [1].

Cette note nous rappelle que nous avions, autrefois, rencontré ce nom sous la forme *Somarons*. Avant d'examiner ce vocable, deux mots sur l'origine de cette population.

La vallée creusée par la Drance centrale se nomme la vallée d'Aulps, *vallée des Alpes; vallis Alpium* ou *de Alpibus*. Géographiquement, elle comprend trois petits bassins, séparés les uns des autres par des cluses à travers lesquelles le torrent s'est frayé un passage. Le premier bassin s'étend du défilé de Bioge au rocher du Test; le second, depuis ce rocher au pont de la Corbassière; le troisième, depuis ce pont jusqu'au col de Couz, frontière du Valais.

A chacun de ces bassins correspond une étape dans l'âge de la colonisation : Le Biot et ses environs, la commune de Saint-Jean d'Aulps, enfin Essert-Romand, Montriond et Morzine.

Le bassin du milieu est devenu, dès la fin du XI[e] siècle, le siège d'un monastère de l'Ordre de Citeaux. Le comte de Savoie, Humbert II, lui avait donné, vers l'an 1094, une terre allodiale, comprenant les deux pendants de la vallée, sur un trait d'une lieue de long, *a summitate collis quœ dicitur Testus usque ad locum qui vocatur Bornel* [2]. Cette dernière limite se trouve au pont de la Corbassière. Ce territoire fut le noyau primitif des possessions de la célèbre abbaye d'Aulps, dont on voit encore les ruines sur la rive droite à l'entrée du val de Clénant.

A partir du pont de la Corbassière, la majeure partie du territoire dépendait de la seigneurie de Faucigny, mais dans le cours du XII[e] siècle, les princes de ce nom l'abandonnèrent aux religieux d'Aulps. Dès lors, le monastère se trouva maître de toute la colline du Test jusqu'au sommet des montagnes, et y exerça les droits de la souveraineté féodale.

Les annales de l'abbaye d'Aulps font connaître le régime du sol, la condition des habitants, ainsi que les rapports qui se sont établis entre eux et le monastère. On trouve notamment un recueil de coutumes adopté par ce dernier, du consentement des hommes de la vallée [3]. Mais les documents se taisent sur l'origine de ceux-ci. Un mot seulement sur cette question neuve et obscure.

Le Biot, *Biol, Biollum, Albucetum*, avait des habitants avant l'arrivée des moines [1]. Un nommé Vuibold, fils de Salico, y possédait une manse, vers l'an 1026 [2]. Entre le pont de Gy et le chef-lieu, il y a le village de Richebourg, nom que l'on trouve aussi dans la vallée voisine, près d'Abondance. Ce premier village est fort ancien. Il en est fait mention dans une charte de 1279. Guillaume de Compesio, *miles*, et ses frères Pierre, Giraud, Enselme et Rodolphe, albergent à Pierre dit Tricu de Gye, un domaine situé *in valle de Alpibus in loco qui dicitur Richubor* [3]. Dès le XIII[e] siècle, les sires de Rovoré, famille puissante, avaient au Biot des possessions et une maison-forte. Celle-ci fut vendue par Mermet de Rovoré en 1370, à Pierre de Ferney, seigneur de Lullin. Le titre qui constate cette vente place le château sous le village de *Richebourg* [4].

Il serait intéressant d'étudier ce nom de Richebourg, comme l'a déjà fait M. Jules Vuy pour les *Faramans*, dans cette Revue [5]. Il se rattache vraisemblablement aux antiques *Rachimburgi* qui, chez les Francs, étaient les hommes libres, les notables, les riches, appelés dans la suite *Boni homines*, comme les *ricos hombres* des Espagnols, de *rek* (puissant), ou de *reich* (riche) [6].

En face du Biot, sur la rive gauche, s'échelonnent deux hameaux appelés *Ombres, Umbres*.

Le bassin de Saint-Jean d'Aulps n'offre pas dans les noms de topographie un caractère bien significatif. Les vocables y appartiennent au français ou au roman.

Mais le troisième bassin, le bassin supérieur, ouvre d'autres horizons. C'est d'abord le plateau d'Essert-Romand, que l'on prononce *l'Echéramand*. Toutefois, une charte du 1[er] novembre 1305, présente ce nom de lieu avec la forme « *Armant* » dans le passage qui suit :

« Jean de Larmant, de l'Essert-Armant achète de de Jean de la Molle dit Salatz tout ce qu'il a dans le territoire de l'Art-plein, etc. [7]

De la forme *Armant*, que nous croyons avoir été la forme primitive, on arrive bien vite à la forme *Almant;* puis *Allemand*. Mais faute de documents, la preuve matérielle fait défaut. Dans ce cas, nous aurions là une petite colonie germanique, où la famille patriarcale des Trombet, jadis *Turumbert*, subsiste encore. On y trouve le village de La Salle.

Poursuivons. On laisse à gauche le coteau de Chéravaux, *Caravallis*, aujourd'hui Montriond, et son joli lac dominé par l'alpe de *Leindarrè*, et l'on atteint la combe de Morzine. Ce nom, en patois *Mourzena, Morgena*, presque synonime de Morzin sur Abondance, n'est pas encore expliqué. Aux portes de ce bourg est une agglomération de maisons nommée aussi *La Salle*, et plus haut, dans le vallon des ardoises, campé sur un ruisseau, le village des *Hudrezens*.

---

[1] *Revue Savoisienne*, 1830, p. 81.

[2] Ménabréa, *L'Abbaye d'Aulps*.

[3] Inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps, par le commissaire Joseph-Marie Jacques, du 8 septembre 1737. (N° 3, 2 tiroir).

[1] Ruffin, vie de saint Guérin, p. 46.

[2] Regeste Genevois, p. 48.

[3] Titre inédit, trouvé en 1868, dans une maison de la vallée d'Aulps.

[4] Inventaire précité, titre sous n° 1773.

[5] *Revue Savoisienne*, 1869, p. 60.

[6] Guizot, cours d'histoire moderne, 33° leçon, *in notis*.

Les Faramans étaient, suivant M. Vuy, des hommes d'un rang élevé. Ce nom vient de Fara, *faro* (race, lignée), en burgonde, et de *man* (homme). Voy. Petits Bollandistes, vie de Saint-Faron, noble bourguignon, mort en 672.

[7] Arch. de la Mairie de Côte-d'Arbroz.

Si de là on remonte la vallée, on trouve dans une solitude le hameau des *Allemands,* au pied du massif boisé des *Hautforts* [1].

Bref, de ces quelques données, que nous pourrions augmenter de plusieurs autres dénominations topographiques, et de certains noms patronymiques, on peut conclure, ce semble, comme suit.

Avant la création de l'abbaye d'Aulps, il y aurait eu au Biot un groupe de population burgonde ou franque, ayant son centre juridictionnel au village de Richebourg. Plus haut, dans le territoire de Saint-Jean d'Aulps, autour de l'abbaye seraient venus, attirés là par les moines, des hommes de sang mêlé, sans caractère bien spécial.

Ces dernières familles se seront étendues dans le val supérieur où elles auront rencontrées des groupes étrangers. Ceux-ci, d'abord emphythéotes des sires de Faucigny, venus par le col de Couz, comme les *Allamands* de Samoëns, leurs voisins, auront laissé leur nom national au territoire défriché par eux, et qui est devenu leur seconde patrie. On sait en effet que, au moyen âge, la Suisse s'appelait *Allemanie, Allemagne.*

Revenons au vocable précité. Le nom de *Somarons* se lit dans un fragment de charte, que nous avons trouvé, avec le titre sus-énoncé de 1279, chez le sieur Premat, au hameau du *Bas-Test :* il s'y applique à des albergataires d'alpes de ce pays. Ce fragment est égaré dans nos papiers. En outre, on rencontre le même nom dans un mémoire imprimé à Chambéry, en 1866, relatifs aux anciens possesseurs de la montagne de Gredon, près d'Essert-Romand. On y trouve l'analyse de deux chartes, l'une du 14 novembre 1550, l'autre du 20 septembre 1696. « Ces actes, y est-il dit, constatent que l'alpe de Gredon était albergée *communeriis et somaronibus dictæ montis,* pour eux et pour les autres communiers et somarons d'icelle ; il est constaté que ces communiers et somarons en jouissaient dès un temps immémorial [2]. »

Ce nom de somarons, renfermant l'idée de la montagne ou d'animaux domestiques vivant dans la montagne, signifierait, sauf erreur, les hommes exploitant les pâturages avec les troupeaux, hommes pasteurs de leur état.

Le 10 août 1880.

H. Tavernier.

OBSERVATIONS

Plusieurs chartes du xive siècle déposées aux archives départementales portent *Exertum Romanorum* pour Esserts-Romans. Dans un acte de 1366 on lit : *in villa Exertorum es Rumons,* et plus loin : *communitas de Exerto es Rumons,* puis *communitas Exertorum.*

On trouve à côté de Thonon le mas des *Romanies.*

Au xive siècle *Mons rotondus* était un des villages de la communauté de *Caravallis.* Montriond n'est devenu le centre principal que sur la fin du siècle dernier, lors de l'établissement de la chapelle en église paroissiale.

Les archives de Vallorcines constatent des familles d'*Allamani* dans la partie nord de la commune, au xiiie siècle.

Il faut retenir encore que le nom latin des Jomarons est *Jomaroni* dans quelques actes et *Jomarones* dans d'autres.

C.-A. Ducis.

[1] Hochforst, allem. (*Alta-Silva*) : Houzé, Signification des noms de lieux, p. 106.

[2] Conclusions pour D. Favrat, maire d'Essert-Romand contre A. Lecruit, maire de Saint-Jean d'Aulps, signées : N.-E. Parent, avocat.

NOTE SUR LES ORDINATIONS CÉLÉBRÉES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques mois, la *Revue savoisienne* publiait la statistique des ordinations célébrées par saint François de Sales durant le cours de son épiscopat. Ce travail, fort intéressant à divers titres, sera cité à l'avenir par tous ceux qui écriront la vie de notre saint. Malheureusement, il renferme des omissions et des inexactitudes qui, si elles n'étaient relevées, induiraient le public en erreur.

Omissions. — M. l'abbé Bouchage ne mentionne qu'une seule ordination à La Roche en l'année 1605 ; or il y en eut trois : une, le 5 mars ; une autre le 26 du même mois, dans laquelle je compte 12 tonsurés, 11 minorés, 8 sous-diacres, 7 diacres et 4 prêtres ; une troisième, le 9 avril, dans laquelle une personne reçut la tonsure, 1 le diaconat et 4 la prêtrise.

Enfin, le saint évêque, se trouvant à Thonon le 13 septembre 1615, y fit 4 clercs et 2 acolytes.

Il faudrait aussi tenir compte des lettres dimissoriales délivrées en 1608 et 1609, dont le nombre s'élève à 3 pour le sous-diaconat, à 11 pour le diaconat et à 17 pour la prêtrise.

Erreurs de dates. — La troisième ordination de l'an 1603 eut lieu le 24 mai, et la quatrième, le 24 septembre.

En 1605, l'évêque confère la tonsure à Viuz le 11 novembre, à Charvonnex le 12, et le 22 à Culoz.

La première ordination de 1615 eut lieu le 14 et non le 24 mars.

Erreurs de chiffres. — Le 10 mars 1607, M. l'abbé Bouchage met 52 tonsurés, il n'y en eut que 5 ; je dis *cinq,* voici leurs noms :

Ad clericaturam : Claudius, filius Nicolai Lyonnaz, Anneciacensis.

Franciscus, filius egregii Ludovici Garin, ejusdem oppidi.

Petrus, filius Petri Burgat, parr. Manigod.

Heucherius, filius Ludovici Perreal, d'Evières (Evires).

Natalis, filius Jacobi Moyrod, parr. S^ti Felicis.

Je passe sous silence d'autres erreurs assez nombreuses : elles dépassent le chiffre de 50. Mais je me hâte de le dire, ces erreurs sont d'une importance minime, et elles ne changent guère le résultat général. En effet, d'après les chiffres rectifiés, la moyenne du nombre des clercs qui, durant les dix premières années de l'épiscopat de saint François de Sales (1603-1612) est de 97.7, tombe à 59 pendant la deuxième période (1613-1622); et par contre la moyenne du nombre des prêtres monte de 34.2 à 57.

Les conclusions de M. l'abbé Bouchage restent ; sa thèse demeure incontestée : *Sous l'épiscopat du saint, pendant que s'abaisse le nombre des clercs, celui des prêtres s'élève.*

C'est pourquoi je termine en félicitant M. l'abbé de son heureuse initiative et en souhaitant à sa brochure une seconde édition.

Agréez, je vous prie, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'abbé J.-F. GONTHIER.

Veigy, le 24 septembre 1880.

CHRONIQUE MUSICALE.

L'Opéra n'a donné depuis *Aïda* que quelques débuts de peu d'importance; la reprise du *Comte Ory* ne promet pas non plus d'être très brillante. Voilà dix-sept ans que cet ouvrage n'a pas été joué ; les chanteurs ne sont plus guère en état de comprendre ce genre de musique d'autant plus qu'à certains égards il a vieilli.

Il n'est plus question de concerts historiques dont M. Vaucorbeil avait eu l'idée ; la parfaite froideur avec laquelle le public en a accueilli le premier a dû en décourager le directeur à tout jamais. Le seul avantage qu'on en a retiré, c'était l'exécution de la *Vierge*, de M. Massenet.

Les représentations à prix réduits n'ont pas non plus répondu à l'attente. On en a donné jusqu'à présent deux à l'Opéra-Comique, elles étaient destinées aux personnes qui d'ordinaire ne vont pas à ce théâtre ; mais c'est précisément le public ordinaire qui en a profité. Cela prouve que chaque théâtre a son public, et qu'il ne suffit pas d'abaisser le prix des places pour le changer sensiblement. M. Carvalho continue, d'ailleurs, son système d'administration ; il se repose sur le succès de *Jean de Nivelle,* et il n'a donné depuis six mois que trois bluettes qui n'ont nullement dérangé le répertoire courant, ce sont : la *Fée*, pièce arrangée par M. L. Gallet, sur une comédie d'Octave Feuillet, musique de M. Hémery ; le *Bois*, saynète à deux personnages, de Glatigny, jouée à l'Odéon et à laquelle M. Albert Cahen a ajouté de la musique ; enfin *Monsieur de Floridor*, pièce d'Anseaume, arrangée par MM. Nuitter et Tréfleu, musique de M. Théodore de Lajarte. La *Fée* n'a guère profité à M. Hémery ; le *Bois* a été plus favorable à M. Cahen ; M. de Lajarte était déjà connu et n'avait rien de nouveau à nous apprendre.

Malheureusement la question du Théâtre Lyrique, au lieu d'avancer, a fait un nouveau pas en arrière ; il semble presque qu'on prend plaisir à l'embrouiller en confondant le Théâtre Lyrique avec un chimérique Opéra populaire devant jouer les meilleurs ouvrages du répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Il y a plus : une grande partie du conseil municipal s'est éprise d'un projet de théâtre municipal de drame, dont l'urgence ne se fait cependant pas sentir. Il existe assez de théâtres de drames, et qui sont à la portée de toutes les bourses. Un théâtre municipal leur ferait concurrence ; quant aux choix des ouvrages et des artistes, le conseil municipal aurait-il la prétention d'exercer une influence ? Il y a quelques jours la question paraissait devoir rester en suspens jusqu'après l'élection du nouveau conseil ; mais on vient de la reprendre. Les douze membres du conseil qui forment la commission des beaux-arts et la délégation des théâtres se sont réunis pour discuter l'organisation du soi-disant *Théâtre de Paris* qui doit être créé dans la salle de la Gaîté. Lorsqu'on a procédé au vote, les voix se sont partagées ; six se sont prononcées pour le drame et six pour la musique. A la suite de ce résultat négatif, on a résolu d'entendre les auteurs de toutes les propositions dont le conseil municipal a été saisi ; la commission espère s'éclairer ainsi complètement et arriver à un vote définif. Elle doit se réunir de nouveau prochainement.

M. Leroy a donné l'été dernier des représentations lyriques à la salle du Château-d'Eau, comme il en avait donné l'année passée. Le succès a été suffisant pour prouver que le Théâtre-Lyrique est très possible, si tant est que cette preuve ne soit pas faite depuis longtemps. La reprise de *Si j'étais roi*, d'Adolphe Adam, a particulièrement réussi ; mais M. Leroy a eu la malheureuse idée de monter un opéra nouveau, représenté déjà à Bruxelles, la *Fée des bruyères,* dont la pièce était aussi banale que la musique.

L'opérette continue à fleurir, sans que la mort de son directeur lui porte préjudice. On a compté qu'en l'espace de trente ans Offenbach a donné à différents théâtres, quatre-vingt-neuf ouvrages, dont le dernier, la *Belle Lurette*, vient d'être joué à la Renaissance. Reste le quatre-vingt-dixième : les *Contes d'Hoffmann*, opéra-féerie en cinq actes, que l'Opéra-Comique a promis de monter. Maintenant qu'Offenbach n'est plus là, M. Carvalho tiendra-t-il parole ? Malgré tout ce qu'on a dit contre la personne de l'auteur d'*Orphée aux Enfers*, il y a un fait qu'il faut noter à son avantage. Lorsqu'il a dû quitter la direction du théâtre de la Gaîté, il aurait pu déclarer faillite tout aussi bien que l'ont fait d'autres directeurs ; il préféra se libérer en sacrifiant la plus grande partie de la fortune qu'il avait acquise ; puis il alla donner des concerts en Amérique.

Il faut avouer d'ailleurs qu'en musique il n'avait plus rien de nouveau à dire. Outre l'opérette, il a cultivé l'opéra-comique et le ballet ; mais c'est dans son genre favori qu'il a eu ses vrais succès. La musique de la *Belle Lurette,* comme celle de *Madame Favart,* est faite avec l'habileté ordinaire d'Offenbach et ses moyens connus ; cependant il a dans certaines situations une finesse et un charme incontestables. La pièce est d'ailleurs aussi bien amusante et bien jouée.

Le succès *persistant* des *Mousquetaires au Couvent* semble engager les Bouffes-Parisiens à quitter leur ancien genre et à se rapprocher de l'opéra comique, comme ont fait d'autres théâtres. Nous verrons l'hiver prochain ce qu'il en sera. Le *Beau Nicolas*, donné aux Folies-Dramatiques, dédommagera, il faut l'espérer, M. Lacome de l'insuccès de *Pâques-Fleuries* dont la musique ne méritait pas de partager le sort de la pièce. L'Athénée-Comique (ancien théâtre Beaumarchais) s'est également voué à l'opérette ; seulement le compostteur de la musique du *Ménétrier de Meudon* a besoin de prouver qu'il sait faire mieux que d'imiter ses prédécesseurs.

Les concerts populaires de musique ne nous ont

révélé depuis leur réouverture qu'une seule œuvre remarquable, une symphonie posthume de Bizet, intitulée *Roma*. Ce n'est sans doute pas une de ses dernières compositions, et elle n'accuse pas une originalité bien marquée ; mais n'en prouve que mieux ce qu'on aurait pu attendre de son auteur si une mort prématurée ne l'avait enlevé à l'art.

Je terminerai par quelques publications qui méritent d'être signalées : c'est d'abord le dictionnaire anglais de la musique et des musiciens, par M. Grove, qui en est à sa onzième livraison (Londres, chez Macmillan) ; puis le supplément à la biographie universelle des musiciens, par Fétis (Paris, chez Firmin-Didot) ; la biographie de Glinka, par M. O. Fouque (chez Heugel) ; de l'Interprétation des œuvres de Chopin, par M. Kleczcynski (chez Mackar) ; enfin le chef-d'œuvre classique de l'Opéra français, dont l'éditeur, M. Michaelis, continue la réimpression et dont au moment où j'écris ont paru dix partitions, à savoir : cinq de Lully, trois de Rameau, une de Cempra et une de Grétry.

Pomone, de Combert. *Didon*, de Piccini et les *Danaïdes* de Sadieri, paraîtront incessamment.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. l'abbé TREMEY, à Moûtiers, est reçu membre correspondant.

La réunion désigne le jury chargé d'examiner les nombreuses pièces envoyées au concours de poésie.

M. JULES PHILIPPE rend compte de l'état des travaux préparatoires pour la statue de Sommeiller. Le sculpteur, M. Becquet, a terminé la petite maquette. L'ingénieur est représenté dans son attitude habituelle, une main appuyée dans le gilet entr'ouvert, le corps un peu fléchi par la fatigue, la tête penchée et suivant le mouvement de l'autre main : il paraît poursuivre un calcul. A ses pieds on voit une réduction du tunnel des Alpes, ainsi que l'organe principal de la perforatrice.

Deux membres correspondants dont le nom revient bien souvent dans nos comptes rendus, M. TRIPP, à Tampico, et M. MIRANDE, vice-président de la cour d'appel de Saigon, font de nouveaux dons au musée par l'intermédiaire de la Société. On remarque des têtes osseuses de caïman et d'ours du Cambodge, des armes et instruments annamites, des antiquités aztèques, des produits végétaux. La Société remercie ces fidèles correspondants, qui ne laissent jamais passer une année sans nous envoyer des dons importants.

M. EUGÈNE TISSOT présente la thèse de doctorat de notre compatriote M. Louis Balleydier, avocat à la Cour d'appel, lauréat de la Faculté de Droit de Paris au concours de Vienne de 1876. Cette thèse, qui a été soutenue, le 30 juin dernier, traite de la *Preuve littérale en droit romain* et de la *Date certaine en droit français*. Elle est offerte par son auteur à la Bibliothèque publique.

LE MÊME fait don d'un recueil littéraire publié au Caire pendant les années 1872, 1873 et 1874, sous le titre l'*Esbekieh*. Il contient quelques illustrations sur pierre et sur bois, entre autres, des dessins de Rion crayonnés pendant son séjour en Egypte.

LE MÊME informe la Société qu'il a eu l'occasion de visiter une grotte où se trouvent des vestiges humains paraissant appartenir à l'époque préhistorique. Son altitude est de 740m. D'après le témoignage des habitants, elle n'aurait été explorée qu'une fois, en 1875, par M. Cuvier, ingénieur, chargé des études du chemin de fer de Bellegarde à Thonon. M. Cuvier y trouva des silex taillés, un os sculpté et un coin en serpentine. Depuis cette époque, elle n'a été revue que par M. TISSOT qui en a rapporté des débris de poterie et quelques autres objets qu'il place sous les yeux de l'assemblée.

La réunion vote une allocation pour continuer les fouilles, qui seront opérées sous la direction de M. TISSOT.

M. l'abbé J.-M. TISSOT, membre effectif à Cluses, envoie la première livraison de ses *Chants sacrés* (Annecy, Abry, libraire). Elle se compose d'un *Kyrie*, un *Gloria*, un *Sanctus*, un *Agnus*, un *O salutaris* et de deux *Tantum ergo*. Ces sept pages ne se vendent que 30 centimes : on ne saurait mieux faire pour faciliter la propagation de la musique religieuse.

Un autre ami des Muses, M. JEAN RITZ, dépose deux nouveaux chœurs à 4 voix d'hommes dont il a composé la musique : *La Paix*, paroles de M. Constant Berlioz, et *Divin nectar*, paroles de M. Charles Favre.

M. CONSTANTIN offre un chant national intitulé *Les Allobroges*, composé, en 1833, par J.-B. Claray, de Crest-Voland.

LE MÊME fait hommage à la Société de deux cartes photographiques, l'une représentant M. *Joseph Avet*, à qui la ville de Thônes vient de payer sa dette de reconnaisance, en lui élevant une statue, et l'autre, M. *François Agnellet*, de Saint-Jean-de-Sixt, auteur de nombreuses chansons savoyardes d'un grand mérite,

M. DEMOGEOT, docteur ès-lettres, membre correspondant à Paris, fait hommage de deux volumes récemment parus : *Histoire des littératures étrangères*. Ils sont l'œuvre de notre vaillant confrère.

M. SERAND dépose les portraits en gravure et en lithographie de trois Savoyards célèbres ; le numismate Tochon, d'Annecy, l'astronome Bouvard, de Contamines sur Saint-Gervais, et le poète Ducis, originaire de Beaufort.

M. REVON montre le grand tableau donné par l'Etat et peint par M. Grellet, de Vienne (Isère). Le sujet est tiré des guerres de religion qui désolèrent le Midi en 1570. Pendant le siége de Montélimar, une jeune fille, Marguerite ou Margot Delaye, voyant un assaillant monter sur le rempart, fit rouler sur lui d'énormes pierres qui l'étendirent dans le fossé.

LE MÊME conduit la réunion devant les nouvelles collections de produits forestiers. Plusieurs centaines d'échantillons, en rondelles brutes et en plaques polies, portent des étiquettes indiquant les noms français et latins, le nom local et la famille, le lieu de provenance,

puis les qualités, défauts et emplois du bois. En regard de chaque espèce on voit ses applications : travaux de tour, coffrets, sculptures, découpages, etc. Au-dessus des vitrines sont groupés sur des panneaux et classés par essences les travaux de tonnellerie, de sellerie, de charronnage, de boissellerie. La décoration des murs est complétée par des trophées d'instruments agricoles et par des gravures, photographies et notices.

M. L'ARCHIVISTE présente une quantité considérable de publications reçues pendant les vacances. Leur longue liste nous dispensera de commentaires sur l'étendue de nos relations avec les Sociétés françaises et étrangères.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1880.

Pressions barométriques moyennes : 724.77 à Annecy et 700.18 à Mélan. Maxima le 3, minima le 15 à Annecy et le 30 et le 16 à Mélan. Excursion du mercure 14.70 à Annecy, 13.83 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 23°51, minima 10°92, générale 17°21 ; le thermomètre maxima relevé le 5 donne 29°5, le minima ayant été à 4°3 le 21. A Mélan, moyenne générale 12°02 ; à Chamonix, 11°62, où l'on constate les 18. 21, 22 et 24 le thermomètre minima en-dessous de zéro, le maxima étant ces jours-là à 15° environ et ayant été à 27°5 les 5 et 6. Moyenne de la température du lac d'Annecy 18°58, étant le 1er à 20 3 pour venir graduellement le 30 à 16°3, celle de rivière (Foron) donne 11°72 et celle des puits 10°85 en moyenne.

PLUIE. — La période de pluie assez longue va du 8 au 21 ; la température restant relativement élevée. La nuit du 15, 16 donne de la neige sur le massif de la Tournette, le pic de Marcely et sur les sommités des Alpes, vues de la station de Tamié. Le maximum d'eau recueillie est de 218m/m à Thônes en 9 jours ; le minimum 55m/m en 8 jours à Seyssel.

ORAGES. — Le 5, éclairs à Mélan ; le soir, et à 7 h. 30, orage à Annecy. Eclairs à Mélan le soir du 7. Le 10, orage à Annecy à 4 h. 50 du soir, à 5 h. 40 à Tamié, à 7 h. 45 du soir à Chamonix et dans la nuit à Annemasse. A Chamonix la foudre brûle trois paratonnerres de la ligne télégraphique, deux du côté du Montanvers et un du côté de Sallanches Celui à pointes multiples du Montanvers a une vingtaine de pointes fendues, le fil de fer a été brûlé par la décharge électrique — la planche sur laquelle il reposait a été carbonisée, et le bureau envahi par une odeur de poudre A Annecy, le 11, orage à 8 h. 45 du matin ; éclairs les 28 et 29 à 8 h. du soir.

OBSERVATIONS DIVERSES. — A Annecy, 23, 28 départ des hirondelles ; 20, 30 récolte des pommes de terre ; 22, 30 semailles du seigle.

SEPTEMBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations :	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	......	......	......	......	5,8	......	0,8	1,6	......	......	......	......	......	0,8		
2																
3																
4	......	2,1														
5	......	12,6	......	......	......	2,4	......	......	......	......	......	......	3	......	0,7	
6	......	......	......	......	5,6	......	3,2	12,9	......	......	......	4.3	7	16		
7	......	27,2	......	......	......	......	......	......	......	......	2,8	0,7	......	0,4		
8	......	......	12	......	0,2	......	......	......	31,3	5	......	......	10			
9	......	......	19	......	4	6,3	11,2	10,3	17,5	......	3,7	9,7	15	11,8	8'4	
10	......	......	......	......	7.5	17,5	18	18	......	12,2	......	23,4	12	19	10,4	
11	......	15,4	21	......	7,5	4,8	2,1	3,5	8,8							
12	23	11,9	......	......	11	16,9	16,4	7,4	......	24,6	11,5	7	34	23	27,4	
13	20	14,8	6	......	18.4	17,5	14.2	22,7	......	20	3,8	14,9	......	1,1		
14	......	8,2	7	......	0.4	......	0,5	......	15	......	......	......	......	21,8		
15	13	23,6	4	......	5,4	3,2	4	11.8	20	29,3	10,5	10,6	44	17,2	23	
16	......	......	2.1	......	33.6	22	14.1	15,6	5	13.6	2,7	23,8	......	14,4	11	
17	15	......	3,2	......	7,7	16,1	3	6	15	12,1	8,9	16,3	25	4,3	20,3	
18	24	......	......	......	3,2	5,2	1.9	3,5								
19	......	......	......	......	......	10,1	21,2	......	12,5	17,1	......	......	......	22,4		
20	11	......	......	......	28,7	25,5	1	4,5	......	10	11,2	53,8	......	1,7	25,7	
21	14	......	......	......	0,8	5,3	0,4	1,7								
22	......	......	......	......	0,4											
23																
24																
25	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	68			
26																
27																
28																
29																
30																
Pluie. Neige.	120	115,8	74,3	......	140,2	152,8	111,8	119,5	125,1	143,9	55,1	164,5	218	178,5	126,9	

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

ATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	26°	14°5	19°	728,5	0,8	2,3	88	25°8	Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.	»	N	O	faible	couv. 3/4		très beau	0,54	20°3
2	26,5	11,7	19	730,7	»	2	81	27		»	—	N-O	id.	très beau		id.	0,54	19,7
3	28	13	20,6	731	»	2	82	25,8		»	—	N-N-O	id.	id.		id.	0,535	20,3
4	29	13,5	22	728,7	»	2,1	76	26		»	N	N	id.	beau		id.	0,53	20
5	29,5	14,3	22,5	728,5	»	2,4	72	25,6		»	S	N	id.	id.	Ecl. et tonn. vers 7 h. 30 s., suivis de fortes	couvert	0,525	20,3
6	29	14	20,6	729,3	16	2,5	87	25,8		»	S-E	E	tr. faible	id.	[bourrasques de pluie pendant la nuit.	beau	0,54	20,4
7	28,5	14	18,8	726,5	0,4	2,2	84	25,6		»	S-O	S	fort	couv. 1/2		couv. 1/2	0,510	20,3
8	26,7	14	20	723,5	»	2	85	20,2		»	S-O	E	faible	couvert	Forte bourrasque pluie de 11 h. s. à min.	couvert	0,51	20,3
9	22,5	15,7	20,6	722,8	11,8	1,2	81	25,4		»	S	E	id.	beau		beau	0,52	20,4
10	27,3	15	16	721,7	19	1,8	92	21		»	S	S-S-E	fort	pluie	De 5 à 10 h. m. Ecl. et t. à 4 h. 50 m. pl. f.	très beau	0,53	19,7
11	25,3	13	19,4	721,5	»	1,4	73	24		»	—	S	faible	très beau	Ecl. et tonn. à 8 h. 45 s., pluie t. la nuit.	pluie	0,55	19,8
12	27,5	14,3	16,8	720,6	23	2	81	21,2		»	S	S-S-O	id.	couvert	Pluie très forte à 8 h. s.	couvert	0,57	20,4
13	27,5	13,3	15	719,3	24,6	1,1	81	17,6		»	S-E	S-S-O	fort	pluie	Jusqu'à 10 h. m.	couv. 1/2	0,64	19,3
14	21	13	15	722	1,1	1,1	89	20,8		»	S	S-E	faible	beau	[le massif supérieur de la Tournette	id.	0,65	18,4
15	29	13,5	14,6	717	21,8	2,2	94	16,8		»	S	S-E	fort	pluie	Le mat., par bourr. après midi. Neige sur	couvert	0,72	18,4
16	17,5	8,5	11	717,7	17,2	1	86	15		»	S	S-S-E	id.	couvert	Fortes bourr., pluie de 2 à 3 et 6 à 7 h. s	id.	0,76	18
17	17,7	9,5	10	719,9	14,4	2,1	94	13,8		»	S	E	id.	pluie	De 5 à 10 h. m. F. averses de midi à 5 h. 30.	id.	0,79	17,6
18	15,3	8	13,2	725,8	4,3	0,8	93	19,4		»	O	E-N-E	id.	couvert		très beau	0,83	18
19	21,3	7,7	13,6	725	»	1,4	93	18,2		»	?	S	id.	id.	Pluie dès 6 h. soir.	pluie	0,81	18,4
20	20,5	12	14	720,5	22,4	1,3	87	14,6		»	O	O	id.	id.		beau	0,825	17,6
21	18,3	4,3	10	725,4	1,7	0,9	86	15,6		»	O	S	id.	id.		id.	0,92	17,3
22	16,5	8,3	15	726,1	»	1,5	78	22		»	O	O	id.	id.		id.	0,89	17
23	24	7	14,8	726,6	»	1,5	93	22,8		»	—	O	faible	très beau	La neige a disparu de la Tournette.	très beau	0,86	17,5
24	25	7,3	13	723,3	»	1,6	92	22		»	N	O-N-O	fort	beau	Br. le matin.	id.	0,85	16,8
25	23,3	10,5	14,8	723,6	»	1,6	91	20,8		»	N-O	O	id.	couvert	Id.	beau	0,83	17
26	23	8,5	13	724,8	»	1,2	90	21,6		»	S-O	O-N-O	id.	couv. 1/2		très beau	0,78	17,6
27	22	8.5	14,8	725,2	»	1,3	84	18		»	S	O-S-O	faible	id.	Br. (400) 8 h. m.	beau	0,73	17,5
28	21,7	8	11,8	728,5	»	2,3	93	14,6		»	N	O	id.	id.	Br. (340 à 7 h. m. Ecl. à l'est à 8 h. 30 s.	très beau	0,72	16,5
29	17	8.3	11.8	729,6	»	0,3	90	16,8		»	—	N	id.	id.	Br. (200) à 7 h. Ecl. au sud et n.-o. à 8 h.	id.	0,70	16,5
30	19	4,5	9	730,6	»	1,2	94	17,2		»	N-O	N	id.	id.	Br. (150) à 7 h. m. [30 soir	id.	0,67	16,3
Moyennes ou Totaux.	23°51	10°92	13°65	724,77	178,5	47,5	86,33										0,679	18°58

Le 5, à 7 heures du soir, éclairs et tonnerres suivis d'une forte pluie qui dure moins intense toute la nuit. — Le 8, très forte averse de 11 heures à minuit. — Le 10, à 4 heures 50 du matin, tonnerres et éclairs très intenses jusqu'à 5 heures 10 avec pluie très forte qui continue légère. Vent assez fort du sud-ouest. — Le 11, à 8 heures du soir, éclairs et tonnerres au sud-ouest, orage éclate sur Annecy à 8 heures 45, éclairs et tonnerres très intenses, vent fort du sud-ouest, pluie serrée et abondante jusqu'à 9 heures, continue faible. — La pluie du 15 dans la nuit donne de la neige sur le massif supérieur de la Tournette, d'où elle ne disparaît complètement que dans la nuit du 22-23. — Les derniers jours du mois, brouillard le matin jusqu'à 7 ou 8 heures.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy.— Imp. PERRISSIN.

21me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES. TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite.)

MŒURS ET USAGES DE LA VALLÉE DE THONES

(Extrait de la communication faite par M. Constantin.)

DU MARIAGE

Dans les communes les plus élevées ou les plus isolées, la plupart des mariages ont lieu entre jeunes gens de la même commune ; dans le bas de la vallée, c'est le contraire. Cela s'explique facilement. Dans les hauts lieux les jeunes gens se voient fréquemment, pendant les longues soirées d'hiver, dans ces joyeuses veillées où la moitié du village s'assemble sous prétexte de venir en aide à la maitresse de la maison ; c'est pendant ces veillées que se forment la plupart des liaisons de cœur ; de là, la fréquence des mariages contractés entre les habitants de la même commune. Aussi les femmes qui viennent d'une autre commune ou d'une autre vallée, n'y sont-elles pas les bienvenues. Les filles de l'endroit gardent longtemps une rancune contre le jeune homme qui est allé prendre femme ailleurs. Il n'est pas jusqu'au vieux curé qui ne considère sa conduite comme un acte de félonie ; à l'occasion, il ne manquera pas de venger les filles de sa paroisse en disant : Il aurait bien mieux fait de prendre une brave fille de la commune.

Quant à la nouvelle venue, il faudrait qu'elle fût née sous une bien bonne étoile, ou qu'elle eût de la corde de pendu dans sa poche, pour échapper à la malveillance des vieilles et des jeunes. Qu'elle soit bonne, qu'elle soit belle, qu'elle soit riche, rien n'y fait ; il faut qu'on se paye le plaisir de parler d'elle, et, règle générale, mal appris qui s'aviserait de n'en dire que du bien. Si, à défaut de corde de pendu, elle avait sur elle de la poudre de *risoletà*, au bout de quelques jours tous les caquets prendraient fin. Sans jeter de la poudre aux yeux, en se montrant telle qu'elle est, elle aurait conquis tous les cœurs. Qu'est-ce que c'est que cette *risoletà* qui fait merveilles ? Le mot vient de *rire, risée, risible;* il a un masculin, c'est *risolët.* Un risolet, comme la racine l'indique, est un rieur qui rit à tout propos et pour un rien, un peu par bêtise ou naïveté, un peu par complaisance ou méchanceté, un peu, beaucoup par tempérament ; son rire est bruyant, il vient du diaphragme. Une *risoletà*, ou selon le français du pays, une *risolette*, est à la vérité le féminin de *risolet*, mais *risolet* et *risolette* ne se ressemblent pas plus que mari et femme ou plutôt ils ont, comme ces derniers, plusieurs choses communes. La risolette est gaie, joviale ; elle rit à tout propos mais d'un rire franc, ouvert, communicatif, un peu par besoin, un peu par coquetterie, un peu pour faire rire les autres ; son rire vient du gosier, se traduit sur les lèvres par un sourire, dans les yeux par une larme et sur tout le corps par des mouvements saccadés, mais gracieux. Celle qui a ces qualités, n'a rien à craindre des vieilles, encore moins des jeunes : elle a de la poudre de *risoltà*.

A Thônes même on se marie à toutes les époques de l'année, sauf aux temps et jours où l'Eglise le défend. Le mariage a toujours lieu le matin pour pouvoir, après la mairie, assister à une messe. Autrefois les jeunes fiancés communiaient généralement ce jour-là, et cet usage se conserve encore dans la plupart des communes environnantes.

A la campagne, les trois quarts des mariages ont lieu en avril et en juin ; et cela pour de bonnes raisons. Une jeune fille se croirait déshonorée si elle se mariait pendant le *mois de Marie ;* elle préférera attendre le mois de juin ; le carême tombant toujours en février et mars, pas de mariages en ces mois. Pendant l'été et le commencement de l'automne, le campagnard est trop occupé pour songer à autre chose qu'à ses travaux. Il reste, il est vrai, l'arrière-automne et l'hiver où il a assez de loisirs, mais les parents du jeune homme se soucient fort peu d'avoir une bouche de plus à nourrir depuis l'entrée de l'hiver jusqu'au printemps ; ils préfèrent remettre le mariage après Pâques, c'est-à-dire

avant les travaux du printemps ou ceux de l'été : ce sera deux bras de plus dans la maison, deux bras qui ne coûtent que le logement et la nourriture. Voilà pourquoi avril et juin ont pour ainsi dire le monopole des mariages de la campagne.

Autrefois les noces duraient souvent toute une semaine. Toute la parenté jusqu'à la quatrième génération y était conviée ; aussi la moitié de la dot y passait-elle. Heureusement, aujourd'hui qu'on est plus éclairé, on commence à comprendre la sottise de faire de pareilles noces. Un jour suffit ; quelquefois on les prolonge encore d'un jour sous prétexte de manger les restes de la veille. Cependant si l'on ne voit pas comme autrefois de ces réunions nombreuses qui engloutissaient en quelques jours la moitié de la dot, on fait toujours un festin où sont invités les plus proches parents, deux ou trois voisins, deux ou trois amis, d'une part ; l'autre famille en fait autant, et en fin finale on se trouve plus nombreux qu'on ne le pensait et qu'on ne le voulait.

Dans quelques communes que vous me permettrez de passer sous silence, vous ne sauriez croire jusqu'à quel point l'idée des noces est ancrée dans la tête des jeunes filles. Elles se croiraient méprisées, déshonorées, si leurs parents ne faisaient pas de noces. Si l'on offrait à la plus pauvre d'entre elles des habits éblouissants, de riches parures,— la tentation devrait être assez forte pour une fille pauvre, eh bien ! non, elle en ferait fi : Il lui faut une noce, une noce comme à sa sœur, comme à sa cousine, comme à sa voisine qui ne valait pas plus qu'elle, qui n'était pas plus qu'elle, etc., etc.

Autant les jeunes filles tiennent à ce qu'on leur fasse une belle noce, autant les jeunes gens de toute la vallée tenaient autrefois à faire un charivari, quand un veuf ou une veuve se remariaient.

La demande en mariage n'offre rien de particulier dans la vallée de Thônes. Verneilh [1] nous apprend que dans les campagnes celui qui voulait se marier, se rendait sur le soir, accompagné d'un camarade, chez la personne de son choix, et que si la demande n'était pas agréée, on le lui disait en prenant un tison et en le dressant dans la cheminée ; ce qui voulait dire : Va te chauffer ailleurs. Rien de semblable dans notre vallée.

L'autorité du père était fort respectée, et avant de demander à être introduit dans une maison, le fils faisait part de son désir à son père, qui à son tour sondait les intentions du père de la jeune fille. Les parents ayant à peu près conclu l'affaire entre eux, le jeune homme pouvait se présenter. Dès sa première visite, il faisait un présent ; ordinairement c'était, comme cela se passe encore de nos jours, un mouchoir quadrillé qui devait avoir des raies bleues, c'est ce qu'on appelle le mouchoir d'engagement. Séance tenante, la jeune fille, si elle ne craint pas trop les quolibets des voisins, se le jettera négligemment sur les épaules *pour voir* — sous entendu : comme il lui va. Quelquefois la jeune fille est trop timide pour afficher de prime abord son contentement, alors c'est une petite sœur ou un des frères qui vient furtivement par derrière, le met doucement sur les épaules de la prétendue. Dans certains cas, le jeune homme donne des arrhes — 100,200 et quelquefois 300 fr. La jeune fille est tenue, en cas de dédit, de rendre le double.

[1] Statistique générale de la France, département du Mont-Blanc, p. 295.

Les fiançailles ont généralement lieu, un samedi soir, deux ou trois semaines avant le mariage. Les futurs époux se rendent à l'église accompagnés de leurs plus proches parents. Une légère collation les attend chez la jeune fille. Les fiançailles ont un caractère grave ; quoique les visages soient gais et ouverts, les cœurs ne sont pas épanouis ; on dirait que l'on craint de part et d'autre de tout gâter en se livrant à la joie.

Après les fiançailles commencent les achats des cadeaux. Le jeune homme, outre l'anneau nuptial et le *fiên*, doit faire cadeau à sa fiancée d'un esclavage, ou chaine en or, d'une forme particulière et terminé par une croix. Il ne peut pas donner moins. Pour faire leurs emplettes, les jeunes fiancés, accompagnés d'un ou de deux de leurs parents, se rendent généralement ensemble à Annecy, quelquefois à Genève. C'est le jeune homme qui paye les frais du voyage.

La future reçoit également des cadeaux de son parrain et de sa marraine. Ce sont généralement deux tabliers tout à fait semblables, pour que la filleule ne puisse pas dire que la marraine s'est montrée plus chiche ou plus généreuse que le parrain. Quoiqu'ils soient semblables, l'usage veut qu'elle mette celui du parrain, le dimanche qui précède le mariage, et celui de la marraine, le dimanche suivant.

Si la fiancée reçoit beaucoup de cadeaux, elle en a aussi beaucoup à faire ; entre autres, à tous les garçons et à toutes les filles qui sont invités ; aux premiers, une cravate qu'ils doivent mettre, le dimanche qui précède le mariage ; aux filles, un bonnet ou une coiffe.

Le jour de la noce, les invités se rendent de bonne heure chez la fiancée. Le promis doit se conduire avec réserve et être comme oublié dans la foule. La fiancée termine sa toilette pendant que les invités prennent une légère collation. Autrefois les fiancés restaient à jeûn jusqu'après la bénédiction nuptiale, car la plupart avaient l'habitude de communier ce jour-là.

Lorsque la toilette de la promise est terminée, on invite le fiancé à venir la voir. Après un échange de compliments, la fille d'honneur prend un large et long ruban, et le présente au fiancé. Celui-ci le prend et le passe autour de la taille de sa promise ; c'est cette ceinture, dont les bouts descendent jusqu'à terre, qu'on appelle *le fiên*. Après l'avoir attaché, il prend les ciseaux que lui présente la fille d'honneur, découpe un bout de ce ruban, et le fixe solidement au bouquet qu'il porte au côté gauche. Malheur à lui s'il vient à le perdre en route ! Le malheur est certain, imminent, à moins que la fiancée ne le conjure, en perdant — pendant la journée — sa jarretière.

Pendant que le promis est occupé à attacher le *fiên*, la fiancée prend une assiette chargée de petites cocardes, et la remet à une de ses meilleures amies qui va en offrir une à tous les invités. Dans quelques communes, au Grand-Bornand par exemple, les invités ont l'habitude de déposer une pièce d'argent dans l'assiette, en en prenant une. Cet argent revient de droit à la future épouse.

Lorsque tout le monde est prêt, on se met en marche. Le père prend sa fille par la main, et sort le

premier de la maison avec elle. Dans quelques communes, le père la conduit jusqu'à la table de la communion (aux Villards, à Glapigny) ; dans d'autres, au contraire, après avoir fait quelques pas hors de la maison, il la confie à deux de ses plus proches parents, et lui se mêle dans la foule des invités. Immédiatement après la fiancée vient le futur époux. Tous les hommes portent un bouquet de fleurs artificielles à leur chapeau, du côté gauche, et une cocarde sur la manche, du même côté.

On se rend à l'église généralement à pied, mais autrefois, au Grand-Bornand il n'était pas rare de voir une noce arriver à cheval. En ce cas, la plus belle jument était pour la fiancée, et le promis chevauchait à ses côtés, en ouvrant la marche. Puis venaient les parents et les invités, souvent pêle-mêle, chaque cavalier ayant sa dame en croupe.

Autrefois le ménétrier était de rigueur, et à peine le cortége était-il sorti de la maison qu'il entonnait, en s'accompagnant de son violon, une vieille chanson aujourd'hui complètement oubliée, et dont le refrain était :

Plëura, plëura, plëura!
Poura malherëusa,
Te vindrais prëu d'hëura ..

Aujourd'hui le ménétrier se rencontre encore dans les campagnes, mais ce n'est plus un rapsode, ce n'est plus le boute-en-train d'autrefois. Son rôle se borne à râcler quelques valses ou contredanses.

De même a disparu ou presque disparu l'habitude qu'on avait de tirer des coups de pistolet et des boîtes en cette circonstance.

Après la bénédiction nuptiale, le jeune marié disparait laissant à son père le soin de reconduire sa jeune femme chez lui. Pourquoi disparait-il ? Pour aider ses parents dans les préparatifs de réception, dit-on à Manigod ; pour préparer une comédie, dit-on à Serraval. Le fait est que dans chaque commune les choses se passent un peu différemment, qu'il est probable qu'avant quatre-vingt-treize les usages étaient les mêmes dans toute la vallée, et que depuis lors une commune en a laissé tomber en désuétude une partie, tandis qu'une autre en a conservé une autre partie. De là, cette diversité qu'on remarque d'un village à l'autre, dans quelques détails. Grâce à un manuscrit du commencement de ce siècle, dans lequel se trouve consignés les usages du Haut-Chablais avant 1793, il est facile de reconstituer les usages de la vallée de Thônes, il y a 100 ans. Pour le moment occupons-nous des usages actuels.

Lorsque le cortège revient de l'église, il trouve souvent son chemin barricadé soit par des fascines ou un billot, soit par un ruban tendu en travers de la route, soit par une table couverte d'un linge fin sur laquelle il y a des liqueurs et des friandises. Dans ce dernier cas, on ne peut passer outre sans prendre un petit verre, et la fiancée ne peut refuser les cavaliers qui viennent l'inviter à faire un tour de danse. C'est généralement ainsi que les choses se passent, quand un père de famille veut montrer son affection aux nouveaux mariés. Si ce sont les garçons d'un village qui veulent montrer la leur à la jeune fille et marquer le déplaisir qu'ils éprouvent de la voir partir, ils barrent le chemin au moyen d'un ruban. La mariée seule a le droit de toucher au ruban et de le couper, mais elle ne peut refuser de faire un tour de valse, sur le lieu même, avec les jeunes gens qui tenaient le ruban. A La Clusaz il arrive souvent que le cortège est arrêté de cette manière, mais c'est par de petits enfants dont l'un tient une assiette chargée de bonbons, de dragées, de noisettes. L'épouse prend un bonbon, et dépose une pièce d'argent sur l'assiette, et les autres d'en faire autant.

Si le chemin était barré par des fascines ou une bille de bois — c'était à l'époux de débarrasser la voie. Ce n'était ni une espièglerie ni une taquinerie. Cette bille de bois qu'avait placée une main inconnue, était le symbole du poids qu'avait sur le cœur un pauvre inconnu dont les tendres sentiments avaient été méconnus.

Ce dernier usage ne se rencontre plus dans la vallée depuis une quarantaine d'années.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

MONOGRAPHIE GÉOLOGIQUE DES ANCIENS GLACIERS DU BASSIN DU RHONE

PAR MM. FALSAN ET CHANTRE

M. Perrin présente au nom de MM. Falsan et Chantre leur monographie géologique des anciens glaciers du bassin du Rhône. Cet ouvrage se compose de deux volumes et d'une grande carte en six feuilles à l'échelle du 1/80000.

En Savoie, nous sommes entourés de toutes parts par les phénomènes de l'époque glaciaire, et la théorie du transport des blocs erratiques et du dépôt du terrain glaciaire, par suite de l'extension des glaciers des Alpes, est connue de nous tous. C'est la marche et le développement de ce phénomène que ces Messieurs ont étudiés et qu'ils ont indiqués sur leurs cartes. Des lignes et des flèches de couleurs différentes indiquent le grand glacier du Rhône descendu des Alpes, ainsi que ceux du Jura, du Beaujolais, du Lyonnais, de l'Isère, du Drac et de la Romanche. Des traits doubles placés en travers indiquent les moraines transversales ou frontales encore en place. Dans leur premier volume sont décrits, dans l'ordre des feuilles d'état-major, les blocs erratiques, les roches striées et les grands dépôts glaciaires étudiés et reconnus par eux — une collection d'échantillons de roches les plus importantes, avec indication de leur gisement et de leur grosseur, a été formée à Lyon. — Vient ensuite une étude des auteurs qui se sont occupés de cette question ; quelques pages sont consacrées au Congrès géologique tenu à Chambéry, en 1844.

Les auteurs rendent hommage à Mgr Rendu qui, l'un des premiers, a reconnu l'extension des glaciers et leur action sur le transport des blocs erratiques, théorie nouvelle alors, sur laquelle Mgr Billiet et le grand vicaire Chamousset hésitaient à se prononcer. Parmi les hommes qui se sont, dès lors, le plus occupés de l'étude du terrain glaciaire en Savoie, ils citent MM. le chanoine Vallet et Louis Pillet. Le second volume est consacré à l'étude du climat qui a précédé

l'extension des glaciers; vient ensuite la description des anciens glaciers, de leur marche, de leur développement et de leur retrait. Il se termine par la nomenclature des formations géologiques qui ont précédé et suivi immédiatement l'époque glaciaire, et par l'énoncé des études dont elles ont été l'objet et des découvertes relatives à la faune quaternaire et aux temps préhistoriques dont le Muséum d'histoire naturelle de Lyon possède de belles collections.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

LES SOMARONS

Dans les dernières livraisons de la *Revue Savoisienne* [1], on a parlé des *Jomarons* ou *Somarons*, communiers albergataires, dit un de nos collègues, pasteurs montagnards, suivant l'autre, deux explications qui, sans être entièrement semblables, ne se contredisent cependant pas. A mon avis, elles ont, l'une et l'autre, l'inconvénient de ne pas aller suffisamment au fond des choses; je veux essayer aussi de fournir une explication qui est, je crois, plus complète et qui diffère un peu des précédentes.

De ces deux qualifications, celle de *Somarons* me semble la seule juste, au point de vue historique; l'autre est une expression plus ou moins modifiée ou dénaturée, soit par les copistes, soit par l'usage ou le temps.

Les *Somarons* étaient des tenanciers soumis, dans l'origine, à des droits féodaux désignés sous le nom de *sommages;* ils devaient fournir, pour le service militaire ou pour tout autre service, des chevaux, des mulets ou autres bêtes de *somme*.

Ces droits féodaux existaient dans bien des contrées, principalement à l'époque de la féodalité pure. On comprend sans peine de quelle utilité ils étaient, à divers égards et sous divers rapports, surtout dans des temps où les routes n'abondaient pas, comme de nos jours.

Il y a tel pays où ces tenanciers spéciaux portaient le nom de *Sommés,* qui était au fond exactement le même que celui de *Somarons*. Les *Sommés du Béarn* occupaient sans doute autrefois, dans la hiérarchie sociale, une position analogue à celle des *Somarons de la vallée d'Aulps*.

Anciennement, ces *droits de sommage,* ainsi que beaucoup d'autres, se payaient uniquement en nature; peu à peu, avec les changements survenus dans les mœurs, dans l'organisation militaire, dans l'organisation politique, dans l'état de la civilisation, en général, les prestations en espèces ont été substituées aux prestations en nature. Elles étaient loin d'être les mêmes, avant 1789, qu'il y a quelques siècles.

Maint albergataire (pour me servir d'une expression employée dans nos contrées), maint emphytéote, maint autre tenancier des temps modernes descendait de tenanciers astreints autrefois au *service à sac et à somme*.

Le nom de *Somarons,* comme tant d'autres noms de famille que nous entendons tous les jours et qui ne nous frappent plus, rappelait un état de choses bien différent de l'état de choses actuel. Nous nous servons à chaque instant de l'expression : *bêtes de somme;* les chartes de Maurienne désignaient les *bêtes de somme* sous le nom de *somars*.

Ce *droit de sommage* existait en Savoie, notamment dans la partie supérieure de la vallée d'Aulps, qui a été détachée du Faucigny; il existait en effet en Faucigny. Il serait facile d'en citer des exemples; ainsi, j'ai sous les yeux, au moment où j'écris cet article, un autographe du duc Charles III de Savoie [1], dûment contresigné par le secrétaire d'Etat Alardet, adressé au sieur de Bellegarde, bailli du Faucigny, et lui ordonnant de tenir prêts dans son bailliage, cinquante chevau-légers, « sans employer ceux qui pourraient « servir pour cause d'armes. »

Je me borne à ces quelques lignes, sur un sujet tout spécial, et je n'entre pas à dessein dans de plus amples développements.

JULES VUY.

Bords de l'Arve, 26 novembre 1880.

LA FABRICATION DES CIMENTS DE PORTLAND

MM. Lonquéty et Cie étaient en 1856, et ont été longtemps les seuls fabricants de ciment des environs de Boulogne; mais, depuis, il s'est fondé d'autres usines dans le rayon qui en compte huit aujourd'hui, dont quatre sont la propriété de MM. Lonquéty et Cie, trois à Boulogne et une à Nesles.

Aucun des nouveaux fabricants n'a rien inventé! tous ont copié ce qu'avaient fait MM. Lonquéty et Cie en opérant quelques légers changements, pour ne pas tomber dans leurs brevets.

Pour donner une idée de l'accroissement considérable pris par les usines de la Société, il suffira de faire ressortir que la fabrication annuelle, qui variait de 1856 à 1863, entre 3,000 et 7,000 tonnes, s'est élevée graduellement, et atteignait 70,000 tonnes en 1875; elle est aujourd'hui de 115,000 tonnes.

En 1859, elle occupait une centaine d'ouvriers; elle en a mille aujourd'hui. — Elle possédait, à la même époque, une force motrice de 70 chevaux portée actuellement à 595 chevaux.

En 1867, la fabrication annuelle était de 40,000 tonnes. le nombre d'ouvriers 500.

La moitié environ de la fabrication s'expédie par mer et la moitié par chemin de fer.

Opérations que subit la fabrication du Ciment de Portland chez MM. Lonquéty et Cie à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1° DÉLAYAGE. — Qui comprend l'élimination des matières étrangères, pyrite, sable, et la mise en pâte du ciment.

Pour cette opération de délayage, la Société reçoit chaque jour deux trains spéciaux de craie de chacun 25 wagons de 10,000 kil.

Les carrières et les usines sont reliées au chemin de fer par des embranchements particuliers.

[1] 1880. p. 81, 108.

[1] Du 17 janvier 1529.

2° Dosage. — Qui comprend le mélange intime des matières provenant de la première opération, brassage général et dosage de la pâte.

Il existe 16 bassins de 100 mètres cubes chacun pour cette opération.

3° Epaississement. — Les matières dosées dans les bassins ci-dessus sont envoyées dans de grands réservoirs où la pâte s'épaissit par évaporation et infiltration. Cette opération demande de 4 à 6 mois, suivant la température.

Dans ces réservoirs la Société a toujours en avance environ 40,000 mètres cubes de pâte.

4° Séchage de la pate. — Quand la pâte des réservoirs est arrivée au degré voulu d'épaississement, elle est conduite sur des séchoirs, où la dessication complète s'opère à l'aide de fours à coke.

Dans cette opération la Société fait du coke et utilise la chaleur perdue du combustible pour le séchage.

5° Cuisson. — La pâte bien séchée est conduite des séchoirs dans des fours où on la cuit : on alterne un lit de pâte, un lit de combustible ; la température pour la cuisson est à peu près la même que pour la cuisson de la porcelaine. — L'opération dure une quinzaine de jours.

6° Défournement. — Après cette opération, la pâte est passée à l'état de Portland, et tout se borne au triage des matières suivant leur degré de cuisson. — On élimine les parties incuites. Ce qui reste se divise en deux, dont on fait la première et la deuxième qualité.

7° Mouture.— La matière tirée des fours est triée et passée aux concasseurs, et des concasseurs aux meules ; au sortir des meules, elle est tamisée et mise en magasin.

Avant d'être livré à la consommation, tout le ciment est soumis aux épreuves en usage dans l'administration des ponts et chaussées.

Des briquettes d'essai de 0^m16 carrés de section donnent, après 5 jours d'immersion, une résistance à la traction de 200 à 300 kil.

Elles arrivent à casser à 700 et 800 dans les six premiers mois.

Note générale sur la fabrication des ciments de Portland.

L'un des meilleurs ciments de Portland se fabrique à Boulogne-sur-Mer ; il ne fait prise qu'au bout de 12 ou même de 18 heures ; mais il l'emporte de beaucoup sur la plupart des autres ciments par sa résistance à l'écrasement et par la forte proportion de sable qu'il admet. Il a été constaté que des mortiers composés d'une partie en volume de ce ciment et de 4 parties de sable présentent autant de résistance que ceux dans la composition desquels on fait entrer un volume de ciment de Portland anglais et 2 de sable, et deviennent plus durs que les ciments ordinaires employés purs.

Ce portland est imperméable, s'emploie avec succès à la construction d'auges et de réservoirs, et n'est point attaqué par les gelées. Il doit ces qualités aux proportions de chaux et d'argile, à la cuisson et aux soins apportés dans sa fabrication.

Les calcaires argileux qui fournissent ce ciment contiennent de 18 à 25 p. °/₀ d'argile. On les mélange dans des proportions déterminées par des expériences de laboratoire pour chaque cuisson, de manière à obtenir une pâte contenant 21 p. °/₀ d'argile.

Composition pour 100 parties :

Chaux	65 13
Silice	20 42
Alumine	13 87
Magnésie	0 58
Oxide de fer. . / Sulfate de chaux.	Traces

D'après les expériences de Vicat, l'hydraulicité tient à la proportion d'argile que renferme la chaux. L'argile est un silicate d'alumine ; dans les bonnes chaux hydrauliques, la silice et l'alumine doivent être en proportions telles qu'elles puissent former des combinaisons définies.

Les expériences de Vicat, et celles plus récentes de M. Frémy, ont mis en lumière le rôle que jouent séparément l'alumine et la silice ; M. Frémy a pu former des aluminates de chaux qui, broyés et gâchés, puis immergés, ont fait prise très rapidement. La silice rend stable la combinaison de la chaux avec l'argile ; c'est grâce à elle que la prise persiste et que les mortiers ne se délitent pas à la longue.

La fabrication des ciments est analogue aujourd'hui à celle des chaux artificielles ; car, si l'on se sert de calcaires argileux naturels, il faut, pour obtenir des produits uniformes, analyser le calcaire employé à chaque fournée, et ajouter ce qui lui manque, de manière à obtenir les proportions voulues.

Le Portland est donné par tout calcaire qui renferme 22 à 23 p. °/₀ d'argile. Si ces proportions n'existent pas, on est sûr de ne point obtenir de ciment à prise lente. Il est rare de rencontrer un calcaire naturel renfermant exactement les proportions ci-dessus ; le plus souvent, il faut arriver à cette composition par des mélanges.

Bibliographie relative aux ciments.

Il y a au sujet de la fabrication et de l'emploi des ciments en général et du Portland en particulier, l'article *Mortier* dans le *Dictionnaire des arts et manufactures*, et surtout dans le Complément de ce Dictionnaire.

Il existe un *Traité des ciments* par Lipowitz, en allemand, dont une traduction en français a été faite très récemment par X.

Sur la question *chimique des ciments*, il y a des travaux de Rivot et Chatonay dans les *Annales des Ponts et chaussées* (publiés à part chez Dunod).

On peut voir aussi dans la *Docimasie* de Rivot (2ᵉ vol., chap. VIII) l'article *Aluminium*.

A la librairie Roret, il y avait le manuel du chaufournier, plâtrier, carrier, contenant l'exploitation des carrières et la fabrication du plâtre, des différentes chaux, des ciments, mortiers, bétons, etc. ; mais l'édition, déjà ancienne, est épuisée, et l'on prépare, sur cette matière, un nouveau manuel qui paraîtra dans quelques mois.

G. Loustau, *ingénieur*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE SECRÉTAIRE informe la Société qu'un membre correspondant dont nous regrettons la perte récente, M. Léandre Sommeiller, a légué mille francs au musée d'Annecy pour achat de collections, et deux mille francs au collège pour en consacrer la rente à distribuer chaque année des prix aux élèves les plus distingués. M. Sommeiller, frère et collaborateur de l'auteur de la percée des Alpes, avait déjà fait des dons importants à la bibliothèque publique et au musée.

M. G. LOUSTAU, ingénieur, membre correspondant à Crépy en Valois, fait hommage de la série des ciments de Portland, depuis les matières premières jusqu'aux produits livrables à l'industrie. Les échantillons sont accompagnés de notes que nous publierons dans la *Revue;* M. Loustau les a recueillies en visitant cet automne les usines du Boulonnais. Il fait remarquer que les fabricants de Portland font un mystère des proportions dans lesquelles ils opèrent les mélanges des deux corps, argile et craie, qui forment la base de leurs produits; c'est un tâtonnement et une étude à faire pour un nouveau fabricant.

M. B. POULET, membre effectif, maire de Talloires, offre au musée lapidaire une pierre tombale trouvée dans cette localité. Au-dessus d'une croix gravée elle porte la date de 1582; au-dessous, DE LA PROSAZ.

M. SERAND signale un autre don fait à la collection lapidaire, par M. Salles. C'est la pierre tumulaire du chanoine Rex, trouvée en 1846 pendant les travaux opérés dans l'église de Notre-Dame.

HIC IACET R^VS D^VS
IOAÑES REX + C^CVS
HVIVS · ECCLESIÆ
ET ARCHIPRES ^BITER
MACABÆORV̄ ·
SANCTI PETRI
GENEVENSIS
OBIIT II IVNII
1670

L'épitaphe est surmontée des armes de ce chanoine, qui sont : *d'argent à l'aigle éployée de sable, sénestrée en chef d'une étoile de gueules.*

M. SERAND lit l'extrait suivant relatif au même personnage :

« Du 12 juin 1670

« R^d Mre Jean Rex, chanoine et trésorier de céans, « est décédé à deux heures après minuit et le lende- « main a été inhumé dans le chœur de notre église « à droite du tombeau des comtes de Genève. »

(Extrait de l'Obituaire de la Collégiale d'Annecy.)

LE MÊME dépose une copie de l'acte de décès de l'historien Besson :

« L'an mil sept cent soixante-trois et le vingt-six « du mois de mai, est mort, environ midi, et le len- « demain a été inhumé dans l'église de Chapéry, « Révérend sieur JOSEPH-ANTOINE BESSON, curé dudit « Chapéry, muni de tous les sacrements et âgé d'en- « viron quarante-sept ans.

« Ainsi est :

« *Signé :* REY, gardiateur. »

Extrait des Registres de la paroisse de Chapéry et copié fidèlement :
Signé : JACOB, curé.

Pour seconde copie :
Annecy, le 17 septembre 1880.
Signé : J. PETTEX, curé de Saint-Gingolph.

La réunion parcourt les salles du musée où sont exposés provisoirement environ cent cinquante moulages donnés par l'Etat à l'école publique de dessin et aux cours gratuits de dessin pour les jeunes filles.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : FALSAN et CHANTRE, Monographie des anciens glaciers de la partie moyenne du bassin du Rhône, atlas in-folio. Auteurs — MONARD, La métallothérapie en 1820, don du d^r Guilland — RÉVÉREND DU MESNIL, Aquae Segetae Mediolanum, Auteur. — La pierre à écuelles du Suc de la Violette. Même auteur. — MAMESSIER, Parenté de Marguerite-Marie Alacoque. Auteur. — BERNARDIN, Classification de 350 matières tannantes. Auteur. — E. RITTER. Poésies des XIVe et XVe siècles d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Genève Auteur. — HOLLANDE. Les terrains jurassiques supérieurs aux environs de Chambéry. Auteur. — Aubertin, Albert Albrier. Auteur. – Chervin. Essai de géographie médicale de la France. Auteur.

Annales : Société d'agriculture de Lyon. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins : Société archéologique du Limousin. — Société d'agriculture de Poligny. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société des antiquaires de l'ouest. — Société des sciences du Havre. — Académie delphinale. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Académie d'Hippone. — Société hispano-portugaise de Toulouse. — Société de Borda à Dax. — Société des antiquaires de Picardie — Association scientifique de France. — Société de géographie de Paris — Société scientifique de la Corrèze. — Société d'agriculture de France — Société héraldique. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Journal : des savants. — des connaissances médicales.

Mémoires : Societas pro fauna et flora Fennica. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Académie de Nîmes. — Société académique de Maine-et-Loire. — Académie Salésienne. — Académie de la Val d'Isère.

Revues : — des Sociétés savantes. — du Lyonnais. — archéologique. — bibliographique. — de la poésie. — de la Société historique de l'Ain.

Indicateur d'antiquités suisses. — L'Éducateur — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Romania. — L'Investigateur. — Le Globe. — Société agricole des Pyrénées-Orientales. — L'Italia agricola — Rapport sur la Société de lecture de Genève. — Budget de la ville d'Annecy.

L'Indépendant savoisien. —L'Union savoisienne. — Les Alpes.— Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1880.

Pressions barométriques moyennes : 721.64 à Annecy et 706.01 à Mélan. Maxima le 1, minima le 22 à Annecy et le 1 et le 29 à Mélan. Excursion du mercure 15.4 à Annecy et 15 72 à Mélan

Températures moyennes données à Annecy, maxima 16°98, minima 7°54, ayant indiqué 25° le 8 et —2 le 31. A Mélan, moyenne générale 10°31, à Chamonix, 6°85 Moyenne du lac d'Annecy 14°39, décroissant pendant le mois de 16°5 à 12°, celle de rivière (le Foron) de 8°8.

Pluie. — Les pluies sont presque continuelles pendant ce mois, et très abondantes à partir du 20, où quelques stations enregistrent les 23 et 24 de 45 à 55 m/m d'eau tombée. Aussi les lacs augmentent rapidement et plusieurs rivières et torrents débordent. Le lac d'Annecy, qui était à 0 76 le 24, est le 25 à 1.07, où il se maintient malgré l'ouverture des vannes du barrage. Le lac Léman, observé à Thonon et à Evian, est à l'altitude de 372.60 le 21 et à 373.06 le 30, soit 0.46 d'augmentation alors qu'il était en période décroissante. L'Arve, à Bonneville, était, le 20, à 0.48 de l'échelle ; le 21 à 2.14, revient le 22 à 1.20, et atteint son maximum le 23, à 6 h. matin, à la cote 2.80. A Sallanches (pont de S -Martin) étant à 0.90 le 20, l'eau arrive à 2m le 21 et 2.10 le lendemain Le torrent l'Udrizon, à Tamié, complètement sec le 20, déborde le 21.

La température s'abaissant, la neige paraît sur les sommités.

Maximum d'eau recueillie, 406m/m8 en 15 jours aux Gets. Minimum, 88m/m2 en 12 jours à Seyssel.

Orages. — Dans la nuit du 5-6 à Annemasse. Le 7, à 7 h. du soir à Mélan et Annecy éclairs et tonnerres. Le 8, orage de 4 à 6 h. du matin à Annecy, Mélan et Annemasse. Le 10, à 10 h. 30 du soir à Annecy, orage avec grêle ; le 22, à 9 h du soir à Seyssel ; le 23, à Tamié, à 3 h. 45 du matin, et à Annecy à 7 h. 1 ; id. le 24, à 1 h. du matin. A Annemasse, la nuit du 28, et le même jour à 2 h. 30 du matin à Tamié et à Annecy, et à 10 h. du soir à Seyssel.

OCTOBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
Stations :	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1																
2																
3	......	......	......	......	2,7	1,8	......	0,4								
4	......	3,5	......	......	......	2,5	0,5	1,3	......	......	......	......	......	......	3,4	
5	......	5,8	11,7	......	......	5,6	5,2	1,5	10	11,2	......	2.5	10	3,2		
6	11,3	3,7	4	......	......	......	4,4	7,5	10	1,5	......	6	......	6	5,7	
7	......	2,9	19,3	......	......	......	0,7	0,9	5	3,2	6,1	4,9	12	5,7	24,3	
8	......	11,4	9,5	......	......	8,4	11,7	1,1	6,3	35,4	11,9	5.7	20,1	5,9	5,2	
9	......	......	4,3	......	......	......	......	13,6	......	......	2,1	9.3	7	17.5	2,3	
10	......	......	......	......	1,4	......	0,2	4,5	......	2,3	......	......	9	3,9		
11	......	14,2	7	......	......	8,3	......	......	......	1,9	......	......	15	......	30.5	
12	14	21	11	......	......	11,9	20,3	33	......	29.6	9,2	25	18	39.6	2,7	
13	42	......	......	......	4,7	2,7	1.4	2,7	1,3	3,4	1,9	6	5	5,7	1,4	
14	......	......	......	......	2,4	......	......	0,5	2	......	......	1,5	......	1,7		
15																
16	......	......	......	......	18,6	1,8	2	......	......	......	......	......	7			
17	......	......	6.2	......	4	1,4	......	0,2	5	3,1	......	......	9			
18	8	8	6,1	......	4	2,1	2,1	4,6	......	......	1,6	1,7	6	0,7		
19	......	......	......	......	0.8	1,9	7	......	2,5	5,8	......	0,8	......	6	2,5	
20	5	......	1,8	......	0,3	37,7	6	1,7	......	......	......	1,2	6	1,1	1,2	
21	60	9,5	1	......	36.8	......	17,4	26,1	......	4,3	5,1	37.8	9	6,2	5	
22	......	......	19	......	21,3	38,4	10,1	26	17,5	2,5	......	13,5	16	0,8	32,4	
23	24	38,9	19,4	......	46,7	45	39,2	49,5	22,5	44,5	17,7	47,1	19	31	20,5	
24	26.5	28,2	......	......	41,6	4.8	40,8	55,5	2	29,4	13,1	51,4	6	39,7		
25	39	......	......	......	......	......	7,9	1,5	......	......	......	3,1	......	7		
26	25	12,5	5,4	......	17,5	......	......	......	2,5	0.7	......	......	7	......	7,3	
27	53	31	5	......	10,8	......	10.9	10,5	15	24	4.5	5,6	8	4,2	25	
28	35	......	3,3	......	14	35,1	21,2	20 2	13,8	......	10,5	27,2	......	24		
29	18	7	......	......	......	53,2	14,3	9,6	......	14	4,5	25,4	......	13.3	5,3	
30	29	......	......	......	......	......	14,4	14,8	......	......	......	17,6	......	10		
31	17	......	......	......	......	......	5,7									
Pluie. Neige.	406,8	197,6	134	......	227,6	262,6	243,4	287,2	115,4	216,6	88,2	293,3	189,1	233,2	174,7	

BULLETIN N° 10.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBRE 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE à zéro 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°5	6°	13°	730,6	»	0,9	93	19°8	Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.	»	N	N	fort	couv. 1/2		très beau	0,65	16°5
2	21,7	5,5	13,8	726,4	»	1,3	91	21		»	—	N	faible	très beau		id.	0,63	15,3
3	24,3	8,5	11,8	721,8	»	1,5	93	15		»	O	S-E	id.	couvert		couvert	0,62	16,4
4	18	10,5	14,4	718,9	»	0,9	80	20,8		»	O	N-O	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,62	16,3
5	21,5	13	16	718,2	3,2	2	86	18,5		»	S	E-S-E	id.	couvert	Pluie de 1 h. à 2 h. s	couvert	0,60	16,2
6	21,5	14,5	18	715,4	6	2,3	62	17,8		»	S	S-S-E	fort	id.	Pl v. 8 h. m. [s.-o, t. à l'o et au n.	id.	0,59	15,9
7	24	15	16	716,2	5,7	4,3	82	20,2		»	S	E	id.	id.	Pl. pend. la n. j. 9 h. m. à 7 h. s. écl. au	id.	0,59	16,5
8	25	12	13	718,9	5,9	1,3	80	10,2		»	S	N-O	id.	pluie	A 4 h. m. écl. et t. j. 5 h 45, à 7 h. écl. et t.	très beau	0,56	16
										»					au s.-o, pl. ass. forte. [la chaîne du sud			
9	13,7	4,5	8	721,4	17,5	0,6	88	16,1		»	S	E-S-E	id.	couvert	Neiges. le m. de la Tournte et s. la cim. de	beau	0,59	14,7
10	20,3	8,5	11	724,2	3,9	1,3	94	18,4		»	S-E	E-S-E	id.	beau	A 10 h. 30 s. écl. et t. av. grêle s. de pl	très beau	0,58	15
11	20	3,5	8,2	724,9	»	1,4	95	11,8		»	S	S-E	faible	couvert	Pluie dès 4 h. s. pluie toute la nuit.	couvert	0,57	14,
12	13,5	8	9	720,9	39,6	0,5	95	10,4		»	S	E	fort	pluie	Presque tout le jour.	id.	0,65	14,4
13	10,7	5	7,4	722,9	5,7	0,3	97	7,2		»	O	N-N-E	id.	id.		id.	0,67	13,9
14	8,5	4	8,2	727,5	1,7	0,7	86	11,4		»	N	N	id.	convert		id.	0,69	14,4
15	12,7	6,5	9,8	727,2	»	1	81	13,6		»	N	N-O	id.	id.		id.	0,67	13,8
16	15,5	5,5	9,2	725,5	»	1	94	16		»	?	N-O	id.	id.		très beau	0,65	13,7
17	18,5	5,5	11	725,1	»	0,7	86	12		»	O	N-O	id.	id.	Pluie légère dans le jour.	couvert	0,65	13,7
18	13,5	8	10,8	724,2	0,7	0,7	90	15,6		»	S	S-E	faible	id.		id.	0,65	14
19	17	11	12,4	721,7	6	0,6	95	16,8		»	S	S-E	id.	id.		id.	0,635	14,2
20	17,7	7,5	9,6	717,5	1,1	0,7	95	16,2		»	S	E-S-E	id.	id.	[la Tournette.	id.	0,62	13,8
21	18	8	14	716,7	6,2	1,8	89	14,4		»	S	E-S-E	fort	id.	Pluie de 9 h 30 à midi, la neige disp. de	couv. 1/2	0,63	14,4
22	16,3	10,3	14	715,2	0,8	0,9	91	16		»	S	S-O	faible	pluie	[j. 2 h. 15 t. int. à 3 h. 30 à 4 h. 15 pl. int.	convert	0,65	14,3
23	16,7	12	13,8	720,4	31	0,7	91	17		»	O	E	id.	convert	Ecl. fr. à 7 h s. à l'o, la n. du 23-24 à 1 h m.	id.	0,72	14,4
24	18,5	13	12,8	722,4	39,7	0,7	88	12		»	N-O	S-O	id.	id.	Pluie par intervalle tout le jour.	id.	0,76	14,5
25	13,5	4,5	5,8	725,4	7	1,1	88	9,6		»	O	S-O	faible	id.	[vent violent la nuit.	très beau	1,07	12,8
26	13,5	0	4,4	723,3	»	0,9	94	9,8		»	S-O	O	fort	id.	Pl. ap.-midi, la nuit, neige sur la Tourn.	couvert	1,05	13
27	13,7	4	13	718,4	4,2	1,4	97	13,8		»	S	S-S-E	faible	pluie	Neige de la Tournette disparaît.	id.	1,02	13,4
28	16,3	11	13,2	716,5	24	0,5	82	19,6		»	S	E-S-E	fort	couv. 1/4	Vers 2 h. 30 m. deux tonn. très fort.	très beau	1,03	13,4
29	21	7,7	9	715,4	13,3	2,7	96	9,6		»	S	N-N-E	id.	couvert	Pluie par intervalle tout le jour.	pluie	1,03	13
30	10	3	5	721,5	10	0,4	81	9,8			N	N-E	id.	beau	Au m. neige j St-Germ., Chalet, en bas du	très beau	1,09	12,6
31	11,7	—2	2	726,2	»	1,6	95	9,2			—	N-E	id.	très beau	[Parmelan et somm. du Mont-Veyrier.	id.	1,08	12
Moyennes ou Totaux.	16°98	7°54	10°89	721,64	233,2	36,7	88,87										0,736	14°39

Les orages sont fréquents pendant ce mois. — Le 7, à 7 heures du soir, éclairs au sud-ouest, continuent à l'ouest puis au nord. — Le 8, à 4 heures du matin, éclairs et tonnerres, rares jusquà 5 heures 45 ; à 7 heures, éclairs et tonnerres au sud-ouest et à l'ouest, pluie assez forte par vent du sud-ouest. — La neige recouvre le massif de la Tournette et la chaîne au sud.— Le 10, à 10 heures 30 du soir, éclairs et tonnerres, assez forts, pluie mélangée de grêles, assez forts pendant 45 minutes, pluie intense. — Le 23, éclairs dès 7 heures du soir, à l'ouest et au nord-ouest, avec tonnerres fréquents de 1 heures du matin à 2 heures 15. — Le 24, éclairs et tonnerres très intenses et fréquents de 3 heures 30 jusqu'à 4 heures 15 avec pluie abondante qui continue, par vent faible du nord-ouest. — Dans la nuit du 26-27, vent très violent. — Le 28, vers 2 heures du matin, 2 tonnerres avec éclairs, le premier très fort.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite.)

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBÉRY

PAR M. BARBIER, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

—

Si les manuscrits ne se trouvent pas en très grand nombre, il y en a de fort rares et de très précieux. Son Eminence le cardinal Billiet avait fait pour quelques-uns d'entre eux des recherches dont nous avons trouvé la minute dans les archives de la Bibliothèque, et dont nous ferons profiter les lecteurs.

M. Reynaud, bibliophile, qui a visité cet établissement, en 1845, a décrit aussi deux manuscrits qui portent maintenant les nos 6 et 39. Nous reproduirons également ses appréciations et son opinion.

Dans notre travail nous avons conservé l'ordre de classement qui leur a été assigné par le conservateur actuel, M. Carret. Nous eussions voulu donner pour chacun d'eux leur provenance, leur histoire, les circonstances dans lesquelles ils sont arrivés à la Bibliothèque, mais malgré toutes nos recherches et notre bonne volonté, cela nous a été impossible pour la plus notable partie.

N° 1. — Un livre d'Heures manuscrit sur parchemin avec vignettes, in-12, relié. Il est du XVe siècle, bien écrit avec de belles marges et selon la liturgie romaine. Les vignettes coloriées sont au nombre de 33. Le manuscrit s'ouvre par le calendrier de l'année, une quinzaine de jours sur chaque feuille. Les dimanches sont indiqués par une lettre capitale dorée, les commencements du mois par une capitale plus grande.

Les Heures commencent par l'évangile selon saint Jean : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu. » Puis viennent les autres évangiles selon saint Luc, saint Mathieu et saint Marc.

Domine, labia mea aperies et os meum,

Au-dessous un écusson complètement effacé.

Puis une première peinture représentant l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Cette peinture prend toute la page ; elle est entourée de petits sujets peints à la sépia et représentant des scènes de l'Ancien-Testament, Eve et le serpent, Adam chassé du paradis. La Sainte-Vierge est vêtue d'une robe bleue.

La 2e peinture se rapporte à la visite de la Sainte-Vierge chez Elisabeth ; la Vierge est également vêtue d'une robe bleue, et accompagnée d'une suivante qui porte un petit coffret ; sainte Elisabeth est vêtue d'une robe jaune à manches rouges et d'un manteau violet. Le dessin est bon, les couleurs tranchées s'harmonisent bien, les figures ont une bonne expression, et cette peinture est bien conservée.

Dans la troisième peinture nous voyons la Nativité de notre Seigneur. La Vierge est encore vêtue de sa robe bleue, saint Joseph d'une robe violette avec un manteau rouge ; dans le fond on aperçoit la crèche avec le bœuf et l'âne ; très bon dessin, positions naturelles, figures expressives.

Dans la quatrième on figure l'annonce de la naissance du Christ aux Bergers, auxquels apparaît un ange qui tient une banderolle avec cette inscription : *Deus natus est nobis*.

Dans la cinquième nous voyons la présentation au Temple ; l'artiste a conservé à la Vierge sa robe bleue, c'est sans doute un signe symbolique de sa part ; la suivante tient un cierge et une offrande (deux oiseaux blancs, des colombes sans doute) ; le Grand prêtre est au milieu.

La sixième représente le couronnement de la Vierge au milieu des personnages.

La septième — David en prière, et auquel apparaît la figure du Christ.

La huitième — la piscine de Siloë ; un homme enveloppé de son linceul, les mains liées, est délivré par

un moine à la tête rasée; notre Seigneur est entouré de ses apôtres, deux femmes sont en prière.

La neuvième — concert des Anges; on voit la Vierge avec son divin fils.

La dixième — le sacré cœur de Jésus.

La onzième — la Sainte-Trinité.

La douzième — saint Michel terrassant le démon; saint Michel porte un écu aux quatre couleurs (rouge, bleu, jaune et violet).

La treizième — décollation de saint Jean-Baptiste; le bourreau est revêtu d'une robe bleue, de chausses rouges et d'un bonnet rouge. On voit dans le groupe des personnages une femme qui porte un hènin.

La quatorzième — saint Jean l'Evangéliste.

La quinzième — saint Julien dans une barque avec un rameur et une femme.

La seizième — la tentation de saint Antoine.

La dix-septième — le martyre de saint Sébastien.

La dix-huitième — saint Fiacre.

La dix-neuvième — saint François d'Assises.

La vingtième — saint François d'Assises, symbolisé par trois mitres d'évêque à ses pieds.

La vingt-et-unième — saint Vincent.

La vingt-deuxième — saint Charles Borromée.

La vingt-troisième — saint Pierre et saint Paul.

La vingt-quatrième — saint André, apôtre.

La vingt-cinquième — saint François-Xavier.

La vingt-sixième — saint Simon et saint Jude.

La vingt-septième — plusieurs martyrs.

La vingt-huitième — plusieurs confesseurs.

La vingt-neuvième — sainte Catherine, martyre, patronne des philosophes.

La trentième — sainte Marguerite.

La trente-et-unième — sainte Appoline, martyre.

La trente-deuxième — sainte Barbe.

Et la trente-troisième — la Toussaint. Toutes ces enluminures ont une certaine valeur artistique.

N° 2. — Un Psautier manuscrit sur parchemin avec la vignette du roi David au commencement. Remonte au XVe siècle ou tout au plus à la fin du XIVe. En bon état de conservation, beau vélin, écriture très correcte et très soignée, lettres capitales en rouge, relié en basane jaune avec filets dorés, tranches dorées, dos avec fers dorés; la reliure est relativement moderne.

La première page seule est ornée du portrait du roi David au milieu d'un B majuscule qui commence le premier mot du premier psaume.

Les marges sont ornées de figures allégoriques, dont l'une, celle de droite, en assez mauvais état, laisse apercevoir un personnage dont le bas du corps est complètement velu avec des pieds fourchus. Dans le fond un paysage. Il n'y a point d'autres peintures. Magnifique conservation; il provient de la bibliothèque de M. de Mellarède qui l'a sans doute fait relier.

N° 3. — Un livre d'Heures manuscrit en latin, in-8° doré sur tranches avec quantité de vignettes coloriées et ornement en marge avec les armes de M. de Mellarède. Reliure riche, les plats dorés, les fers assez jolis, probablement de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe.

Ce manuscrit commence par un calendrier; sur chaque page se trouvent peints les signes du zodiaque, le Verseau, les Poissons, etc.; du côté opposé une vignette représentant le travail des champs de chaque mois; ainsi, la taille des arbres, la chasse, la tonte des moutons, la moisson, etc.

Au premier chapitre une peinture représente saint Jean dans le désert écrivant, un aigle devant lui. Dans une marge, en haut de la page, apparaissent la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus. Cette première enluminure est fatiguée et assez mal conservée. Toutes les marges d'un côté sont couvertes de dessins variés. Dans le corps, Jésus à la montagne des Oliviers, les disciples endormis.

La deuxième gravure représente l'adoration de la Croix, elle est en assez bon état. Les femmes qui sont au pied de la croix, portent un costume moyen âge. Les peintures qui viennent ensuite dans leur ordre numérique sont la Pentecôte, le Saint-Esprit est au-dessus de la Sainte Vierge assise au milieu des Apôtres qui restent en extase; l'Annonciation de la Vierge un peu effacée; la Visitation; la naissance de Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem; la Vierge adore le divin enfant; l'adoration des mages; la fuite en Egypte assez peu conservée; David venant de couper la tête de Goliath; saint Jérôme en prière. Ces peintures sont généralement dans leur naïve expression, d'un bon dessin, le coloris en est brillant, les personnages se détachent bien, et l'effet en est fort agréable.

N° 5. — Manuscrit sur parchemin, petit in-4°, orné de lettres peintes; *Lactance, De resurrectione Christi.* Le commencement manque, il se termine par ces mots: *Finit feliciter Lactantius de resuctiâ xpi.* Bien écrit, de la fin du XVe siècle.

N° 6. — Une Bible sur velin, relié, très petit in-8°, en bon état de conservation; un des ouvrages les plus précieux de la Bibliothèque. Ouvrage remarquable en 1400 feuillets d'un travail de toute rareté, d'une magnifique écriture excessivement fine sur deux colonnes par page. On pourrait dire de cette Bible que c'est l'Elzevir des manuscrits. Elle a été décrite par M. Reynaud qui s'exprime ainsi: « Le second manuscrit précieux est une Bible très ancienne d'une « écriture fort nette dont les lettres capitales et « initiales sont enluminées de diverses couleurs et « offrent des portraits dont le dessin révèle la plus « haute antiquité.

« On lit à la fin de cette Bible, mais d'une autre « écriture que celle du copiste: Ista Biblia conscriptasunt Rome anno redemtionis nostre IX. c^o^ XIIII « sedente beato Martino pp^a^ III°. Philibert de Pingon « a mis ici: Le dit pape Martin III fut élu en 943, « tint le siège 3 années 9 mois. Il estait romain de « naissance.

« Si ce manuscrit est réellement du Xe siècle c'est « l'un des monuments de paléographie les plus anciens « qu'il soit possible de voir, tant le travail est fini et « parfait. Je me garderai bien d'y reconnaître une « écriture du XIIe siècle avec quelques amateurs qui « l'ont successivement examiné. Philibert de Pingon, « l'un des bibliophiles les plus éclairés de son siècle, « après avoir parcouru toutes les bibliothèques célèbres de l'Europe, a consigné cette note qu'en 1845 il « serait assez téméraire d'infirmer, lorsque près de « trois siècles se sont déjà écoulés: *Philibertus Pingonius hœc sacra sancta Biblia dono habuit « nihil hoc munere antiquieus observaturus, 1560.* « Cette note est placée au revers de la couverture.

« Vis à vis, l'abbé de Pingon, comte de Lyon et « vicaire général du Dauphiné, a consigné la déclara- « tion suivante : Je soussigné certifie que les quatre « lignes précédentes de l'autre page précédente sont de « même que les deux dernières lignes de la dernière « page de ce livre de l'écriture de Philibert de Pingon « un des prédécesseurs de ma maison. A Chambéry ce « 1er octobre.

« L'abbé de Pingon était venu à cette époque à « Chambéry pour recueillir tous les documents propres « à l'histoire de sa famille, travail publié en 1779. Il « dut nécessairement visiter le couvent des Domini- « cains où était la chapelle consacrée à la sépulture de « ses ancêtres. Sans doute ce fut chez eux qu'il ren- « contra cette Bible que leur avait léguée Philibert de « Pingon ou l'un de ses descendants. Quoi qu'il en soit, « cette attestation de la main de l'abbé de Pingon « montre clairement qu'elle n'était pas alors entre les « mains de sa famille.

« A la suite de la citation de Grillet, M. Reynaud « ajoute : « Ne serait-ce point le Bréviaire de la du- « chesse Marie désigné mal à propos par Grillet sous « le nom de Missel. M. Chapperon l'avait qualifié « aussi de Missel d'Amédée VIII. Après la mort du « duc Philippe, la duchesse Marie se fit religieuse, et « par son testament du mois de mars 1458, institua « pour son héritier son frère Louis, duc de Savoie. Ce « prince, mort en 1465, aurait légué, selon nous, ce ma- « nuscrit à Pierre de Pingon, son secrétaire ducal, et « celui-ci en aurait fait don aux Dominicains de « Chambéry. »

Le missel dont il est fait mention par Grillet, n'a rien de commun avec la Bible dont il vient d'être question. C'est un volume in-folio qu'il n'est pas possible de confondre avec le manuscrit nº 6. Nous décrirons ce missel que nous reprenons sous le nº 9, suivant l'ordre qui lui a été donné. Il est probable qu'à l'époque de la visite de M. Reynaud, ce missel ne lui aura pas été montré, car il était enfermé, ainsi que tous les autres manuscrits, dans des caisses d'où il était assez difficile de les faire sortir. Le missel dont parle Grillet, a été légué, lui aussi, par un membre de la famille de Pingon, ce qui peut avoir donné lieu à cette confusion.

Nº 7. — Une partie d'un missel sur parchemin, relié avec vignette au commencement et avec la croix de Savoie, ayant appartenu à Amédée IX de Savoie. Date de 1466. Incomplet, ne renferme plus que 3 cahiers au lieu de 9 ou 10 que devait contenir la couverture en bois recouverte en velours rouge frappé avec la croix de Savoie en argent émaillé ; seulement l'émail a disparu. Sur la couverture les deux mots : Fert-Fert, ainsi que divers ornements dont il ne reste plus que des traces qui laissent deviner qu'ils étaient d'un fort bon goût.

Sur la première page, une lettre capitale P ; au milieu un pape ou un évêque assis sur son siège, bénit d'une main, et de l'autre tient une crosse. Tout autour dessins variés; au bas l'écu de Savoie avec une tête de lion ailé et les mots Fert-Fert.

Au deuxième chapitre on voit la lettre capitale E; une peinture représente un prêtre qui adore la sainte hostie ; tout autour dessins variés, un ange en adoration ; sainte Cécile ; au-dessous un petit cartouche représentant la mort d'Abel. Puis le canon de la messe.

Au troisième chapitre, un religieux lisant dans sa stalle ; un cartouche avec *Fert*.

A la fin : Festum sancti Anatoli celebratum duodecimale 12 mai millesimo quadragentessimo, sexagessimo festo de mense septembris Dominus Calcaz de fortuno prior monastery sancti Anatoli in propria donavit hunc librum, illustrissimo ac excellentissimo domino Amedeo Duci Sabaudiæ domino suo metuendissimo.

Ce manuscrit est fort bien écrit, les enluminures ont une certaine valeur, mais les parties qui restent ne sont pas complètement terminées.

Nº 8. — Un obituaire des Cordeliers de Chambéry in-octavo. Commence en 1500 et se termine en 1706, renferme une foule de faits intéressants pour la confrérie de Chambéry et pour la chronique de cette ville.

Nº 9. — Un missel manuscrit, relié, in-folio. Il est connu généralement sous le nom de Missel de Pingon. Il appartenait, avant la Révolution, au couvent des Dominicains auquel il avait été donné par Pierre III de Pingon, frère de Louis de Pingon, représentant de la branche d'Aix en Provence, élu évêque d'Aoste en 1440 et qui fut secrétaire, conseiller d'Etat et chambellan de Blanche de Monferrat, duchesse régente de Savoie.

C'est lui qui fonda une chapelle dans l'église Saint-Dominique de Chambéry, et qui légua à la sacristie, indépendamment de divers objets relatifs au culte, le missel en question que l'on conservait soigneusement, avant la Révolution dans la bibliothèque du couvent, ainsi que le constate un certificat des PP. Dominicains du 4 octobre 1774 (V. Grillet, t. III, p 179).

Ce missel est précédé d'un calendrier avec lettres coloriées, il est bien écrit. En tête se trouve un Christ en croix très effacé et d'un dessin très ordinaire. Il est en assez bon état.

A la fin on trouve intercalés deux feuillets de papier en mauvais état, qui contiennent l'office du saint sang de Dieu, vulgairement suaire du Christ.

Ce document très rare et très curieux doit être un spécimen de xylographie, imprimé sans doute à Chambéry où se trouvait, on le sait, la précieuse relique avant sa translation à Turin, lors de l'invasion des Espagnols.

A la fin se trouve également la note qui a été reproduite par Grillet.

Nº 10. — Un manuscrit in-4º petit sans couverture et en assez mauvais état, commençant par les mots : Incipiunt capitula libri pastoralis beati Gregorii papæ.

Ce livre renferme 1º le Pastoral de saint Grégoire le Grand ; 2º un traité intitulé : De conflictu Vitiorum atque Virtutum. C'est un dialogue entre les vices et les vertus. — Il est attribué à saint Grégoire le Grand, mais on ne le trouve pas dans la collection de ses œuvres; 3º, un dialogue entre l'homme qui se plaint de ses misères et la raison qui veut l'aider à les supporter. Il a pour titre : *Excerpta synonymi libri Isidor*. Cependant ce traité ne parait pas être de saint Isidore de Séville. Ce volume, dit S. Em. le cardinal Billiet, mérite d'être relié et conservé avec soin.

Nº 15. — Un traité manuscrit en latin : la Vie, la Mort et les Miracles de saint Jérôme. Moitié sur

papier, moitié sur parchemin, sans intérêt et en mauvais état.

N° 16. — Un volume grand in-4° manuscrit, sur parchemin, intitulé Lexicon plantarum. De la fin du XIIIe siècle et en bon état. Il porte sur la couverture : Monastère de Saint-Pierre de Lémenc, 1698, ad usum Ioanni Batisti a Santo Andrea monachi congregationis, sancti Bernardi ordinis cisterciensis in monasterio sancti Petri de Lemenco anno 1698.

N° 17. — Un volume manuscrit, petit in-folio, sans couverture, sur parchemin, intitulé : *Commentaire de saint Ambroise*, en latin, lettres coloriées.

Ce volume renferme le commentaire de saint Ambroise sur l'Evangile de saint Luc ; il est divisé en dix livres. Complet et en assez bon état. L'écriture paraît être du XIIe ou du XIIIe siècle. Il est suivi d'un petit traité de saint Prosper contre Cassien, mais il y manque quelques feuillets à la fin. Il mérite néanmoins d'être conservé et relié.

N° 19. — Un volume manuscrit, sur parchemin, in-4° ; en assez bon état, fermoir en fer et crochet de même métal pour le porter pendu à la ceinture.

Commence par ces mots : *Apostolus dicit incipiunt*. La première partie de ce manuscrit est un traité des Vertus, composé en entier d'un choix de textes des S. S. Pères, des auteurs ecclésiastiques et même des auteurs païens. Il n'y a aucune date ni aucun nom d'auteur. On y trouve cité Bède, mort en 735 ; Alcuin en 804 ; Avicène en 1037 ; saint Pierre Damien en 1073 ; saint Bernard en 1153 ; saint Anselme en 1109 ; Hugues de Saint-Victor en 1140 et Richard de Saint-Victor en 1173. Saint Bonaventure, mort en 1274, n'y est pas cité. Ce traité est tout à fait dans le genre de celui que ce dernier saint a intitulé Pharétra ; cependant ce n'est pas le même, mais il doit être du même siècle. Nous citerons ici le titre de quelques chapitres.

De Fide — De Officio Fidei et Symbolo — De Spœ — De Caritate et quod phanitudo Sanctis in caritata — Quod omnis virtus in caritata — Quod vita beata in caritata — Quod caritas duos animas jungit quem ad modum in unam — De Benivolentia — De Amicitia politica non gratuita — De Amore in genere — De signis divini amoris — De Amore dei ad nos — Quod anima plus diligens dona quam danterus meritrix, etc. — De inordinato amore sui et suorum.

La seconde partie de ce manuscrit est un choix des vies et des exhortations des Pères grecs, traduit par le moine Joseph. Il a pour titre : Ad hortationes sanctorum patrum quas transtulit Beatus Josephus.

M. le Docteur Guilland a aussi un manuscrit du même ouvrage traduit par un moine du nom de Pascasius. (Cardinal Billiet.)

N° 20. — Un volume manuscrit en latin, in 4°, en bon état de conservation, sauf la couverture. Lettres capitales coloriées.

Ce volume renferme : les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des Cantiques avec un commentaire précédé de la préface de saint Jérôme sur les livres de Salomon. Il est très bien écrit. On n'y trouve point de date. L'écriture est du XIVe siècle. Il mérite d'être conservé avec soin et relié.

N° 21. — Un volume, grand in-8°, manuscrit en latin ; la couverture manque ; lettres capitales et ornements en couleur à la première page seulement.

Ce volume renferme les quatre livres de saint Thomas d'Aquin *Contra Gentiles*. Il y a le commencement et la fin. L'ouvrage est complet, et mérite d'être relié et bien conservé.

N° 24. — Un volume in-8°, relié, manuscrit en latin. Sermon de saint Bernard. En mauvais état et sans grande valeur.

N° 25. — Un volume in 4°, relié, intitulé : Manipulus Tho. de Hibernia. Couverture en mauvais état, mais le manuscrit est bien conservé et bien écrit. Lettres capitales et ornements.

Ce livre est intitulé : Manipulus florum sive extractiones originalium a magistro Thoma de Hybernia quondam — de Narbona *ou* de Varbona. On voit à la fin qu'il a été achevé en 1306. C'est un choix de passages des saints Pères sur tous les points de la morale chrétienne, disposés par ordre alphabétique en forme de dictionnaire. Il commence par le mot *Abstinentia,* et finit par le mot *Uxor*.

Il y a encore à la fin, après la table, un catalogue des écrits de plusieurs S. S. Pères, tels que saint Denis, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Bernard, saint Hilaire, etc. L'ouvrage est assez difficile à lire parce qu'il y a beaucoup d'abréviations. (Cardinal Billiet.)

N° 26. — Un volume in-4°, relié, manuscrit sur parchemin, lettres majuscules coloriées. Assez mal conservé et en mauvais état.

La première partie est un traité de philosophie en latin. La seconde est un traité des vertus monastiques. Son Em. le cardinal Billiet dit qu'il n'a pu en découvrir l'auteur ; il paraît avoir été composé du XIIe au XIIIe siècle, l'écriture est du XIVe siècle ; elle est très difficile à lire à cause des nombreuses abréviations. Cet ouvrage est du reste peu intéressant.

N° 27. — Un volume in-4°, manuscrit sur parchemin, relié ; majuscules en couleurs, couverture de droite en bois, sur laquelle on lit *Aristotelis*. L'autre couverture manque, ainsi que le dos. Lettres capitales ornées d'une manière remarquable.

Ce volume renferme quelques traités de Boëce et les œuvres d'Aristote traduites par le même auteur ; on y trouve 1° une introduction de Porphir à la Dialectique d'Aristote : *Ysagoge Porfirii ;* 2° une introduction qui paraît être d'Aristote lui-même, *Prædicamenta Aristotelis;* 3° Le Livre des divisions de Boëce, *Liber divisionum Boëci ;* 4° Le Livre des Topiques, ou Traité sur les lieux oratoires de Boëce : *Liber topicorum Boëci ;* 5° Le Livre des démonstrations, *Liber Elenchorum ;* 6° Les deux premiers Livres des Analytiques d'Aristote, appelés les *Prieurs ;* 7° Les Topiques d'Aristote, divisés en 8 livres ; 8° Les deux derniers livres des Analytiques d'Aristote appelés les *Postérieurs*.

L'écriture, qui paraît être du XIVe siècle, est belle et assez bien conservée, mais extraordinairement difficile à lire à cause des abréviations. (Cardinal Billiet).

N° 28. — Un volume in-4°, relié, manuscrit en latin. Lettres capitales ornées et coloriées. En bon état de conservation.

Ce volume renferme deux ouvrages ; le premier est un traité de théologie mystique, sans date ni nom

d'auteur. L'écriture est du XIII[e] siècle ; l'ouvrage est aussi du XII[e] ou du XIII[e] siècle. On y cite le décret de Gratien qui a paru en 1150; on y parle aussi des chanoines réguliers qui sont à peu près du même temps. Les neuf premiers livres traitent *De mysteriis rerum* en suivant l'ordre des livres de l'Ancien Testament; les trois derniers traitent du Nouveau Testament.

Le second ouvrage est un dictionnaire où l'on traite par ordre alphabétique un grand nombre de questions relatives à la morale et à la théologie mystique. (Cardinal Billiet).

N° 29. — Un volume petit in-folio, manuscrit sur parchemin, relié. Ex Convi. Bibli. f. f. Prœd. Camberii.

Contient deux parties; la première est un Traité de Philosophie par *Maître Imbert de Garda*, moine de la province de Bourgogne. La seconde est un Traité de Physique. On n'y trouve pas de date. L'écriture est du XIII[e] ou XIV[e] siècle. Il est difficile à lire à cause des nombreuses abréviations qu'il contient.

N° 30. — Un volume petit in-folio, manuscrit sur papier, relié, avec majuscules coloriées. La couverture est en mauvais état.

Il contient, comme le précédent, deux traités. Le premier est intitulé: *Rosarius de Viciis et Virtutibus compositus a Domino Sperato de Baro utriusque juris professore.*

Le nom de ce Speratus de Baro ne se trouve pas dans le dictionnaire des grands hommes; il n'en est pas parlé non plus dans l'histoire ecclésiastique. D'ailleurs ce traité ne paraît pas d'un grand mérite. Le second est intitulé : *Libellus Guillelmi de Sancto Amore contra Pseudo prophetas de periculis novissimorum temporum.* Guillaume de Saint-Amour, né à Saint-Amour au commencement du XIII[e] siècle, mort en 1272, était docteur de Sorbonne ; son traité *De periculis novissimorum temporum* est une violente déclamation contre les Dominicains. L'écriture paraît être du XIII[e] ou XIV[e] siècle. (Cardinal Billiet).

N° 31. — Un volume petit in-folio, manuscrit avec majuscules coloriées, commence par ces mots : *Incipit liber sextus Domini Bonifaciy ;* en bon état, sauf la couverture qui ne tient presque plus. Ce livre vient de la Bibliothèque des Dominicains de Chambéry ; il comprend les 5 livres des Décrétales de Boniface VIII en entier soit, le *Sextus decretalium* et les 5 livres des Clémentines de Clément V. Boniface VIII est mort en 1303, et Clément V en 1314. Le manuscrit est du XIV[e] siècle. (Cardinal Billiet.)

Les abréviations sont si nombreuses, et en rendent la lecture si difficile que le cardinal y a laissé annexée une note destinée à en faciliter l'examen.

N° 32. — Un volume grand in-8° manuscrit, en latin, sans reliure. N'offre que peu d'intérêt et d'une lecture d'ailleurs presque impossible à cause des abréviations.

N° 33. — Un volume in-folio manuscrit, sans reliure, avec vignettes coloriées. Il renferme le décret de Gratien ; la première partie divisée en 100 distinctions et... 36 causes. Il y manque 4 ou 5 feuillets après la cause 35 et plusieurs feuillets aussi à la fin. Il est très-bien écrit et assez facile à lire. L'écriture paraît être du XIV[e] siècle. Il y a dans la seconde partie au commencement de chaque cause des vignettes en miniature qui sont remarquables sous plusieurs rapports. Ce volume mérite d'être relié et conservé avec soin. (Cardinal Billiet.)

N° 34. — Un psautier manuscrit, sur parchemin in-4°, relié. Ad usum Prœdicatorum conventus Camberiensis. Bien conservé, écriture ordinaire, lettres en couleur. A la fin : Sit nomen Domini in seculum et in seculorum 1677. Doit provenir du couvent des Dominicains.

N° 36. — Un volume grand in-4°, manuscrit sur parchemin, sans couverture, lettres et ornements coloriés ; commence par ces mots : « De Lapiâ effundi flumina etc. »

Ce cahier renferme le premier livre d'un ouvrage de théologie qui paraît être rédigé dans le même sens que la Somme de saint Thomas d'Aquin ; il est extrêmement difficile à lire parce qu'il est plein d'abréviations. L'écriture paraît être du XIII[e] siècle. (Cardinal Billiet.)

N° 39. — Bréviaire d'Amédée VIII, remarquable manuscrit sur parchemin vélin, format in-4°, les plats de la couverture sont en bois recouverts de velours rouge frappé; ils étaient garnis d'ornements d'argent doré du dessin le plus pur, à en juger par le peu qui en reste.

Ce manuscrit est le second dont parle M. Reynaud dans la notice dont nous avons parlé à propos du manuscrit n° 6.

L'origine de ce manuscrit est inconnue, et bien qu'il ait été de tout temps désigné sous le nom de Bréviaire d'Amédée VIII, on croit avoir prouvé qu'il n'avait pas été fait pour ce prince, et on n'est pas d'accord sur les titres qui ont donné lieu à cette appellation.

On sait que ce prince, élu pape en 1439, sous le nom de Félix V, par les Pères du Concile de Bâle, à l'âge de 51 ans, déposa la tiare, en 1442 et retourna à Ripaille où il mourut en 1451.

Le conservateur actuel de la Bibliothèque, M. Michel Carret, m'a affirmé avoir entendu dire maintes fois à M. Bouchet, dont il a été le collaborateur pendant 10 ans, que le Bréviaire d'Amédée VIII avait été trouvé dans les combles du château de Chambéry après la Révolution, etre mis au prédécesseur de celui-ci, M. Bise, qui avait immédiatement compris la valeur de ce manuscrit sans cependant consigner de qui il le tenait. Toutes les personnes qui l'ont vu, sont d'accord sur l'intérêt qu'il présente : il a été estimé par M. Baudrillart 25,000 fr.; d'autres amateurs qui l'ont parcouru en entier, lui donnent une valeur de 50 et même de 100 mille francs.

Cet admirable ouvrage d'une parfaite conservation est composé de 723 feuillets, soit 1446 pages toutes couvertes de dessins de la plus remarquable exécution et de la plus grande richesse, en même temps que d'un coloris éclatant. Les marges sont grandes, l'écriture est fort belle, et à part la couverture qui aurait besoin d'une complète restauration, il est dans un état remarquable de conservation.

Tous les animaux symboliques qu'on y rencontre en quantité considérable : chiens, paons, perroquets, lièvres, putois, lions, léopards, serpents, etc., sont des allégories. Ils sont du reste en nombre si grand qu'on ne saurait les détailler à moins d'un gros volume, car il n'y a pas de page où le même dessin se trouve répété.

Ce bréviaire est précédé d'un calendrier. La pre-

mière page représente l'adoration des Mages. La Vierge Marie, couronnée, est assise sur une chaise d'ivoire du travail le plus fin, et voit défiler devant elle des rois, des papes, des évêques, des vierges et des martyrs. Au-dessus, un ciel dans lequel circulent des anges de lumière.

Au-dessous, un cartouche représentant un apôtre; au bas de la page, les armes de Savoie et de Visconti. Sur les côtés à droite, Dieu, le père, tenant le monde dans sa main, saint Louis, roi des Français, martyr, la visitation de la Vierge; à gauche, saint Georges terrassant le dragon; un paon d'une admirable facture et Dieu apparaissant au roi David.

Nous avons dit qu'on n'était pas d'accord sur le fait en vertu duquel ce bréviaire est connu sous le nom de Bréviaire d'Amédée VIII. Citons ce que nous dit M. Reynaud dans son travail : « Parmi le petit « nombre de manuscrits de la Bibliothèque, deux « méritent une mention spéciale : le premier est un « bréviaire orné de magnifiques enluminures, montré « depuis longues années comme ayant appartenu à « Amédée VIII.

« M. le marquis Costa de Beauregard et M. Léon « Ménabréa s'empressèrent de démentir cette fausse « tradition en voyant placées sur la première page les « armoiries accouplées des Visconti et de la maison « de Savoie ; ils en avaient conclu fort naturellement « qu'il avait dû être exécuté pour une princesse de « Savoie mariée à un duc de Milan. Nous résolûmes « avec M. Bouchet d'examiner avec le soin le plus « scrupuleux ce manuscrit précieux sous tant de « rapports. Il eût été singulier que l'habile copiste ne « nous eût pas tracé par quelques lignes sa noble « origine ; et ces armoiries placées au fronton de ce « monument religieux laisseraient-elles deviner le « nom de la princesse qui fit écrire ce superbe et « royal bréviaire ? Nous l'avions parcouru vingt fois « sans succès, lorsque je m'aperçus que deux feuilles « étaient attachées ensemble.

« Avec toutes les précautions nécessaires, je sé- « parai ces deux feuillets, et je m'aperçus alors que « le bréviaire était divisé en deux parties, dont la « seconde commençait à cet endroit même par les « mots : *Orbe percellens celebrisque ducissa Maria* « *Anguigero consors associata duci principe Ame-* « *dei cui magna Sabaudiæ paret, pridemque* « *genita est diva puella patre, ornatum variis* « *librum hunc pictumque figuris perscribi jussit* « *laudet ut ipsa deum.*

« Il s'agit ici de Marie de Savoie, mariée en 1427 « avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, comte « d'Anglerie, et duc de Gênes à cette époque.

« Le titre d'Anguiger donné à Philippe-Marie « vient des armoiries des Visconti où, comme on le « sait, était représenté le serpent dévorant un enfant. « Dans le plus grand nombre des pages encadrées du « Bréviaire on a peint des dragons regardant la cou- « ronne ducale. Il est vrai que la vipère s'y montre « quelquefois, mais plus rarement.

« A l'office des Saints l'habile enlumineur du ma- « nuscrit a représenté chaque saint avec tous ses at- « tributs distinctifs dans des lettres initiales du tra- « vail le plus exquis. On admirera surtout la vignette « du bas de la page où saint Georges, le patron des « Chevaliers, terrasse un dragon, et la variété des ani- « maux souvent singuliers, des oiseaux de toutes « espèces, des enfants et une multitude d'objets divers « dont sont entourées les pages. Sans doute la plupart « de ces peintures sont le fruit de l'imagination de « l'artiste, mais quelques-unes ont, selon nous, une « valeur historique à laquelle il serait bien aisé de « donner cours. »

De tous les avis émis sur cette question, on doit conclure que ce magnifique manuscrit n'est pas antérieur à 1421, ni postérieur à 1435 ; que c'est entre ces deux dates que se place sa rédaction et son enluminure.

Ce qui serait plus intéressant à éclaircir, c'est sa provenance, les circonstances qui lui ont fait donner le nom d'Amédée VIII. A-t-il réellement appartenu à ce prince ? Est-ce un cadeau qui lui ait été fait du temps de sa royauté ou du temps qu'il était Souverain Pontife, et qui serait resté dans la maison de Savoie depuis cette époque ?

M. Reynaud dit qu'il est de tradition constante que ce manuscrit provient de la famille de Pingon, qu'il ne fut pas apporté à la Bibliothèque pendant la Révolution, car il n'en existe aucune trace dans les divers inventaires dressés alors. Nous avons fait connaître plus haut les circonstances dans lesquelles ce manuscrit était arrivé à la Bibliothèque. Nous savons également que M. Bouchet s'était assuré, après de nombreuses et vaines recherches, qu'on n'avait consigné aucune note sur la personne qui légua plus tard ce magnifique présent.

En consultant l'histoire de la maison de Savoie de M. Costa de Beauregard, il est certain que sous le règne d'Amédée VIII, il n'y eut point de membre de la famille de Pingon occupant une haute situation et en position de faire un semblable cadeau.

Les recherches de M. le marquis de Costa et de M. Ménabréa, puis de M. Reynaud, ont établi en effet que le manuscrit en question avait été fait pour la princesse Marie, fille d'Amédée VIII, épouse d'un Visconti. Mais la constatation de cette circonstance n'implique pas nécessairement qu'il n'ait point appartenu à ce prince, ou plutôt à ce pape, car dans notre opinion, c'est au pape Félix V que ce volume précieux aurait été offert, soit par sa fille elle-même, soit par son gendre, qui avait une certaine influence sur lui, et qui voulait, peut-être dans un intérêt politique, s'attirer ses bonnes grâces par un cadeau vraiment royal.

Nous avons remarqué en outre une grande analogie entre le velours rouge qui est posé sur la couverture du bréviaire d'Amédée VIII et celui qui recouvre également le manuscrit portant le nº 7, et qui a appartenu à Amédée IX.

Nous sommes donc d'avis qu'on doit garder à ce manuscrit, qui est un des plus beaux ornements de la Bibliothèque, le nom sous lequel il a toujours été connu.

Nº 42. — Un volume, partie d'un manuscrit sur parchemin, sans reliure, in-folio. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce beau manuscrit renferme plusieurs petits traités qui ont été copiés, en 1297 et 1298, pour l'usage de Bernard de Castrambo, évêque d'Albi.

Le premier livre est intitulé : *Gemma Ecclesiæ ;*

il traite des Pères et des cérémonies de l'Eglise. Le deuxième livre est un traité des vertus ; il est intitulé : *Diadema Monachorum*, et dans la traduction française, *la Couronne des moines*. Il est de l'abbé Smaragdus, qui vivait au commencement du IXe siècle, d'après Moréri, et était abbé du monastère de Saint-Michel en Lorraine.

Le troisième livre est intitulé : *Quœstium cudœ Magistri Albini in Libro genesis*. On sait quel était ce maître Albini.

Le quatrième livre est un recueil de sentences, tirées principalement des lettres de saint Jérôme. On y traite ensuite beaucoup de questions diverses. Il a pour titre : *Expositiones diversœ* ; il est sans nom d'auteur. Il y a à la fin de ce livre un petit dictionnaire latin.

Le cinquième livre est un dialogue de saint Anselme avec un de ses disciples. Il est intitulé : *Elucidarius* ou *Elucidarium ;* c'est un abrégé de la doctrine chrétienne. Ducange dit qu'on appelle Elucidarium ou Lucidarium (en français Lucidaire) : *Liber in quo multa elucidantur*. Il a été copié pour l'évêque d'Albi, en 1298.

Le sixième livre est un petit traité des sacrements, sans nom d'auteur. On y cite Pierre Lombard, mort en 1164 ; il n'a donc pu être écrit qu'au XIIe ou XIIIe siècle. L'auteur de ce traité n'admettait que six sacrements. On trouve à la fin de ce volume un petit traité du sacrement de la Pénitence ou plutôt une instruction sur la manière d'entendre la confession et d'interroger les pénitents. Ce traité a été écrit par le frère Etienne, de l'ordre des Prédicateurs, qui, selon Moréri, était natif de Crémone, et vivait en 1260. Il est donc certain que ce manuscrit est du XIIIe siècle. Il est du reste bien écrit, et mérite d'être relié et conservé avec soin.

N° 43. — Un volume in-4°. Manuscrit sur parchemin. Traité de philosophie. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce manuscrit est peut-être l'ouvrage suivant : *Liber de proprietatibus rerum* par Barthélemi Glawil, franciscain anglais du XIVe siècle.

N° 45. — Trois volumes in-8°, reliés, manuscrits sur papier. Mémoires historiques sur la royale Maison de Savoie, par le marquis Henri Costa de Beauregard. 1798, 629 pages. Curieux pour l'histoire du pays.

N° 54. — Une Bible manuscrite en 4 volumes, grand in-folio, reliés. Capitales et lettres multicolores. Ecriture gothique sur parchemin et sur deux colonnes. Chaque volume est précédé d'une table indiquant les matières qu'il renferme. Ces tables paraissent avoir été établies à une époque postérieure au manuscrit, et elles ne s'appliquent pas d'une manière exacte à l'ordre de la copie, qui est celui de la Bible. Travail de patience, mais qui n'offre quelque intérêt qu'au point de vue des enluminures qui sont nombreuses et dont quelques-unes ont une véritable valeur artistique.

A. BARBIER,
Président de l'Académie de Savoie.

LES CONSTRUCTIONS FÉODALES DE LA TARENTAISE

Messieurs,

Depuis longtemps déjà j'ai entrepris la tâche de dessiner et de décrire les monuments antiques de la Tarentaise.

Parmi ces précieux restes de l'antiquité, je compte les constructions féodales.

Les châteaux forts, les manoirs, les murs d'enceinte des anciennes villes fortifiées, peuvent éclairer l'histoire de notre chère Savoie, et faire connaître l'art de la défense et les progrès de l'architecture, de la sculpture et de la peinture pendant le moyen âge.

Mais il n'y a plus de temps à perdre. Il faut mettre la main à l'œuvre sans retard, car le temps et l'homme détruisent chaque jour des parties de ces constructions et finiront par les faire disparaître.

De tous les anciens monuments, les châteaux forts sont certainement ceux dont les archéologues se sont le moins occupés. C'est un grand tort, car leurs débris contiennent d'excellentes leçons sur l'architecture du moyen âge. Il y a beaucoup d'art dans ces édifices que l'on considère à tort généralement comme des produits barbares. Ils sont une partie de notre architecture nationale, la preuve vivante de notre progrès pendant plusieurs siècles, et, comme c'est avec le passé que nous édifions le présent en grande partie, et que nous contribuons à fonder l'avenir, nous devons en faire une étude complète et raisonnée.

Les châteaux sont les demeures fortifiées pendant la période féodale, du Xe au XVIe siècle.

C'est la féodalité qui, après Charlemagne, transforma la *villa* en château fort.

Tous les châteaux forts étaient défendus par un donjon.

Le donjon est une conséquence du système féodal, exigeant que les vassaux du seigneur, au moment du péril, se renfermassent avec lui, et concourussent à sa défense. Le donjon est indépendant du château en ce sens qu'il a deux issues, l'une visible et l'autre cachée. Il commandait les défenses du château et les dehors. On avait toujours la précaution de le construire en face du point faible. Lorsque le château était pris, on se réfugiait dans le donjon, et quand le donjon était forcé, on s'échappait par son souterrain, habilement masqué, qui débouchait sur la campagne.

En temps de paix, le donjon n'était pas habité; il renfermait les trésors, les armes et les archives de la famille. En temps de guerre, les seigneurs, obligés de s'y renfermer, devaient y mourir d'ennui. Pendant leur séjour dans ces sombres demeures, tourmentés par la crainte d'une défaite ou bercés par l'espoir d'une victoire, les uns sentaient la haine leur monter au cœur, les autres avaient l'âme éprise de sentiments généreux. Car, depuis un temps bien reculé, l'expérience a consacré cette vérité : que les âmes faibles périclitent dans la solitude, et que les fortes y grandissent. C'est dans le silence de la retraite que les grands travaux d'esprit ont été et sont encore conçus et exécutés.

La chevalerie est sortie de ces tristes donjons ; elle s'est livrée à des abus odieux, elle a même commis bien des crimes, mais elle nous a légué l'énergie mo-

rale qui a puissamment contribué à la grandeur de la France.

Pendant le moyen âge, des châteaux forts, des manoirs et des tours ont été construits en Tarentaise, principalement le long de l'Isère, depuis Feissons-sous-Briançon jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard.

Toutes ces constructions féodales ont été élevées suivant une disposition stratégique, afin d'établir des communications entre elles.

Il existait certainement une corrélation entre tous les châteaux forts d'un territoire ; car, si les seigneurs luttaient souvent entre eux, toujours ils se réunissaient pour combattre l'ennemi commun.

Toutes les tours n'avaient pas la même destination.

Les tours flanquantes, ouvertes ou fermées à la gorge, défendaient les courtines ou les autres constructions qu'elles flanquaient; les tours-réduit tenaient lieu de donjons ou dépendaient de donjons ; les tours de guet avaient pour objet de prévenir les approches suspectes; enfin, les tours isolées protégeaient des passages ou des ponts, et maintenaient les populations voisines.

J'ai levé le plan de toutes ces ruines antiques, et j'ai restitué une partie de ces anciennes demeures féodales.

Je vais faire la description du château de Feissons-sous-Briançon et des ruines de celui de Briançon.

HISTORIQUE.

Le château de Feissons-sous-Briançon appartenait aux seigneurs de Briançon.

Le nom de ces nobles remonte bien haut dans l'histoire. On sait, en effet, qu'un membre de cette famille fonda, l'an 900, le prieuré de Saint-Martin hors les murs de Moûtiers, sur l'agrément d'Annuzo I[er], archevêque de Tarentaise [1].

Outre le château de Feissons-sous-Briançon et celui de Briançon, ils possédaient des manoirs et des tours répandus dans les vallées inférieures de la Tarentaise. Leurs propriétés s'étendaient jusqu'aux portes de Moûtiers. Maîtres du col de la Madeleine, du défilé de Briançon et de celui situé entre Aigueblanche et Moûtiers, ils détroussaient les passants au pont fortifié de Briançon qui leur appartenait. Ce fut Humbert II, comte de Maurienne, qui mit fin aux exactions de ces brigands blasonnés.

Héraclius, archevêque de Tarentaise, mit, en 1082, son diocèse sous la protection de ce comte, et le supplia de le délivrer des tyrannies d'Aymon, seigneur de Briançon [2].

Humbert s'empressa de venir au secours d'Héraclius. Il divisa en trois corps sa petite armée d'expédition : l'un remonta la vallée de l'Isère; un autre se rendit de Maurienne en Tarentaise, par le col de la Madeleine, et menaça Aymon dans ses châteaux de Briançon et de Feissons ; enfin, il passa lui-même à la tête du troisième corps par le col des Encombres, descendit jusqu'à Salins, et compléta le blocus du bassin d'Aigueblanche. Les autres détails de cette guerre sont ignorés. On sait seulement qu'Aymon implora le vainqueur, et qu'il restreignit les libertés du pillage et les exactions de ses péagers.

[1] Besson, *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*, etc , p, 193.

[2] Besson, p. 193.

Les redoutables seigneurs de Briançon exerçaient en Tarentaise la juridiction de vicomtes, sous la mouvance des archevêques.

Les plus anciens dont on trouve des traces dans les monuments antiques, sont, après le fondateur du prieuré de Saint-Martin dont nous avons parlé, un vicomte Gonthier et son frère Emeric, qui vivaient à la fin du XI[e] siècle [1].

Le même Emeric, ou peut-être un autre, qui se qualifie vicomte de Tarentaise, *Aimericus vicecomes Tarentasiensis* [2], intervint, en 1125, à une donation faite à l'hospice du Grand-Saint-Bernard par le comte Amè III.

Un Aymon de Briançon, *Aymo de Brianzone* est mentionné pour la première fois au bas d'une charte de 1137 [3]. Il assiste en qualité de vicomte, *Aymo vicecomes*, à un acte de 1140 [4]. Depuis cette date, la chronologie des sires de Briançon nous manque pendant cinquante ans. En 1190, Guigues de Briançon se croisa, et partit pour la terre sainte avec ses deux fils, Oddon et Gonthier; pas un des trois n'en revint [5].

Les propriétés des seigneurs de Briançon n'étaient pas toutes en Tarentaise, ils possédaient plusieurs terres en Graisivaudan, et notamment le formidable château de Bellecombe, proche de Chapareillan, flanqué de quatre tours, qu'Emeric donna, en 1289, au dauphin de Vienne, Humbert I[er], en échange du château de Varces, situé au bord de la Gresse, au-dessous de Vif. La charte dressée à ce sujet mentionne qu'Emeric s'était précédemment attiré la haine du Dauphin à cause de ses nombreuses félonies. La famille de Briançon de Varces a subsisté longtemps en Dauphiné. Ces seigneurs possédaient aussi la maison forte de la Terrasse. Des membres de cette famille sont désignés sous le nom de *Domini de Terrasio* dans l'échange ci-dessus cité. Aymar de Briançon, coseigneur de la Terrasse, vendit à la Dauphine Béatrix les droits qu'il avait à cette seigneurie. Cette famille avait encore des biens à Eybens, à Bresson, à Saint-Martin et le fief de Saint-Pierre-de-Soucy qu'elle vendit, en 1327, aux sires de Clermont qui relevaient des comtes de Genève [6].

L'empereur Frédéric, par bulle donnée à Pavie, le 6 des ides de mai 1186, comprit dans l'investiture du temporel de l'église, en faveur de l'archevêque de Tarentaise, Aymon II, le château de Briançon [7].

Par acte passé en la cathédrale de la Tarentaise, le 4 des calendes de juin 1215, les frères barons de Villette promettent de laisser jouir paisiblement l'archevêque de Tarentaise, Bernard de Chignin, des dîmes de la vallée de Montpont (Bonneval) à condition « qu'en cas qu'Emeric, seigneur de Briançon, ou ses « successeurs, vinssent à refuser hommage pour le fief « qu'il tient des dits frères, et que dès qu'eux ou leurs

[1] Id., *Preuves*, n° 11.

[2] Guichenon, *Histoire généalogique de la Savoie*, première partie, p. 31.

[3] *Doc. sigilli e mon*., p. 47.

[4] Besson, *Preuves*, n° 19.

[5] *Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble*. Charte de 1227, fol. 139.

[6] Ménabréa. *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 315, 409, 410 et 462.

[7] Besson, p. 202.

« successeurs en auront porté leurs plaintes à l'arche- « vêque, celui-ci excommuniera le dit Emeric et les « siens, jusqu'à ce qu'il ait satisfait [1]. »

Aux calendes de mars 1244, Emeric de Briançon rendit hommage à Herluin, archevêque de Tarentaise [2].

Il y eut, entre Rodolphe Ier, archevêque de Tarentaise, et Aymon, seigneur de Briançon, un long procès au sujet du château et de la seigneure de Briançon qui relevait, en arrière-fief, de l'archevêque. Ce procès se termina par une transaction passée à Pierre-Châtel, le 16 des ides de septembre 1258, portant cession, de la part de l'archevêque, de tous ses droits sur le château de Briançon, en faveur d'Aymon, évêque d'Herford, et d'Emeric de Briançon, son frère, pour le prix de 1700 livres viennoises, au profit de l'église de Tarentaise [3].

De graves difficultés éclatèrent de nouveau entre les mêmes personnages. Il y eut des voies de fait commises par leurs officiers: des lettres interceptées, des fourches patibulaires érigées sur les terres de la juridiction de l'archevêque par le seigneur de Briançon, qui avait été vivement piqué au sujet des plaintes que ce prélat avait portées sur son compte auprès des comtes de Savoie et de Bourgogne. Ces contestations, soumises à l'arbitrage de Guillaume et d'Antelme, évêques de Grenoble et de Maurienne, furent aplanies par une transaction passée en l'église de Conflans, en 1267 [4].

Il s'éleva, en 1284, de nouvelles difficultés avec Aymon III, archevêque de Tarentaise, et Emeric de Briançon et son frère Jean, doyen d'Herford, à l'occasion de leurs juridictions respectives; elles furent tranchées par le comte de Savoie [5].

Par acte passé à l'archevêché, le 5 des ides de janvier 1296, Emeric d'Aigueblanche, seigneur de Briançon, chancelier d'Herford, fit au même archevêque, Aymon III, hommage et fidélité pour tous les fiefs qu'il tenait de son église, sauf la fidélité due au comte de Savoie [6].

DESCRIPTION DU CHATEAU DE FEISSONS.

Le château de Feissons-sous-Briançon tient du manoir et du château fort; il est élevé sur un monticule naturel, très escarpé sur ses flancs sud-est et sud-ouest et d'un accès relativement facile par ses côtés nord-est et nord-ouest.

Il était défendu par un fossé de douze mètres de largeur, visible encore aujourd'hui, creusé parallèlement à sa façade nord-est, par le donjon qui est de forme cylindrique, par les tourelles qui le flanquent à chacun de ses angles et par des créneaux sous comble.

Le fossé et le donjon étaient construits en face des deux points faibles.

Une basse-cour faisait le tour du chateau, sauf à l'angle sud-ouest à cause de la trop grande déclivité du terrain.

Le mur d'enceinte, percé de deux portes dont l'une était défendue par le fossé et l'autre par le donjon, s'élevait à ses angles jusqu'à la hauteur de ceux du château, et dans ses autres parties, jusqu'au niveau du plancher du premier étage; son épaisseur qui n'était que de 0,83 à 1,09 ne lui permettait pas l'établissement, à son sommet, de créneaux et d'un chemin de ronde. Il était très rapproché du château et du donjon. Il existe encore sur presque toute sa hauteur primitive aux angles sud-est et nord-ouest; ailleurs il est arasé jusqu'à un mètre environ au-dessus du niveau du sol et sur quelques points jusqu'au sol même. Il a été construit avec de petits moellons noyés dans du très bon mortier.

Le donjon, entièrement conservé à l'exception de son couronnement, commandait les défenses du château et les dehors. Sa partie inférieure, à l'extérieur seulement, est construite en moellons smillés, posés par rangs sur leurs lits de carrière, et tout le reste en moellons ordinaires réunis par un excellent mortier.

Les murs forment une retraite à chaque étage; ils ont une épaisseur de 2,80 à la base et de 2,24 au sommet. Cette construction, très bien exécutée, n'a subi que des dégradations insignifiantes.

Ce donjon est composé de quatre étages, non compris celui inférieur, séparés par de simples planchers en bois. Il est terminé par une plate-forme posée sur voûte, et couronné d'un parapet crénelé à ciel ouvert avec chemin de ronde. Une gargouille rejetait à l'extérieur les eaux de la terrasse.

Le seuil de la porte est à 7m 88 au-dessus du sol extérieur. On ne peut arriver à cette porte unique que par une échelle. En temps de guerre, on retirait à l'intérieur cette échelle par la baie de la porte. Il existe au-dessus de cette porte qui est ogivale, deux corbeaux avec entailles destinés sans doute à recevoir les tourillons du mantelet protégeant la personne qui lançait par la baie des traits sur les assaillants.

La communication d'un étage à l'autre se faisait intérieurement par des échelles de meunier traversant les planchers, sauf celle du troisième étage à la terrasse crénelée qui avait et qui a encore lieu au moyen d'un escalier en pierre de 0,65 de largeur, composé de trente-cinq marches et construit dans l'épaisseur du mur. L'étage inférieur était probablement destiné aux provisions et ceux intermédiaires à l'habitation. Le sommet du donjon servait à la défense. Le dernier étage est voûté en calotte sphérique. Cette voûte, admirablement construite avec des tufs taillés, posés par assises horizontales réglées et non en claveaux, est très solide, et peut supporter une grande quantité de projectiles. La terrasse pouvait être approvisionnée de deux manières: par l'intérieur au moyen des échelles et par la basse-cour en se servant d'un palan à poulie placé sur le couronnement du donjon.

La faible distance de 3m 40 du donjon au château nous autorise à penser qu'un souterrain, actuellement masqué par les décombres, reliait ces deux constructions. Le donjon se défendait par la porte, les meurtrières munies d'un banc de pierre, les latrines et les créneaux qui, au moment de l'attaque, devaient être garnis de hourds en bois abrités par un toit qui recouvrait probablement aussi le chemin de ronde.

Il n'y a dans tout le donjon qu'une seule cheminée au premier étage, très bien construite en tufs taillés,

[1] Besson, p. 203.
[2] Id, p. 206.
[3] Id. p. 208.
[4] Id. p. 208.
[5] Id. p. 209.
[6] Id. p. 210.

et dont le conduit de fumée apparent est adossé au mur dans toute sa hauteur. Des latrines, qui remplissaient les fonctions de mâchicoulis pendant la défense, existent au second étage seulement.

Le château renfermait quatre étages, compris celui des combles. L'étage inférieur devait contenir trois caves, ainsi que l'indiquent les murs encore existants. Le rez-de-chaussée comprenait deux pièces d'égale grandeur ayant des entrées distinctes. Le seuil de ces portes était à $1^{m},50$ au-dessus du sol. Les escaliers extérieurs actuels ont dû être construits depuis que l'attaque des châteaux a cessé; auparavant, on ne devait pouvoir arriver aux pièces du rez-de-chaussée que par une rampe volante en bois.

Il n'y avait dans tout le château qu'une cheminée établie dans l'une des pièces du rez-de-chaussée. Cette chambre, ainsi que celle contiguë, devait être occupée par le châtelain et par sa famille.

Le mur de refend s'arrêtant à la hauteur du plafond du rez-de-chaussée, le premier étage ne se composait que d'une seule pièce qui devait former la grand' salle où le seigneur réunissait ses suzerains et ses gens d'armes en temps de guerre.

Les murs de l'étage des combles étaient percés d'ouvertures faisant fonction de créneaux servant à la défense du château; ces baies devaient être munies de volets pour préserver les défenseurs des traits de l'ennemi.

Le château était flanqué à ses quatre angles de tourelles encore existantes, espèces de guérites ou d'échauguettes, montant de fond et pleines jusqu'au niveau du plancher du rez-de-chaussée, afin qu'elles pussent résister aux engins d'attaque ou à la sape. Toutes ces tourelles sont fermées et ne communiquent avec les logis que par une porte à chaque étage, elles forment ainsi intérieurement une petite pièce circulaire. Un mâchicoulis, destiné à lancer des pierres sur les assaillants, est pratiqué dans l'épaisseur des murs du rez-de-chaussée des tourelles. Elles sont en outre munies d'une meurtrière à chaque étage, destinée plutôt à observer l'ennemi qu'à tirer de l'arbalète. Tous leurs étages sont voûtés en calotte sphérique. Ces tours servaient à la défense et au guet.

Les entourages de toutes les baies du château étaient en pierres de taille; ils ont été arrachés et emportés en grande partie, ce qui a occasionné la plupart des dégradations qu'il a subies.

Les murs sont construits en petits moellons et avec du mortier d'excellente qualité.

La forme et la disposition du donjon et du château, et surtout les baies ogivales et le genre de construction des fenêtres, font remonter cette construction au commencement du XIIIe siècle.

DESCRIPTION DES RUINES DU CHATEAU DE BRIANÇON

Il reste peu de vestiges de cette célèbre retraite des seigneurs de Briançon.

Le donjon était construit sur la cime de ce rocher triangulaire à pic, émergeant de la gorge de Briançon, dont l'un des côtés est baigné par l'Isère, et l'autre par le torrent impétueux qui prend sa source dans les montagnes de la Madeleine. Il n'y a rien de plus triste et de plus sauvage que le sommet de ce roc, rien de plus vertigineux que ses parois verticales, rien de plus frappant que les arêtes aiguës qui le couronnent, rien de mieux naturellement fortifié. On ne pouvait arriver au donjon qu'après avoir préalablement gravi un escalier construit dans une espèce de couloir naturel formé dans l'escarpement rocheux qui fait face à l'Isère, et qui devait être suivi d'un sentier dont il ne reste aucune trace. Le mur sur lequel étaient placées les marches existe encore sur toute sa longueur; sa largeur moyenne est de 1,50, et son couronnement suivait une déclivité uniforme.

Il existe encore trois marches en place dans la partie courbe de cet escalier; elles ont $0^{m},19$ de hauteur et $0^{m},25$ de giron. La rampe mesurant une longueur horizontale de 60 mètres, le nombre des marches devait être de 240. Il n'est pas nécessaire d'être stratégiste pour reconnaître que ce donjon ne pouvait être pris que par la famine. Pour rendre leur retraite tout à fait inexpugnable, les seigneurs de Briançon firent construire sur des arêtes de roc mesurant moins d'un mètre de largeur, qui paraissent inaccessibles et qui dominent quelques points faibles, des murs d'enceinte de plusieurs mètres de hauteur pour fortifier encore ce lieu déjà si extraordinairement défendu par la nature. On ne sait comment les maçons ont pu les construire, ni de quelle manière on y a fait parvenir les pierres et le mortier. Ce redoutable donjon commandait l'étroite gorge de Briançon que la route était obligée de suivre.

De tout l'ensemble de ce château, on ne voit plus aujourd'hui que les ruines de quatre constructions. La première, en commençant par la base du rocher, était élevée sur le bord de l'Isère, un peu en aval du pont actuel, et devait être la tour qui défendait l'entrée du pont sur la rive gauche; on voit encore une partie des soubassements de trois de ses murs et des pans de murailles couchées sur le sol, dénotant une construction d'une certaine importance. Une autre tour semblable a certainement existé sur la rive droite, à l'entrée du pont en remontant l'Isère. Les deux autres constructions existaient, l'une à droite, et l'autre à gauche de la base du grand escalier découvert; elles étaient reliées par un mur qui en défendait l'entrée, ainsi que l'accès de l'escalier.

L'édifice de droite, qui était le plus grand, pouvait contenir les hommes de garde du château et ceux des postes du pont, et celui de gauche, dont les murs et la voûte de l'étage inférieur subsistent encore, était, croyons-nous, à cause de ses petites dimensions, une tour de guet à forme barlongue. Enfin la quatrième, qui certainement était le donjon, le dernier refuge, lorsque toutes les autres défenses avaient été forcées, était élevée sur la cime du rocher, et en occupait toute la largeur, si minime du reste.

On y voit encore aujourd'hui des murs dérasés presque jusqu'au niveau du sol, indiquant d'une manière certaine l'existence d'une construction de $8^{m},40$ de côté, hors d'œuvre.

La voie romaine, qui était établie sur la rive gauche de l'Isère depuis un peu plus bas que le confluent de cette rivière avec le Doron, passait sur la rive droite à Briançon. Il n'est pas douteux qu'un pont ait été construit en cet endroit par les Romains, et il parait vraisemblable que les seigneurs de Briançon l'auront utilisé, se contentant de le fortifier, comme l'étaient

tous les ponts du moyen âge, soit pour aider à la défense de leur donjon, soit surtout pour que les voyageurs et, par suite, les droits de péage ne pussent leur échapper. Les tours qui défendaient le pont à ses deux extrémités, devaient servir en même temps de corps de garde et de bureau de péage. Il ne reste aucun vestige de la tour de la rive droite ni du pont de l'époque des seigneurs de Briançon.

Roche dit [1], et nous partageons son avis, « que les deux avenues du pont étaient fortifiées. » Il est probable qu'en raison de l'abondance du bois dans notre pays, surtout à cette époque, ce pont était construit en charpente.

Ce sont, comme nous l'avons dit plus haut, les extorsions exercées par Aymon, seigneur de Briançon, au sujet des abus concernant le péage établi sur ce pont, qui déterminèrent Héraclius, archevêque de Tarentaise, à prier Humbert II, comte de Maurienne, de venir mettre à la raison le sire de Briançon. Il paraît, d'après la tradition, qu'Humbert II fit raser le château de Briançon qui disposait de l'entrée et de la sortie de la Tarentaise.

Selon Roche [2], cette position stratégique fut de nouveau fortifiée, en 1536, pour résister aux troupes de François Ier. Les Français s'en emparèrent cependant, et l'occupèrent jusqu'en 1557, époque à laquelle la Savoie fut rendue à Emmanuel-Philibert par la victoire de Saint-Quentin. Cette place fut de nouveau prise, et ses constructions démolies en grande partie, en 1600, par Lesdiguières, date de la conquête de la Savoie par Henri IV.

Les énormes pans de murs renversés dont plusieurs mesurent dix à douze mètres de surface, et dont le temps n'a pu désagréger le mortier qui unit leurs assises, indiquent que les murailles ont été sapées par la base, et qu'elles étaient construites avec du mortier d'excellente qualité.

D'après la chronique, le péage de Briançon avait été établi au Xe siècle par Emeric, vicomte de Briançon, seigneur d'Aigueblanche.

Les pans de murs renversés sur lesquels on constate l'*opus spicatum*, ne paraissent pas appartenir à une époque antérieure au XIIe SIÈCLE.

E.-L. BORREL, architecte,
correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

M. de Foras fait observer à M. Borrel que son assertion « les seigneurs de Briançon pillaient les voyageurs » est un peu hasardée. M. Borrel a suivi la légende accréditée par les vieilles chroniques de Savoie, répétée par tous les historiens sans vérification.

Pourtant M. de Foras a produit et lu à l'Académie de Savoie (voir vol. IX, IIe série, XCIV de ses *Mémoires*) deux documents du XIIIe siècle prouvant que les seigneurs de Briançon avaient *a longo et longissimo tempore* un droit légitime au péage de Briançon. Ces chartes originales [3] prouvent victorieusement que ce péage déplaisait aux voyageurs; que la population d'Ugine s'était soulevée contre les seigneurs accusés de l'exiger injustement ; mais les droits des Briançon furent maintenus, comme on peut le voir dans les deux sentences produites, dont l'une sous forme arbitrale acceptée par les communiers d'Ugine eux-mêmes, révoltés contre cette prétendue injustice.

M. de Foras ajoute qu'il est facile de s'expliquer comment de ces faits a pu naître la légende de brigandage, mais, il le répète, ce n'est qu'une légende, maintenant annihilée par la production de documents authentiques.

Même en admettant, ce qui est fort possible, que les seigneurs de Briançon fussent impitoyables dans l'exercice de leurs droits féodaux, ces torts provenaient de la législation de l'époque : *dura lex, sed lex!*

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

ANALYSE DES BRONZES PRÉHISTORIQUES DE MENTHON

Crépy-en-Valois, 28 décembre 1880.

Cher Monsieur Revon,

Vous m'avez envoyé un aileron de hache provenant de la cachette de fondeur découverte à Menthon près d'Annecy, en janvier 1879, trouvaille que vous avez décrite, le mois suivant, dans la *Revue Savoisienne*.

Voici la composition de cet échantillon.

Cuivre	88.10
Etain	9 60
Plomb	2.05
Soufre, près de	1.00
Arsenic	0 15
	100.90

Ce bronze ne contient aucune trace de zinc ou de fer ; le dosage du soufre est assez incertain ; la séparation exacte, en présence de l'étain, est à peu près impossible.

Il résulte également de la présence du soufre que le chiffre indiqué pour l'étain pourrait être trop fort, parce que l'oxyde qui sert à la détermination de l'étain conserve toujours un peu de sous-sulfate, même après calcination au rouge vif; cependant il est certain qu'il y a au moins 9 p. °/o d'étain dans l'alliage de la hache.

Les haches, faucilles, anneaux de jambe et bracelets étaient accompagnés d'un lingot de métal dont vous m'avez adressé également un échantillon. Il contient :

Cuivre	95.87
Nickel	1 46
Fer	0.11
Plomb	0.05
Soufre	0.63
Arsenic	0 75
	98 87

L'analyse a été faite deux fois, et la seconde fois, comme la première, elle n'a pas pu être fermée exactement à 100; cependant on peut la regarder comme exacte, car on est arrivé aux mêmes résultats en opérant de deux manières différentes, mais le manquant doit provenir de ce qu'une portion du cuivre est à

[1] Notices historiques sur les anciens Ceutrons, page 62.
[2] Roche, *id.*, page 63.
[3] M. de Foras présentera ces deux précieux documents au Congrès de Moûtiers de l'année prochaine.

l'état d'oxydule, et de ce que le métal contient encore un peu de gangue terreuse qu'il est presqu'impossible de doser.

Le nickel a été séparé par la pile à l'état métallique, il n'y a donc aucun doute sur sa présence.

Vous remarquerez que l'analyse du bloc de métal n'accuse aucune trace d'étain; le lingot ne constitue donc point du bronze, mais seulement du cuivre rouge, et les veines noirâtres proviennent du sulfure de cuivre inégalement réparti dans la masse.

Il paraît donc certain que le fabricant avait de l'étain et savait l'allier au cuivre pour faire des outils en bronze.

La présence du soufre et de l'arsenic n'a rien d'extraordinaire, mais leur proportion relativement considérable prouverait que les fondeurs anciens avaient une méthode d'affinage très imparfaite; à moins de supposer que le lingot analysé n'ait été mis par eux au rebut, ou n'ait été réservé pour une opération ultérieure.

Ne pourrait-on pas aussi admettre qu'on se trouve en présence de cuivre natif? Je possède des échantillons de cuivre natif des Montagnes-Rocheuses de l'Amérique du Nord, qui ont le même aspect que le lingot de Menthon.

Il serait intéressant de rechercher s'il est possible d'admettre que ces fondeurs anciens tiraient leur cuivre des mines d'Anniviers, canton du Valais, comme vous paraissez disposé à le croire; en entrant dans cette voie, il faudrait chercher d'abord à savoir si les mines d'Anniviers renferment du cuivre natif, et en second lieu si le cuivre de cette localité donne à l'analyse des résultats qui se rapprochent de ceux obtenus dans l'analyse de votre lingot. (Les échantillons de nickel et de cuivre d'Anniviers, conservés au Musée d'Annecy, contiennent du cuivre pyriteux, bismuthifère, argentifère, avec du fer magnétique et des arséniates).

Quoi qu'il en soit, il est bon de rapprocher les chiffres ci-dessus de ceux fournis par l'analyse d'un trésor semblable trouvé à Meythet, près d'Annecy. M. de Fellenberg y avait reconnu :

Cuivre	88 79
Etain	9.71
Argent	0.15
Fer	0.20
Nickel	1.15

Votre dévoué confrère,

G. LOUSTAU.

Note sur la marche suivie dans l'analyse d'un fragment de lingot de cuivre et d'un fragment de hache en bronze provenant du trésor de Menthon près Annecy (Haute Savoie). Ces analyses ont été faites au laboratoire de chimie du chemin de fer du Nord à Paris.

1° ANALYSE D'UN LINGOT DE CUIVRE. — 4 grammes ont été attaqués par l'acide azotique concentré dans une petite fiole. Après l'attaque terminée, le liquide transvasé dans une capsule de porcelaine a été évaporé à sec; puis le résidu a été repris par de l'eau bouillante contenant un peu d'acide azotique. Il est resté un résidu composé de soufre fondu englobant un peu de métal qu'il avait préservé de l'attaque; ce résidu a été calciné, puis attaqué de nouveau par l'acide azotique, et il n'a pas laissé de partie insoluble appréciable : donc le métal ne contenait pas d'étain

Dosage du cuivre, du plomb, du fer, du nickel :

Les deux dissolutions azotiques ont été réunies et concentrées de manière à occuper une capacité de 200 centimètres cubes; on a pris 50 centimètres cubes de cette dissolution correspondant à 1 gramme de métal et on les a soumis à l'électrolyse, dans l'appareil de M. Riche, au moyen de deux petits éléments Bunsen, le liquide électrolysé étant chauffé au bain-Marie à 60°; le cuivre s'est déposé au pôle négatif, parfaitement rose, et adhérent et le plomb à l'état d'oxyde pur au pôle positif, le premier sur un cône de platine taré, le second sur le creuset de platine taré qui contenait le liquide électrolysé, la tare étant prise au quart de milligramme et la pesée finale faite dans les mêmes conditions; cette méthode de séparation étant à peu près parfaite, les poids qui ont été obtenus pour le cuivre et pour le plomb sont certainement exacts.

Le liquide décanté a été additionné d'ammoniaque; il a été filtré après ébullition, et on a séparé ainsi une trace d'oxyde de fer qui a pu cependant être dosé approximativement avec le permanganate de potasse.

Le liquide ammoniacal filtré (très légèrement bleu à cause du nickel) a été évaporé à sec; le résidu a été additionné d'acide sulfurique et chauffé pour chasser l'acide azotique, puis étendu d'eau et rendu de nouveau ammoniacal.

Ce nouveau liquide ammoniacal contenant quelques grammes de sulfate d'ammoniaque en dissolution a été soumis à l'électrolyse à froid, toujours avec deux éléments Bunsen; le nickel s'est déposé au pôle négatif en paillettes brillantes, absolument caractéristiques; il a été pesé avec une très grande exactitude; on a constaté qu'il était insoluble dans l'acide azotique concentré froid et dans l'acide sulfurique étendu, et que par conséquent il ne contenait ni cuivre, ni zinc, ce qui d'ailleurs était prouvé par son seul aspect; sa dissolution dans l'acide azotique avait aussi les caractères bien connus des sels de nickel.

Après l'électrolyse le liquide est resté parfaitement limpide en y ajoutant quelques gouttes de sulfhydrate d'ammoniaque; il ne contenait donc plus aucun métal (les métaux à sulfures solubles qui auraient été séparés par les évaporations à sec précédentes).

Dosage du soufre :

On a opéré sur 4 à 5 grammes réduits en limaille qu'on a laissé s'attaquer lentement par l'acide azotique froid étendu. Dans ces conditions le soufre est séparé complètement sans être transformé en acide sulfurique; on s'est d'ailleurs assuré que le liquide décanté après l'attaque complète ne se troublait pas par les sels de baryte; le résidu composé en majeure partie de soufre a été mis dans une dissolution de potasse bouillante dans laquelle on a fait passer un courant de chlore, en ayant soin de ne pas employer de caoutchouc vulcanisé dans l'appareil; puis dans la dissolution rendue acide par l'acide chlorhydrique, on a dosé l'acide sulfurique à l'état de sulfate de baryte avec les précautions et les lavages usités pour obtenir un dosage exact; ce dosage est cependant moins exact que celui des métaux et le chiffre obtenu doit être considéré comme un minimum.

Dosage de l'arsenic :

L'arsenic a été dosé par l'appareil de Marsh; le chiffre obtenu est une approximation à un millième près du poids du métal essayé.

En résumé, l'absence de l'étain et du zinc a été constatée avec certitude dans ce métal; le cuivre, le nickel et une petite quantité de plomb ont été dosés avec une grande exactitude. — Le fer, le soufre, l'arsenic ont été dosés avec une assez grande approximation, et l s chiffres indiqués pour ces substances devraient peut-être être un peu forcés.

2° ANALYSE D'UN FRAGMENT DE BRONZE. — L'analyse de ce bronze ayant été faite à très peu de chose près comme la précédente, il n'y a que peu de chose à ajouter aux détails dans lesquels on est entré pour celle-ci.

On a commencé aussi par attaquer quatre grammes au moyen de l'acide azotique et on a évaporé la dissolution à sec, mais, à la diffé-

rence de l'essai précédent, en reprenant par l'eau bouillante azotique, on a obtenu un résidu insoluble dont le poids, après lavage et calcination, a servi à calculer l'étain; la présence du soufre transformé en grande partie en acide sulfurique par l'acide azotique et restant combiné en partie à l'oxyde d'étain, même après calcination, a forcé à réduire un peu le chiffre obtenu pour l'étain ; cette correction n'est d'ailleurs que de quelques millièmes.

Le cuivre et le plomb ont été dosés par l'électrolyse exactement comme pour l'échantillon de cuivre rouge, et les dosages sont certainement exacts à un millième. L'électrolyse ayant eu lieu dans un liquide fortement acidulé par l'acide azotique chaud, il est impossible que la plus petite trace de nickel ou de zinc se soit déposée avec le cuivre.

D'un autre côté, le liquide décanté après l'électrolyse a été évaporé à sec avec un excès d'acide sulfurique, de manière à expulser tout l'acide azotique ; le résidu a été étendu d'eau et d'ammoniaque en excès, et ce nouveau liquide ammoniacal électrolysé n'a donné aucun dépôt de zinc ou de nickel ; il ne s'est nullement troublé par le sulfhydrate d'ammoniaque, ce qui démontre complètement l'absence du nickel et du zinc dans le métal essayé.

L'arsenic a été dosé comme dans le cuivre par l'appareil de Marsh ; de même pour le soufre : pour ce dernier, la présence de l'étain a rendu la détermination un peu incertaine ; c'est pourquoi on a indiqué approximativement 1 p. °/₀₀, quoiqu'on n'ait eu que 0.60. Les deux analyses du cuivre rouge et du bronze ferment à très peu de chose près à 100, ce qui indique que toutes les substances entrant dans leur composition ont été dosées.

BIBLIOGRAPHIE

—

Saint Martin, par M. A. Lecoy de la Marche, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris, lauréat de l'Académie des incriptions et belles-lettres. 1 vol. in-4°, 750 pages, avec 173 gravures, chromolithographies en reproduction des monuments antiques, d'après les célébrités artistiques du jour. Chez Mame. Broché, 25 fr., relié, 35.

Il y a deux ans, l'auteur de l'ouvrage important que nous annonçons provoquait dans toute la France et les contrées voisines des recherches sur la vie et le culte de saint Martin de Tours. Cet appel fit écho dans l'Europe catholique, et les documents, les traditions, les monuments, etc., sont venus de toute part affirmer et compléter le récit de Sulpice Sévère, disciple et biographe de saint Martin. De cette riche variété de matériaux M. Lecoy de la Marche a fait surgir une œuvre hors ligne.

Tout d'abord un savant tableau de l'état de la Gaule au IVe siècle, où l'auteur passe en revue les divers systèmes des écoles sur les races celtes, les colonies romaines, l'Empire, les Barbares aux frontières, leurs forces respectives en face du christianisme qui pénètre dans les villes, en attendant que son héros lui fasse conquérir les campagnes.

C'est alors qu'apparaît le légionnaire de la Sabarie, Martin, fils d'un tribun militaire, ce qui nous vaut une esquisse de l'armée romaine, comme le partage de la chlamyde, à Amiens, une étude sur le costume des légions.

La vocation religieuse de Martin amène encore un coup d'œil historique sur les origines monastiques d'Orient en Occident, leurs épreuves avec bien des ressemblances actuelles, puis le passage accidenté du néophyte à travers nos Alpes, son apostolat dans sa patrie, ses essais de solitude en Italie, au milieu des persécutions ariennes, et enfin la fondation de Ligugé, sous la direction de saint Hilaire, revenu de l'exil à son église de Poitiers, premier docteur de l'Eglise dans les Gaules.

Ici s'ouvre une nouvelle phase de la vie de saint Martin : son élection tout à fait merveilleuse à l'évêché de Tours, devenu métropole sous son administration. Cet évènement inspire à l'auteur une belle page d'histoire sur la charge du *defensor civitatis* et sur le rôle donné aux évêques de cette époque dans l'administration civile par les empereurs Constantin et Valentinien.

Dès lors c'est une vie exceptionnelle qui se révèle sous deux faces distinctes, mais simultanées. D'une part, c'est la nouvelle solitude de Marmoutiers, qui fut vraiment l'initiation des écoles catholiques, des grands séminaires, la pépinière des évêques, l'inspiration de la règle de saint Benoît avec cette armée de copistes qui ont sauvé et transmis aux âges suivants les monuments littéraires des siècles précédents. D'une autre part, c'est la vie la plus active, la plus puissante, la plus féconde d'un apôtre, d'un thaumaturge, d'un défenseur du peuple à l'encontre des Césars et des gouverneurs de province, d'un démolisseur à coups de prodiges des superstitions druidiques, d'un adversaire charitable des hérétiques qu'il arrache aux derniers supplices, etc.

Le zèle d'une nature aussi vigoureuse ne pouvait se renfermer dans les bornes d'un diocèse. Combien de provinces de la Gaule ont entendu l'ardent évangélisateur, et ont gardé le souvenir de ses œuvres ! Cette marche triomphale donne lieu à des discussions instructives sur les voies de communication et les centres de population au déclin de la civilisation romaine.

Il nous plaît, en particulier, d'admirer dans le genre de prédication de saint Martin, le type de l'ingénieuse simplicité de saint François d'Assise et de notre saint François de Sales dans l'interprétation pratique des riches variétés de la nature à la gloire de leur Auteur. Ajoutons que le caractère personnel de l'apôtre des Gaules était précisément celui des deux saints que nous venons de citer, un fonds inépuisable de charité à l'encontre de l'impossible.

L'auteur a abordé franchement toutes les objections. Il les réfute sans acrimonie, avec une aisance et une loyauté parfaite. En l'occasion il relève avec toute l'autorité de la science les erreurs de certaines écoles modernes sur cette époque de transition de la société gallo-romaine à l'invasion des Barbares. Rien ne lui est étranger : théologie, droit public, théorie des pouvoirs, questions ethnologiques, organisations et caractères divers des classes sociales, etc.

Son livre est un tableau critique et raisonné d'une vie extraordinaire, recueillie de tous les souvenirs de l'histoire, de la poésie, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et des autres arts, répandus en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Afrique, en Asie, et venant témoigner de l'éclat et de la puissance du passage de saint Martin à travers la société du IVe siècle de notre ère, par la transformation des classes rustiques, la substitution du Christianisme à l'Idolatrie dans les campagnes en face de la résistance des races et des institutions. Le terrain est

déblayé pour le baptême de Clovis et des Francs. Il en ressortira le vrai caractère social de la nation française.

Voilà pourquoi saint Martin est le plus populaire des saints de la France. Il a reçu les vœux du voyageur fatigué, du négociant affairé, du métayer, de l'artisan, du soldat, du moine et de l'évêque. Il a été l'ami et le protecteur de toutes les conditions. Et voilà pourquoi encore il a été élevé plus de 4,000 églises en son honneur.

Notre Savoie n'a été étrangère ni à ses voyages, ni à son influence morale. 33 églises paroissiales et plus encore de chapelles rurales l'ont toujours eu pour titulaire, outre les sanctuaires conventuels, parmi lesquels nous noterons surtout l'église romane avec crypte, encastrée d'inscriptions romaines, de Saint-Martin-d'Aime, classée comme monument historique national.

L'histoire du culte de saint Martin, qui forme la seconde partie de l'ouvrage que nous analysons, est une véritable promenade monumentale à travers les différentes contrées de l'Europe. Chaque chef-d'œuvre motive une excellente leçon d'archéologie. Tout parle et tout témoigne autour du récit, sculptures, bas-reliefs, vitraux, tapisseries, miniatures, sceaux, monnaies, gravures, inscriptions, etc. C'est le suffrage universel des arts.

Que de coutumes singulières, que d'usages bizarres que de locutions proverbiales se sont perpétués dans presque toutes les contrées, et s'expliquent par les souvenirs de saint Martin, dont le culte a quelquefois même remplacé les cérémonies payennes!

Dans le cycle des pélérinages européens du moyen âge, le tombeau de saint Martin personnifie la France, comme saint Jacques de Compostelle, la péninsule ibérique, après le tombeau des apôtres à Rome. Saint Grégoire de Tours, dont M. Lecoy de la Marche a apprécié ailleurs l'*autorité historique*, a donné la liste des pélérins déjà nombreux à son époque. Clovis y vint par sainte Clotilde, avant son baptême, et y célébra sa première royauté, après la bataille de Vouillé. Clotaire y respecta sainte Radegonde. Les rois, les empereurs, les peuples et même les pontifes romains y ont couru; tous y ont trouvé la réalisation d'innombrables bienfaits. Les croisés allaient y recevoir le bâton de pélérin. Les *hospitia* y ont pris naissance. Et ce tombeau, source de consolation pour toutes les misères sociales, continua d'être redoutable à toutes les injustices et à toutes les tyrannies.

Revendiqué, au moment de sa mort, par deux cités, le corps de saint Martin dut chercher successivement un abri dans diverses églises de la France pendant les invasions étrangères. Mais le vandalisme officiel du XVIe siècle, comme celui de 1793, ne laissèrent à Tours que des ruines. Dans le récit de ces lamentables vicissitudes on rencontre des scènes inouies, d'étranges révélations historiques, et quelquefois des allusions pleines d'actualité.

L'abondance des rensegnements de toute sorte que contient ce volume en fait une véritable encyclopédie.

Il est impossible de donner une idée complète de cet excellent ouvrage, où l'allure magistrale de l'histoire s'allie avec la riche érudition, la saine et sévère critique du savant, et se colore d'un style chaud, qui ne dédaigne pas, comme variété, la causerie spirituelle, même caustique, lorsque le sujet le comporte. L'écrivain est de son temps, mais toujours en bonne compagnie.

Inutile d'ajouter que l'auteur a conquis sa place dans la pléiade des historiens sérieux de notre époque, par plusieurs travaux importants et surtout par la *Chaire française* au XIIIe siècle, qui lui a valu le témoignage le plus flatteur qu'on puisse ambitionner. Enfin la plus haute distinction de l'Institut, le grand prix Gobert, lui a été décerné pour ses trois volumes sur *René d'Anjou*. *Saint-Martin*, nous en avons la certitude, sera lu de toute la France et dans l'étranger.

La partie artistique de ce beau volume est tout-à-fait digne de la partie littéraire. Tout est historique et scientifique. Trente gravures dont six chromolithographies hors texte font connaître la manière successive des peintres et des sculpteurs depuis le commencement du moyen âge sur le type de saint Martin. L'art contemporain y est représenté par MM. Flandrin, Joseph Blanc, Olivier Merson et Lafon. Cinquante frises représentent les plus célèbres des quelques mille sanctuaires de saint Martin. Cinquante culs de lampe d'après les monuments figurés lui composent un iconographie populaire. Pour les vingt-deux lettres ornées Ciappori s'est inspiré de l'ornementation des catacombes de Rome et du symbolisme chrétien dans le IVe siècle.

La maison Mame, de Tours, si avantageusement connue par ses publications, s'est surpassée dans l'illustration de cette œuvre remarquable.

Ce bon et beau livre a donc sa place dans la bibliothèque du savant, dans les collections de l'artiste et sur la table du salon.

C'est avec bonheur que nous rendons ce témoignage véridique et impartial à notre méritant prédécesseur aux Archives départementales, et à l'ancien collaborateur de la Société Florimontane d'Annecy. On n'a point oublié, entre autres, sa *Notice sur Ripaille*, titre modeste, sous lequel l'auteur abordait déjà en 1863, avec une grande sûreté de vue, le problème social d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui, après avoir été le Salomon de son siècle, fut un instant l'antipape Félix V.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

—

Quoique nous donnions un numéro double, l'abondance des articles nous oblige à renvoyer au numéro de janvier plusieurs communications de MM. Ducis, de Ponnat, Hollande, Pissard, etc., et un article de M. G. de Mortillet sur l'*Homme tertiaire*, avec planches.

—

Une dépêche du Caire nous apprend la mort du célèbre égyptologue François Mariette, dit Mariette-Bey, membre de l'Institut.

M. Mariette était né en 1821 à Boulogne-sur-Mer, où il fit ses études, et devint lui-même professeur de grammaire et de dessin; il profita de ses loisirs pour écrire une dissertation sur les noms des villes anciennes dont Boulogne a occupé l'emplacement. L'étude des hiéroglyphes anciens captivait son attention, malgré le peu de ressources que lui offrait sa ville natale.

En 1848, M. Mariette fut attaché au musée égyptien du Louvre et fut bientôt chargé d'une mission scientifique en Egypte. Son attention ayant été de suite attirée sur les lieux occupés par l'ancienne Memphis, il pratiqua des fouilles et retrouva sous le sable le temple du dieu Serapis, les tombeaux des bœufs Apis et un grand nombre de monuments précieux.

Pendant quatre ans, M. Mariette poursuivit ses fouilles au milieu du désert. Après avoir mis au jour le Sérapeum, il déblaya le célèbre colosse du Sphinx, et s'assura que ce gigantesque monument avait été taillé sur place dans un rocher naturel.

A son retour d'Egypte, M Mariette fut nommé conservateur adjoint du musée égyptien au Louvre. Envoyé en 1855 à Berlin pour étudier le musée égyptien, il y reçut la décoration de l'Aigle-Rouge. Rentré en Egypte, il y remplit les fonctions d'inspecteur général et de conservateur des monuments de l'Egypte, puis de directeur du musée de Boulaq, et eut le titre de bey.

En 1874, M. Mariette obtint le grand prix biennal de l'Institut; en 1878, il fut élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était correspondant depuis 1863. Promu officier de la Légion d'honneur en 1861, Mariette-Bey avait été fait commandeur en 1867. Il a fait paraître, sur les monuments égyptiens, une quantité de mémoires qui, pour la plupart, ont paru dans la *Revue archéologique* et *l'Atheneum français*.

Lors de l'Exposition de 1878, M. Mariette était revenu en France pour organiser l'exposition égyptienne. C'est à cette époque qu'il fut reçu, en grande pompe, membre de l'Académie des inscriptions. Des obsèques solennelles vont être faites au Caire au savant égyptologue.

(*Temps*, 20—1—81.)

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

—

5e Année

—

BULLETIN No 11 — NOVEMBRE 1880.

—

Pressions barométriques moyennes : 724.23 à Annecy et 708.44 à Mélan. Maxima le 30, minima le 17 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 27.5 à Annecy et 26.28 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy, 10°16 au maxima et 2°05 au minima ; 6°50 et —5.30 à Chamonix, et 4°816 pour moyenne générale de Mélan. La température du lac arrive à 9°00, la moyenne étant 10°01 et celle de rivière 5°4.

Pluies. — Ne sont pas abondantes. Neige sur les hauteurs. Chamonix on enregistre 0m13. Pas de neige à la station deMélan. Maximum d'eau recueillie, 114m/m8 à Rumilly en 15 jours. Minimum, 30m/m en 4 jours à Annemasse.

NOVEMBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY			
Stations	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334
1															
2	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	13
3	90 * 7,5	1,8	12,2	......	......	......	......	......	......	2,4					
4	......	9,5	......	......	......	......	......	2	......	......	......	......	......	0,6	0,7
5	......	1,5	......	......	......	......	0,9	......	......	2,1	......	......	......	1,1	
6	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	0,9	
7	......	8,5	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	5,6
8	32	......	11	......	1,2	26,3	1,3	3,2	......	2,1	......	......	23	5,4	34,2
9	......	15	19	......	17,7	......	9,7	30,8	......	39	......	......	16	43,7	2,4
10	......	......	......	......	0,6	......	......	......	10	......	......	......	8	0,8	
11															
12															
13															
14	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	3,5
15	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	9	0,6	
16	32	......	18	......	90 * 16,4	......	......	......	......	......	......	......	12	12	12,4
17	......	12,7	9	......	18	29,9	17,8	18,8	12,5	17,1	......	......	39	2,4	20,4
18	......	6,5	1,3	......	......	......	14,1	19,4	......	......	......	......	5	12,7	8,3
19	......	7,2	8	......	40 * 12,4	45,8	13,1	8,7	2,5	1,9	......	......	......	9,8	8,7
20	......	10,2	......	......	14,8	......	13,5	13	......	2	......	......	......	10,6	
21	......	......	......	......	......	......	0,25	......	......	6					
22	......	......	......	......	......	......	......	......	......	0,8	......	......	......	......	2,7
23	......	......	2	......											
24	......	7	......	......	......	......	0.4	......	......	......	......	......	......	......	1,3
25	......	......	2	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	0.5
26	......	......	......	......	......	......	......	1,5	5	3,5	......	......	......	0.7	0,2
27	......	3,8	1,4	......	......	4,1	0,6	......	......	1,2	......	......	......	0,4	0,9
28	......	......	......	......	......	......	0,8	1,5							
29															
30	......	1,6	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	1,1	
Pluie.	71,5	85,3	83,9	......	81,1	106,1	72,45	98,9	30	78,1	......	......	112	89.7	114,8
Neige.	90	......	......	......	130										

OBSERVATIONS

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres. Ceux au-dessous l'eau correspondante.

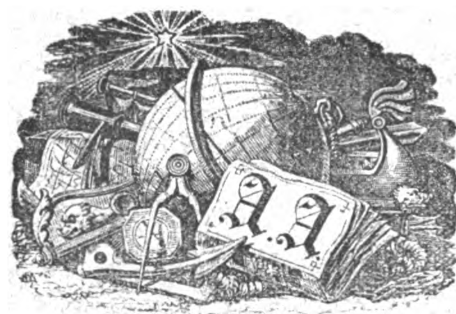
BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	à zéro 9 h. m.	tombée en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	11°3	—3°	2°	728	»	gelé	96	8°8	Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.	»	—	N-E	fort	très beau		très beau	1,05	12°
2	10	—2	—1	723,5	»	—	93	9		»	S-O	N-E	id.	beau		couv.1/2	1	11,5
3	12	0,5	5	713	»	—	84	6,4		»	?	N-E	id.	couvert		couvert	0,95	10,6
4	8,5	2,5	4	716,5	0,6	—	90	7,2		»	N-O	N	id.	id.		id.	0,90	10,8
5	8,3	3	3,8	723,8	1,1	—	93	4		»	N-O	N	id.	pluie		id.	0,85	10,5
6	5,5	2,5	4	728,7	0,9	0,3	93	6		»	?	N	id.	couvert		id.	0,82	10,2
7	6,5	3	5,4	729,7	»	1	88	7,4		»	?	N	id.	id.		beau	0,80	10,1
8	9,7	0	4,4	727,8	5,4	0,6	93	5,8		»	?	N-O	id.	id.	Pluie dès 10 h. matin.	pluie	0,74	10
9	8	3,5	6	724,5	43,7	0,2	94	8		»	N	N	id.	id.		couvert	0,84	10,1
10	9,3	5	5,4	726,8	0,8	0,5	95	6,2		»	N	N	id.	id.		couv.1/2	0,84	10,5
11	7	— 0,5	3	727,9	»	0,3	93	7		»	?	N	id.	id.		couvert	0,82	10
12	8,5	1,5	5	727,5	»	0,5	90	6,8		»	?	S	faible	id.		très beau	0,79	9,8
13	8	1	3,2	729,1	»	0,7	87	11,2		»	?	N-E	id.	beau		id.	0,77	9,4
14	13	0	3	723,3	»	0,5	93	12,6		»	N	N-E	id.	très beau		id.	0,75	10,1
15	13,7	2,5	11,8	722,3	0,6	1	63	12,8		»	S	N-E	id.	couvert		couvert	0,73	10,5
16	14,5	7	10,6	718	»	0,5	75	12		»	S	E	fort	id.	A 11 h. soir, vent très fort du sud.	id.	0,70	10,3
17	14.5	5,3	6,6	707.8	2,4	2	91	6,2		»	S	E	id.	pluie	De 2 h. m cont. tout le j. à 1 h. m. v^t tr. f.	pluie	0,73	10,2
18	7	0.5	3	711,2	12,7	0,1	93	7,4		»	—	S	id.	très beau	Pl. et f. v^t. à 10 h. s. [s-o. Neige à 1,000^m.	id.	0,80	9,8
19	10,3	2,5	8,2	710,8	9,8	1,7	89	10		»	S	E	id.	couvert	Pluie de 3 à 4 h. m. et la nuit.	couvert	0,82	10
20	13.3	5.5	7	719,3	10,6	0,9	88	12		»	S	E	id.	id.		id.	0,85	9,8
21	12.7	1,5	3,6	721,9	»	1	90	4,4		»	S-O	O	id.	id.	Pluie inappréc. intense de 7 h. 30 à 8 h. s.	id.	0,88	9,6
22	5	— 1,5	1	721,5	»	1,2	93	3,5		»	S-E	S-O	id.	id.	Neige inappréciable le matin.	id.	0,82	9,2
23	3,5	0,5	1,2	725.7	»	0,5	95	7		»	S-E	S-S-E	faible	id.		id.	0,84	9,2
24	10	0,7	6	730,2	»	0,8	90	11,2		»	S	S-E	id.	couv.1/2	Arc-en-ciel à l'ouest, à 7 h. 30 matin.	très beau	0,81	9,5
25	14	1,5	4	729,5	»	0,9	88	13,8		»	S-O	S-E	id.	couv.3/4		couvert	0,79	9,5
26	16	3.5	6,4	728,5	0,7	0,7	91	11.4		»	S	S-E	id.	couvert		id.	0,77	9,5
27	14	3,5	7,8	727.3	0,4	0,5	91	9,6		»	S	E	id.	id.		id.	0,75	9,7
28	12	6,5	7	732,9	»	0,6	90	11		»	O	N	id.	couv.1/2		beau	0,73	9,6
29	11,3	2	5,2	734,6	»	1,1	94	8		»	N	N	id.	couvert		couvert	0,71	9,5
30	8,5	3	4	735,3	1,1	0,8	93	4,8		»	?	N	id.	id.		id.	0,69	9
Moyennes ou Totaux.	10°16	2°05	4°88	724,23	89,7	18,9	89,86										0,811	10°01

AUGUSTE MANGÉ.




ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VI^E ARROND^T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

